

**Document de la
Banque mondiale**

Rapport No. 50316-MA

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION
ET LE DEVELOPPEMENT**

ET SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE

CADRE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE

POUR LE ROYAUME DU MAROC

2010- 2013

Janvier 2010

**Département Maghreb
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord**

**Société Financière Internationale
Moyen-Orient et Afrique du Nord**

La date du dernier rapport d'avancement pour la Stratégie de coopération (CAS) avec le Maroc (No. 41254 - MA) est le 20 décembre 2007.

TAUX DE CHANGE ET UNITE MONETAIRE

(Taux de change en octobre 2009)
Unité monétaire = Dirham marocain (DH)
1 \$EU = 7,6726 DH

EXERCICE BUDGETAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAC	Activité analytique et de conseil
ALE	Accord de libre-échange
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
ANAM	Agence nationale de l'assurance maladie
APD	Aide publique au développement
AREF	Académie régionale d'éducation et de formation
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BADOC	Base de données communales
BAM	Bank Al Maghrib
BEI	Banque européenne d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMCE	Banque marocaine du commerce extérieur
CAM	Crédit agricole du Maroc (anciennement CNCA)
CAS	Stratégie de coopération (<i>Country Assistance Strategy</i>)
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEM	Mémorandum économique pays (<i>Country Economic Memorandum</i>)
CFAA	Evaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière (<i>Country Financial Accountability Assessment</i>)
CIH	Crédit immobilier et hôtelier
CPDH	Comités provinciaux pour le développement humain
CPL	Prêts du pool des monnaies (<i>Currency Pool Loans</i>)
CPPR	Examen de la performance du portefeuille pays (<i>Country Portfolio Performance Review</i>)
CPRDR	Comités provinciaux restreints de développement rural
CPS	Cadre de partenariat stratégique
DB	<i>Doing Business</i>
DEPP	Direction des établissements publics et de la privatisation
DRI	Développement rural intégré
DVD	Programme de départ volontaire à la retraite dans la fonction publique
EB	Exercice budgétaire
ECI	Evaluation du climat de l'investissement
ESW	Etude économique et sectorielle (<i>Economic and Sector Work</i>)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDI	Fonds de développement institutionnel
FDR	Fonds de développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
GAFTA	Grande zone arabe de libre-échange (<i>Greater Arab Free Trade Area</i>)
GDLN	Réseau mondial de formation pour le développement (<i>Global Development Learning Network</i>)
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GPOBA	Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats (<i>Global Program for Output-Based Aid</i>)
HCP	Haut commissariat au plan
IDA	Association internationale de développement

IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice du développement humain
IFC	Société financière internationale (<i>International Finance Corporation</i>)
IFRS	Normes internationales d'information financière (<i>International Financial Reporting Standards</i>)
IMF	Institutions de micro-finance
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
IRES	Institut royal d'études stratégiques
ITES	Services fondés sur les TIC (<i>Information Technology Enabled Services</i>)
MADPRM	Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche maritime
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MAEG	Ministère des affaires économiques et générales
MATEE	Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement
MEDA	Cadre financier du partenariat euro-méditerranéen (<i>Multilateral Effective Development Assistance</i>)
MENA	Région Moyen-Orient et Afrique du Nord (<i>Middle East and North Africa</i>)
NCICR	Commission nationale pour les réformes du climat de l'investissement (<i>National Commission for Investment Climate Reforms</i>)
NSP	Programmes nationaux d'assainissement (<i>National Sanitation Programs</i>)
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
ONEP	Office national de l'eau potable
PAGER	Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales
PARAP	Programme de réforme de l'administration publique
PBG	Pacte de bonne gouvernance
PDAIRE	Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau
PEP-MENA	Partenariat entreprise privée – Moyen-Orient et Afrique du Nord
PESW	Etude économique sectorielle programmatique (<i>Programmatic Economic Sector Work</i>)
PEV	Politique européenne de voisinage
PME	Petite et moyenne entreprise
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PNB	Produit national brut
PNE	Plan national de l'eau
PPD	Prêt de politique de développement
PPP	Partenariat public-privé
PRI	Pays à revenu intermédiaire
PSIA	Analyse de l'impact social et sur la pauvreté (<i>Poverty and Social Impact Analysis</i>)
PUE	Plan d'urgence pour l'éducation
RACAS	Rapport d'achèvement de la stratégie de coopération
RAMED	Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis
REC	Référentiel des emplois et des compétences
ROSC	Rapport sur la conformité aux normes et codes (<i>Report on the Observance of Standards and Codes</i>)
RWSS	Projet d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural (<i>Rural Water Supply and Sanitation</i>)
SEE	Secrétariat d'Etat chargé de l'eau
SIL	Prêt à l'investissement sectoriel (<i>Sector Investment Lending</i>)
SODEA	Société de développement agricole
SWAP	Approche sectorielle (<i>Sector Wide Approach</i>)
TDR	Termes de référence
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VIT	Valeur immobilière totale
WBG	Groupe de la Banque mondiale (<i>World Bank Group</i>)
WSS	Projet d'alimentation en eau et assainissement (<i>Water Supply and Sanitation</i>)

RESPONSABLES DU CPS

	BIRD	IFC
Vice-président	Shamshad Akhtar	Rashad Khaldany
Directeur-pays	Mats Karlsson	Michael Essex
Chargée de projet	Françoise Clottes	Joumana Cobein

REMERCIEMENTS

Le Groupe de la Banque mondiale apprécie grandement la collaboration soutenue du gouvernement du Maroc pour la structuration de toutes les phases de développement de la présente stratégie. Des apports précieux ont également été fournis par des agences, partenaires au développement, représentants d'associations professionnelles, société civile, milieu académique et secteur privé ; ils ont aidé le Groupe de la Banque mondiale à mieux comprendre les défis et les réalisations du pays, dans le cadre des consultations menées par le bureau de la Banque au Maroc.

Le présent Cadre de partenariat stratégique a été préparé sous la direction de Mats Karlsson, par une équipe menée par Françoise Clottes, Responsable-pays de la Banque mondiale au Maroc et chargée de projet pour le CPS. L'équipe en charge de la rédaction du document a été composée de Andrea Liverani, Stefano Paternostro, Najy Benhassine, Yasser Charafi, Joumana Cobein, Khalid El Massnaoui, Paola Ridolfi, Eavan O'Halloran, Youssef Saadani, Soumia Driouch, Laila Moudden, Khadija Sebbata, Anwar Soulami, Hafida Sahraoui. Pour IFC, Abdelkader Allaoua, Joumana Cobein, Yasser Charafi et Rapti Goonesekere ont principalement contribué au CPS. Nous remercions tout particulièrement Andrea Liverani pour sa contribution unique en tant que principal rédacteur de la stratégie.

La préparation du CPS a impliqué les contributions d'un grand nombre de cadres des divers départements du Groupe de la Banque mondiale, en particulier de l'équipe-pays élargie en charge des activités au Maroc. S'il n'est pas possible de les citer exhaustivement, tous les contributeurs sont remerciés et félicités pour leur excellente collaboration et travail d'équipe. Les contributions des membres suivants ont été particulièrement importantes : Nabil Chaherli, Silvia Pariente David, Pier Mantovani, Jean-Charles Crochet, Julia Bucknall, Alexander Bakalian, Abdelmoula Ghzala, Michel Bellier, Fatiha Amar, Roberto Rocha, Didier Debals, Cedric Mousset, Robert Maurer, Tony Bigio, Rachidi Radji, Heba El Gazzar, Ruslan Yemstov, Ndiame Diop, Philippe De Meneval, Paul Nomba, Hassan Lamrani, Mohamed Medouar, Khalid El Massnaoui, Najat Yamouri, Raffaello Cervigni, Benedicte Leroy de la Brière, Nadine Poupert, Samia Melhem, Georg Caspary, Carlo Rossotto, Salim Benouniche, Yolanda Tayler, Alaleh Motamedi, Rafika Chaouali, Jean-Charles de Daruvar, Hocine Chalal, Samia Msadek, Pierre Rondot, Gloria La Cava, Fatou Fall, Mohamed Medouar, Tara Wishwanath, Jaafar Sadok Friaa, y compris Anas Abou El Mikias, Abdoulaye Keita, Gareth Locksley, Catherine Laurent, Philippe Van der Celen, Jan Richter, Günter Heidenhof et Luis Constantino.

De nombreux autres membres de l'équipe ont largement contribué à la préparation des retraites organisées autour du CPS, à Kairouan avec l'équipe du Maghreb, à Annapolis avec l'équipe-pays élargie en charge des activités au Maroc, à Skhirat avec les représentants du gouvernement, ainsi qu'à Khemisset pour la retraite conjointe des missions résidentes de la Banque/IFC. Nous remercions en particulier Hassan Lamrani, Mohamed Medouar, Khalid El Massnaoui, Najat Yamouri, Paul Nomba, Michael Hamaide et Luis Alvaro Sanchez pour leurs conseils et commentaires lors des diverses phases de la préparation de la stratégie. Nos remerciements vont aussi aux membres de l'équipe du Département Maghreb au siège de la Banque : Kathleen So Ting Fong, Chantal Guidinetti, Micheline Faucompré et Sophie Muller.

Enfin, l'équipe souhaite faire mention du défunt Abdeslam Chebli, Conseiller de l'Administrateur pour le Maroc, pour son engagement vis-à-vis des valeurs du Groupe de la Banque mondiale et pour l'aide qu'il a apportée à de nombreux collègues au cours des années afin de mieux comprendre le Maroc. Il a contribué à la préparation du CPS à travers des conseils et un appui soutenu.

**CADRE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE
AVEC LE MAROC
TABLE DES MATIERES**

RESUME ANALYTIQUE	i
I. INTRODUCTION	1
II. REALISATIONS DU MAROC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	2
A. Performance et perspective macroéconomiques.....	2
B. Croissance, emploi, et compétitivité.....	5
C. Pauvreté et développement social et humain.....	7
III. DEFIS A LONG TERME	10
A. Accélérer la croissance et la création d’emplois	10
B. Réduire les disparités sociales	13
C. Assurer la pérennité	14
IV. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT	16
A. Programme national.....	16
B. Espace régional et mondial.....	16
C. Stratégies sectorielles.....	18
D. Changements transversaux	20
E. Défis de mise en œuvre.....	21
V. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	22
A. Expérience et enseignements tirés.....	22
B. Consultations	25
C. Programme du WBG pour 2009-2013.....	25
Pilier 1 : Croissance, compétitivité, emploi.....	27
Pilier 2 : Services aux citoyens.....	32
Pilier 3 : Développement durable dans un contexte de changement climatique	38
Thèmes transversaux du CPS : gouvernance et territorialité.....	42
D. Volumes de prêt.....	44
E. Principes et règles d’engagement.....	44
F. Instruments.....	45
G. Alignement, harmonisation, et utilisation des systèmes nationaux	47
VI. RISQUES	49
APPENDICE :	
Appendice 1: Matrice de résultat du CPS Maroc	50
Appendice 2: Stratégie de développement du secteur privé.....	64
Appendice 3: Rapport d’achèvement de la stratégie de coopération (EB 2006-2009).....	84
Appendice 4: Rapport de consultation	127
Appendice 5: Utilisation des systèmes nationaux	138
Appendice 6: Déploiement des bailleurs de fonds	141
Appendice 7: Gestion des fonds fiduciaires	145

Graphiques

- Graphique 1 : Evolution des Indicateurs du développement humain du Maroc de 1980 à 2005
- Graphique 2 : La dette du gouvernement central est décroissante et viables (en pourcentage du PIB)
- Graphique 3 : Malgré la crise mondiale, les finances publiques demeurent viables (en pourcentage du PIB)
- Graphique 4 : La récente détérioration du compte courant reflète l'augmentation du déficit commercial en pourcentage du PIB
- Graphique 5 : Baisse relative de l'investissement privé dans le secteur manufacturier
- Graphique 6 : Baisse du chômage
- Graphique 7 : Réduction de la pauvreté au Maroc comparé à d'autres pays de la région MENA
- Graphique 8 : Les contraintes les plus importantes
- Graphique 9 : Taux de scolarisation nets dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire
- Graphique 10 : Visions nationales du développement au Maroc
- Graphique 11 : Assurer la continuité entre le CAS et le CPS

Tableaux

- Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques de référence à moyen terme
- Tableau 2 : Maroc : Besoins en financement du gouvernement central (en pourcentage du PIB)
- Tableau 3 : Comparaison régionales d'indicateurs de santé
- Tableau 4 : Disparités de l'état de santé entre le milieu rural et urbain, 2007
- Tableau 5 : Principaux partenaires commerciaux du Maroc, 2008
- Tableau 6 : 10 stratégies de réformes sectorielles produites depuis 2007
- Tableau 7 : Récapitulatif des conclusions du RACAS sur la matrice de résultats du CAS 2005-2009
- Tableau 8 : Activités de financement du Groupe de la Banque en appui aux piliers du CAS
- Tableau 9 : Programmes sectoriels du CPS classés en fonction de l'état d'avancement du dialogue
- Tableau 10 : Programme de prêt prévisionnel (EB2010- EB2011)

Encadré

- Encadré 1 : Energie solaire concentrée au Maroc – Un partenariat Banque-gouvernement pour la sécurité, la viabilité, et la croissance de l'énergie

Annexes standards du CPS

- Annexe A2: Le Maroc en bref
- Annexe B2: Indicateurs sélectionnés de la performance et de la gestion du portefeuille de la Banque
- Annexe B3: Récapitulatif du programme BIRD/IDA
- Annexe B3: Programme des opérations d'investissement IFC
- Annexe B4: Récapitulatif des services hors prêt
- Annexe B5: Indicateurs sociaux
- Annexe B6: Principaux indicateurs économiques
- Annexe B7: Principaux indicateurs d'exposition aux risques
- Annexe B8: Portefeuille des opérations (BIRD/IDA et Dons)
- Annexe B8: Portefeuille des opérations engagées et en cours de IFC

RESUME ANALYTIQUE

- i. **Les progrès considérables réalisés par le Maroc en matière de développement au cours de la dernière décennie ont initié un processus de transformation sociale et économique, faisant du pays l'un des chefs de file de la réforme dans la région MENA.** Le Maroc est stratégiquement positionné entre l'Union européenne et l'Afrique subsaharienne, est doté à la fois de racines méditerranéennes et d'un long littoral Atlantique et est un des pays leaders du monde arabe. Les gouvernements successifs ont investi dans une gestion macroéconomique robuste, une ouverture progressive au commerce avec les partenaires régionaux et mondiaux et un processus ambitieux de modernisation juridique, politique et institutionnelle ayant des dimensions politiques, économiques et sociales importantes. Des taux soutenus et plus élevés de croissance ont contribué à la baisse de la pauvreté absolue et du chômage et l'accès aux services éducatifs, à l'eau potable et aux routes rurales s'est amélioré. Ces réalisations ont été reconnues sur la scène internationale. Le Maroc a obtenu le niveau d'*investment grade*. Il a vu sa seconde émission obligataire internationale, sans garantie extérieure, couronnée de succès en 2007. Il est devenu l'une des principales destinations de l'investissement direct étranger dans la région MENA. Le Maroc est le seul pays de cette région à avoir signé un accord de statut avancé avec l'Union européenne. Les partenaires au développement reconnaissent la pertinence et la qualité de son programme de développement et octroient des ressources et appuis accrus.
- ii. **S'appuyant sur une décennie de bonne performance économique, le Maroc fait preuve de résistance face à la crise mondiale.** Les perspectives économiques sont relativement favorables. Les dix dernières années ont vu une croissance soutenue de la production, un recul du chômage, un investissement à la hausse, une réduction substantielle de la dette publique et un faible niveau d'inflation. Cette performance est principalement due à de saines politiques macroéconomiques combinées à la mise en œuvre déterminée de réformes structurelles. La crise financière a eu un impact direct limité sur l'économie. L'adoption d'un programme de relance a aidé les secteurs et les groupes sociaux les plus affectés à faire face aux impacts. Les politiques monétaires et de taux de change demeurent appropriés. Les projections en matière de perspectives économiques demeurent favorables. Le marché intérieur ainsi que le financement extérieur à plus longue échéance devraient permettre de faire face aux potentiels besoins de financement supplémentaires. La position extérieure demeure soutenable à moyen terme.
- iii. **En dépit de ces progrès, les résultats en matière de développement humain se font attendre.** La pauvreté absolue a fortement diminué, passant de 15,3 % à environ 9 % entre 2001 et 2007, mais la vulnérabilité économique (quasi-pauvreté) reste courante : un quart de la population – huit millions d'individus – demeurent soit en situation de pauvreté absolue, soit sous la menace constante de se retrouver en situation de pauvreté. Le chômage a atteint son plus bas niveau depuis 30 ans (9,6 % en 2008), mais le chômage des jeunes est important, la couverture de la protection sociale limitée et de meilleurs emplois sont nécessaires pour minimiser les inégalités. L'accès à l'éducation s'est remarquablement accru, mais les taux d'analphabétisme et les disparités entre les genres dans l'enseignement secondaire demeurent très importants. Les résultats en matière de qualité de l'éducation et d'apprentissage sont loin derrière ceux des pays à revenu similaire. Malgré les progrès réalisés pour augmenter globalement l'espérance de vie et réduire le taux moyen de mortalité infantile, les taux de mortalité infantile et maternelle demeurent inacceptables et loin des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM). L'inégalité et les disparités entre l'urbain et le rural en matière d'indicateurs sociaux et de pauvreté constituent toujours un défi. L'exclusion des jeunes est préoccupante. Les défis du développement social et humain sont au cœur du programme actuel du gouvernement, notamment de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et des stratégies pour la santé et l'éducation développées depuis 2007.

iv. **Le principal défi à long terme est d'accélérer la croissance et la création d'emplois, tout en réduisant les disparités sociales et en veillant à la viabilité environnementale du modèle de développement.** *Premièrement*, atteindre une croissance supérieure et plus soutenue est essentiel pour relever le défi du chômage et nécessitera une combinaison de capital humain de meilleure qualité, d'un environnement des affaires amélioré, d'un accès meilleur et moins coûteux aux principaux services d'infrastructure et d'un secteur privé plus compétitif capable de stimuler une plus grande diversification économique et l'orientation de l'économie vers l'exportation dans le cadre de la mondialisation. *Deuxièmement*, réduire les importantes inégalités nécessitera de mettre en place des systèmes de protection sociale et des filets sociaux et de combler le fossé entre le milieu rural et le milieu urbain. Améliorer le statut des femmes est une priorité. L'accès à une infrastructure sociale de qualité et à des services tels que les routes, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'électricité est essentiel pour généraliser les retombées positives des pôles de croissance urbaine. *Troisièmement*, garantir la viabilité environnementale à long terme implique d'aborder de manière frontale la vulnérabilité croissante au changement climatique. Ici, l'enjeu immédiat et majeur est de faire face à la rareté croissante de l'eau. Pour ce faire, s'impose un changement des pratiques d'allocation et de gestion de l'eau, ainsi que des rôles et capacités institutionnels. L'objectif suivant est la transformation du secteur de l'énergie, centrée sur l'amélioration de la sécurité énergétique et sur le renforcement des efforts d'atténuation. Les risques énergétiques du Maroc peuvent être mieux gérés dans le cadre d'une intégration régionale plus étroite et peuvent largement bénéficier d'options de financement carbone.

v. **Dès 2007, le Maroc a formulé un ensemble de nouvelles stratégies sectorielles ayant un objectif de transformation économique et sociale au cours des cinq prochaines années.** Depuis son accession au trône en 1999, le Roi Mohammed VI a formulé un projet de croissance rapide, de transparence et gouvernance renforcées, d'éradication de la pauvreté et de conditions sociales améliorées. Depuis, les gouvernements successifs ont élaboré et tenté de matérialiser cette vision. Le programme du gouvernement pour la période 2008-2012 fixe les principales orientations des réformes. Le programme a trois grands objectifs : (i) améliorer les indicateurs sociaux en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et une protection sociale plus efficace ; (ii) renforcer la croissance, le potentiel d'exportation et l'investissement en mettant l'accent sur les questions transversales pertinentes et sur les principales stratégies sectorielles (émergence industrielle, énergie, eau, développement agricole, stratégie d'exportation et justice) ; et (iii) mettre en œuvre des réformes transversales qui influent sur les résultats dans tous les secteurs, telles que l'amélioration de la gouvernance, la réforme de l'administration publique et le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation. A suivi un effort majeur de formulation stratégique dans les secteurs clés, à commencer par six secteurs prioritaires : santé, éducation, agriculture, eau et énergie, la justice étant encore en préparation. Les allocations budgétaires de ces secteurs sous forme d'engagement pluriannuel ont substantiellement augmenté.

vi. **L'objectif du Groupe de la Banque (WBG) au cours des quatre prochaines années est d'appuyer la mise en œuvre du programme de réformes.** Le programme du gouvernement fait face à des défis de mise en œuvre typiques des réformes de deuxième génération. C'est dans ce domaine que l'assistance du WBG a été spécifiquement sollicitée. Premièrement, le WBG contribuera au « comment » de la mise en œuvre en facilitant la réforme institutionnelle, l'échelonnement des étapes et la gestion du changement. En la matière, le bilan des opérations de prêt de politique de développement (PPD) et du programme analytique de la Banque est solide. Deuxièmement, le WBG continuera à apporter son appui à la mise en œuvre des réformes impliquant une coordination entre agences et des initiatives de renforcement des capacités, en déployant des prêts à l'investissement sectoriel (SIL), des prêts de politique de développement (PPD) et des études analytiques. Enfin, en accord avec la demande du gouvernement, toutes les activités du CPS s'efforceront d'accorder une attention renforcée au suivi des résultats. Le CPS est structuré autour de trois piliers thématiques pertinents pour la BIRD et IFC : (1) croissance, compétitivité et emploi ; (2) services aux citoyens ; (3) développement durable dans un contexte de changement climatique ; et deux thèmes transversaux : gouvernance et territorialité.

vii. **Le gouvernement invite le WBG à accroître son soutien financier, à demeurer un partenaire engagé en matière d'analyse et à maintenir une approche flexible.** Le CPS assure la continuité de l'appui du WBG au gouvernement et ouvre des opportunités de renforcement et d'expansion de l'engagement dans de nouveaux domaines (par exemple, changement climatique, développement des compétences ou nouvelles opportunités ouvertes par l'Initiative monde arabe, le Fonds pour les technologies propres ou le Plan pour l'énergie solaire concentrée). La mise en œuvre du CPS sera caractérisée par la flexibilité, afin de répondre aux nouvelles opportunités de réforme ou défis (un enseignement clé du rapport d'achèvement du CAS), et un accent sur le suivi des résultats (assistance au gouvernement dans le suivi de ses programmes et bilan des activités du WBG). Ceci est assuré par le cadre flexible et évolutif du CPS, structuré autour de 19 programmes sectoriels (couvrant des opérations de prêt et des activités d'analyse) actuellement à différents stades de développement. Sont en place un plan directeur à moyen terme (24 mois) pour les activités déjà bien développées et dont les résultats peuvent être anticipés et un cadre stratégique à plus long terme, visant à encourager la sélectivité, qui comprend les domaines dans lesquels les activités seront définies plus tard. La matrice de résultats du CPS devrait être mise à jour à mi-parcours.

viii. **Le gouvernement a sollicité un volume de prêt de la BIRD de l'ordre de 600 millions de \$EU par an.** Ce montant est confirmé pour l'EB 2010, mais reste indicatif pour la période couvrant les EB 2011-2013. Ce montant représente un programme de la BIRD au Maroc en expansion et concentré sur les réformes. Le gouvernement a sollicité l'appui de la Banque pour affronter les contraintes structurelles et les défis de long terme, en particulier pour la mise en œuvre des réformes. Comme l'a déclaré un représentant du gouvernement lors d'une séance conjointe de réflexion sur le CPS « du point de vue du programme de la Banque, nous souhaitons un projet centré sur la mise en œuvre des réformes ».

ix. **Conformément aux principes d'additionnalité et de sélectivité, il est attendu de l'IFC qu'elle déploie un vaste programme d'investissement et d'assistance technique, sous réserve de conditions de marché et de demande favorables.** La stratégie d'investissement de l'IFC, étroitement alignée sur les piliers du CPS, et les activités de la BIRD seront complémentaires. IFC se concentrera sur le secteur financier et les infrastructures, ainsi que sur des investissements à haute valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers, sociaux (santé et éducation) et agro-industriels. Les investissements potentiels de l'IFC dans l'énergie, les services publics ou les ports et ses investissements sélectifs dans les secteurs du Programme Emergence relèveraient du pilier 1 du CPS (croissance, compétitivité et emploi). Les investissements potentiels dans le secteur bancaire, de la micro-finance ou de l'éducation contribueraient à améliorer les services financiers et éducatifs fournis aux citoyens (pilier 2). Enfin, l'accent sur les investissements potentiels dans l'énergie renouvelable contribuera à l'objectif de développement durable du Maroc (pilier 3). IFC poursuivra son programme d'assistance technique en cours, d'appui à la réforme du climat des affaires et du secteur financier.

x. **L'engagement des partenaires au développement au Maroc est bien coordonné et orienté par les stratégies et programmes nationaux.** Le CPS se tient prêt à renforcer cet engagement et soutient activement l'accord sur le statut avancé entre l'Union européenne et le Maroc. L'aide publique au développement (APD) s'est fortement développée au cours des dernières années, mais elle continue de représenter une part modeste des dépenses publiques totales. Elle est caractérisée par l'alignement sur les programmes gouvernementaux, un degré de coordination avancé et une utilisation accrue des systèmes nationaux et de l'appui budgétaire. La BIRD et l'UE sont engagées conjointement dans cinq secteurs clés (santé, éducation, INDH, PARAP et routes rurales), pour un financement total de plus de 900 millions de \$EU. Cette collaboration stratégique devrait augmenter avec l'évolution de l'accord de statut avancé entre l'Union européenne et le Maroc. Dans ce contexte, le gouvernement a exprimé une préférence pour des PPD en appui aux politiques de réforme ; cet instrument devrait couvrir une large proportion du programme. Le CPS veillera à encourager une plus grande utilisation des systèmes nationaux, conformément à la requête du gouvernement.

xi. **Le CPS identifie les risques du programme et des propositions pour les atténuer.** *Premièrement*, les perspectives de croissance à court terme font l'objet d'incertitudes sur le calendrier, le rythme et la nature du redressement consécutif à la crise mondiale. La Banque aidera à analyser les risques à travers un suivi et un dialogue avec les autorités sur le contexte macroéconomique global

continus. En cas de besoin et de demande du gouvernement, elle appuiera l'analyse des options d'adaptation du programme de réformes et de mesures correctives. *Deuxièmement*, l'exécution réussie de ce programme de réformes dépend de facteurs relevant de l'économie politique. Les réformes de seconde génération feront vraisemblablement l'objet de résistance de la part des acteurs affectés. Les risques associés seraient alors : le glissement des objectifs, le blocage des processus de réforme et une moindre crédibilité du programme aux yeux de l'opinion publique. L'accent mis récemment par le gouvernement sur les réformes de la gouvernance, notamment de la justice, aidera à atténuer ces risques. La Banque apportera une assistance technique appropriée – portant, au besoin, une attention particulière aux contraintes d'économie politique – pour appuyer la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

MAROC : CADRE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE POUR LES EB 2010-2013

I. INTRODUCTION

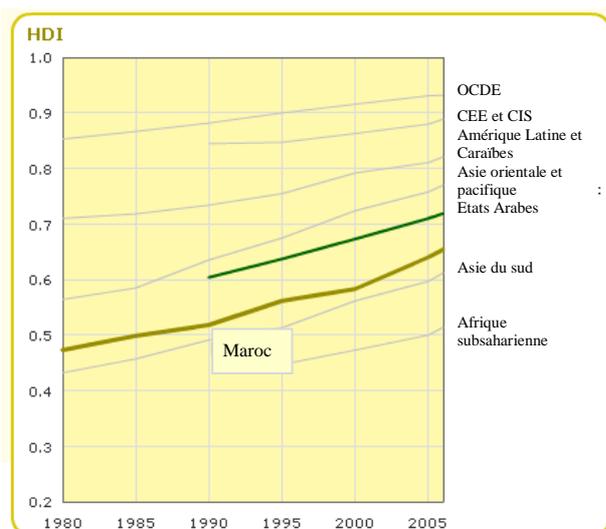
1. **L'engagement du Groupe de la Banque mondiale au Maroc est constitué de quatre paramètres** : des objectifs de développement national clairs, des défis substantiels accompagnés de réalisations conséquentes, un client à la sophistication croissante et des requêtes en faveur d'un engagement croissant à soutenir la poursuite des réformes.
2. **Le gouvernement a arrêté des objectifs de développement clairs qui orientent la politique publique.** Depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI en 1999, les gouvernements successifs ont formulé un projet en faveur du développement à travers les politiques publiques, fondé sur des stratégies qui identifient les contraintes et ciblent la réforme des secteurs clés. Le financement public est ensuite alloué en fonction des priorités stratégiques. Il s'ensuit un programme de réformes politiques, économiques et sociales dont les impacts commencent à être visibles même s'il reste beaucoup à faire.
3. **La récente trajectoire de développement du Maroc est contrastée.** Les réalisations considérables dans l'établissement d'un cadre macroéconomique robuste, la réduction de la pauvreté et l'élargissement de l'accès aux services de base n'ont pas encore permis d'améliorer les indicateurs sociaux clés, qui, dans des domaines tels que la santé et l'éducation, sont toujours nettement inférieurs à ceux de pays comparables. Le contraste entre, d'une part, la croissance et, d'autre part, la pauvreté et l'exclusion constitue un des principaux défis du développement.
4. **Le Maroc est un client de plus en plus sophistiqué.** La clarté de l'orientation stratégique est à la mesure de la capacité du gouvernement central. L'engagement a lieu dans le cadre d'un financement international croissant, dont la contribution demeure toutefois modeste par rapport à la totalité du programme national de développement. Le gouvernement recherche de plus en plus une assistance technique et stratégique à la demande.
5. **Le programme du WBG au Maroc se développe et porte sur l'appui aux réformes.** Le gouvernement a sollicité l'aide de la Banque pour remédier aux contraintes structurelles et relever les défis à long terme, en particulier pour appuyer la mise en œuvre du programme de réformes. Comme l'a déclaré un représentant officiel du gouvernement lors d'une session conjointe de réflexion autour du CPS, « du point de vue du programme de la Banque, nous souhaitons un projet centré sur la mise en œuvre des réformes ». L'identification de la Banque comme un partenaire clé pour la mise en œuvre des réformes a donné lieu à des demandes d'engagement dans de multiples secteurs et d'appui financier plus important.
6. **Le présent document présente le premier Cadre de partenariat stratégique (CPS) de la Banque pour le Maroc.** En posant le cadre de l'engagement futur, il formalise le passage de l'assistance au partenariat. Le document décrit le contexte en mettant en lumière le contraste entre les principaux résultats du pays en matière de développement et ses principaux défis à long terme. Il présente le programme de développement du gouvernement et les défis liés à son exécution. Enfin, il esquisse la stratégie du Groupe de la Banque au cours des quatre prochaines années tout en abordant les risques principaux auxquels est confronté le CPS. Les détails et données spécifiques sont présentés dans les appendices. Les documents d'information plus détaillés préparés dans le cadre du CPS sont également disponibles sur le site web de la Banque.¹

¹ Un site web spécifique présente une information actualisée sur le partenariat entre le Maroc et la Banque mondiale, en langue arabe, anglaise et française, et est accessible aux adresses suivantes : www.albankaldawli.org/ma, www.worldbank.org/ma et www.banquemondiale.org/ma.

II. REALISATIONS DU MAROC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

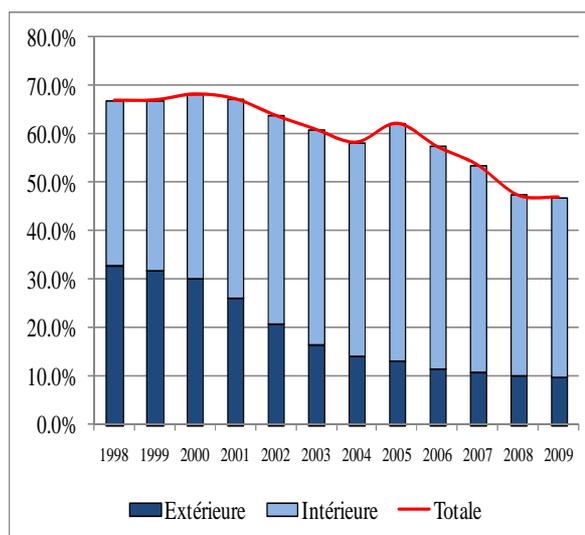
7. **Le récent bilan du Maroc en matière de développement est caractérisé par des résultats positifs et de substantiels défis.** La performance du Maroc dans l'avancement de son programme de développement a été satisfaisante au cours de la dernière décennie. Une gestion macroéconomique saine et une bonne performance économique ont permis des volumes d'investissement sociaux et économiques soutenus et une amélioration des principaux indicateurs de développement. La période 2001 à 2007 a vu des taux de réduction de la pauvreté sans précédent, la pauvreté absolue passant de 15 % à environ 9 %. L'accès à l'eau potable est passé de 65 % à 84,5 % en 2007, les taux de scolarisation nets dans l'enseignement primaire ont augmenté, passant de 68,6 % en 1998 à 93,5 % en 2007, et le taux de couverture vaccinale a atteint 94 %. En dépit des importantes ressources budgétaires allouées aux secteurs sociaux (plus de 50 %), les résultats en matière de développement dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'emploi sont inférieurs aux anticipations. Ce progrès limité est mis en évidence par le bilan mixte du Maroc concernant les ODM et la performance de l'Indice du développement humain (IDH). Le Maroc n'atteindra vraisemblablement pas ses objectifs de mortalité infantile et de santé maternelle et son IDH est en retard par rapport à celui de ses voisins et des pays à PIB par habitant comparable (Graphique 1). Le gouvernement reconnaît que les résultats sont en deçà des attentes et qu'il est nécessaire de veiller à ce que la croissance se traduise par des bénéfices généralisés et de minimiser le décalage entre les efforts déployés et les résultats obtenus en matière de développement.

Graphique 1 : Evolution de l'Indice du développement humain du Maroc de 1980 à 2005



Source : Indicateurs du tableau G du Rapport sur le développement humain 2009.

Graphique 2 : La dette du gouvernement central est décroissante et viable (en pourcentage du PIB)



Source : Gouvernement marocain et estimations de la Banque

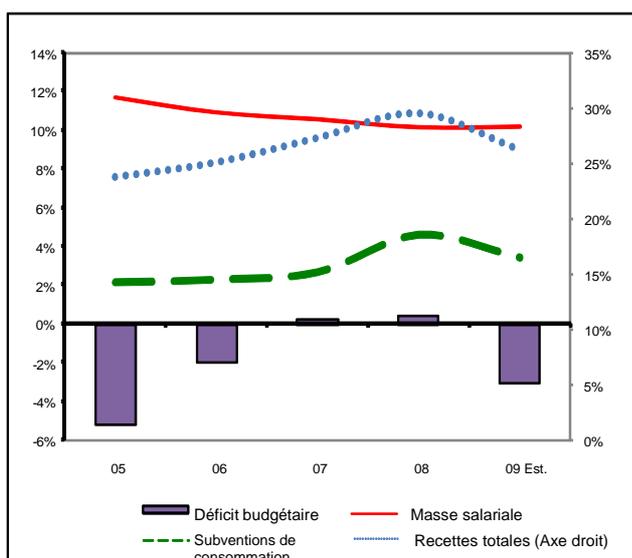
A. Performance et perspectives macroéconomiques

8. **La performance économique du Maroc s'est nettement améliorée au cours de la dernière décennie, comme l'indique la croissance élevée et soutenue de la production, la baisse du chômage, l'augmentation des flux d'investissement et la faible inflation.** La croissance économique a été en moyenne de 5,1 % au cours de la période 2001 à 2008, soit près de deux fois la moyenne de la décennie précédente. Cette performance a permis au revenu par habitant de pratiquement doubler pour atteindre 2 850 \$EU en 2008. La croissance est en outre devenue moins volatile, ce qui constitue une amélioration. Plus spécifiquement, elle est moins dépendante de l'agriculture, secteur qui représente toujours pour une part importante, quoique décroissante, du PIB (moyenne de 13 %). Le chômage a reculé, passant de 14 % à 9,6 %, mais des questions demeurent quant à la qualité des emplois disponibles pour des parts importantes de la population. L'investissement a nettement augmenté, passant d'environ 25 % à 36 % du PIB, ce qui a amélioré les

perspectives de performance robuste et soutenue. L'inflation a été contenue aux environs de 2,5 % en moyenne. Enfin, le Maroc s'est davantage intégré à l'économie mondiale, même si, selon des comparaisons internationales, la part des échanges avec l'extérieur reste relativement faible (76 % du PIB), ce qui laisse un ample champ d'amélioration.

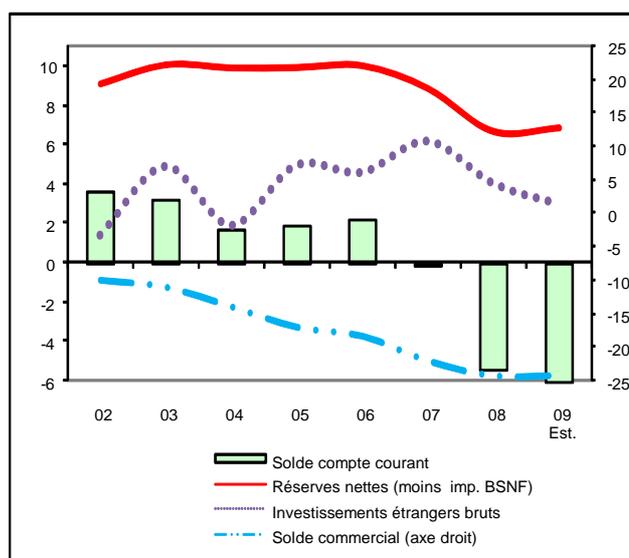
9. **La performance économique robuste est principalement attribuable à des politiques macroéconomiques saines et à des réformes structurelles soutenues.** Depuis 2005, le Maroc a poursuivi une politique budgétaire saine, qui est l'origine d'une consolidation des finances publiques. En conséquence, le budget a enregistré des excédents en 2007 et 2008 (d'une moyenne de 0,3 % du PIB)². Il a adopté une stratégie d'endettement prudente qui a permis une baisse de la dette du gouvernement central de 62 % du PIB en 2005 à 47,3 % en 2008 (Graphique 2). Le gouvernement a poursuivi une politique monétaire de maintien d'un taux d'inflation faible et stable et a amélioré la supervision du secteur financier. L'intégration du Maroc à l'économie mondiale s'est accentuée avec la signature de nombreux accords de libre-échange (ALE). Globalement, ces efforts ont assuré une situation macroéconomique stable, des finances publiques plus robustes et la bonne santé du secteur financier. En 2007, le Maroc s'est vu octroyer le statut d'*investment grade* par une agence de notation, ce qui a encore renforcé la confiance des investisseurs nationaux et étrangers.

Graphique 3 : Malgré la crise mondiale, les finances publiques demeurent viables (en pourcentage du PIB)



Source : Gouvernement marocain et estimations de la Banque.

Graphique 4 : La récente détérioration du compte courant reflète l'augmentation du déficit commercial (en pourcentage du PIB)



10. **Le gouvernement a adopté un programme de relance économique pour aider les secteurs les plus touchés et renforcer le pouvoir d'achat.** L'appui aux revenus a compris, entre autres, une augmentation de 10 % des salaires des agents de la fonction publique au bas de l'échelle salariale et du salaire minimum pour les employés du secteur privé.³ A partir de janvier 2009, l'impôt marginal sur le revenu a été réduit de 42 à 40 % et passera à 38 % en janvier 2010. Le plafond de la tranche de revenu exemptée d'impôts a aussi été relevé. Les mesures de soutien direct aux entreprises affectées comprennent une assistance financière (garanties de prêt, rééchelonnement de la dette; aide à l'assurance exportation), ainsi que des subventions à la formation et au marketing.

² Le déficit budgétaire n'inclut pas le Fonds Hassan II.

³ Cette mesure a été introduite en deux étapes : une première augmentation de 5 % en juillet 2008 et une seconde en juillet 2009.

11. **Des politiques macroéconomiques saines et des efforts visant à améliorer la compétitivité permettraient au Maroc de faire face à la crise mondiale et de se positionner pour tirer avantage de la reprise de l'économie mondiale.** Le gouvernement prévoit de maintenir une approche budgétaire prudente et de soutenir la dynamique des réformes structurelles des dernières années. Les taux de croissance devraient passer, selon les projections, de 3 % en 2010 aux environs de 5,2 % en 2013, et être principalement dus à la demande intérieure, la consommation privée et l'investissement (Tableau 1). La réalisation d'un tel niveau de croissance à moyen terme est conditionnée par la mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes et le rythme de la reprise des principaux partenaires commerciaux.

12. **Après un déficit temporaire plus élevé en 2010, la situation budgétaire devrait demeurer robuste à moyen terme, avec des déficits inférieurs au seuil ciblé de 3 % du PIB.** Ce résultat serait attribuable à la réforme budgétaire en cours et à l'amélioration du ciblage des programmes sociaux et du contrôle de la masse salariale. Le déficit budgétaire atteindrait 4,5 % du PIB en 2010 avant de retomber aux environs de 2,2 % d'ici 2013. La réalisation d'un tel résultat implique de maintenir la dynamique de la réforme fiscale en cours en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale, d'améliorer l'efficacité de la TVA, de renforcer l'administration fiscale et d'éliminer les exemptions fiscales. Ces mesures contrebalanceraient l'impact négatif de la réduction des taux les plus élevés de l'impôt sur le revenu des personnes et des sociétés. Selon cette hypothèse, les recettes se stabiliseraient aux environs de 25 % du PIB. Sur le front des dépenses, la consolidation des finances publiques dépend de trois mesures critiques : la réforme des subventions pétrolières et alimentaires, un contrôle strict de la masse salariale publique et une gestion active de la dette. Dans ces conditions, la dette publique sera stabilisée en 2010, pratiquement au niveau de 2008 (47,6 % du PIB), avant de suivre une tendance à la baisse et être inférieure à 44 % du PIB en 2013.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques de référence à moyen terme

	2008	Projections				
		2009	2010	2011	2012	2013
Taux de croissance en pourcentage						
PIB réel	5,6	5,0	3,0	4,4	5,1	5,2
Ratios par rapport au PIB						
Investissement intérieur brut	36,3	33,6	34,2	34,4	34,4	34,5
Solde budgétaire	0,4	-2,7	-4,5	-2,9	-2,4	-2,2
Dette du gouvernement central	47,3	46,3	47,6	46,9	45,4	43,9
Solde du compte courant	-5,4	-5,8	-5,3	-4,8	-4,1	-3,2
IDE	2,3	1,5	2,6	2,7	2,8	2,9
Endettement extérieur	23,4	24,4	25,1	24,9	24,1	23,0

Source : Gouvernement marocain et estimations de la Banque.

13. **Les besoins en financement issus du déficit budgétaire accru de 2010 et des déficits décroissants dans le moyen terme seront aisément financés sur le marché intérieur ainsi que par une augmentation du financement extérieur (Tableau 2).** Dans ce contexte, le financement intérieur demeurerait la source principale, avec toutefois une augmentation du financement extérieur. Depuis 2006, le financement extérieur net a en effet pris un tournant après une longue tendance négative, reflétant la stratégie du gouvernement de modification légère de la composition de la dette en faveur de l'emprunt extérieur. Cette stratégie de financement permettra d'atténuer la pression sur les marchés financiers intérieurs et de prévenir l'éviction de l'investissement privé alors que le marché monétaire est moins liquide que dans les dernières années. La stratégie est en outre cohérente avec l'objectif de maintien d'un niveau confortable de réserves étrangères.

Tableau 2. Maroc : Besoins de financement du gouvernement central (en pourcentage du PIB)

	Projections					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Financement requis	9,4	10,3	12,1	10,5	9,8	9,4
Déficit budgétaire (+)	-0,4	2,7	4,5	2,9	2,4	2,2
Amortissement	9,7	7,6	7,5	7,5	7,4	7,2
Intérieur	8,3	6,8	6,7	6,7	6,6	6,3
Extérieur	1,4	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9
Financement total disponible	9,4	10,3	12,1	10,5	9,8	9,4
Financement intérieur	6,1	8,0	9,3	8,2	7,7	7,6
Décaissement extérieur	2,0	2,1	1,9	1,4	1,3	1,0
Autres (Privatisation, dons en capital)	1,3	0,2	0,9	0,9	0,8	0,8

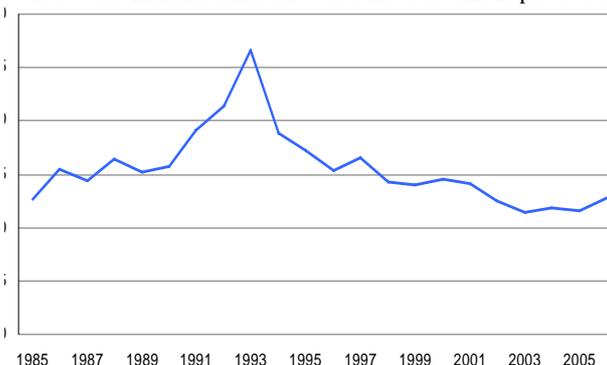
Source : Gouvernement marocain et estimations de la Banque.

14. **La position extérieure devrait demeurer viable à moyen terme.** Le compte courant devrait légèrement se détériorer en 2009 et revenir ensuite progressivement à 3,2 % du PIB en 2013. La balance des paiements devrait progressivement s'améliorer, avec une diminution du déficit commercial et du compte courant, à la faveur d'une meilleure performance des exportations et d'une reprise des activités touristiques et des transferts des Marocains résidant à l'étranger. Ce scénario suppose des efforts de réforme soutenus, des politiques macroéconomiques et budgétaires saines et des stratégies sectorielles ciblées, à l'origine d'un investissement public plus important. Ces efforts se traduiront par des investissements privés accrus (y compris des IDE) et des gains progressifs de compétitivité des exportations, tourisme compris. Dans ce contexte, la dette extérieure devrait suivre une tendance à la baisse pour se situer à 23 % du PIB en 2013 contre 25 % du PIB en 2010. Parallèlement, les réserves étrangères brutes se maintiendraient en moyenne à six mois d'importations.

B. Croissance, emploi et compétitivité

15. **Malgré l'expérience d'une croissance positive au cours de la dernière décennie, les contraintes persistantes en matière de productivité et d'aptitude à l'exportation empêchent le Maroc de réaliser son plein potentiel de croissance.** Depuis l'accélération des réformes de l'environnement des affaires au milieu des années 1990, l'investissement privé a augmenté, passant de 15 % à 22 % du PIB, taux comparable à celui des économies les plus dynamiques. La performance de l'IDE a également été satisfaisante. L'augmentation de l'investissement privé a toutefois eu lieu principalement en dehors du secteur manufacturier (Graphique 5) – immobilier, tourisme et services. Les exportations manufacturières ont augmenté de 8 % par an en moyenne depuis 2002 – représentant la moitié de la performance des pays émergents à revenu intermédiaire. En 2008, 72 % de la valeur ajoutée manufacturière et 77 % des exportations avaient une faible intensité technologique. La performance du secteur manufacturier illustre les limites de l'économie en termes de capacité productive. Le ralentissement de la croissance mondiale et son impact sur les exportations marocaines sont l'occasion d'un rappel de la nécessité de diversifier et élargir la gamme des exportations, au-delà des produits traditionnels à faible intensité de savoir et faible valeur ajoutée. Les exportations à faible valeur ajoutée brident le potentiel de croissance car elles ne pénètrent pas les marchés extérieurs et maintiennent l'économie dans un cycle de faible

Graphique 5 : Baisse relative de l'investissement privé dans le secteur manufacturier (investissement privé dans le secteur manufacturier en % de l'investissement privé total)



Source : Enquête annuelle du Ministère marocain du Commerce et de l'Industrie auprès des entreprises manufacturières (1995-2007).

productivité/faible croissance/bas salaires. Des 20 plus importantes exportations du Maroc, une seule concerne une activité croissante du commerce mondial dans laquelle le pays gagne des parts de marché. Les exportations demeurent insuffisamment diversifiées : le Maroc exporte 42 produits pour un million d'habitants, contre 130 pour la Tunisie et 160 pour la Malaisie.

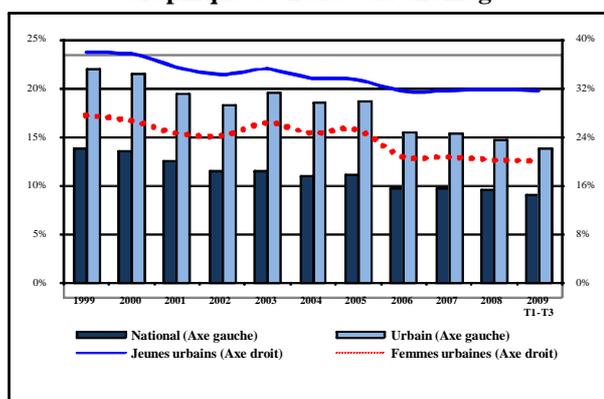
16. **Les réformes de l'environnement des affaires n'ont pas encore entraîné la transformation structurelle nécessaire du secteur privé.** Au cours de la dernière décennie, le Maroc a : (a) mis en place un environnement macroéconomique stable ; (b) amélioré le climat de l'investissement – y compris dans le domaine de l'infrastructure et des réglementations ; (c) adopté un ambitieux programme d'ALE ; et (d) fait de son secteur financier l'un des plus développés de la région. Pourtant, les progrès enregistrés dans les réformes de l'environnement des affaires n'ont toujours pas donné lieu à la transformation structurelle du secteur privé pour qu'il devienne le moteur d'une économie compétitive et à forte croissance. Des faiblesses demeurent, notamment dans des domaines tels la réforme réglementaire, qui impliquent une coordination extensive des agences publiques et où un fossé demeure entre les règles et réglementations formelles et leur application pratique aux investisseurs. De même, certains aspects de la politique commerciale – dont la logistique et les distorsions du régime commercial entre importateurs et producteurs locaux – ont besoin d'amélioration. Les réformes du secteur financier ne se sont toujours pas répercutées sur les PME nationales, confrontées à des contraintes d'accès au crédit.

17. **L'agriculture demeure essentielle pour promouvoir la croissance, mais le secteur reste confronté à des problèmes structurels.** L'agriculture marocaine est caractérisée par une faible productivité à l'échelon de l'exploitation agricole et une faible valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire. Sa nature dualiste voit un sous-secteur agricole prédominant en zones Bour (où vivent 70 % des pauvres) coexister avec un sous-secteur irrigué, plus petit mais plus compétitif, à vocation exportatrice. Globalement, les producteurs, petits et grands, sont contraints par l'environnement institutionnel. Les faibles incitations à

l'investissement, l'insuffisante qualité des produits et la faible diversification en faveur des produits à plus haute valeur ajoutée maintiennent le secteur dans une situation de production stagnante, de création d'emplois limitée et de bas revenus. La lente transition vers des cultures à valeur accrue et des activités économiques non agricoles, jointe à une infrastructure de transport rural déficiente et à la faiblesse des régimes fonciers, reste une entrave à la création d'emplois ruraux et à l'augmentation des revenus. Les efforts déployés par le Maroc pour tirer avantage des opportunités offertes par le marché mondialisé des produits alimentaires demeurent entravés par les progrès limités de la réforme des prix intérieurs, de la libéralisation du marché et de l'ouverture du commerce.

18. **L'inachèvement à ce jour des réformes structurelles explique pourquoi la baisse du taux de chômage ne s'est pas totalement traduite par une amélioration du bien-être des ménages** (Graphique 6). La croissance soutenue a eu un impact direct positif sur le chômage, qui a atteint son plus bas niveau depuis 30 ans (9,6 % en 2008 et 9 % au cours des trois premiers trimestres de 2009). Dans une large mesure, la baisse du chômage total occulte toutefois certaines carences critiques du marché du travail et les limites qualitatives de la croissance. En milieu urbain, le chômage demeure élevé (13,8 %), principalement celui des jeunes (31,6 %), des femmes (20,1 %) et des plus éduqués (18,7 %). L'amélioration de l'emploi s'explique plus par des taux de participation faibles et décroissants – en particulier celui des femmes (26,3 %) – plutôt que par la capacité de la croissance à créer suffisamment d'emplois. En outre, la qualité des emplois créés est toujours préoccupante. La création d'emplois récente a favorisé les emplois à bas salaires dans le secteur informel et dans l'agriculture et concerné surtout les travailleurs peu qualifiés. Le marché du travail est également

Graphique 6 : Baisse du chômage



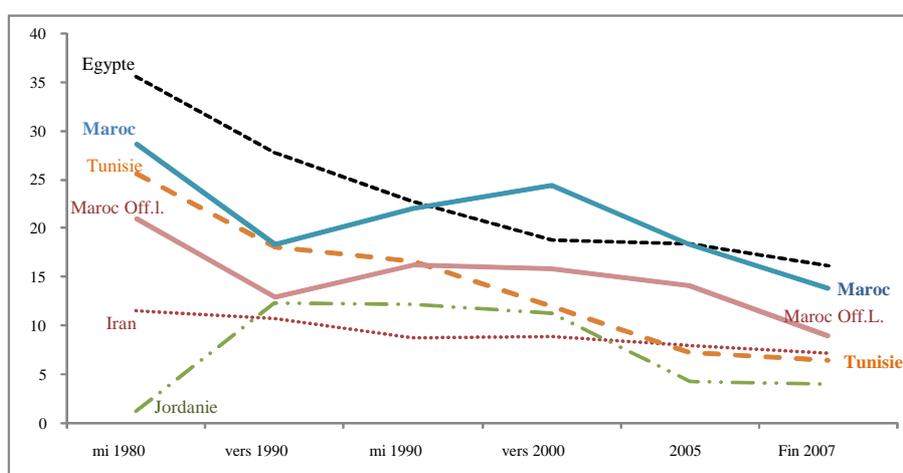
Source : Gouvernement marocain et estimations de la Banque.

caractérisé par la rareté de certaines compétences, qui constitue une entrave au développement d'entreprises des secteurs à haute valeur ajoutée.

C. Pauvreté et développement social et humain

19. **Après la décennie largement perdue des années 1990, le pays a enregistré entre 2001 et 2007 des taux de réduction de la pauvreté sans précédent** (Graphique 7). La pauvreté absolue a diminué, passant de 15,3 % à environ 9 %. Ce recul a été plus marqué en milieu rural (réduction de 10,6 points) qu'en milieu urbain (2,8 points). Cette évolution s'explique en partie par l'impact d'une croissance soutenue sur le chômage, qui se situe au niveau le plus bas des 30 dernières années (9,6 pour cent en 2008). Les progrès récents en matière de réduction de la pauvreté constituent une rupture décisive avec la performance passée : pour la première fois depuis les années 1980, le nombre absolu de pauvres baisse.

Graphique 7 : Réduction de la pauvreté au Maroc, comparé à d'autres pays de la région MENA



Note : Les chiffres se réfèrent à la proportion de la population avec un revenu par habitant inférieur au repère international de 2 \$EU par jour par personne en Parité du pouvoir d'achat 2005, à l'exception de l'incidence officielle de la pauvreté au Maroc basée sur des seuils (relatifs) de pauvreté. La dernière situation (2007) pour l'Iran, la Jordanie et la Tunisie est une prévision.

Source : Banque mondiale et HCP.

20. **Bien que la pauvreté absolue ait diminué, la vulnérabilité économique (quasi-pauvreté) demeure importante.** Selon les chiffres officiels, le niveau de consommation de 17,5 % de la population est juste au-dessus du seuil de pauvreté. Les pauvres et les vulnérables, ou quasi-pauvres, au Maroc représentent 26,5 % de la population ; en d'autres termes, un quart de la population – ou huit millions d'individus – restent soit en situation de pauvreté absolue, soit sous la menace constante d'y tomber. Il est important de considérer, au-delà de la pauvreté absolue, la quasi-pauvreté (vulnérabilité) pour trois raisons. Premièrement, la mesure de la pauvreté au Maroc s'appuie sur un critère de pauvreté restrictif qui ne retient que les très pauvres en définissant un seuil de pauvreté (10 dirhams par personne par jour) très inférieur au seuil utilisé par les pays ayant un PIB comparable. Deuxièmement, la période faisant l'objet de l'examen a été précédée par une décennie de pauvreté croissante (de 1991 à 2001) au cours de laquelle de nombreux quasi-pauvres se sont retrouvés en situation de pauvreté. La reprise de la croissance et le retour à la stabilité économique ont aidé ces pauvres transitoires à retrouver une situation de quasi-pauvreté, tandis que le noyau de pauvreté chronique demeurait inchangé. Enfin, le récent recul de la pauvreté en milieu rural n'est pas sans précédent. Un épisode similaire de recul de la pauvreté rurale a été observé entre 1985 et 1991, suivi par une décennie de détérioration. L'évolution fluctuante de la pauvreté entre les enquêtes intermittentes des années 1990 montre la vulnérabilité de l'économie aux chocs et la part importante de la population se situant juste au-dessus du seuil de pauvreté.

21. **Bien qu'à grande échelle, les progrès récents en matière de réduction de la pauvreté ont été accompagnés de disparités croissantes.** La réduction du fossé entre le milieu urbain et rural n'a pas éliminé les disparités enracinées : 70 % de la pauvreté au Maroc est toujours rurale. En 2007, le taux de pauvreté urbaine s'élevait à 4,8 % contre 14,5 % en milieu rural. Bien que tous les groupes de pauvres – extrêmement pauvres, pauvres et quasi-pauvres – aient bénéficié de la croissance, ses modalités n'ont pas catégoriquement favorisé les pauvres et le partage de ses fruits est resté inégal. Tandis que les inégalités augmentaient tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pour atteindre des niveaux sans précédent, la croissance bénéficiant aux pauvres était plus lente que la croissance moyenne et restait inférieure aux niveaux requis pour réduire la pauvreté de moitié en 20 ans. Les écarts régionaux sont substantiels, mais pratiquement toutes les régions ont des poches de pauvreté sévère dans les bidonvilles ou les villages.

22. **La baisse globale du taux de chômage a contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté, mais occuper un emploi ne garantit pas nécessairement une protection contre la pauvreté.** Une majorité absolue de pauvres travaille. Le secteur informel relève principalement de l'agriculture, qui emploie 70 % de la population active marocaine, et est caractérisé par de bas salaires, l'insécurité de l'emploi et l'absence de normes de sécurité. Près de 70 % des pauvres du Maroc sont employés dans deux secteurs caractérisés par l'informalité, l'agriculture et la construction. Les travailleurs du secteur formel, en particulier ceux qui sont employés par le secteur public, sont bien protégés et jouissent d'un différentiel salarial significatif. Les pauvres, principalement non éduqués ou ayant reçu seulement un enseignement fondamental, ne peuvent soutenir la concurrence pour ce type d'emplois.

23. **Les efforts déployés récemment pour développer la disponibilité des services éducatifs et les opportunités de scolarisation ont conduit à un accès élargi à tous les niveaux, mais ne se sont pas toujours traduits par de meilleurs résultats.** Le taux net de scolarisation pour l'enseignement primaire a augmenté à l'échelon national, passant de 52,4 % en 1990-1991 à 93,5 % en 2006-2007. Le taux net de scolarisation du premier cycle du secondaire est passé de 17,5 % à 43,4 % en 2006-2007 et, dans le deuxième cycle, de 6,1 % à 17,5 %. Les taux de scolarisation accrus dans l'enseignement obligatoire ont exercé une pression sur l'enseignement supérieur. Ils ont engendré une hausse importante des étudiants inscrits (environ 25 % entre 1993 et 2006). Des progrès remarquables ont également été enregistrés en termes d'équité d'accès des enfants à l'éducation. L'indice de parité dans l'enseignement primaire entre les garçons urbains et les filles rurales de la cohorte des 6-11 ans est ainsi passé de 1,5 à 1 au cours de la dernière décennie. La vitesse de généralisation de l'enseignement primaire n'a toutefois pas été accompagnée d'une progression équivalente du rendement de l'éducation et de sérieuses disparités en matière de scolarisation persistent à mesure que les élèves évoluent dans le système éducatif. Bien que l'accès à l'enseignement primaire soit pratiquement universel, seuls 71 % des enfants de la cohorte des 6-11 ans achèvent le primaire (ODM 2008) et 72,2 % des femmes rurales ne savent pas lire (la moyenne nationale pour les femmes étant de 52,7 %). Malgré la hausse constatée des taux de scolarisation, l'analphabétisme de la cohorte des 15-24 ans demeure important (près de 24 %) et a des répercussions sur la productivité de la main-d'œuvre (ODM 2008). La qualité de l'éducation reste problématique. Les résultats des étudiants marocains publiés dans le document Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) 2003 sont faibles par rapport à ceux de la région MENA et d'autres pays participants, malgré l'importance de la dépenses moyenne par élève.

24. **Le manque d'accès abordable à des services de qualité explique pourquoi les pauvres ne bénéficient pas de l'expansion des services.** Les pauvres ont tiré avantage des améliorations des services sociaux, mais pas suffisamment pour changer radicalement leur condition, en partie du fait de l'accès limité aux services de secteurs tels que l'éducation, la santé maternelle et le logement. Par exemple, les données d'enquête indiquent que seule la moitié de la population utilise les services de santé en cas de maladie et cette proportion tombe à 40 % pour les pauvres du milieu rural. Les services sont sous-utilisés en raison de barrières financières, sociales et géographiques. Les faibles résultats scolaires des pauvres sont liés aux obstacles à l'éducation, à la difficulté à rester et progresser dans le système et à la qualité insuffisante. Globalement, la performance du secteur de l'éducation illustre les succès et les défis et le décalage entre les efforts déployés et les résultats obtenus. Les principaux

obstacles à l'accès des pauvres à de meilleurs soins de santé sont les paiements élevés (informels et formels), les coûts élevés du transport et la faible qualité des services. Le manque de structures de santé primaire adéquates, l'état des routes et le coût du transport affectent principalement les femmes.

Tableau 3. Comparaisons régionales d'indicateurs de santé

Pays	Espérance de vie à la naissance (en années, 2004)	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes, 2004-2005)	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2004-2005)
Algérie	71	30,4	96,8
Maroc	71,8	40,0	227,0
Egypte	68	20,5	62,7
Arabie Saoudite	71	19,1	12,0
Liban	70	18,6	88,4
Tunisie	72	20,6	48,0
Koweït	77	8,2	4,0
Jordanie	71	22,0	40,3
Oman	74	10,3	15,4

Source : Ministère de la Santé, La santé en chiffres 2004 et EPSF 2003-2004.

25. Malgré la récente amélioration des indicateurs de santé, des écarts importants demeurent.

Les systèmes de financement et de gestion de la santé ne semblent pas répondre aux besoins de la majorité de la population. Outre la détérioration de l'infrastructure physique due à l'absence de maintenance appropriée, les services publics de santé souffrent d'un manque aigu de personnel à tous les échelons (médicaux et de gestion). Le résultat est un écart important par rapport aux résultats d'autres pays en matière de santé. La mortalité maternelle s'élève à 227/100 000, soit 45 fois la moyenne de l'Europe. Les taux de mortalité infantile (40/1 000 en 2004) restent inacceptables. L'état nutritionnel des jeunes enfants et des femmes demeure préoccupant, environ 18 % des enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance et environ 9,3 % souffrant d'émaciation. Ceux qui relèvent du quintile socioéconomique le plus bas ont trois fois plus de chance de mourir de maladies infantiles (Tableaux 3 et 4). Seules 15 % des mères allaitent exclusivement pendant six mois et la stimulation cognitive précoce est souvent insuffisante, comme en témoignent les pratiques de prise en charge de l'enfant⁴.

Tableau 4. Disparités de l'état de santé entre milieu rural et milieu urbain, 2007

Indicateur	Urbain	Rural	National
Taux de fécondité	2,1	3,0	2,5
Taux de natalité brut	18,3	21,5	19,6
Taux de mortalité brut	4,8	6,6	5,5
Taux de croissance démographique	1,4	1,5	1,4
Taux de mortalité infantile	33	55	40
Taux de mortalité des moins de cinq ans	38	69	47
Taux de mortalité néonatale	24	33	27
Taux de mortalité post-néonatale	9	22	14
Taux de mortalité maternelle	187	267	227
Espérance de vie à la naissance	75,5	67	72,2

Source : Ministère de la Santé, La santé en chiffres 2007.

26. En l'absence de filets sociaux efficaces, les frais supportés par les pauvres pour l'accès aux services restent conséquents. Jusqu'à très récemment, le secteur de la santé ne disposait pas de politique systématique de couverture maladie pour les pauvres. La maladie grave demeure l'un des

⁴ Enquête nationale à indicateurs multiples et santé des jeunes, ENIMSJ 2006-2007, Ministère de la Santé, janvier 2008. Rares sont les programmes qui abordent le développement de la petite enfance, soit en assurant des services, soit en encourageant la demande de tels services.

risques les plus importants et les moins prévisibles sur la stabilité économique des familles. Les dépenses consacrées aux soins de santé peuvent mener le ménage à se séparer de ses biens (vente de propriété, etc.) et l'appauvrir. Le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté peut miner le bien-être économique futur. Les progrès en matière de logement et d'infrastructure sont également inégaux. Malgré les dépenses impressionnantes consacrées au programme de réhabilitation et d'élimination des bidonvilles, il est estimé que 780 000 ménages, ou 4 millions d'individus, vivent dans des logements considérés comme « inférieurs aux normes ou inappropriés ». Des investissements massifs dans les réseaux d'approvisionnement en eau potable ont amélioré l'accès à l'échelle nationale. De nombreux ménages ruraux doivent pourtant encore se déplacer pour avoir accès à l'eau potable et les populations non raccordées des quartiers pauvres des villes dépendent de bornes-fontaines, de puits ou de vendeurs informels.

III. DEFIS A LONG TERME

27. **Afin de consolider ses réalisations en matière de développement, le Maroc doit à la fois relever des défis immédiats et influencer les résultats de long terme.** Au cours des trois dernières années, le gouvernement a entrepris un certain nombre de diagnostics impliquant la participation de la société civile, du milieu académique et de groupes de réflexion. Il s'agit, entre autres, du Rapport du cinquantenaire 2006, du Rapport 2008 du Conseil supérieur de l'éducation, du Rapport de l'Institut royal d'études stratégiques (IRES) 2009 et de l'exercice Scenarii 2030 actuellement mené par le Haut commissariat au plan (HCP). Ces produits convergent, pour dépeindre un panorama d'importants défis, structurés autour de trois objectifs globaux : (i) atteindre une croissance et une création d'emplois plus élevées ; (ii) réduire les disparités sociales ; et (iii) assurer la viabilité. Le programme du gouvernement, présenté à la section IV, s'efforce de les relever.

A. Accélérer la croissance et la création d'emplois

28. **Une croissance plus élevée et plus soutenue est essentielle pour relever le défi du chômage, mais sans une qualité du capital humain améliorée, l'objectif ne sera pas atteint.** Malgré le contraste avec les années 1990, les taux de croissance actuels ne permettent pas d'absorber toute l'offre de travail issue de la transition démographique du pays, de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre décroissante dans le secteur agricole et de la participation des femmes au marché du travail accrue. Pour renforcer la création d'emplois au cours des deux prochaines décennies et consolider les progrès en matière de réduction de la pauvreté, le Maroc devra atteindre un taux de croissance supérieur à 6 % par an. L'investissement dans des secteurs à haute valeur ajoutée est un préalable nécessaire au renforcement de la croissance et à l'amélioration de la qualité des emplois et du capital humain. Le Maroc a fait des progrès dans le domaine de l'éducation, mais la qualité et l'efficacité sont toujours préoccupantes. Bien qu'il soit démontré que la formation continue contribue positivement à la productivité de la main-d'œuvre (et à la croissance du secteur privé), 20 % seulement des entreprises marocaines du secteur manufacturier forment leurs travailleurs. Le recours aux programmes actifs du marché de l'emploi (PAME) et programmes de reconversion ciblant les travailleurs et/ou les unités de production des secteurs informel et agricole constitue un autre facteur important de croissance de la productivité et d'amélioration des emplois. Les mécanismes rigides de protection de l'emploi sont habituellement associés à un emploi formel plus faible et à la prolifération des emplois à temps partiel et informels. L'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre et des salaires et l'augmentation progressive de l'emploi dans le secteur formel nécessitent des réglementations du travail plus flexibles, associées à l'introduction de mécanismes de protection du revenu. L'expansion de la couverture du système d'assurance sociale induira une plus grande mobilité de la population active et des travailleurs plus susceptibles de s'engager dans des activités plus risquées et plus rentables.

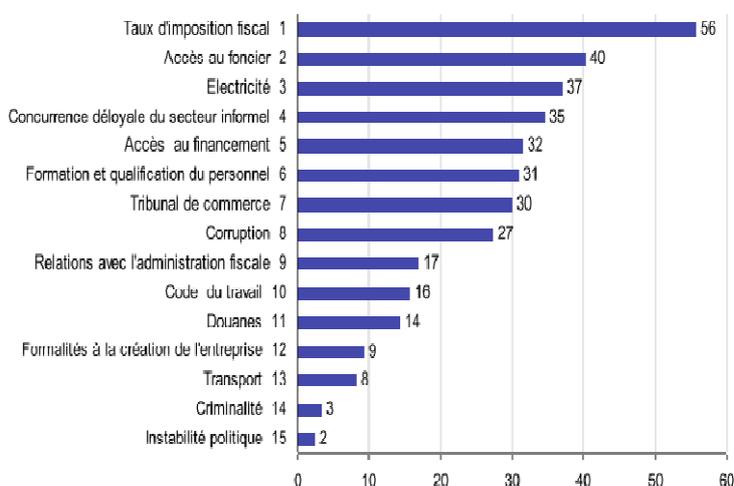
29. **L'amélioration de l'environnement des affaires est une condition préalable à une croissance plus rapide, à l'augmentation de la compétitivité du secteur privé et à une réelle diversification de l'économie.** Aucune économie émergente n'a été en mesure de maintenir une croissance élevée sur une longue période sans un secteur privé compétitif, diversifié et sophistiqué en matière de technologie. En dépit de progrès substantiels depuis le lancement du Programme Emergence, le Maroc est toujours en retard dans ce domaine. Quoique les secteurs de l'immobilier, du tourisme et des services restent dynamiques, la croissance industrielle est demeurée en-deçà de celle d'autres pays émergents (2,9 % par an, contre une moyenne de 6,2 % pour les économies émergentes). Demeurent des faiblesses

dans des domaines requérant la coordination d'agences publiques (notamment la réforme réglementaire) et dans l'exécution des lois et leur application aux investisseurs individuels. Un certain nombre d'obstacles relevant de l'environnement des affaires demeurent problématiques pour les entreprises, en particulier les nouveaux entrants. L'accès au foncier reste l'un des obstacles majeurs à la croissance, tout comme les taux d'imposition. Plus généralement, les procédures administratives et le système judiciaire manquent de transparence et doivent être mieux gérés pour éviter la corruption, l'arbitraire et le traitement privilégié des entreprises ayant les bons contacts. Un panel de représentants d'entreprises interviewés en 2004 et en 2007 estime que selon un échantillon de représentants d'entreprises interviewés en 2004 et en 2007, la corruption est croissante et constitue un obstacle affectant de manière disproportionnée les petites entreprises nationales. Environnement des affaires contraignant, corruption et respect insuffisant des droits de propriété ont notamment pour conséquence l'inégalité face à la règle. La concurrence du secteur informel et la position dominante de quelques acteurs entravent le développement de certains secteurs et l'émergence de nouveaux acteurs industriels. Ces problèmes sont constamment désignés, dans les enquêtes menées auprès des entreprises, comme la plus importante entrave aux affaires (Graphique 8).

30. **Le développement du secteur privé exigera la poursuite des réformes du marché financier, ainsi que la modernisation de l'infrastructure nationale des TIC.** Le Maroc a réduit la vulnérabilité du secteur financier, en restructurant les institutions financières publiques spécialisées en difficulté notamment. Les inquiétudes à propos de la stabilité s'étant apaisées, l'attention doit se porter sur le développement du système financier central, en particulier pour (i) renforcer l'efficacité, la concurrence et la compétitivité et améliorer l'accès aux services financiers ; (ii) promouvoir le segment non bancaire du secteur financier, en renforçant le rôle des marchés de capitaux dans l'économie notamment ; et (iii) renforcer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre et faire respecter le cadre juridique du système financier récemment promulgué. Le secteur privé bénéficierait également de l'émergence d'une économie nationale fondée sur le savoir et conduite par des investissements dans l'infrastructure des TIC.

31. **Pour que son potentiel de croissance se réalise, le Maroc doit renforcer la vocation exportatrice de son économie.** L'expérience internationale démontre que la demande interne à elle seule est insuffisante pour maintenir des taux de croissance élevés. Au cours des deux dernières décennies, la croissance a été principalement conduite par la demande interne, tandis que la contribution négative des exportations nettes de biens et services non facteurs s'accroissait. Les

Graphique 8 : Les contraintes les plus importantes
(Pourcentage d'entreprises qui considèrent chaque contrainte comme importante ou très importante).



Source : Evaluation du climat de l'investissement au Maroc (Banque mondiale, 2008).

politiques et investissements passés ont favorisé la production de biens et services non échangeables, à intrants d'importation élevés et ciblant le marché intérieur – immobilier, télécommunications, services de détail et de gros, transport et services financiers. Afin de tirer le maximum d'avantages de l'interdépendance internationale, le régime commercial doit corriger son biais à l'encontre des exportations. Jusqu'à présent, le Maroc a poursuivi une stratégie d'ouverture commerciale sélective dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux (Euro-Med, ALE-USA, ALE-Turquie, GAFTA) visant à saisir les opportunités offertes par les marchés internationaux. Le statut avancé consolide ces progrès et préfigure une intensification de l'intégration économique entre le Maroc et l'UE et aux marchés mondiaux. L'internationalisation de l'économie marocaine peut bénéficier d'un renforcement de l'initiative d'intégration régionale. Comme d'autres pays de la région, le Maroc entretient l'essentiel de ses relations commerciales avec des pays situés en dehors de la région MENA. Les récents progrès de l'ouverture de l'économie pourraient avoir un effet multiplicateur sur le positionnement géostratégique favorable du pays, entre l'Europe et l'Afrique. Mais cette dynamique est bridée par l'intégration régionale du commerce, des investissements et des marchés financiers, qui reste limitée. Une intégration intra-Maghreb et régionale accrue pourrait générer d'importants gains de croissance. Malgré les progrès récents du commerce de marchandises, l'intégration demeure limitée dans le commerce des services, notamment bancaires, et dans des secteurs clés tels que l'énergie et le transport. Les mesures requises sont notamment la réduction des barrières au commerce, l'harmonisation de l'environnement réglementaire transfrontalier et l'amélioration de la logistique commerciale.

32. **L'intégration mondiale nécessite la transformation structurelle des secteurs en retard.** Le secteur agricole est confronté aux pressions de changement les plus fortes. L'agriculture marocaine reste l'une des moins productives de la région : elle emploie près de la moitié de la population active mais ne génère que 13 % du PIB. Bien que la part du secteur dans le PIB total diminue, ses impacts directs et indirects sur l'économie demeurent importants, rendant la croissance du Maroc volatile (la croissance du PIB est passée de 7,8 % en 2006 à 2 % en 2007, pour remonter à 5,6 % en 2008). Il est nécessaire pour le Maroc de transformer son secteur agricole tout en diversifiant son économie.

Tableau 5. Principaux partenaires commerciaux du Maroc, 2008

Importations en provenance de :	%	Exportations vers :	%
UE (27 pays)	51,9	UE (27 pays)	58,8
France	15,0	France	20,0
Espagne	11,1	Espagne	17,8
Italie	6,8	Italie	6,6
USA	6,7	Royaume-Uni	5,1
Chine	5,8	Inde	4,7
Arabie saoudite	5,0	Brésil	3,9

Source : Office des changes, Maroc, 2009.

33. **Pour exploiter les opportunités des TIC et pour que son potentiel se réalise dans une économie du savoir mondialisée, le Maroc doit s'engager dans une seconde génération de réforme des TIC.** Le Maroc a bénéficié d'un avantage de « premier arrivant » au Maghreb à la fin des années 1990 en s'engageant tôt dans la libéralisation et la privatisation des télécommunications. La première réforme a permis la croissance rapide des services de télécommunications et le développement des industries des TI et d'off-shoring. Mais cet avantage s'est érodé et le pays fait actuellement face à un certain nombre de contraintes entravant sa compétitivité : les prix sont élevés sur les segments du haut débit et du mobile, reflétant une concurrence insuffisante ; les compétences en TI sont rares ; les exportations de TI sont demeurées en-deçà de celles de pays à revenu intermédiaire comparables. Pour que le secteur des TIC devienne un moteur de croissance, de modernisation et de transformation économique et sociale, le Maroc doit s'engager dans d'autres réformes. En particulier, la compétitivité de l'industrie nationale des TI et des PME engagées dans l'off-shoring dépend d'un déploiement rapide et efficace du haut débit, d'une concurrence accrue et d'une réglementation renforcée.

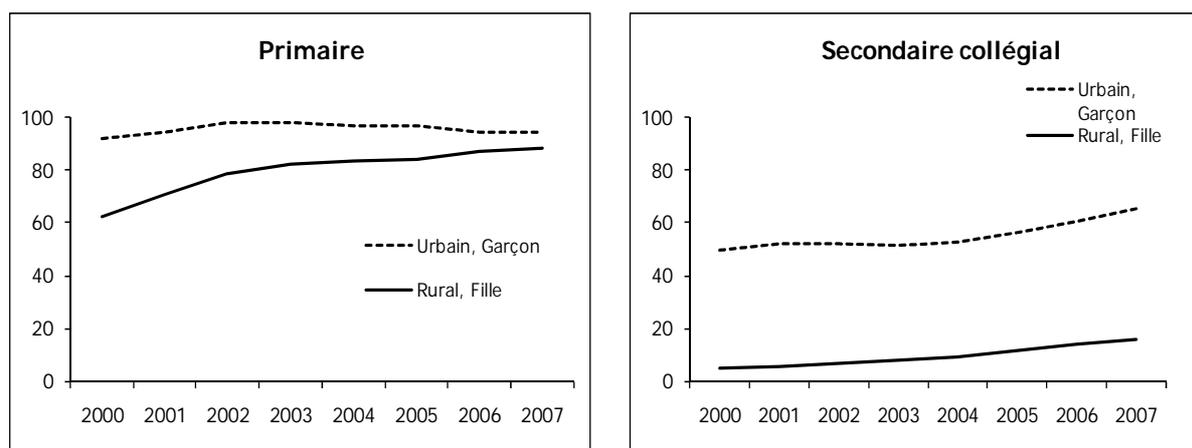
B. Réduire les disparités sociales

34. **Réduire les inégalités et les disparités sociales relativement importantes qui caractérisent le Maroc nécessite une croissance améliorant l'équité et des politiques de protection sociale bien ciblées.** Les inégalités au Maroc sont élevées par rapport aux normes régionales (Indice de Gini de 0,407) et semblent s'accroître. Cette tendance contraste avec celles d'autres pays de la région (par exemple, la Tunisie) dont les inégalités initialement plus élevées qu'au Maroc sont désormais bien moindres. Un des objectifs du gouvernement est d'assurer un partage plus équitable des fruits de la croissance et des bénéfices des réformes. Comme il a été mentionné ci-dessus, de larges parts de la population demeurent exclues de la récente croissance de l'emploi, les taux de chômage des jeunes urbains et des jeunes diplômés s'élevant respectivement à 31,8 % et 18,5 %. La rapide et récente amélioration de certains indicateurs sociaux n'influe que faiblement sur les résultats nationaux relatifs aux pauvres. L'inclusion – qui consiste à atteindre les groupes marginalisés et encourager un accès égal aux services publics et aux opportunités économiques – implique la réforme des politiques régressives, par exemple l'élimination des subventions énergétiques et alimentaires. Des mesures d'appui s'imposent pour renforcer le système de protection sociale et les filets sociaux, qui peuvent contribuer à réduire les inégalités les plus frappantes.

35. **Le fossé entre le milieu rural et urbain demeure important.** A l'heure actuelle, environ 55 % de la population vit dans les centres urbains, contre 29 % en 1960. En 2025 le Maroc comptera 38 millions d'habitants, dont 68 % vivront en milieu urbain. Le défi à cet égard consiste à faire face à une énorme demande d'infrastructure et de services sociaux dans le monde urbain, sans négliger toutefois le reste du pays. Depuis 1985, la croissance démographique a été associée à des disparités croissantes entre les dépenses des ménages urbains et ruraux, tendance partiellement inversée entre 2001 et 2007. Néanmoins, les dépenses des ménages ruraux sont toujours en moyenne de 35 % inférieures à celles des ménages urbains. Concentrant 80 % de l'activité productive (industrie et services) et les trois quarts des opportunités d'emploi, les villes demeurent les centres majeurs du dynamisme économique. La qualité et l'accès des infrastructures et services sociaux de base tels que les routes, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et l'électricité dans les zones rurales isolées accusent toujours un retard par rapport aux régions les plus urbanisées. Les fortes disparités spatiales en matière d'accès à l'éducation et à la santé sont associées aux poches d'incidence de la pauvreté élevée.

36. **Remédier à la condition féminine désavantageuse est essentiel pour améliorer les résultats de développement.** Le premier défi consiste à réduire la mortalité maternelle qui, dans la plupart des cas, pourrait être évitée ou traitée si les femmes enceintes recevaient des soins prénataux dans des centres équipés. Seules 4,3 % des femmes enceintes du quintile le plus pauvre accouchent avec l'assistance d'un médecin ; 70 % accouchent à domicile. Le second défi consiste à améliorer à terme le niveau d'alphabétisation des femmes, en garantissant un accès égal des filles à l'éducation. L'indice de parité dans l'enseignement primaire entre les garçons urbains et les filles rurales de la cohorte des 6-11 ans est passé de 1,5 à 1 au cours de la dernière décennie, mais de sérieuses disparités persistent dans les taux de scolarisation à travers le système éducatif (Graphique 9). Le Maroc est l'un des rares pays où la différence entre les taux d'analphabétisme entre les hommes et les femmes s'est accentuée depuis 1970 au lieu de reculer sensiblement comme dans les autres pays. Une large majorité des 2,5 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école, particulièrement dans le secondaire, sont des filles rurales. En 2007, le taux de scolarisation des filles rurales âgées de 12 à 14 ans s'élevait à 15,6 % seulement. Le chômage affecte déjà plus les femmes que les hommes et cette situation s'aggravera vraisemblablement à l'avenir.

Graphique 9 : Taux de scolarisation nets dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire



Source : Ministère de l'Éducation.

37. **La réduction des inégalités sociales dépend de l'amélioration de la qualité et de la couverture des services.** Les secteurs clés tels que la santé et l'éducation requièrent une série de mesures de développement institutionnel visant non seulement à étendre l'accès mais aussi à améliorer les résultats. Il s'agit notamment de : (i) introduire une plus grande responsabilisation grâce à des systèmes d'incitation et des mécanismes de suivi et évaluation plus efficace ; (ii) poursuivre la déconcentration du secteur conformément au programme global de réforme de l'administration publique. Une attention particulière doit être portée à la déconcentration des ressources humaines afin d'assurer un déploiement efficace du personnel de la santé et de l'éducation et accroître la productivité ; et (iii) généraliser un accès plus équitable aux soins de santé et à l'éducation en diversifiant le financement et en portant une plus grande attention à la mise en œuvre de mesures affectant la demande.

C. Assurer la pérennité

38. **L'impact du changement climatique est déjà fortement ressenti et la vulnérabilité augmentera au cours des prochaines décennies.** Les facteurs de vulnérabilité du pays sont, entre autres : la dépendance marquée vis-à-vis du secteur agricole du revenu et de l'emploi, la rareté des instruments de gestion du risque efficaces, la capacité limitée des secteurs à croissance rapide de créer de nouveaux emplois en milieu urbain et d'absorber la main-d'œuvre rurale excédentaire et, enfin, la part relativement importante dans le total des exportations (15 %) des produits de l'agriculture irriguée, qui surexploite des ressources en eau de plus en plus rares. Les biens à valeur élevée des centres urbains et des complexes touristiques et les infrastructures stratégiques de transport et d'autres secteurs sont déjà exposés aux risques de catastrophes naturelles, qui pourraient être exacerbés par le changement climatique. En l'absence d'adaptation, les projections climatiques du Maroc au cours des prochaines décennies indiquent un climat plus chaud et plus sec, avec une baisse possible des précipitations de 10 % d'ici 2030 et de 20 % en 2050. De tels scénarios pourraient entraîner une baisse des rendements de l'agriculture en bour à hauteur de 10 % dans certaines zones du pays, une hausse d'au moins 10 % de la probabilité de mauvaise récolte et un déficit croissant entre l'offre et la demande d'eau d'irrigation, la baisse des quantités retenues par les barrages devant être supérieure de 30 % à celle de la pluviosité. Ces impacts pourraient se concrétiser au cours des deux prochaines décennies et passeront vraisemblablement à une échelle nettement supérieure vers le milieu du siècle. En l'absence de mesures d'adaptation, la baisse des rendements céréaliers et la rareté croissante des ressources en eau contribueront à la dépendance accrue du pays vis-à-vis des produits alimentaires de base importés (qui s'élève actuellement à près de 50 % pour les céréales).

39. **Les défis actuels et futurs du secteur de l'eau ne pourront être relevés sans un développement de l'infrastructure et sans réforme institutionnelle.** Le Maroc fait face à quatre défis : (a) l'eau disponible ne permettant pas de répondre aux besoins actuels, le changement

climatique limitera fortement la capacité à satisfaire la hausse anticipée de la demande ; (b) la gouvernance et les institutions sectorielles sont faibles ; (c) l'utilisation de l'eau dans l'agriculture est inefficace ; et (d) l'accès aux services d'alimentation en eau et à l'assainissement demeure insuffisant (plus de 80 % des ménages ruraux n'ont pas de raccordement individuel à l'eau et 5 % seulement des eaux usées du pays sont traitées de manière adéquate). En raison de ces défis, les sécheresses fréquentes ont un impact majeur sur l'économie, les dépenses publiques sont moins efficaces qu'elles ne pourraient l'être, l'eau d'irrigation est fréquemment rationnée dans les périmètres publics d'irrigation et les réserves souterraines s'épuisent. Gérer la rareté de l'eau nécessite un rééquilibrage de l'offre et de la demande, dans l'objectif d'une planification et d'une allocation plus efficaces de la ressource. Le pays doit assurer une meilleure coordination institutionnelle, renforcer certaines agences sectorielles et veiller à une meilleure application des règles régissant le contrôle de l'eau souterraine et la lutte contre la pollution. Le financement public doit être aligné sur les priorités publiques, à travers des cadres de dépense à moyen terme pour le secteur. En ce qui concerne l'agriculture, un investissement physique accompagné de mesures de soutien aux agriculteurs peut contribuer à augmenter la valeur générée par chaque goutte d'eau d'irrigation, mais un réel progrès sera tributaire en dernière instance de changements structurels plus vastes dans le secteur. Les subventions aux techniques telles que la micro-irrigation peuvent contribuer à l'atténuation du coût des restrictions d'utilisation de l'eau, à condition toutefois que l'extraction de l'eau souterraine soit strictement contrôlée. De même, pour améliorer les services d'alimentation en eau et d'assainissement, le gouvernement devra investir davantage dans l'infrastructure, financer des transferts sociaux et procéder à des réformes institutionnelles.

40. **Une performance économique durable implique la transformation du secteur énergétique marocain.** Le premier défi ici consiste à améliorer la sécurité énergétique et à assurer que les besoins des consommateurs – citoyens ou entreprises – soient satisfaits au moindre coût sans générer un fardeau pour l'économie. La forte dépendance du Maroc vis-à-vis des importations d'énergie (97 %) constitue un risque pour l'approvisionnement énergétique et expose à des fluctuations de prix (avec un baril à 145 \$EU en 2008, la facture énergétique totale s'est élevée à 71 milliards de DH). Le quadruplement anticipé de la demande d'énergie primaire d'ici 2030 aggraverait encore la dépendance aux importations. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement, il sera nécessaire de diversifier le bouquet énergétique, actuellement dominé par le charbon et le pétrole (87 %), renforcer l'intégration dans le marché méditerranéen de l'énergie, diversifier les sources d'approvisionnement pour le pétrole et autres formes conventionnelles d'énergie, développer des ressources énergétiques nationales (solaire et éolienne) et améliorer l'efficacité énergétique (ce qui pourrait entraîner des économies d'énergie de l'ordre de 15 %). Pour atteindre ces objectifs, le Maroc a besoin d'un cadre institutionnel et réglementaire qui créera les incitations appropriées ; il doit en outre restructurer le secteur pour garantir la viabilité financière des opérateurs. Deuxièmement, le Maroc doit intensifier ses efforts d'atténuation, non seulement pour réduire les émissions locales de CO₂ et participer à l'action mondiale tentant de mettre fin au réchauffement global, mais aussi pour recueillir les co-bénéfices des mesures d'atténuation et les recettes du financement carbone. L'évolution du système énergétique vers une moindre teneur en carbone est ici impérative.

41. **Les risques énergétiques du Maroc peuvent être mieux gérés dans le cadre d'une intégration régionale plus étroite.** La situation énergétique dans les pays du Maghreb est contrastée (l'Algérie et la Libye étant des exportateurs majeurs d'hydrocarbures, la Tunisie et le Maroc étant dépendants des importations). Tous les pays de la région font néanmoins face à des défis communs : une consommation énergétique nationale croissante et une demande accrue, tant domestique que transméditerranéenne, d'électricité verte. Dans un contexte de protection environnementale et de mondialisation des marchés énergétiques, il est dans l'intérêt du Maroc de collaborer avec ses partenaires régionaux pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

IV. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

A. Programme national

42. **Depuis le début de la décennie, le Maroc poursuit un projet renouvelé de développement national.** Ce projet étaye le processus de réforme stratégique en cours, dont les principaux éléments peuvent être décomposés en objectifs internationaux, politiques, sociaux et économiques. La dimension internationale porte sur une intégration croissante et progressive aux marchés régionaux, européens et mondiaux et sur un partenariat stratégique avec l'UE. Politiquement, l'accent porte sur le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la consolidation de la démocratie électorale et l'accélération du programme de décentralisation. Economiquement, le projet cible une croissance robuste et créatrice d'emplois grâce à l'ouverture et à la libéralisation de l'économie, à l'appui au développement du secteur privé et de l'investissement direct étranger, aux grands travaux d'infrastructure et à des priorités sectorielles sélectives. Sur le front du développement social, il vise l'amélioration de la performance du secteur de l'éducation, la réduction de l'incidence de la pauvreté et des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain et l'amélioration de la condition féminine.

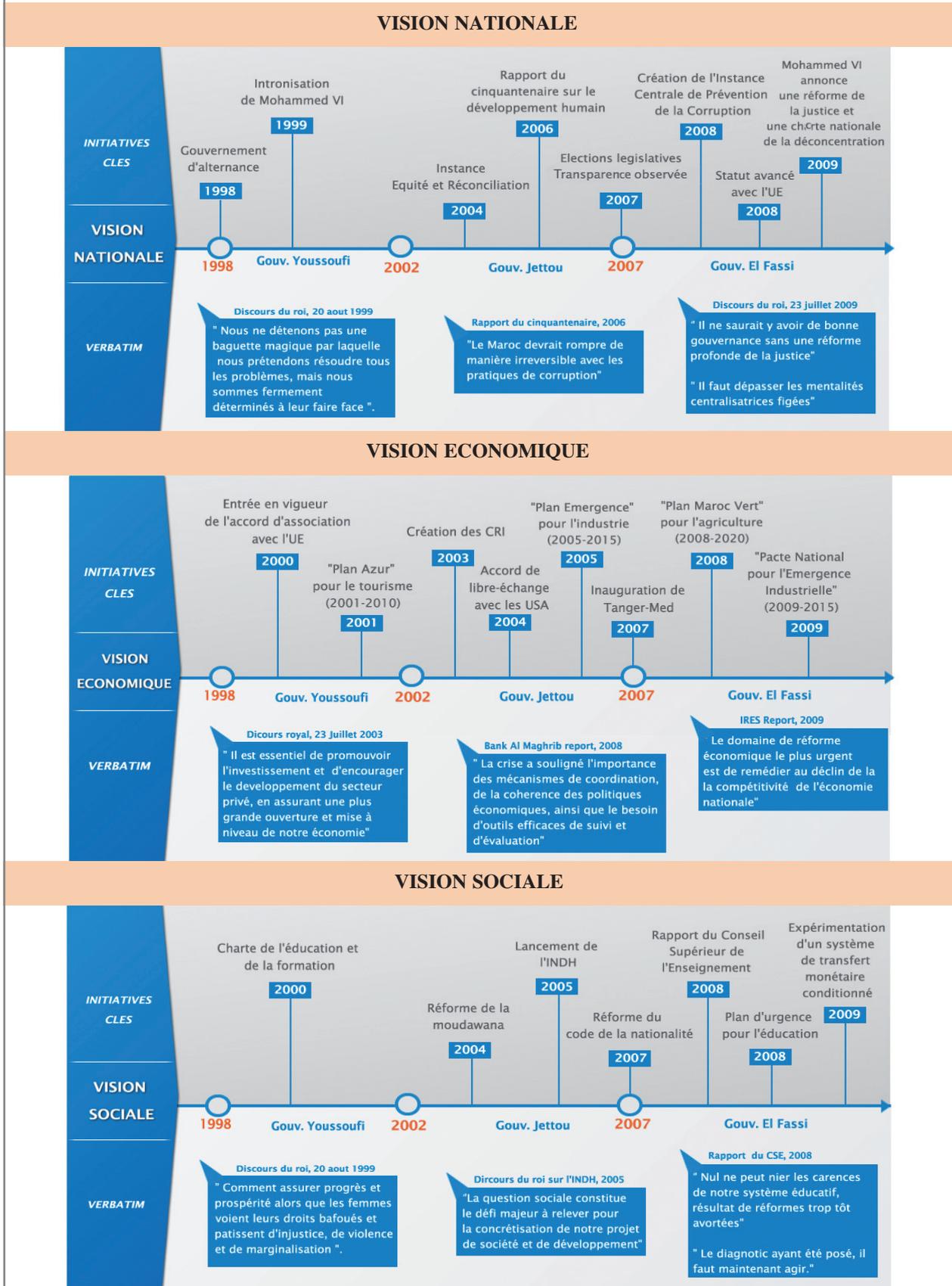
43. **Au cours de la décennie, les gouvernements successifs ont mené un processus de modernisation juridique, politique et institutionnelle, qui a progressivement fait du Maroc l'un des principaux pays réformateurs de la région MENA.** Ils ont géré avec succès la consolidation budgétaire, stabilisé l'économie et créé un environnement favorable à une croissance durable, réformé le secteur financier et adopté un certain nombre de changements juridiques essentiels. Ils ont créé de nouvelles institutions de gouvernance, signé des accords commerciaux avec des partenaires clés et restructuré les programmes gouvernementaux et les allocations budgétaires afin de mieux relever les grands défis sociaux et structurels. La réforme du Code de la famille (Moudawana) en 2004, le lancement de l'INDH en 2005 et l'établissement du Conseil supérieur de l'éducation en 2006 constituent d'importants jalons du changement social. La signature en 2008 de l'accord sur le statut avancé entre l'UE et le Maroc est à la fois un signal visible de réforme politique et juridique soutenue et un acte de reconnaissance internationale du processus de réforme.

B. Espace régional et mondial

44. **L'objectif d'intégration avec les partenaires commerciaux régionaux et mondiaux est poursuivi par le Maroc depuis des décennies.** Dès le début des années 1990, le Maroc s'est efforcé de renforcer son intégration économique à l'échelon régional et mondial dans le cadre d'accords commerciaux. A cette fin, il a continué à approfondir l'intégration préférentielle avec des acteurs extérieurs en signant un accord d'association avec l'UE, entré en vigueur en 2000, un accord de libre-échange avec les Etats-Unis en 2004, ainsi que d'autres accords préférentiels avec un certain nombre de partenaires régionaux.

45. En octobre 2008, le Maroc a signé un accord de « statut avancé » avec l'UE, qui pose les bases d'une orientation stratégique et économique vers l'UE renforcée. L'accord définit les nouvelles ambitions de la relation et renforce l'accord d'association précédent. Il encadrera le rôle de partenaire au développement du Maroc de l'UE. Il permet la participation du Maroc dans le cadre de diverses agences européennes, renforce sa position dans la politique de voisinage de l'UE et contribuera vraisemblablement à accroître le montant de l'aide de l'UE. A terme, il devrait mener à la convergence de la législation et des réglementations dans certains secteurs sélectionnés, selon un rythme et un calendrier qui restent à définir. Il pourrait ouvrir la voie pour un alignement à long terme sur « l'acquis communautaire », le corpus juridique commun de l'UE.

Graphique 10 : Visions nationales du développement au Maroc



C. Stratégies sectorielles

46. Le gouvernement nommé en 2007 a élaboré un programme national centré sur le renforcement de la croissance et de la compétitivité et l'amélioration des résultats sociaux. Il a initié un programme de développement économique et social pour la période 2008-2012. *Le premier objectif* du programme est d'améliorer les résultats sociaux, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'accès aux services, dont le logement, et de substituer, en temps opportun, des mécanismes de protection sociale ciblée aux subventions généralisées. *Le deuxième objectif* est de renforcer la croissance, le potentiel d'exportation et l'investissement dans le pays en mettant simultanément l'accent sur les secteurs productifs clés (émergence industrielle, développement de l'agriculture et de la pêche), la contribution des secteurs de l'infrastructure (énergie, transport, eau) à la croissance et les aspects transversaux du développement (stratégie d'exportation, stratégie TIC et environnement des affaires). *Le troisième objectif* est de mettre en œuvre les réformes transversales indispensables à l'obtention de résultats dans tous les secteurs : (i) amélioration de la gouvernance ; (ii) réforme de l'administration publique ; et (iii) renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour améliorer les services. Dans le cadre de ces objectifs généraux, le programme a identifié six secteurs prioritaires : santé, éducation, justice, eau, énergie et agriculture. Il a aussi augmenté l'allocation budgétaire de ces secteurs, dans un cadre pluriannuel.

Tableau 6 : Dix stratégies de réforme sectorielles produites depuis 2007

Stratégie	Impacts attendus / Cibles	Mise en œuvre
Education <i>Programme Najah (2009-2012)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Universaliser l'enseignement fondamental d'ici 2015 (Taux de scolarisation en 2012 : 95 % au primaire, 90 % au secondaire ; taux d'achèvement en 2017 : 90 % au primaire, 80 % au secondaire) Promouvoir l'initiative et l'excellence dans l'enseignement secondaire et supérieur Améliorer la performance du système Mobiliser les ressources nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> 157 mesures 23 projets
Santé <i>Plan d'action santé (2008-2012)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnaliser la Vision Santé 2020 (2008) Développer un panier de soins adéquat accessible à tous Mortalité maternelle : 50/100 000 (actuellement : 227) Mortalité infantile : 15/1 000 (actuellement : 40) Part des dépenses des ménages < 25 % Planification et exécution des plans nationaux pour la lutte et le contrôle des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> 253 mesures
Agriculture <i>Plan Maroc Vert (2008-2020)</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : valeur ajoutée agricole multipliée par 2,5 2020 : 1,5 million d'emplois créés Exportations : de 1,35 à 4,6 millions de tonnes (+ 254 %) 1,4 million d'agriculteurs ciblés et atteints Investissement total de 147 milliards de DH, dont 66,3 milliards de DH (8,2 milliards de \$EU) de fonds publics 	<ul style="list-style-type: none"> 1 500 projets dans le cadre de seize plans régionaux de développement agricole Création de l'Agence de développement agricole et du Bureau national pour la sécurité alimentaire Signature de neuf contrats-programmes entre l'Etat et des organisations professionnelles
Pêche <i>Halieutis (2009-2020)</i>	<p>D'ici 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production de 1,6 millions de tonnes Consommation de 10-12 à 16 kg/habitant/an Exportations annuelles : 3,1 milliards de DH Emploi : de 61 650 en 2009 à 115 000 Création de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture Création du Centre des produits halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> 16 projets 5 mesures transversales

<p>Eau <i>Stratégie nationale de l'eau</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 : bilan hydraulique restauré dans tous les bassins • 2030 : baisse de 60 % de la pollution urbaine • 2030 : accès à l'assainissement = 90 % • 2015 : accès à l'eau en milieu rural = 95 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la demande d'eau (plans d'économie d'eau) • Développement de l'approvisionnement en eau (réservoirs, transferts, dessalement et assainissement en milieu rural) • Protection environnementale (plan d'assainissement, protection des aquifères, protection contre les inondations)
<p>Energie <i>Mesures prioritaires nationales (2008-2012)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 : accroître la production d'électricité de 3 000-4 000 MW (actuellement : 5 000 MW) • 2012 : 22 millions d'ampoules à basse consommation en énergie (actuellement : 2,5 millions) 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 mesures • Création d'un Comité national d'orientation présidé par le Premier Ministre • Création d'un Comité directeur
<p>Transport <i>Stratégie d'action (2008-2012)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Routes rurales : expansion du réseau de 15 500 km pour desservir 80 % de la population rurale d'ici 2012 • Maintenance et modernisation des autoroutes : programme annuel de 2 000 km • Chemins de fer : accroître la capacité et renforcer la sécurité • Logistique : développer l'efficacité logistique en tant que facteur majeur de compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> • 19 thèmes d'action prioritaire
<p>TIC <i>Maroc Numérique 2013 (2009-2013)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs : transformation sociale, services e-Gov, productivité PME, développement de l'industrie des TIC et capital humain • Thèmes transversaux : éducation, renforcement des capacités, formation et partenariats pour le savoir • Impact sur le PNB estimé à 7 milliards de DH (direct) et plus de 20 milliards de DH (indirect) • Services e-Gov : de 16 à 89 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un comité interministériel CIGOV • 53 mesures spécifiques • Exécution : d'ici 2011, 15 projets et services clés ; d'ici 2013, 89 projets et services, dont 40 projets transactionnels
<p>Déchets solides <i>Programme national de gestion des déchets ménagers (2007-2022)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de service et élimination en milieu urbain • Accès de 90 % de la population aux services de collecte d'ici 2021 • Contrôle de 100 % des zones urbaines équipées en décharges d'ici 2021 • Fermeture et réhabilitation de 300 décharges spontanées • Promotion de la réduction des déchets solides, récupération et valorisation • Réduction des émissions carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission nationale créée pour la mise en œuvre du PNDM • Publication de décrets relatifs à l'application des lois régissant l'évaluation d'impact sur l'environnement et la gestion des déchets solides • Signature avec la Banque d'un accord de participation vendeur pour le développement d'un programme national dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP)
<p>Industrie <i>Emergence II (2009-2015)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 220 000 emplois créés • Augmentation du PIB industriel de 50 milliards de DH (7 % du PIB) • Hausse de la valeur des exportations (95 milliards de DH) 	<ul style="list-style-type: none"> • 111 mesures • Création de l'Agence marocaine pour les investissements • Création d'un Comité directeur
<p>Exportations <i>Plan stratégique des exportations (2009-2018)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2018 : augmentation du nombre d'entreprises exportatrices : 7700, contre 5700 actuellement • 2018 : triplement des exportations (à l'exclusion des phosphates et du tourisme) : 327 milliards de DH, contre 114 milliards de DH en 2008 	<ul style="list-style-type: none"> • 69 mesures sectorielles • Principales cibles : activités d'exportation majeures : industrie automobile, industries électrique et électronique, textile et cuir, activités d'off-shoring, et produits de l'agro-industrie et de la pêche

47. **Dans un premier temps, les ministères clés ont produit des stratégies sectorielles nouvelles et exhaustives.** Ces stratégies répondent au projet national, ciblent les défis connus en matière de développement et posent une série d'objectifs mesurables. S'appuyant sur des expertises abondantes, elles sont solidement étayées par les diagnostics. Elles formulent des plans d'action à court et à moyen terme propres à encadrer les mesures politiques et les séquences de mise en œuvre à l'horizon 2012 et au-delà. Certaines s'appuient sur de nouvelles agences (Plan Maroc Vert et Emergence) en vue d'augmenter l'efficacité de l'exécution. D'autres reposent sur l'établissement de structures interministérielles de coordination des enjeux transversaux, notamment les stratégies des secteurs des TIC (Numérique 2013) et de l'énergie. Bon nombre s'accompagnent d'investissements dans les infrastructures et ont bénéficié d'augmentations budgétaires ciblées en 2008 et 2009. Le tableau 6 récapitule dix stratégies sectorielles produites depuis 2007. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les résultats de la plupart d'entre elles, certaines des plus anciennes stratégies sectorielles, telles qu'Emergence (industrie), ont réussi à attirer rapidement des investisseurs internationaux, par exemple dans les secteurs de l'automobile, de l'off-shoring et de l'aéronautique ou dans le secteur du tourisme dans le cas du Plan Azur.

D. Changements transversaux

48. **Au-delà de l'élaboration de stratégies sectorielles, le programme gouvernemental se concentre sur des domaines à fort potentiel d'impact en matière de développement.** Ils comprennent notamment : (i) l'expérimentation d'une nouvelle approche en matière de protection sociale ; (ii) l'intérêt accru pour les problèmes de gouvernance ; (iii) le renforcement de l'autonomie des collectivités locales ; et (iv) l'appui continu à la réforme de l'administration publique.

49. **Le gouvernement expérimente une nouvelle approche en matière de protection sociale, conçue pour mieux cibler les besoins des populations pauvres et des vulnérables.** Le programme INDH a introduit en 2005 les premières interventions à grande échelle ciblant la pauvreté, à travers la sélection de 264 quartiers urbains et 403 communes rurales parmi les plus pauvres. Il demeure le principal véhicule des interventions ciblant la pauvreté et a contribué au changement d'orientation des politiques de protection sociale. L'approche actuelle est pragmatique. Elle expérimente des moyens d'introduire de nouveaux filets sociaux, tout en développant et en améliorant leur ciblage et leur efficacité à travers l'évaluation. Quelques exemples : (i) la mise en œuvre d'une activité pilote de transferts monétaires conditionnés visant à accroître les taux de rétention scolaire (le programme *Tayssir*) ; (ii) le programme pilote de régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED), qui fait actuellement l'objet d'un effort de généralisation ; (iii) le meilleur ciblage géographique des subventions alimentaires (farine de blé tendre) ; (iv) la mise en œuvre d'un programme de construction de logements sociaux ; et (5) le renforcement de la capacité institutionnelle de ciblage par les politiques et subventions. Une augmentation du salaire minimum et des allocations familiales et l'extension de la couverture de ces dernières aux travailleurs agricoles sont en outre entrées en vigueur. Des revues détaillées de la protection sociale et des subventions alimentaires et énergétiques sont par ailleurs en cours.

50. **Le programme de gouvernance s'inspire d'initiatives antérieures.** Au cours de la dernière décennie, les gouvernements successifs ont lancé une série de programmes d'amélioration de la gouvernance, notamment le programme national de bonne gouvernance de 1995, le Pacte de bonne gouvernance (PBG) de 1998 et le livre blanc de 2000 sur la réforme de l'administration publique. Le PBG avait trois principaux objectifs : (i) éthique et moralisation de l'administration publique ; (ii) efficacité et efficience de l'administration publique ; et (iii) renforcement de la capacité de coordination et promotion de la transparence dans les affaires publiques. L'objet des efforts était de faire de l'administration publique une institution efficace et efficiente, en mesure d'assurer de meilleurs services aux citoyens et de servir de moteur au développement du secteur privé. Un certain nombre de mesures spécifiques de gouvernance et de lutte contre la corruption ont été prises et de

nouvelles institutions ont été créées⁵. Le gouvernement actuel a préparé un programme de gouvernance reposant sur quatre piliers : (i) transparence et moralisation de la vie et des politiques publiques ; (ii) efficacité de l'action publique ; (iii) achèvement des initiatives de renforcement des capacités des institutions clés ; et (iv) amélioration de la gouvernance territoriale.

51. Le programme vise à accroître le rôle des collectivités locales, leur performance, leur responsabilisation et leur autonomisation. Depuis le discours officiel du Roi Mohammed VI le 12 décembre 2006 (repris en novembre 2008), le renforcement des collectivités locales est au centre du programme gouvernemental. L'autonomisation des communes constitue un changement stratégique. La Charte communale de 2003 a été amendée en décembre 2008 pour transférer un ensemble de responsabilités de gestion aux communes. La formulation d'une stratégie municipale a été expérimentée à Settat et El Jadida. Une initiative récente incite les communes à développer un Plan de développement communal visant afin d'intensifier la planification stratégique participative à l'échelon local. Le gouvernement a l'intention d'accélérer le rythme d'exécution de son programme de décentralisation à travers le transfert de la prise de décision et de ressources aux collectivités locales, ainsi que de cadres de l'administration publique. Un dialogue public a commencé avec l'établissement d'une commission consultative chargée de développer un concept de régionalisation. Deux plans pilotes de développement territorial régionaux (pour les régions de Tadla-Azilal et Meknès-Tafilalet), 16 plans agricoles régionaux identifiant une série d'investissements dans le développement agricole et deux stratégies pilotes de développement régional (pour les régions de Fès-Boulemane et du Souss-Massa-Drâa) ont été adoptés récemment par les conseils régionaux.

52. Le gouvernement prévoit de poursuivre le processus de réforme de l'administration publique. Le programme vise à : (i) développer un nouveau système de budget axé sur les résultats comprenant des mécanismes d'évaluation des politiques publiques ; (ii) renouveler les efforts d'amélioration de la gouvernance du secteur public à travers un renforcement des contrôles interne et externe, l'audit, la transparence accrue des bilans budgétaires et la simplification des procédures ; (iii) améliorer le cadre de gestion des ressources humaines ; (iv) améliorer la qualité des services publics en introduisant la gestion localisée, le processus de déconcentration étant ainsi poursuivi ; et (v) simplifier les procédures administratives à travers le développement de l'administration en ligne (e-gouvernement) afin d'améliorer les services publics et d'assurer l'intégrité et la transparence des relations entre l'administration et l'utilisateur.

E. Défis de mise en œuvre

53. Les défis relatifs à la mise en œuvre de la stratégie sont bien identifiés. Le Rapport du cinquantenaire de 2006 notait que « le processus de réforme fait montre d'un dynamisme à préserver et à renforcer. Sa consolidation [...] implique une vision claire des risques qui peuvent compromettre son succès, tels que le manque de synchronisation ou de cohérence du processus global de réforme, l'incapacité d'atteindre la dynamique adéquate, le risque d'une réalisation partielle des objectifs attendus, l'absence d'entrée en vigueur de nouvelles lois, ce qui pourrait compromettre à la fois le succès des réformes et l'avenir démocratique du pays. » Pour relever ce défi il faut :

- **Dépasser la question du « pourquoi » des réformes pour centrer l'effort sur le « comment », en répondant au besoin croissant de cohérence et de coordination.** Pour que se concrétisent leurs ambitieux objectifs, les stratégies sectorielles nécessiteront des actions

⁵ Parmi elles : (a) la loi de 2007 sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et le délit financier et l'établissement d'une Unité d'investigation financière attachée au cabinet du Premier Ministre ; (b) le décret de 1998 sur la passation de marchés publics qui a abouti à un alignement significatif sur les bonnes pratiques internationales (son amendement en 2007 a approfondi la réforme, mais d'autres amendements s'imposent pour assurer l'équivalence avec les meilleurs standards internationaux) ; (c) une loi obligeant certaines catégories d'agents de la fonction publique et représentants officiels à déclarer leurs revenus et leur patrimoine ; (d) la création en 2007 d'une Instance centrale de prévention de la corruption ; (e) l'établissement en 2005 d'un nouveau cadre législatif simplifiant les règles de création de partis politiques ; (f) de nettes améliorations apportées au cadre législatif de la liberté d'association et d'assemblée, qui ont donné lieu à l'émergence d'une société civile plus active et plus dynamique ; et (g) la libéralisation du secteur audio-visuel, avec l'octroi de licences aux opérateurs privés pour la diffusion radiophonique et télévisuelle.

structurelles et transversales échappant généralement à la compétence d'une seule agence, comme encourager la participation et l'appropriation par les citoyens, exercer un leadership pour les arbitrages majeurs et allouer les ressources rares.

- **Se concentrer sur les résultats, en s'appuyant sur le suivi et l'évaluation systématiques de l'ensemble du dispositif administratif.** A l'heure actuelle, l'impact des programmes sociaux ou des stratégies sectorielles existantes est insuffisamment connu, de même que la nature de leur incidence sur les bénéficiaires. Se concentrer sur les résultats implique de passer d'une culture de la mesure des inputs à une culture d'évaluation et de gestion par les résultats. L'identification d'objectifs mesurables dans les nouvelles stratégies sectorielles associée à la réforme en cours de l'administration publique offre une opportunité d'amélioration substantielle du suivi des résultats.
- **Rapprocher l'administration des citoyens.** Comme l'a noté le Rapport du cinquantenaire, la décentralisation est inscrite à l'ordre du jour depuis des décennies. Obtenir de meilleurs résultats de l'engagement public nécessite de déconcentrer les institutions ministérielles clés, déléguer davantage l'autorité, accompagner le transfert des ressources financières d'un transfert parallèle d'autorité, améliorer le rôle de la planification régionale, territoriale et urbaine, ainsi que renforcer la participation des usagers pour qu'ils jouent un rôle actif dans les mécanismes de responsabilisation.
- **Ressources humaines.** La qualité, le déploiement et la gestion des ressources humaines pourraient faire obstacle à la mise en œuvre de la stratégie dans un certain nombre de secteurs, en particulier l'éducation, la santé et la justice. La régionalisation est également confrontée aux capacités locales limitées, notamment au sein des instances locales élues, ce qui en retour pourrait fournir des arguments en faveur du maintien du contrôle centralisé des décisions et des ressources. Il sera donc nécessaire de répondre aux besoins de formation continue, renforcer les capacités et améliorer le déploiement, le recrutement et les fonctions de gestion des ressources.

54. **Avec des objectifs clairement définis, un ensemble ambitieux de stratégies sectorielles bien articulées couvrant les cinq prochaines années,** une compréhension approfondie des contraintes transversales et l'expérience réussie de gestion d'une première vague de réformes, le Maroc a l'opportunité de relever les défis de mise en œuvre et de faire un pas décisif sur la voie du changement.

V. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

A. Expérience et enseignements tirés

55. **Le Maroc a enregistré des progrès impressionnants dans un bon nombre de domaines prioritaires appuyés par le CAS 2005-2009.** Ces progrès comprennent le maintien de la stabilité macroéconomique, l'augmentation de l'efficacité du secteur financier, l'élargissement de l'accès au financement, l'amélioration de la gestion de l'eau et l'élargissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des progrès ont également été réalisés en matière d'accès à l'éducation fondamentale, mesuré par les taux de scolarisation, d'efficacité de l'administration publique, d'accès à des routes praticables par tout temps en milieu rural, d'amélioration des options de logement pour les pauvres et, dans une moindre mesure, d'amélioration du climat de l'investissement. Des domaines d'activité ont été ajoutés au cours de l'exécution du CAS, notamment les secteurs de l'énergie et des déchets solides et l'appui à l'INDH. Parallèlement, certains des domaines initialement ciblés n'ont pas progressé comme prévu, notamment les activités dans l'enseignement supérieur et le développement de l'agro-industrie. Le tableau 7 récapitule les conclusions du Rapport d'achèvement du CAS (RACAS) sur les résultats en matière de développement.

56. **Le RACAS conclut que les quatre piliers fondamentaux du CAS sont demeurés valides tout au long de la période.** Il note que des opportunités se sont présentées en cours d'exécution pour faire avancer les objectifs du CAS à travers de nouvelles activités et que le Groupe de la Banque s'est

adapté pour les saisir. Sur les dix opérations de prêt de la BIRD réalisées au cours de la période, cinq n'avaient pas été projetées lorsque le CAS a été discuté par le Conseil d'administration⁶. L'activité de l'IFC a radicalement changé, passant d'un programme concentré sur l'assistance technique à un programme comprenant un volume d'investissements et de prêts en capitaux important (se référer au tableau 8).

57. **IFC a joué un rôle important au cours de la période du CAS, à travers un programme d'investissements record, des activités d'assistance technique importantes et son entrée sur les marchés locaux de capitaux.** Partant d'un investissement limité en raison de la disponibilité de sources de financement alternatives, IFC a développé ses activités et s'est positionnée comme un partenaire stratégique ayant une valeur ajoutée tant en matière d'investissement que d'assistance technique. Au cours de la période du CAS, l'investissement de l'IFC a fortement augmenté, passant de 4 millions de \$EU à 272,5 millions de \$EU, en étant aligné principalement sur le pilier 1 du CAS (améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement)⁷.

Tableau 7. Récapitulatif des conclusions du RACAS concernant la matrice de résultats du CAS 2005-2009

Pilier 1 Améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement	Pilier 2 Elargir l'accès aux services de base des pauvres et des exclus	Pilier 3 Améliorer l'efficacité du système éducatif	Pilier 4 Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services de l'eau et d'assainissement
1.1 Préserver la stabilité macroéconomique. ●	2.1 Réduire le nombre de ménages vivant dans des bidonvilles de 60 %. ●	3.1 Accroître l'accès à l'enseignement fondamental et sa qualité (enseignement primaire et collégial). ●	4.1 Améliorer le cadre juridique, financier et institutionnel du secteur de l'eau. ●
1.2 Accroître l'efficacité de l'administration publique. ●	2.2 Améliorer l'accès aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques de la population pauvre et vulnérable en milieu rural, urbain et périurbain. ●	3.2 Accroître le taux de diplômés et les taux d'emploi des élèves de l'enseignement secondaire, supérieur et de la formation professionnelle. ○	4.2 Améliorer l'accès et la couverture du traitement des bassins versants ciblés. ●
1.3 Améliorer le climat de l'investissement. ●			4.3 Améliorer la performance technique et financière des opérateurs du secteur de l'eau. ●
1.4 Améliorer l'efficacité du secteur financier et l'accès au financement des entreprises. ●			
1.5 Améliorer la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles. ○			

● Réalisé	● Partiellement réalisé	○ Non réalisé
-----------	-------------------------	---------------

⁶ La Banque a réalisé dix opérations de prêt pour un montant total de 1,127 milliard de \$EU, soit en moyenne 280 millions de \$EU par an. Elles ont consisté en six PPD et quatre projets d'investissement, les PPD représentant les deux tiers du montant des nouveaux engagements.

⁷ A titre d'exemple, au cours des EB 2008 et 2009, l'engagement de l'IFC a atteint un niveau record de 255 millions de \$EU à travers sept projets multisectoriels, tels que les banques commerciales, la micro-finance, les régies d'eau et d'assainissement, les fonds d'investissement pour les PME, le développement de la propriété immobilière sur le segment des logements sociaux et les matériaux de construction.

Tableau 8. Activités de financement du Groupe de la Banque en appui aux piliers du CAS

	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
	Améliorer la compétitivité et le climat des investissements	Elargir l'accès aux services de base pour les pauvres et les exclus	Améliorer l'efficacité du système éducatif	Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services d'eau et d'assainissement
BIRD (initialement planifiés)	<ul style="list-style-type: none"> Secteur financier (PPD) Prêt d'ajustement à la réforme de l'administration publique I (EB 2005), II (EB 2006-2007), III (EB 2008-2009) 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur du logement (PPD) Routes rurales II (SWAP) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base (SIL) 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'eau (PPD) Alimentation en eau et assainissement en milieu rural (SIL)
BIRD (ajoutés)	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'énergie (PPD) Projet d'appui à l'ONE (SIL) Energie solaire intégrée (Fonds pour l'environnement mondial – FEM) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'INDH (SWAP) Appui au programme gouvernemental de réforme de la gestion des déchets solides (PPD) 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du module d'évaluation de l'activité pilote du CCT éducation (<i>Tayssir</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> Activité pilote d'appui à l'accès aux services publics dans les bidonvilles (aide axée sur les résultats)
IFC	<ul style="list-style-type: none"> Appui à divers fonds de placement privé (Maghreb Invest, Capital North Africa Venture Fund, Altermed) Appui à des institutions de micro-finance (FONDEP, Jaida, Al Amana) Investissements sous forme de quasi fonds propres pour BMCE Bank Secteur marocain de la cimenterie (Projet Greenfield Ynna Cement) Assistance technique sur la simplification des procédures commerciales au Centre régional d'investissement de Casablanca Assistance technique au Ministère de la Justice sur la médiation commerciale Appui technique au Ministère des Finances sur la stratégie de PPP dans les infrastructures Conseil auprès de la Banque centrale pour l'établissement du premier crédit bureau privé au Maroc Appui au gouvernement pour le projet de PPP dans l'irrigation de Guerdane Première émission obligataire en monnaie locale par une entité supranationale 	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projet de logements à loyer modéré pour des ménages à faible revenu (MIXTA) Financement structuré à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité (RADEEJ) d'El Jadida 		<ul style="list-style-type: none"> Appui à la régie publique RADEEJ (eau, électricité, assainissement) PPP dans l'irrigation (Guerdane) Financement dans le cadre d'un projet multirégional portant sur l'eau (Veolia Water International)

58. Les principales leçons tirées du RACAS pouvant orienter l'engagement futur de la Banque sont les suivantes :

- La stratégie d'engagement en général et la matrice de résultats en particulier devraient être flexibles, afin de tenir compte des inévitables incertitudes relatives à une période de quatre ans. Plus spécifiquement, cela permettrait d'introduire de nouvelles activités répondant aux changements de contexte national et aux requêtes du gouvernement et de réduire ou abandonner les activités devenues moins importantes ou dont le potentiel de progression est compromis.

- Les objectifs stratégiques appuyés par la Banque doivent faire l'objet d'un soutien national. Il est souhaitable d'engager un dialogue sélectif avec les autorités pour analyser et faire progresser les choix de réforme encore peu clairs et aider à dégager un consensus, tout en repoussant les engagements de long terme jusqu'à ce que la probabilité de succès et l'avantage comparatif de l'intervention soient bien établis.
- Les décisions individuelles de programmation doivent être suffisamment flexibles pour répondre aux évolutions du dialogue et des circonstances globales, régionales ou nationales.
- Il est important de s'inspirer des progrès réalisés pour que la BIRD et IFC continuent à collaborer au sein du Groupe de la Banque.
- La coordination avec les partenaires au développement, y compris en matière de planification et de programmation commune, doit être poursuivie.

B. Consultations

59. **La préparation du CPS a bénéficié d'un vaste processus de consultation impliquant de nombreuses organisations de la société civile, des jeunes, des universitaires, le secteur privé et d'autres bailleurs de fonds.** Trois objectifs ont structuré l'approche retenue pour les consultations : (i) discuter des priorités et du rôle de la Banque mondiale au Maroc ; (ii) atteindre et écouter les parties prenantes les moins audibles ; et (iii) assurer des échanges approfondis sur certains thèmes sectoriels spécifiques. Ces réunions ont été caractérisées par un dialogue libre et ouvert et ont constitué une expérience d'une grande richesse, relativement unique dans la région MENA. Les principaux messages sont les suivants :

- Doutes conséquents quant aux résultats réels du processus de réforme, avec des questions concernant sa crédibilité perçues par les audiences externes comme la manifestation d'une « lassitude vis-à-vis de la réforme » ;
- Besoins spécifiques de résultats dans le domaine de l'éducation ;
- Appels généralisés à la réforme du secteur de la justice ;
- Scepticisme répandu à propos de l'impact des réformes sur la pauvreté et de la mesure de la pauvreté en général ;
- Demandes répétées d'une meilleure évaluation des programmes publics et de l'impact des stratégies sectorielles ;
- Large enthousiasme pour l'inclusion de la gouvernance et de la territorialité comme thèmes transversaux, mitigé par des rappels pragmatiques de la difficulté à trouver les leviers de changement initiaux ;
- Encouragements pour que la Banque : (1) se fasse davantage entendre ; (2) systématise l'évaluation ; et (3) aide le gouvernement à construire une culture de responsabilisation ;
- Insistance quant à la nécessité d'approfondir l'analyse des principaux problèmes de genre dans le cadre du dialogue et de poursuivre le plaidoyer sur le genre ;
- Sensibilisation accrue à la nécessité de mieux comprendre les dynamiques de l'exclusion affectant la jeunesse marocaine afin d'exploiter un formidable réservoir d'énergie et de talent ;
- Appui du secteur privé à la demande tardive du gouvernement d'ajouter le thème des PPP dans le CPS ;
- Importance d'encourager l'économie du savoir en appuyant le secteur privé à travers l'établissement d'un marché des services d'infrastructure bien réglementé et compétitif ;
- Nécessité d'identifier les domaines de collaboration des bailleurs de fonds en temps réel.

C. Programme du Groupe de la Banque mondiale pour 2009-2013

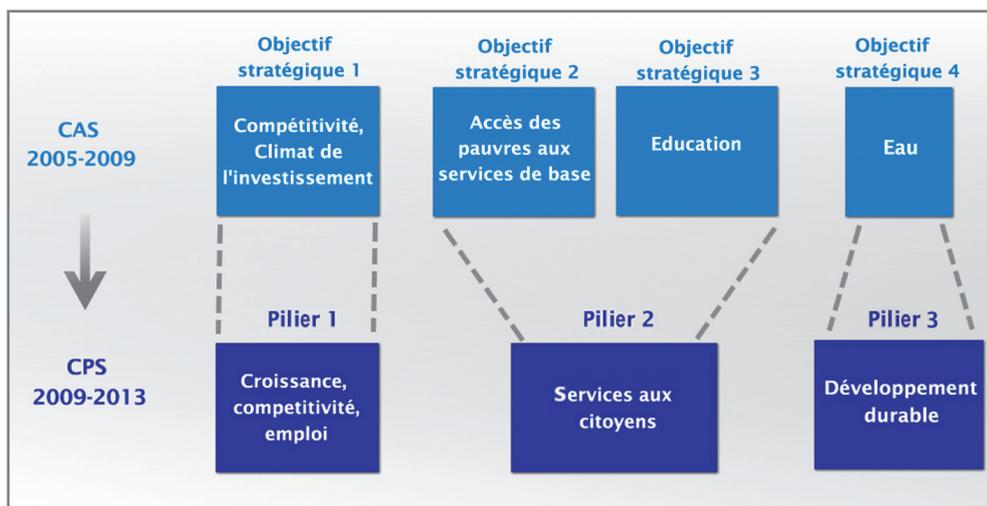
60. **L'objectif de l'action du WBG au Maroc au cours des quatre prochaines années est d'appuyer le gouvernement pour l'exécution de son programme de réforme.** Comme il est indiqué ci-dessus, le programme du gouvernement fait face à des défis d'exécution typiques d'une deuxième génération de réformes. C'est dans ce domaine que l'assistance de la Banque a été spécifiquement sollicitée. Premièrement, le WBG se concentrera sur le « comment » de la mise en œuvre en facilitant la réforme institutionnelle et la coordination – domaine où les PPD de la Banque

ont une solide réputation auprès du client. Deuxièmement, le WBG visera à maintenir son rôle de partenaire et facilitateur de la coordination interinstitutionnelle, en appuyant la mise en œuvre de réformes dans des domaines intersectoriels par le biais de SIL et de PPD. Enfin, les activités du CPS veilleront à accorder une attention particulière au renforcement de l'intérêt des programmes gouvernementaux pour les résultats, conformément aux conclusions du RACAS et en réponse à une requête spécifique du gouvernement.

61. **Le CPS assure la continuité de l'appui du Groupe de la Banque mondiale au Maroc, ainsi que des opportunités d'augmentation et d'expansion à de nouveaux domaines de son engagement.** Outre la consolidation des objectifs stratégiques du CAS 2005-2009 (Graphique 11), le CPS s'inspire des enseignements tirés du CAS précédent et s'efforce de garantir la sélectivité de l'engagement du WBG, de concentrer le programme sur les activités dans lesquelles il peut apporter une valeur ajoutée et de répondre à la demande du client.

62. **Le CPS fournit un cadre qui assurera la continuité de la collaboration et renforcera la complémentarité entre IFC et la BIRD.** S'appuyant sur l'étroite collaboration qui a caractérisé la préparation du CPS, IFC et la BIRD appuieront des politiques gouvernementales de développement du secteur privé, en particulier dans les domaines de l'environnement des affaires, du commerce, de la compétitivité, du développement du secteur financier et du partenariat public-privé. L'Appendice 2 fournit de plus amples détails sur l'approche du WBG vis-à-vis du secteur privé dans le cadre du CPS.

Graphique 11 : Assurer la continuité entre le CAS et le CPS



63. **Le besoin de répondre aux évolutions du contexte national est assuré par un programme de CPS flexible et évolutif.** Le CPS est construit autour de 19 programmes sectoriels regroupés au sein de trois piliers thématiques (1. *Croissance, compétitivité et emploi* ; 2. *Services aux citoyens* ; 3. *Développement durable dans un contexte de changement climatique*) et deux thèmes transversaux (*Gouvernance* et *Territorialité*). Les programmes sectoriels pour lesquels l'engagement a déjà fait l'objet d'un accord sont intégralement présentés dans la section ci-dessous, avec les résultats du CPS associés. Les programmes sectoriels pour lesquels le dialogue et la programmation évoluent encore sont présentés plus brièvement et les résultats du CSP associés seront confirmés à l'occasion de la revue à mi-parcours. Ce qui conduit à un business plan à moyen terme (24 mois) d'activités résolument développées et un cadre quadriennal de programmes sectoriels où l'engagement sera défini. Le tableau 9 présente les programmes sectoriels regroupés selon l'état d'avancement du dialogue. En outre, deux thèmes transversaux, Gouvernance et Territorialité, visent à influencer le programme global du WBG à travers divers points d'entrée opérationnels. Au Maroc, la « territorialité » est un concept couvrant les thématiques de la déconcentration, la décentralisation, la régionalisation et du développement territorial.

Tableau 9. Programmes sectoriels du CPS classés en fonction de l'état d'avancement du dialogue

	Piliers du CPS		
	Croissance, compétitivité, emploi	Services aux citoyens	Développement durable dans un contexte de changement climatique
Programmes sectoriels déjà définis			
Environnement des affaires	•		
Réforme du secteur financier	•		
Compétences et emploi	•		
Gestion du secteur public	•	•	
Qualité et accès à l'éducation		•	
Réforme du secteur de la santé		•	
Vulnérabilité et inclusion sociale		•	
Transport rural & urbain	•	•	•
Réforme du secteur agricole	•	•	•
Réforme de la protection sociale	•	•	
Politique énergétique à faible teneur en carbone et restructuration du secteur	•	•	•
Gestion de l'eau	•	•	•
Gestion des déchets solides		•	•
Programmes sectoriels en cours de préparation			
Développement urbain	•	•	
Technologies de l'information et de la communication	•	•	
Réforme du secteur de la justice	•	•	
Commerce et compétitivité	•		
PPP dans l'investissement dans les infrastructures et les services	•	•	
Changement climatique		•	•

Notes : Le tableau croise les programmes sectoriels du CPS avec les piliers du CPS et l'état d'avancement du dialogue/de la préparation (défini / en cours d'élaboration). La taille du point indique le poids relatif des résultats dans chaque pilier.

64. **IFC mettra l'accent sur le secteur financier et celui des infrastructures, ainsi que sur les investissements à valeur ajoutée élevée dans les secteurs manufacturier, sociaux (santé et éducation) et agro-industriel, tout en conservant une souplesse d'adaptation aux opportunités et changements.** Les potentiels investissements de l'IFC dans l'énergie, les services publics ou les ports et les investissements dans des secteurs du Programme Emergence relèveraient du pilier 1 du CPS (croissance, compétitivité et emploi). Les potentiels investissements dans le secteur bancaire, la micro-finance et le secteur d'éducation appuieraient l'amélioration des services – financiers et éducatifs – aux citoyens (pilier 2). Enfin, les potentiels investissements dans les énergies renouvelables contribueraient aux objectifs de développement durable du Maroc (pilier 3). IFC veillera à conserver la flexibilité nécessaire à l'adaptation aux changements et à de nouvelles opportunités, en fonction des conditions évolutives du marché et du rythme des réformes sectorielles.

PILIER 1 : CROISSANCE, COMPETITIVITE, EMPLOI

65. **La transformation structurelle de l'économie marocaine nécessite un ensemble étendu et coordonné de nombreuses politiques sectorielles.** Sont notamment requis un environnement macroéconomique stable, un meilleur environnement des affaires – y compris dans le domaine de l'infrastructure et des institutions de réglementation homogénéisant les règles du jeu, une politique commerciale soutenant la compétitivité des produits marocains, un secteur financier plus favorable aux petites entreprises, une population active mieux formée et une protection sociale et un marché du

travail efficaces. Bien que des progrès aient été réalisés dans tous ces domaines, il est nécessaire d'améliorer l'impact des réformes et la réponse du secteur privé. Les activités du premier pilier du CPS visent à appuyer l'objectif du gouvernement d'améliorer la croissance, la compétitivité et l'emploi. Dans le cadre de ce pilier, le gouvernement a invité le WBG à concentrer son programme sur les sept programmes sectoriels présentés ci-dessous, dont les trois premiers sont déjà précisément définis, les quatre autres étant en préparation.

Programmes sectoriels définis dans le cadre du pilier 1

Programme sectoriel 1.1 : Environnement des affaires

<p>Objectif du gouvernement : Améliorer l'environnement des affaires pour toutes les entreprises, en particulier les PME, au moyen d'une stratégie détaillée de réforme du climat de l'investissement, appuyée par une mise en œuvre et un processus de coordination de la réforme efficaces.</p>
--

<p>Résultats du CPS</p>

<p>1 : Un environnement réglementaire simplifié et une application plus équitable des règles, en particulier pour les nouveaux entrants et les PME ;</p> <p>2 : Une coordination et une mise en œuvre plus efficace de la réforme dans le domaine de l'environnement des affaires.</p>
--

66. **L'environnement des affaires au Maroc requiert des conditions plus favorables pour les nouveaux entrants, en particulier les petites et moyennes entreprises nationales.** L'appui du gouvernement au développement du secteur privé porte sur : (i) la réduction de l'actuelle imprévisibilité et opacité des aspects juridiques, administratifs et judiciaires de l'environnement des affaires, qui tend à favoriser les investisseurs bien établis ; et (ii) la promotion de la transparence et de l'accessibilité des lois, réglementations, circulaires et procédures.

67. **L'appui au programme du gouvernement portera sur la réforme de la réglementation et sur la coordination institutionnelle.** Le WBG facilitera en premier lieu le développement d'un environnement réglementaire simplifié et une application plus équitable des règles. Les activités d'assistance technique suivantes contribueront à ce résultat : (i) simplification de la réglementation et amélioration des indicateurs et mesures de référence de la mise en place du cadre réglementaire ; (ii) amélioration du cadre juridique de la gouvernance des entreprises et de la protection des actionnaires minoritaires et amélioration de la transparence des règles et réglementations ; et (iii) simplification des procédures d'entrée dans le monde des affaires à travers des guichets uniques. Deuxièmement, le WBG contribuera à une coordination et une mise en œuvre plus efficaces de la réforme de l'environnement des affaires. L'assistance de la Banque mettra l'accent sur : (i) l'appui au gouvernement pour institutionnaliser la nouvelle Commission nationale pour les réformes du climat de l'investissement (CNRCI) et en faire une plate-forme de réforme structurée, efficace et participative ; et (ii) le développement de mécanismes de consultation, d'analyse d'impact économique et d'outils de suivi et évaluation pour la préparation de projets et pour mesurer les progrès des réformes du climat de l'investissement. L'appui comprendra une assistance technique à la CNRCI et éventuellement une opération de prêt avec une composante sur le climat de l'investissement.

68. **Le département Conseil de la région MENA de l'IFC continuera de soutenir des réformes de l'environnement des affaires, en étroite coordination avec la BIRD.** IFC mettra l'accent sur les réformes réglementaires et les processus de restructuration à des fins de simplification réglementaire qui requièrent une expertise de terrain. Elle apportera aussi son appui au développement de systèmes alternatifs de résolution des différends, en commençant par renforcer les capacités d'un centre de médiation et d'arbitrage à Casablanca. L'appui de l'IFC sera sélectif et s'adaptera à la disponibilité des financements des bailleurs de fonds et aux exigences d'additionnalité.

Objectif du gouvernement : Elargir l'accès au crédit des ménages et des PME tout en encourageant la stabilité financière et le développement de marchés de capitaux, à travers l'amélioration de la concurrence et de la gestion du risque.
--

Résultats du CPS

- | |
|---|
| 1 : Un secteur financier restructuré permettant une expansion durable de l'accès au crédit des ménages ;
2 : La mise en place d'une infrastructure de crédit propice au financement des PME ;
3 : Une meilleure identification des risques financiers à travers l'introduction d'entités de supervision indépendantes ;
4 : Une liquidité accrue de la courbe des taux de référence pour favoriser le développement des marchés de capitaux. |
|---|

69. **Le secteur financier marocain a connu une croissance rapide au cours de la seconde moitié des années 2000, à la suite d'une réforme majeure du secteur bancaire. En dépit de ces progrès, d'importantes lacunes demeurent.** L'accès s'est largement élargi (43 % des Marocains disposaient de comptes bancaires ou postaux en 2008, soit 9 points de plus qu'en 2005), mais demeure insuffisant. Les institutions de micro-finance (IMF) ont joué un rôle essentiel pour assurer l'accès au crédit à plus d'un million de pauvres, mais leur croissance rapide (le crédit et l'effectif des clients ont été multipliés, respectivement, par quatre et par deux entre 2005 et 2007) a pris fin en 2008, lorsque leur portefeuille de crédits a commencé à se détériorer. L'entrée de quelques grandes banques sur le marché des PME a amélioré l'accès global (le crédit aux PME a augmenté de 40 % de 2005 à 2008 et représente actuellement un cinquième des portefeuilles de prêts des banques), mais l'accès reste limité sur certains segments clés, notamment les petites entreprises et le financement à long terme ; un environnement économique plus difficile pourrait remettre en cause ces réalisations récentes. Malgré des efforts couronnés de succès pour renforcer la solidité d'institutions systémiques, la croissance récente a en outre généré de nouveaux problèmes de stabilité financière (gestion actif-passif, expositions aux risques du secteur immobilier, interactions au sein du système financier par exemple). Enfin, le potentiel de croissance de certaines activités telles que la finance de marché à long terme doit encore se matérialiser.

70. **Les autorités ont sollicité un deuxième PPD dans le secteur financier d'appui à la seconde génération de réformes. Le programme, qui repose sur quatre piliers, vise à accroître à la fois la portée et la profondeur des réformes, tout en améliorant la stabilité financière.** Le premier objectif du gouvernement est de promouvoir l'accès des ménages au financement. Dans ce domaine, la Banque accompagnera les actions du gouvernement pour améliorer la viabilité du secteur de la micro-finance – en s'inspirant du robuste programme de l'IFC dans le secteur et de l'établissement d'une banque postale. Le deuxième objectif est de renforcer l'accès des PME au financement. Dans ce domaine, le WBG contribuera à mettre en place une solide infrastructure de crédit (système moderne d'évaluation du crédit et régime de garantie partielle du crédit). Le troisième objectif est de renforcer la stabilité financière et d'assurer la viabilité du développement du secteur financier. En s'inspirant du cadre existant, la Banque aidera à cet effet les autorités à préparer de nouveaux outils pour assurer le suivi des risques et une indépendance suffisante aux superviseurs pour prendre des mesures lorsque cela s'avère nécessaire. Le quatrième objectif est de favoriser le développement des marchés de capitaux. Dans ce domaine, l'appui de la Banque portera sur l'amélioration de la liquidité de la courbe des taux de référence, ce qui aidera à exploiter le potentiel des investisseurs institutionnels.

71. **IFC continuera de soutenir l'objectif du gouvernement dans le secteur financier à travers de l'assistance technique et des investissements stratégiques dans les institutions financières – y compris les institutions de micro-finance – et éventuellement des outils de financement des PME.** Sur le front de l'investissement, IFC continuera de rechercher des opportunités d'investir dans des institutions financières visant le développement d'activités bancaires pour les bas revenus et appuyer l'émergence comme acteurs régionaux de certaines banques. En termes d'assistance technique, l'appui au renforcement de l'infrastructure d'information sur le crédit continuera d'être assuré à la Banque centrale et éventuellement à d'autres banques. Les autres activités

consultatives potentielles comprennent le renforcement des capacités des institutions financières à gérer le risque, les techniques modernes de prêt aux PME et la notation du crédit.

Programme sectoriel 1.3 : Compétences et emploi

Objectif du gouvernement : Parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail à travers l'augmentation de l'accès et de la qualité de l'enseignement supérieur et du système de formation et d'enseignement professionnel et technique (FEPT), l'amélioration des systèmes d'information sur le marché du travail et l'extension des programmes actifs du marché de l'emploi (PAME).

Résultats du CPS

1 : Meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences fournies par les systèmes d'enseignement supérieur et de FEPT ;

2 : Mise en place d'un système de suivi et évaluation des politiques et programmes d'emploi ;

3 : Introduction de mécanismes de protection du revenu pour contribuer à l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre.

72. **Le marché du travail du Maroc est caractérisé par la coexistence d'un important chômage des diplômés de l'enseignement supérieur et du système de FEPT d'une part, de pénuries de compétences dans des secteurs stratégiques d'autre part.** Le déséquilibre est dû aux procédures rigides de recrutement et de licenciement, notamment d'importantes indemnités de licenciement, à l'existence de pression fiscale sur les salaires élevée, ainsi qu'à l'importante proportion de main-d'œuvre ayant été peu scolarisée et occupant des emplois faiblement rémunérés.

73. **Le WBG prévoit d'aider le gouvernement à relever ces défis grâce à une opération multisectorielle d'appui aux réformes conjointes de l'enseignement supérieur, de la FEPT, de l'emploi et de la protection sociale. IFC pourrait assurer un investissement complémentaire.** Cette opération portera sur : (i) l'appui aux réformes d'amélioration de la pertinence de l'enseignement supérieur et éventuellement de la FEPT au regard des besoins des entreprises ; (ii) le renforcement des institutions et des systèmes de suivi et évaluation du marché du travail ; et (iii) l'augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre à travers de meilleures réglementations et des mécanismes de protection du revenu. L'information sur le marché du travail étant peu développée et ne permettant pas d'étayer les politiques, un programme d'analyse et de conseil est également envisagé pour compléter les analyses existantes. Sous réserve de l'adoption d'un cadre juridique approprié visant à développer l'enseignement supérieur privé délivrant des diplômes accrédités, IFC pourrait envisager des investissements dans le secteur de l'éducation.

Programmes sectoriels en préparation dans le cadre du pilier 1

Programme sectoriel 1.4 : Développement urbain

74. **A la lumière de l'urbanisation continue et rapide du Maroc, le gouvernement prévoit d'améliorer la capacité des villes à répondre stratégiquement aux défis, afin qu'elles puissent résister aux pressions croissantes.** Le gouvernement a demandé à la Banque d'envisager un appui à la gestion du processus d'urbanisation pour : (i) améliorer la cohérence des projets municipaux au regard de la stratégie nationale d'aménagement foncier et le développement de projets de zones urbaines intégrées à long terme ; (ii) encourager l'application effective de systèmes de gestion unifiés, l'établissement d'accords contractuels et la mise en commun des ressources pour l'exécution de projets de ville et l'adoption rapide du nouveau Code de l'urbanisme ; (iii) sensibiliser les élus aux questions foncières, à la modernisation de la fonction publique territoriale, à la gestion et à la formation des ressources humaines et à une participation plus systématique de la société civile aux plans d'aménagement ; et (iv) appuyer la mobilisation de ressources locales, l'identification de nouvelles sources de revenu et une étude du potentiel d'emprunts, dans le cadre du financement global des besoins urbains. Enfin, la Banque, via le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée récemment ouvert, assurera une assistance technique sur le thème du « développement urbain stratégique » qui mettra l'accent sur : (a) l'aménagement régional et urbain ; (b) la gestion du foncier urbain ; et (c) l'expansion et le renouveau du milieu urbain.

Programme sectoriel 1.5 : Technologies de l'information et de la communication

75. **Le gouvernement planifie une seconde génération de réformes pour que le Maroc retrouve une position de leader dans le secteur des TIC.** Malgré le succès du premier cycle de réformes, d'importants défis demeurent. Premièrement, les prix dans les secteurs du haut débit et du mobile demeurent trop élevés, limitant l'accès. Deuxièmement, les exportations à haute intensité de TIC demeurent bien en-deçà de celles de pays à revenu intermédiaire comparables. Troisièmement, le manque de maturité de l'infrastructure du haut débit du Maroc entrave le développement des industries nationales du logiciel et des TI. Quatrièmement, la main-d'œuvre formée aux TI est insuffisante. L'appui aux réformes du gouvernement viserait à renforcer la compétitivité des TIC. L'engagement se structurerait autour de deux axes majeurs : (i) appuyer une nouvelle phase de réforme des télécommunications et du haut débit ; (ii) renforcer l'externalisation émergente des fonctions support – industrie des services fondés sur les TI (BPO/ITES) à travers le renforcement des compétences. Les principaux objectifs du premier axe seraient d'intensifier la concurrence et d'encourager la réforme de la structure du marché à travers la réforme réglementaire et institutionnelle. Pour minimiser la pénurie de compétences, la Banque soutiendrait l'élaboration du curriculum dans le cadre du lancement de formations répondant aux besoins de l'industrie. Les instruments évoqués avec le gouvernement comprennent : un programme d'assistance technique dans les domaines de l'e-gouvernement et du développement des TI et un dialogue continu sur la réforme des télécommunications. Un nouveau PPD pourrait émerger de ce processus. La composante « compétences » serait intégrée aux nouveaux projets d'éducation et de développement des compétences.

Programme sectoriel 1.6 : Réforme du secteur de la justice

76. **La réforme du secteur de la justice est au cœur du programme du gouvernement et constitue une des grandes priorités de l'actuelle législature.** Les principaux défis comprennent : (i) la piètre qualité et l'absence de transparence des décisions judiciaires ; (ii) le manque de qualifications et spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice ; (iii) les longs délais de gestion des cas et l'application incertaine des décisions des tribunaux ; (iv) un accès inégal à la justice et à l'information juridique et judiciaire ; et (v) une faible capacité de gestion budgétaire et des ressources humaines du ministère et des tribunaux. La stratégie de réforme du système judiciaire n'a pas été finalisée mais elle devrait se concrétiser dans les mois à venir. Le gouvernement a demandé à la Banque un appui à la réforme du système judiciaire afin d'améliorer les services aux citoyens. La Banque est prête à appuyer les efforts du gouvernement, en commençant par la finalisation de la stratégie, à travers des services analytiques sur des thèmes spécifiques, des enquêtes sur la qualité des services et le partage des bonnes pratiques internationales. Une fois en place, le cadre stratégique pourrait être appuyé par un PPD accompagnant la mise en œuvre de la réforme. IFC maintiendra et renforcera son assistance technique au Ministère de la Justice dans le domaine de la résolution alternative des différends.

Programme sectoriel 1.7 : Commerce et compétitivité

77. **La politique commerciale du gouvernement vise à relancer la croissance et la création d'emplois en étendant les marchés des biens et services marocains et à faire du Maroc une plateforme d'investissement et de production pour les investisseurs internationaux.** Toutefois, les efforts actuels n'ont ni hissé les exportations au niveau escompté, ni accéléré de manière significative la transition structurelle de l'économie. Le traitement préférentiel dans le cadre de la libéralisation du commerce accentue en outre la dispersion tarifaire, avec pour résultat un détournement commercial et des incitations à la fraude. Pour relever ces défis, le Maroc réduit les barrières au commerce et à l'investissement et poursuit une intégration préférentielle plus profonde. L'appui du WBG portera sur six domaines : (i) faciliter les réformes tarifaires et non tarifaires sur la base des tarifs appliqués à la nation la plus favorisée (NPF) ; (ii) faciliter la poursuite des réformes du climat de l'investissement afin d'améliorer la capacité des PME à exploiter les opportunités offertes par le marché mondial ; (iii) encourager une réduction supplémentaire des barrières au commerce et à l'investissement dans les

services et la convergence des réglementations avec l'UE dans des domaines d'intérêt pour le Maroc ; (iv) appuyer la promotion des exportations ; (v) renforcer la modernisation du système d'innovation marocain ; et (vi) améliorer la performance de la logistique commerciale. L'appui prendra la forme de deux instruments pouvant se combiner : (a) un PPD pour la compétitivité avec une composante « commerce et intégration » substantielle ; (b) une assistance technique continue pour renforcer les capacités techniques et le développement de nouveaux outils pour assurer le suivi de la stratégie commerciale. La Banque maintiendra son appui technique dans les domaines de la logistique commerciale et du commerce agricole. IFC envisagera des investissements dans l'activité portuaire ou les plates-formes logistiques au Maroc, dans le but d'améliorer l'infrastructure de la logistique commerciale, et complètera les activités de la BIRD à travers son département Conseil dans le domaine de l'environnement des affaires.

78. IFC continuera de mettre l'accent sur le développement des opportunités d'investissement et d'opérations de prêt en appui aux nouvelles stratégies industrielle et agricole du Maroc. Les stratégies du Maroc pour l'industrie et l'agriculture visent à ancrer la stratégie du pays dans l'appui à l'émergence d'entreprises d'envergure internationale dans quelques secteurs où le Maroc a des avantages comparatifs jugés substantiels : (i) agro-industrie ; (ii) industrie automobile et aéronautique ; (iii) pêche ; (iv) externalisation des fonctions support ; (v) électronique ; et (vi) « artisanat » industriel. La modernisation de ces industries pour qu'elles deviennent concurrentielles sur la scène internationale pourrait offrir des opportunités d'investissement à l'IFC.

PILIER 2 : SERVICES AUX CITOYENS

79. La réduction des disparités sociales et le rapprochement des efforts et des résultats exigent de porter une attention plus soutenue à l'efficacité de l'administration publique et aux résultats des politiques et investissements publics. Les activités au titre du deuxième pilier du CPS visent à appuyer l'objectif du gouvernement d'améliorer l'accès et la qualité des services, fournis à tous les citoyens. Dans le cadre de ce pilier, le gouvernement a invité le WBG à concentrer son programme sur les huit programmes sectoriels présentés ci-dessous, dont les sept premiers sont déjà totalement définis, le dernier étant toujours en préparation.

Programmes sectoriels définis dans le cadre du pilier 2

Programme sectoriel 2.1 : Gestion du secteur public

<p>Objectifs du gouvernement : Développer une administration efficace, en mesure de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et au développement durable du pays, tout en encourageant l'investissement à travers de nouvelles stratégies sectorielles et en veillant à la viabilité à moyen terme du cadre macroéconomique.</p>
--

<p>Résultats du CPS</p>

<p>1 : Planification budgétaire pluriannuelle intégrée au processus de préparation de la loi de finances ; 2 : Principales politiques des RH prêtes à être adoptées, par exemple les nouvelles normes pour la classification des emplois ; 3 : Masse salariale conforme à la cible à moyen terme du gouvernement de 10 % du PIB ; 4 : e-gouvernement introduit pour simplifier les procédures de l'administration publique, y compris les services fournis.</p>
--

80. Il est essentiel pour la réussite de la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, elles-mêmes nécessaires à l'amélioration de la performance économique et à une croissance soutenue, d'accroître l'efficacité du secteur public. Le gouvernement est engagé dans un ambitieux programme de réforme de l'administration publique (PARAP) depuis 2002. La réforme vise à assurer la viabilité du cadre macroéconomique en améliorant l'efficacité des dépenses publiques et en optimisant l'allocation des ressources budgétaires. L'appui à la réforme de l'administration publique demeure un élément clé du partenariat entre la Banque et le gouvernement. La Banque est impliquée dans la réforme de l'administration publique depuis son lancement, avec l'UE et la BAD. L'appui au gouvernement à venir portera en premier lieu sur l'adoption d'un nouveau système de budgétisation axée sur les résultats et comprenant des mécanismes d'évaluation des politiques publiques, pour améliorer les services. Deuxièmement, la Banque apportera son appui aux activités qui faciliteront

l'adoption de nouvelles politiques des RH, dans le but d'améliorer leur gestion, en : (i) simplifiant les réglementations du travail dans la fonction publique ; (ii) adoptant un système de rémunération efficace et transparent ; et (iii) introduisant des mécanismes de promotion fondée sur le mérite, les compétences et la probité. Troisièmement, la Banque contribuera à améliorer la gestion de la masse salariale publique dans des ministères clés, afin de soutenir la cible à moyen terme du gouvernement, fixée actuellement à 10 % du PIB. Enfin, la Banque apportera son appui à l'introduction, en cours, de l'e-gouvernement, pour simplifier les procédures administratives et améliorer les services publics et ainsi contribuer, entre autres, à l'intégrité et à la transparence des relations entre l'administration et les usagers. L'appui de la Banque impliquera un ensemble de services de conseil et d'opérations de prêt autour du nouveau prêt pour la réforme de l'administration publique (quatrième phase du PPD de la Banque à l'appui du programme PARAP IV), ainsi qu'un programme d'études économiques et sectorielles (PESW).

81. **Une troisième série d'interventions, en appui aux prochaines phases de la réforme, est envisagée.** Le PARAP suivra des axes tels que (i) la finalisation du projet de loi organique relative à la loi de finances ; et (ii) l'achèvement de la stratégie de déconcentration et la conclusion du travail préparatoire et la mise en œuvre de la phase actuelle de la réforme des RH. La Banque est prête à concevoir une nouvelle série d'opérations de prêt en appui à la prochaine phase du PARAP et à renforcer l'orientation du programme vers les résultats pour de meilleurs services. La nouvelle série d'opérations, élaborée en étroite coordination avec celles de l'UE et de la BAD, renforcera l'harmonisation des bailleurs de fonds.

Programme sectoriel 2.2 : Qualité et accès de l'éducation

<p>Objectif du gouvernement : Universaliser l'éducation fondamentale obligatoire d'ici 2015, promouvoir l'initiative et l'excellence dans le second cycle du secondaire et dans l'enseignement supérieur (pédagogie, gestion et administration).</p>

<p>Résultats du CPS</p>

- | |
|---|
| <p>1 : Augmentation des taux de scolarisation nets au primaire et dans le premier cycle du secondaire ;
 2 : Baisse des taux de redoublement dans le primaire et le premier cycle du secondaire ;
 3 : Amélioration de la qualité de l'éducation, avec un accent sur la restructuration de la formation des enseignants et l'évaluation de l'apprentissage ;
 4 : Meilleure capacité de gestion et responsabilité accrue vis-à-vis des résultats, dans le cadre de la décentralisation.</p> |
|---|

82. **A travers son plan d'urgence pour l'éducation (PUE) 2009-2012, le gouvernement cherche à garantir que les élèves quittent le système d'éducation formelle avec le savoir et les compétences requis par l'économie et la société marocaine.** Le PUE présente un programme de réformes et d'actions ayant quatre objectifs stratégiques : (i) universaliser l'éducation fondamentale d'ici 2015 ; (ii) promouvoir l'initiative et l'excellence dans le second cycle du secondaire et le supérieur ; (iii) améliorer la performance du système (pédagogie, gestion et administration) ; et (iv) mobiliser les ressources nécessaires. La Banque a contribué à constituer un consortium novateur de cinq bailleurs de fonds majeurs, qui appuieront l'exécution du PUE du gouvernement à travers une série d'opérations de financement et de travaux analytiques parallèles, avec une matrice programmatique partagée et un système de suivi commun. Le programme de PPD de la Banque portera, pour sa part, sur des mesures qui : (i) rationalisent l'offre et renforcent la demande d'éducation fondamentale (y compris d'éducation préscolaire), à travers l'élaboration et la sophistication d'outils de planification, de ciblage et de suivi ; (ii) renforcent la gouvernance globale du système, en particulier l'échelon critique qu'est la région.

Programme sectoriel 2.3 : Réforme du secteur de la santé

Objectif du gouvernement : Réduire le fardeau des principales maladies, réduire les inégalités d'accès aux services affectant les pauvres et les populations rurales et améliorer la gouvernance du secteur.

Résultats du CPS

- 1 : Prise en charge intégrée des maladies non transmissibles (MNT), prévention et traitement dans les structures de soins de santé primaire ;
- 2 : Augmentation des activités de nutrition intégrées dans les services de santé maternelle et infantile ;
- 3 : Amélioration de la transparence et de l'équité des allocations budgétaires et renforcement de la capacité des régions à gérer et assurer les services ;
- 4 : Accès de la population aux produits pharmaceutiques de qualité et abordables dans les structures de santé publiques.

83. **Le Maroc est au cœur d'une transition démographique et épidémiologique.** En dépit des progrès réalisés en matière d'augmentation de l'espérance de vie globale, de réduction de la mortalité infantile moyenne, de diminution du taux moyen de fécondité et de réduction de la propagation des maladies transmissibles, le pays fait face à des défis sanitaires. Concrètement, la mortalité maternelle demeure élevée, en particulier en milieu rural, et des inégalités majeures d'accès aux soins et d'état de santé persistent. Le plan d'action de la santé 2008-2012 décline le projet à long terme du gouvernement, dit Santé – Vision 2020 (2008), en quatre piliers opérationnels : (i) révision du rôle et des responsabilités des différents acteurs du secteur de la santé ; (ii) développement d'une offre de soins facile d'accès, suffisante, de qualité et répartie correctement sur le territoire ; (iii) planification et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques pour la prévention et le contrôle des maladies ; et (iv) renforcement des dispositifs de sécurité sanitaire et des systèmes de gestion des risques pour la santé.

84. **La Banque appuiera la réforme du gouvernement dans le secteur de la santé à travers des activités de prêt et d'analyse, en coordination avec d'autres bailleurs de fonds (tels que l'UE, l'Agence française de développement – AFD, la BAD et la coopération espagnole).** L'appui aura les objectifs suivants : (i) amélioration de la nutrition maternelle et infantile et de la prévention des maladies chroniques, au moyen notamment d'une prévention, une détection et un traitement meilleurs à l'échelon des structures de soins de santé primaire et d'une meilleure communication ; (ii) appui à la régionalisation/décentralisation des services de santé, à travers la création d'établissements publics de santé ; et (iii) réforme du secteur pharmaceutique pour améliorer la disponibilité des médicaments et réduire leurs coûts, à travers l'établissement d'une agence du médicament. La Banque appuiera également le pilier transversal de gouvernance du plan d'action de la santé 2008-2012, qui comprend les processus de préparation et d'exécution du budget, l'allocation des ressources financières et humaines, les systèmes d'information et de gestion de la santé et la mise en œuvre de systèmes favorisant une meilleure responsabilisation.

Programme sectoriel 2.4 : Vulnérabilité et exclusion sociale

Objectif du gouvernement : Réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et la vulnérabilité en impliquant les pauvres et les vulnérables et en particulier les femmes et les jeunes.

Résultats du CPS

- 1 : Accès amélioré à l'infrastructure de base, aux services sociaux et aux opportunités économiques pour les pauvres et les vulnérables, y compris les femmes et les jeunes ;
- 2 : Qualité durable et améliorée des services aux groupes vulnérables ;
- 3 : Meilleure coordination des politiques nationales et des mécanismes institutionnels de réduction de la vulnérabilité ;
- 4 : Consolidation des approches participatives pour garantir que l'infrastructure de base et les services socioéconomiques tiennent compte des besoins des pauvres et des vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

85. **Le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2005 a souligné l'intention des autorités marocaines de mettre un accent renouvelé sur la pauvreté, l'exclusion sociale et la vulnérabilité.** L'INDH s'appuie sur la participation et la planification communautaire pour améliorer les conditions de vie et permettre aux pauvres des communautés

ciblées de se faire mieux entendre. Le programme vise également une meilleure coordination des politiques de lutte contre la pauvreté et des mécanismes de mise en œuvre des organismes publics. Les résultats attendus comprennent : (i) la réduction de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la vulnérabilité ; (ii) la consolidation des approches participatives de planification des services locaux ; et (iii) l'élargissement de l'accès aux infrastructures de base, aux services sociaux et aux activités économiques des pauvres et des vulnérables. La Banque poursuivra son appui à l'INDH et portera en particulier ses efforts sur : (i) la consolidation des approches participatives de planification communautaire des interventions ; (ii) l'extension de l'accès aux services et infrastructures de base et aux activités économiques ; et (iii) l'aide à la coordination interinstitutionnelle des politiques et des interventions. La Banque envisagera un appui à la deuxième phase de l'INDH, actuellement prévue pour la période 2011-2015, en fonction d'une évaluation approfondie de l'expérience passée et des propositions pour l'avenir. Un appui spécifique au programme du gouvernement sur la jeunesse et le genre sera poursuivi à l'aide d'un travail analytique spécifique. Une activité d'analyse et de conseil (AAC) sur l'inclusion des jeunes est en cours ; elle a les objectifs suivants : (i) identifier les facteurs clés menant à l'exclusion sociale et économique des jeunes âgés de 15 à 29 ans ; (ii) soutenir la stratégie nationale de la jeunesse actuellement élaborée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; et (iii) fournir un cadre à l'investissement dans l'inclusion des jeunes, dont les multiples dimensions couvrent divers secteurs. En ce qui concerne le genre, des activités analytiques seront développées conformément à la demande du gouvernement. Elles pourraient prendre la forme d'une assistance technique dans les secteurs concernés ou d'interventions pilotes fondées sur un travail analytique solide. Par exemple, l'expérience positive d'appui à la « gendérisation » du budget pourrait se poursuivre dans les années à venir ; les données récoltées à l'occasion de l'enquête sur la jeunesse pourraient donner lieu à un travail analytique spécifique à la problématique du genre, propre à guider les stratégies sectorielles ou des programmes spécifiques, selon les besoins.

Programme sectoriel 2.5 : Transport

<p>Objectifs du gouvernement : Accroître l'accès des populations rurales aux routes praticables par tout temps et améliorer le transport urbain en réduisant la congestion.</p>
<p>Résultats du CPS</p> <p>1 : Accessibilité accrue des populations rurales aux routes praticables par tout temps : de 65 % (2009) à 80 % (2012) ;</p> <p>2 : Entretien durable des routes non classées ;</p> <p>3 : Planification et gestion efficaces du secteur du transport urbain ;</p> <p>4 : Appui financier alloué aux projets de transport urbain à rendement économique élevé.</p>

86. **L'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures de transport de base est parmi les objectifs clés de la stratégie de développement rural 2020 du gouvernement.** Le premier programme national de routes rurales (PNRR-1) a été lancé en 1995 et s'est terminé en 2006, avec des résultats impressionnants : plus de 11 000 kilomètres de routes non pavées ont été réhabilitées, avec des effets positifs bien établis sur le taux net de scolarisation des filles en primaire et le prix de certaines denrées alimentaires. Suite à l'expérience positive du PNRR-1, le gouvernement a demandé l'appui de la Banque au PNRR-2, qui cherche à étendre l'accès à une route praticable par tout temps en s'appuyant sur un solide processus participatif, une coordination verticale entre échelons administratifs et un système détaillé de suivi et évaluation. Avec d'autres bailleurs de fonds, la Banque cofinance le PNRR-2, dont le coût global est estimé à 1,8 milliard de \$EU. Compte tenu des progrès satisfaisants du programme, le gouvernement a demandé un financement additionnel. A travers son soutien au PNRR, la Banque contribue avec le gouvernement et d'autres donateurs à l'extension progressive de la couverture du réseau rural, pour accroître l'accès des populations rurales aux routes goudronnées. La Banque et d'autres bailleurs de fonds appuient en outre le gouvernement pour garantir un entretien durable des routes rurales non classées, en facilitant l'établissement d'un accord entre les collectivités locales, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Équipement pour garantir que l'entretien est assuré et adéquatement financé.

87. **Le gouvernement est également engagé dans la prise en charge des problèmes émergents du transport urbain.** Avec la croissance des villes et le développement rapide de la motorisation, le transport urbain est devenu un problème aigu et son amélioration est une priorité des collectivités locales. L'augmentation de la congestion affecte la compétitivité des villes et l'accès des populations à l'emploi et aux services. Depuis 2006, le WBG a appuyé les efforts du gouvernement pour améliorer l'efficacité du transport urbain dans les grandes villes du pays. Un programme d'AAC important a permis au gouvernement et à la Banque d'identifier ensemble les défis clés et de formuler les principales réformes stratégiques nécessaires pour y répondre. Le gouvernement a demandé l'appui de la Banque à la conception et la mise en œuvre des réformes du transport urbain à travers une série de PPD. L'accent sera mis sur : (i) l'amélioration de la planification et de la gestion du secteur ; et (ii) le développement de systèmes et d'incitations propres à orienter les ressources publiques et privées vers les investissements et les activités ayant les rendements sociaux et économiques les plus élevés. Plus concrètement, les PPD transport urbain proposés contribueront à : (i) réduire le coût des transports et augmenter la mobilité des personnes et des biens, améliorant ainsi la compétitivité des villes et créant le cadre approprié pour stimuler les investissements porteurs d'emploi et de croissance ; (ii) améliorer la qualité et l'efficacité des services de transport urbain ; et (iii) améliorer le développement durable en atténuant les émissions de gaz à effet de serre. Les PPD proposés contribueront également à renforcer d'importants thèmes transversaux, tels que le développement régional, la gouvernance et les partenariats publics-privés.

Programme sectoriel 2.6 : Réforme du secteur agricole

<p>Objectif du gouvernement : Compétitivité et diversification accrues du secteur agricole pour soutenir une plus forte croissance agricole et l'emploi dans l'agriculture.</p>
--

<p>Résultats du CPS</p>

- | |
|--|
| <p>1 : Intégration améliorée des petits exploitants agricoles dans les marchés locaux ;
 2 : Gestion améliorée de l'eau d'irrigation ;
 3 : Amélioration du soutien public et des services publics aux petits exploitants agricoles.</p> |
|--|

88. **Le gouvernement a récemment lancé son plan Maroc vert (PMV), un programme ambitieux de réforme agricole.** Le PMV vise à faire du secteur agricole une source de croissance et de création d'emplois. Les investissements chercheront à accroître la productivité, améliorer la sécurité alimentaire et encourager l'adaptation au changement climatique. Les deux piliers du PMV (le premier mettant l'accent sur le développement d'une agriculture commerciale à forte valeur ajoutée et le second sur l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles) seront appuyés par des réformes institutionnelles visant à créer un environnement des affaires favorable. La Banque aidera le gouvernement à : (i) améliorer l'intégration des petits exploitants dans les marchés intérieurs, en expérimentant des partenariats public-privé pour la construction et la gestion de marchés agricoles et d'animaux municipaux, d'abattoirs et de marchés de fruits et légumes frais ; (ii) améliorer la gestion de l'eau d'irrigation, en facilitant la délégation des responsabilités de gestion de l'irrigation à des opérateurs privés, en mettant en œuvre le programme national de gestion de l'eau d'irrigation et en renforçant la coordination entre parties prenantes du gouvernement ; et (iii) améliorer l'appui et les services du secteur public aux petits exploitants, en introduisant des procédures transparentes, compétitives et participatives d'identification et de mise en œuvre des projets du second pilier du PMV. Dans son appui au programme de réforme agricole du gouvernement, la Banque cherchera particulièrement à :

- a) Améliorer l'intégration des petits exploitants aux marchés locaux, en expérimentant des partenariats public-privé pour la construction et la gestion des marchés d'animaux municipaux, des abattoirs et des marchés de fruits et légumes frais et dans le but d'améliorer l'accès des petits exploitants à une infrastructure de marché de qualité, d'améliorer la fixation des prix et de renforcer la sécurité et la qualité d'ensemble des aliments commercialisés localement ;
- b) Améliorer la gestion de l'eau d'irrigation, en aidant à la délégation des responsabilités de gestion de l'eau d'irrigation des offices régionaux de mise en valeur agricoles (ORMVA) aux opérateurs privés, en exécutant le Programme national de gestion des eaux d'irrigation, et en renforçant la coordination entre parties prenantes gouvernementales. Un usage plus efficace de l'eau

- d'irrigation sera de plus encouragé à travers l'amélioration de la fixation des prix de l'eau et de la gestion de l'irrigation et le renforcement des contrôles sur l'extraction des eaux souterraines ;
- c) Améliorer le soutien et les services du secteur public aux petits exploitants en introduisant des procédures transparentes, compétitives et participatives d'identification et de mises en œuvre des projets du second pilier du PMV, dans l'esprit des réformes récentes entreprises par le gouvernement pour régionaliser et rationaliser les services agricoles.

Programme sectoriel 2.7 : Réforme de la protection sociale

<p>Objectif du gouvernement : Concevoir et mettre en œuvre un ensemble plus équitable, efficace et cohérent de programmes de protection sociale et réformer la compensation des produits pétroliers et alimentaires.</p>
<p>Résultats du CPS</p> <p>1 : Une offre plus cohérente, équitable et viable de programmes de protection sociale pour les pauvres et les vulnérables ;</p> <p>2 : Des systèmes de protection sociale opérationnels, notamment de ciblage et de suivi et évaluation, plus efficaces et efficients ;</p> <p>3 : Expansion et diversification de la couverture de sécurité sociale.</p>

89. **Le gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en place des filets sociaux de sécurité et des régimes d'assurance sociale efficaces au cours des dernières années, mais le système continue de faire face à des défis importants.** Ceux-ci comprennent le besoin d'étendre la couverture, de renforcer le ciblage, d'améliorer l'adéquation des interventions et des besoins des pauvres et des vulnérables et de renforcer la coordination tant à l'échelon central qu'aux échelons locaux. Le gouvernement cherche également à réduire progressivement le rôle prédominant des subventions aux produits pétroliers et alimentaires non ciblées et à promouvoir des programmes d'assistance sociale faisant usage de ciblage et favorisant l'insertion des pauvres et des vulnérables dans l'économie. Suite à l'échange international d'expériences de réforme des subventions pétrolières et alimentaires en 2008, le gouvernement a demandé l'aide de la Banque pour la réforme de la protection sociale. L'appui de la Banque portera sur la conception et la mise en œuvre d'un ensemble plus équitable, cohérent et viable de services d'assistance sociale et de programmes d'assurance sociale. La stratégie de ciblage et de protection sociale en préparation sera finalisée et une combinaison de prêt et de travaux analytiques complémentaires sera conçue pour appuyer la mise en œuvre de ses recommandations. La stratégie en préparation analyse : (i) le rapport entre les besoins et l'offre d'assistance sociale et de programmes d'assurance sociale, dans le but d'identifier les lacunes et les redondances ; (ii) les systèmes de ciblage ; et (iii) le cadre institutionnel de la protection sociale. L'analyse pourrait conduire à l'expansion de programmes prometteurs ou la mise en place de programmes nouveaux exigeant des systèmes et processus renforcés, par exemple de ciblage, de gestion et maintenance du registre des bénéficiaires, de paiement, de suivi et évaluation, de communication. Parallèlement, la Banque continuera à fournir de l'assistance technique pour l'expansion et la diversification de la sécurité sociale et pourrait initier une AAC dans les domaines souffrant de lacunes identifiées dans le cadre du travail en cours, comme le développement de la petite enfance.

Programmes sectoriels en préparation au sein du pilier 2

Programme sectoriel 2.8 : Effet de levier des PPP sur les investissements dans les infrastructures et les services

90. **Les PPP offrent une opportunité d'améliorer l'efficacité des futurs investissements du gouvernement dans les infrastructures et les services.** Le Maroc a acquis une expérience précieuse en matière de PPP au cours de la dernière décennie. Pourtant leur usage demeure ad hoc, à défaut d'une vision stratégique et globale, et entravé par un certain nombre d'insuffisances. Compte tenu des besoins substantiels du pays en infrastructures, de la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire et des gains d'efficacité potentiels, le gouvernement peut bénéficier considérablement d'un usage supplémentaire des PPP. L'appui du WBG aux initiatives de PPP pourrait soit être spécifique à un secteur, à travers une composante d'une opération de prêt d'investissement ou une activité d'AAC

(dans le secteur des infrastructures par exemple), soit constituer une activité transversale mettant l'accent sur un appui au gouvernement pour aborder le volet institutionnel de son programme de PPP, par exemple à travers de l'assistance technique auprès d'une nouvelle unité centrale de PPP.

91. **La croissance des transactions de PPP au Maroc offre à l'IFC des opportunités d'investissement et de conseil.** Dans le secteur de l'énergie, la libéralisation prévue du secteur de l'électricité et en particulier les projets de production indépendante d'électricité et d'énergies renouvelables pourraient offrir des opportunités importantes à l'IFC. Dans le secteur des transports, des opportunités émergeront également des grands projets d'infrastructure menés par le gouvernement, tels que le port Tanger Med ou les projets de transport urbain dans des villes importantes, telles que Rabat ou Casablanca. Dans le domaine de la gestion des déchets solides, où des réformes récentes offrent de nouvelles opportunités au secteur privé, IFC pourrait appuyer des PPP à l'échelon municipal pour de nouvelles usines de gestion des déchets.

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

92. **Le développement économique futur du Maroc est vulnérable à des perturbations de l'approvisionnement et à la volatilité des prix de l'énergie, à la rareté de l'eau et à l'épuisement des ressources naturelles. Les impacts du changement climatique se font déjà sentir.** Les activités au titre du troisième pilier du CPS visent à appuyer l'attention renouvelée du gouvernement à la question de la viabilité environnementale à long terme et aux défis futurs occasionnés par le changement climatique. Le gouvernement a demandé l'appui de la Banque dans quatre programmes sectoriels, dont un est actuellement en préparation.

Programmes sectoriels définis

Programme sectoriel 3.1 : Gestion de l'eau

Objectif du gouvernement : Promouvoir la conservation et la protection des ressources en eau et améliorer la couverture et l'efficacité des services.
--

Résultats du CPS

- | |
|---|
| 1 : Réduction des gaspillages d'eau et amélioration du contrôle de l'extraction des eaux souterraines ;
2 : Augmentation de l'assainissement urbain et de la couverture du traitement des eaux usées ;
3 : Meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur les ressources en eau ;
4 : Elargissement de l'accès aux services d'alimentation en eau et d'assainissement et amélioration de leur efficacité ;
5 : Meilleure coordination entre ministères intervenant dans le secteur de l'eau. |
|---|

93. **Le gouvernement a récemment lancé sa nouvelle stratégie du secteur de l'eau.** Bien que ses détails ne soient pas encore publiés, elle porte sur : (i) un investissement accéléré dans le développement de ressources en eau conventionnelles et alternatives ; (ii) un recentrage de la politique sur la gestion de la demande et l'économie d'eau dans l'irrigation et le service public ; (iii) un appui constant à la protection des ressources et aux programmes de gestion des eaux usées ; (iv) la promotion de travaux de protection contre les inondations ; et (v) des réformes institutionnelles. Dans le sous-secteur de l'alimentation en eau et l'assainissement, le gouvernement reste engagé dans la réalisation d'un accès équitable dans les zones rurales et périurbaines, dans l'amélioration des services d'assainissement urbain et de l'efficacité du service public.

94. **S'appuyant sur les gains et leçons d'un programme sectoriel substantiel sur la période du CAS 2005-2009, le CPS 2010-2013 cherchera à renforcer le partenariat de la Banque et du gouvernement dans le secteur de l'eau.** Il maximisera la contribution transversale du secteur de l'eau à la croissance économique du Maroc, au développement social et aux besoins d'adaptation au changement climatique. La diversité, la complexité et l'évolution des défis sectoriels qui caractérisent les sous-secteurs de la gestion des ressources en eau, de l'irrigation, de l'alimentation en eau et de l'assainissement nécessitent une application flexible et stratégiquement ciblée des instruments de la Banque. Les PPD et prêts d'investissement semblent les plus pertinents dans des sous-secteurs tels que

l'irrigation et l'alimentation en eau et l'assainissement, avec des impacts clairs sur les programmes de croissance économique, de développement social et de gestion de la demande en eau. La réforme des politiques et les besoins d'investissement dans la gestion des ressources en eau – y compris l'optimisation de la stratégie au vu des impacts du changement climatique – pourront être abordés de préférence à travers des PPD, de l'assistance technique et des études économiques et sectorielles, ainsi qu'à travers des investissements sélectifs dans le développement de la ressource.

95. **Accompagnant les efforts du gouvernement de promotion des PPP dans le secteur de l'eau, IFC considèrera les opportunités dans des concessions d'eau et d'assainissement de nouvelles villes ou dans des projets de dessalement.** L'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement pourrait également offrir des opportunités d'opérations de prêt de l'IFC à l'échelle régionale, dans l'esprit de l'investissement déjà réalisé dans un projet d'assainissement de la régie de la ville d'El Jadida au cours de l'EB 2008. Enfin, elle pourrait également fournir de l'assistance technique dans des transactions spécifiques de PPP, comme elle l'a fait avec succès dans le secteur de l'irrigation, dans la région de Guerdane.

Programme sectoriel 3.2 : Politique de l'énergie à faible teneur en carbone et restructuration du secteur de l'énergie

<p>Objectif du gouvernement : Renforcer la sécurité énergétique et garantir la disponibilité de l'énergie pour tous les ménages et toutes les entreprises marocaines à des prix compétitifs, tout en protégeant l'environnement et en atténuant le changement climatique.</p>
--

<p>Résultats du CPS</p>

- | |
|--|
| <p>1 : Réduction de l'intensité énergétique et pénétration accrue des énergies renouvelables pour réduire la teneur en carbone du système énergétique ;</p> <p>2 : Mise en œuvre de la réforme des prix pour réduire le fardeau budgétaire des subventions aux prix et assurer la viabilité financière des opérateurs de l'énergie ;</p> <p>3 : Etablissement d'institutions et de mécanismes financiers pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'énergie ;</p> <p>4 : Développement d'une industrie locale des technologies renouvelables et de l'efficacité énergétique, stimulant la création d'emplois.</p> |
|--|

96. **Pour répondre aux défis de la sécurité énergétique, du développement durable et de la compétitivité le gouvernement a formulé une nouvelle stratégie en 2009.** Les objectifs sont : la sécurité énergétique, la disponibilité de l'énergie pour tous les ménages marocains et les entreprises marocaines à des prix compétitifs, la gestion de la demande, la promotion de l'expertise nationale, du savoir-faire technologique et de la protection environnementale et l'atténuation du changement climatique. Pour réaliser ces objectifs, les principales orientations de la stratégie sont : (i) diversifier et optimiser le portefeuille énergétique autour de technologies énergétiques fiables et compétitives afin de réduire la part de pétrole à 40 % d'ici 2030 ; (ii) développer le potentiel national dans les énergies renouvelables, avec pour objectif l'augmentation de la contribution des énergies renouvelables à 10-15 % de la demande énergétique primaire d'ici 2012 ; (iii) faire de l'amélioration de l'efficacité énergétique une priorité nationale ; (iv) développer les ressources d'énergie nationales en intensifiant les activités d'exploration des hydrocarbures et en développant des sources pétrolières conventionnelles et non conventionnelles ; et (v) s'intégrer dans le marché énergétique régional, au moyen d'une coopération et d'échanges renforcés avec les autres pays du Maghreb et l'UE.

97. **Le gouvernement a demandé un prêt à la Banque pour aider à relever ces défis et à faire du secteur de l'énergie un moteur de compétitivité et de croissance durable.** Pour atteindre les objectifs de sécurité énergétique, de compétitivité dans les services énergétiques et de faible intensité en carbone, il est essentiel d'améliorer la performance opérationnelle et financière du secteur et d'en renforcer la gouvernance. A cette fin, le CPS soutiendra un certain nombre d'actions dans les domaines suivants : (i) efficacité énergétique et énergies renouvelables (ou « maîtrise de l'énergie ») ; (ii) promotion de la technologie à usage national et à des fins d'exportations, ayant pour objectifs d'améliorer la viabilité environnementale intérieure, d'accroître la performance de l'économie nationale, mais également d'accompagner le gouvernement dans l'atténuation du changement climatique global ; (iii) performance opérationnelle et financière solide du secteur de l'énergie ; (iv)

gestion des subventions aux prix énergétiques, afin de ne pénaliser ni l'économie, ni les populations les plus vulnérables (au moyen des subventions ciblées) ; et (v) gouvernance du secteur de l'énergie, pour permettre les réformes institutionnelles et sectorielles nécessaires à l'amélioration de la performance du secteur.

98. **La BIRD appuiera ces objectifs à travers une combinaison d'instruments.** *Tout d'abord* un PPD bâti sur trois piliers : (i) sécurité de l'approvisionnement, tout en assurant un avenir énergétique ; (ii) compétitivité de l'offre énergétique ; et (iii) renforcement des capacités pour atteindre une solide performance opérationnelle et financière. *Deuxièmement*, un prêt d'investissement et des lignes de crédit appuieront la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, au titre du plan d'investissement récemment approuvé par le fonds pour les technologies propres (FTP) ; cela facilitera l'accès à des ressources concessionnelles favorisant les investissements à faible teneur en carbone. Ceci aidera à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs à utilisation finale – industrie, bâtiment et transport, notamment chemin de fer – et à accroître la pénétration des énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité. *Troisièmement*, un don du FEM appuie la construction d'une centrale thermo-solaire dans le Nord-Est du pays. *Quatrièmement*, le programme de développement de l'énergie solaire concentrée préconise l'usage de financements du FTP pour le développement à grande échelle d'une capacité de production d'électricité solaire. Le Maroc joue un rôle clé dans le développement du vaste potentiel solaire non exploité du Maghreb. La Banque financera également l'infrastructure de base essentielle pour exploiter les ressources solaires de la région : transmission au sein du pays et au-delà des frontières, stockage (par exemple grâce au stockage par pompage) et autres investissements requis pour équilibrer le système, en transmission notamment. *Enfin*, la Banque appuiera l'intégration régionale, en particulier la construction d'un marché commun de l'énergie au Maghreb et l'intégration dans le marché européen (notamment à travers des exportations d'électricité verte).

Encadré 1 : Energie solaire concentrée au Maroc – Un partenariat Banque-gouvernement pour la sécurité, la viabilité et la croissance du secteur de l'énergie

L'énergie renouvelable (ER) a toujours été un élément central du dialogue sur l'énergie entre le WBG et le gouvernement du Maroc. A titre d'exemple : la stratégie d'offre d'énergie à faible teneur en carbone financée par la Banque, le développement du cadre contractuel pour l'autoproduction éolienne, le don du FEM pour la centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar, les diverses dispositions contenues dans le PPD de l'énergie pour une loi sur l'ER, le plan d'action énergétique pour la promotion de l'énergie éolienne, et la réforme des prix pour promouvoir l'efficacité énergétique et l'ER. Le CPS appuie l'objectif du gouvernement de renforcer le rôle moteur du secteur de l'énergie pour une croissance équitable tout en assurant la viabilité du secteur.

Le 2 novembre 2009, a été annoncé un plan solaire de 9 milliards de \$EU ayant pour objectif l'installation d'une capacité de production d'énergie solaire de 2 000 MW d'ici 2020. Avec ce plan, l'équivalent de la consommation électrique de Casablanca – 4 500 GW annuellement – sera produit au moyen d'infrastructures d'énergie solaire concentrée (ESC). Cet objectif ambitieux implique une transformation du secteur de l'énergie et a des implications sur l'économie tout entière. Il orientera le développement industriel et les travaux de recherche (par exemple, à travers des centres de recherche financés publiquement) vers l'ER. De plus, il encouragera le développement du domaine de l'énergie à faible teneur en carbone et renforcera la sécurité énergétique. Il stimulera des investissements importants et intensifiera la compétitivité du Maroc, qu'il positionnera en précurseur d'une technologie verte prometteuse. La construction et l'exploitation des projets offriront des opportunités majeures d'emploi.

La Banque appuiera le plan solaire du Maroc au moyen du PPD de l'énergie, du financement à tarif préférentiel proposé par le Fonds pour les technologies propres et éventuellement d'assistance technique et d'opérations de prêts d'investissement. Le plan pourrait également servir de pilote pour le travail de PPP envisagé par le gouvernement du Maroc avec la Banque mondiale et IFC. Il est entendu que les projets d'ESC appartiendront au privé, par lequel ils seront exploités. L'échelle de l'initiative requiert un soutien public, un financement concessionnel des bailleurs de fonds et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et institutionnel adapté, pour rendre l'ESC suffisamment compétitive pour attirer l'investissement privé. Si le Maroc réussit à combiner le savoir-faire de l'ESC avec un environnement réglementaire national adapté, l'ER a le potentiel d'exporter des volumes conséquents d'énergie solaire vers l'Europe et de devenir à terme un moteur majeur de la croissance verte au Maroc. L'approche PPP envisagée dans ce CPS ouvre des perspectives de réalisations dans ce domaine.

99. **IFC cherchera à investir dans des projets d'énergie renouvelable viables.** Elle accompagnera les investissements privés dans les projets d'éoliennes et envisagera également des investissements dans des projets de production d'énergie solaire.

Programme sectoriel 3.3 : Gestion des déchets solides municipaux

Objectifs du gouvernement : (i) établissement effectif, dans le domaine des déchets solides, de systèmes municipaux intégrés, fondés sur une base juridique et institutionnelle solide ; (ii) viabilité renforcée à travers l'introduction de mécanismes d'incitation et de financement ; (iii) amélioration de la performance environnementale et sociale du secteur des déchets solides municipaux par l'amélioration et la mise en œuvre du système existant d'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE).

Résultats du CPS

1 : Coordination interministérielle effective du programme national des déchets solides municipaux (PNDM) et cadre réglementaire renforcé par la mise en vigueur de décrets pour la planification et les normes et standards de la gestion des déchets solides municipaux (GDSM) ;

2 : Meilleure viabilité financière au moyen : (i) d'une allocation des ressources financières conforme aux politiques et programmes du secteur ; (ii) de ratios coût-efficacité améliorés pour les opérateurs du secteur privé intervenant dans les services de GDSM ; (iii) de sources supplémentaires de revenus générées par le mécanisme de développement propre (MDP) ;

3 : Pratiques de mise en décharge des déchets conformes aux normes sociales et environnementales internationales, par l'établissement d'un système d'évaluation d'impact sur l'environnement.

100. Le secteur de la GDSM au Maroc fait face à des contraintes de performance majeures.

Elles comprennent : (i) de mauvaises pratiques d'élimination des déchets ayant des impacts environnementaux et sociaux très négatifs ; (ii) une production intérieure de DSM augmentant exponentiellement ; (iii) un cadre juridique et institutionnel inadapté ; (iv) un mauvais coût-efficacité des services, dont la viabilité financière de long terme est insuffisante ; (v) un besoin urgent d'intégrer et de moderniser les systèmes de GDSM, afin d'atténuer les impacts économiques, environnementaux et sociaux négatifs des systèmes existants ; et (vi) une allocation limitée et inefficace des ressources financières et des opportunités non concrétisées d'accéder aux mécanismes internationaux de lutte contre le changement climatique.

101. La Banque appuiera le gouvernement dans sa démarche de réforme du système de GDSM.

Après la promulgation de la loi 28-00 sur la gestion des DSM en novembre 2006, le gouvernement a lancé un programme national de 15 ans, comptant trois phases, de GDSM, destiné à restructurer et moderniser le secteur. Tout d'abord, la Banque appuiera l'objectif du gouvernement d'apporter au secteur une base institutionnelle solide, en soutenant une coordination interministérielle efficace et le renforcement du cadre réglementaire. Deuxièmement, la Banque contribuera à la viabilité financière du secteur en veillant à l'adéquation des allocations financières et des objectifs du programme, en concevant des mesures pour renforcer le coût-efficacité des opérateurs privés du secteur et en veillant à ce que les ressources supplémentaires issues des revenus du MDP soient exploitées. Troisièmement, la Banque aidera le gouvernement à améliorer la performance environnementale et sociale du secteur, à travers l'amélioration du système d'EIE et en garantissant que les contraintes environnementales et sociales soient prises en compte aux divers stades du processus de décision.

Programmes sectoriels en préparation

Programme sectoriel 3.4 : Changement climatique

Objectif du gouvernement : Améliorer la résistance à la variabilité et au changement climatiques à travers l'intégration inter- et intra-sectorielle des mesures d'adaptation et explorer de nouvelles voies d'atténuation.

Résultats du CPS

1 : Amélioration de la coordination interinstitutionnelle et de la cohérence des politiques sur le changement climatique ;

2 : Développement d'un plan d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs clés ;

3 : Expérimentations d'adaptation lancées dans des zones données ;

4 : Développement d'outils et de mécanismes pour accroître la résistance et la vigilance.

102. **Le gouvernement a l'intention de renforcer la capacité du pays à faire face à la variabilité climatique actuelle et future et aux changements de long terme, tout en réduisant parallèlement les émissions.** La conscience de la vulnérabilité climatique et de l'intérêt d'une croissance à faible teneur en carbone se développe. Le conseil national du changement climatique et le comité scientifique national pour le changement climatique sont de plus en plus actifs. Nombre de stratégies sectorielles récentes s'efforcent de faire face aux implications du changement climatique, comme par exemple la nouvelle stratégie de l'agriculture, le plan Maroc vert, qui aborde la question de l'efficacité de l'usage de l'eau, dans un contexte où la pérennité des ressources en eau est une priorité nationale. Des efforts d'atténuation sont déjà en cours dans les secteurs de l'énergie et des déchets solides municipaux. Les secteurs du transport urbain et de l'agriculture sont en passe d'identifier de nouvelles perspectives d'atténuation. Une stratégie consolidée est requise pour assurer les arbitrages s'imposant aux politiques publiques.

103. **Le gouvernement a demandé l'appui de la Banque pour répondre aux défis du changement climatique.** *Tout d'abord*, en s'appuyant sur la deuxième communication nationale du Maroc à la CCNUCC, la Banque contribuera à la préparation d'une stratégie intégrée d'adaptation et d'atténuation. *Deuxièmement*, la Banque soutiendra la planification de l'adaptation et de l'atténuation en appuyant à travers ses études économiques et sectorielles des domaines tels que la gestion intégrée du risque, l'adaptation des villes côtières, le transport (atténuation et adaptation), la gestion intégrée des zones côtières et les phénomènes de migration climatiques. *Troisièmement*, la Banque appuiera la conception et la mise en œuvre d'expérimentations d'adaptation, par exemple dans le secteur agricole, en combinant projets d'investissement, PPD, études économiques et sectorielles et ressources du FEM. *Quatrièmement*, la Banque appuiera la promotion d'outils d'information et d'analyses sur le climat pour construire la base de savoir requise pour orienter les politiques. La Banque considérera favorablement la poursuite de son appui à l'investissement dans l'adaptation et l'atténuation dans tous les secteurs.

Thèmes transversaux du CPS: gouvernance et territorialité

Gouvernance

104. **Le WBG appuiera l'approche et le programme de gouvernance du gouvernement.** Les objectifs de développement ambitieux du gouvernement exigent de faire face aux principaux défis de gouvernance, tels que la faible responsabilisation interne et externe vis-à-vis des résultats et l'insuffisance d'information sur l'incidence des dépenses publiques. Il a par conséquent été convenu avec le gouvernement que la gouvernance constitue un thème transversal affectant les engagements de l'ensemble du programme de la Banque. Les éléments introductifs du thème de la gouvernance seront évalués au stade de la conceptualisation de tous les instruments. La Banque cherchera à maximiser le rendement des dépenses publiques et à améliorer les services publics. L'analyse dite C-GAC (gouvernance et anticorruption) conduite en 2009 a fourni aux équipes de la Banque une plate-forme destinée à identifier ces éléments introductifs. Une attention spécifique sera consacrée aux gains d'efficacité, pour maximiser l'impact des dépenses publiques dans les services clés, en particulier dans la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et la protection sociale, et pour renforcer le cadre institutionnel dans certains secteurs.

105. **La Banque appuiera le développement institutionnel aux échelons tant national que local.** Le PPD sur la réforme de l'administration publique appuiera l'efficacité budgétaire et des RH. Les PPD des déchets solides municipaux et du transport urbain encouragent la mise en place de cadres réglementaires plus efficaces, au même titre que les engagements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. La Banque aidera à renforcer le nouveau comité interministériel pour les réformes du climat de l'investissement. Le dialogue sur le développement urbain cherche à améliorer la cohérence institutionnelle des projets municipaux et à les aligner sur la stratégie nationale de planification de l'utilisation du foncier.

106. **L'amélioration des dépenses publiques sera recherchée à travers le renforcement des capacités à mesurer les résultats et à orienter les services vers l'obtention de résultats.** La BIRD contribue à la promotion de systèmes opérationnels de protection sociale, notamment de ciblage et de

suivi et évaluation, plus efficaces et efficients. Elle appuie le plan d'urgence pour l'éducation du gouvernement (2009-2012) mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation en : (i) restructurant la formation des enseignants et l'évaluation de l'apprentissage ; et (ii) contribuant à renforcer les capacités des gestionnaires à rendre compte des résultats. Elle conduit une enquête sur les usagers des installations et des services sanitaires. Le PPD de développement des compétences appuiera le gouvernement dans la mise en place d'un système de suivi et évaluation des politiques et programmes du marché du travail. La Banque développera des outils d'analyse d'impact économique et de suivi et évaluation pour mesurer les progrès des réformes du climat de l'investissement. Elle envisagera d'autres mesures d'accompagnement, telles que l'aide à l'expérimentation de l'usage de nouveaux outils de responsabilisation et l'appui aux principales institutions de gouvernance. A cette fin, pourrait avoir lieu un appui analytique à la nouvelle agence anti-corruption (l'instance centrale de prévention de la corruption – ICPC), le renforcement des capacités du système d'information et de gestion pour faciliter l'accès des citoyens à l'information sur les impacts en matière de développement (statistiques sur les services clés, résultats/réalisations), en particulier dans les secteurs sociaux, et l'expérimentation de l'usage des enquêtes d'usagers et des notations des citoyens. Enfin, l'engagement de la Banque à accroître l'usage des systèmes nationaux dans la réalisation de son programme constitue également une opportunité d'améliorer la performance institutionnelle dans des domaines tels que la gestion financière publique, les passations de marché et les domaines sociaux et environnementaux.

Territorialité

107. La Banque appuiera l'objectif du gouvernement d'encourager le développement territorial participatif et de renforcer le rôle des collectivités locales, leur performance, leur responsabilisation et leurs compétences. *Premièrement*, les programmes efficaces de développement territorial participatif, tels que ceux visant l'intégration des zones défavorisées dans les pôles de croissance, requièrent l'établissement et la promotion d'institutions et de politiques répondant aux besoins et demandes locaux. Le programme de développement territorial du gouvernement vise une meilleure réglementation du foncier, du travail et des marchés de produits, la fourniture de services sociaux de base de qualité et des investissements pour connecter les infrastructures au moyen d'interventions territoriales. *Deuxièmement*, la réalisation de ces résultats dépend d'une nouvelle définition des rôles et responsabilités du gouvernement central et des autorités territoriales et d'un lien plus solide entre les réformes envisagées de déconcentration et de décentralisation. Des mécanismes de responsabilisation et un renforcement des capacités sont donc nécessaires, à l'échelon infranational, ainsi qu'une répartition appropriée des ressources budgétaires et humaines. Pour apporter son soutien au projet de territorialité, la Banque s'efforcera de discuter davantage des choix et des implications d'un recours accru à des échelons en-dessous du gouvernement central et utilisera son programme pour appuyer cette réalisation.

108. De nombreux éléments introductifs existent et constituent la base d'un appui ultérieur. Le prêt au PARAP et ses études économiques et sectorielles connexes relèvent certains des défis de l'agenda de déconcentration, tels que la réforme des RH et des politiques budgétaires. Les PPD de gestion des déchets solides municipaux appuient la délégation des fonctions de décision et de gestion aux communes, avec une capacité financière et une autorité accrues. L'appui financier de la Banque à la mise en œuvre du PMV aidera à réajuster l'équilibre de la prise de décision entre échelons central et local dans le secteur agricole. Les activités de prêt et d'AAC ont soutenu une amélioration de la transparence, de l'efficacité et de l'équité des allocations budgétaires et un renforcement des capacités des régions à gérer et fournir des services sanitaires. La Banque appuie le renforcement des capacités locales et une meilleure coordination des politiques nationales et des mécanismes institutionnels dans le cadre de l'INDH. Autres exemples : les routes rurales et diverses opérations (dans le transport urbain et les déchets solides) pour faciliter les contrats directs entre le secteur privé et les communes. Au-delà, la Banque élargira le dialogue à travers des ACC supplémentaires et envisagera les demandes d'appui financier pour la deuxième phase du programme du CPS.

D. Volume de prêts

109. **Le gouvernement a demandé une enveloppe annuelle de prêt de la BIRD de 600 millions de \$EU, soit plus du double du volume annuel moyen durant les EB 2006 à 2009, de la période du CAS.** L'intérêt à emprunter davantage à la Banque témoigne à la fois d'un souhait de déployer l'appui de la Banque sur un programme de réforme étendu et d'une stratégie de restructuration de la dette, qui verrait une augmentation de la part du financement extérieur à des conditions favorables. Trois facteurs principaux sous-tendent la stratégie d'augmentation de la part du financement multilatéral. Le premier est lié à la structure de l'échéance de la dette publique. L'échéance moyenne a baissé au cours des dernières années et devrait baisser davantage, le gouvernement central ayant essentiellement financé ses besoins à l'aide de l'émission de bons du Trésor à un an – ou moins – sur le marché intérieur. Les autorités souhaitent par conséquent rallonger l'échéance moyenne. Le deuxième facteur tient à l'augmentation des besoins de la balance des paiements. Le troisième relève de la satisfaction des besoins d'emprunt croissants du budget, dans un contexte de diminution de la liquidité des marchés financiers intérieurs, après une longue période de surliquidité du marché monétaire.

Tableau 10 : Programme de prêts prévisionnel (EB 2010 – EB 2011)

EB 2010	EB 2011
Réforme de l'administration publique (PPD)	Transport urbain (PPD)
Réforme du secteur financier (PPD)	Appui au plan Maroc vert (PPD)
Secteur de l'éducation (PPD)	Déchets solides municipaux (PPD)
Eau urbaine et rurale (SIL)	Initiative nationale pour le développement humain II (INDH) – Instrument à définir
Financement additionnel des routes rurales (SIL)	Secteur de l'énergie (PPD)
Modernisation de l'agriculture irriguée Oum Er Rbia (SIL)	Fonds de développement de l'énergie (prêt intermédiaire financier)
Assainissement Oum Er Rbia (SIL)	Secteur de la santé (PPD)
Total prévu : 600 millions de \$EU	Totale ciblée : 600 millions de \$EU

110. **Le programme de réformes du gouvernement se reflète dans l'important pipeline opérationnel des deux prochains exercices budgétaires.** Le tableau 10 illustre le programme de prêts prévisionnel, de 600 millions de \$EU annuels. La majorité des opérations citées pour l'EB 2010 sont dans leur phase finale de préparation. Les opérations citées pour l'EB 2011 ont fait l'objet d'une demande formelle du gouvernement et sont actuellement en cours de préparation. Des indications suggèrent que ce niveau de demandes se poursuivra au-delà de l'EB 2011. Toutes les opérations ont pour but d'appuyer les programmes de réformes les plus importantes, un accent particulier étant mis sur les six secteurs prioritaires identifiés, ainsi que sur les thèmes transversaux de gouvernance, territorialité et réforme de l'administration publique.

111. **La BIRD confirme l'enveloppe de prêt proposée pour l'EB 2010, de 600 millions de \$EU.** Environ la moitié devrait prendre la forme de PPD. L'enveloppe de prêt pour l'EB 2011 et les suivants reste indicative à ce stade et dépendra de la capacité globale de prêt de la BIRD.

E. Principes et règles d'engagements

112. **Dans l'environnement de réforme en rapide évolution du Maroc, un programme conduit par le client exige de la flexibilité.** Au cours du dernier cycle de programmation, la Banque a évité d'enfermer son action dans le carcan d'un CAS aux contours rigides, afin de répondre efficacement aux besoins changeants du pays et de conserver sa pertinence. Le présent CPS va plus loin dans cette voie, en développant un plan d'activité à moyen terme (24 mois) clair et constitué d'opérations définies, tout en conservant la liberté d'ajuster le programme en fonction des résultats du dialogue dans la période restante du programme. De même, la matrice de résultats évite de spécifier les résultats

et les indicateurs pour des opérations qui sont actuellement en cours de développement. L'examen à mi-parcours du CPS finalisera ce travail, tout en développant le plan d'activité définitif de la deuxième moitié du programme.

113. Assurer un programme flexible et conduit par le client exigera également de porter une attention particulière à la question de la sélectivité. Afin de rester au cœur du mandat de la Banque, tout en assurant l'appropriation du client, les interventions futures devront passer un simple test, composé de trois questions : (i) Est-ce un besoin ? (ii) La demande du gouvernement est-elle claire ? (iii) La Banque a-t-elle un avantage comparatif dans la contribution ou l'apport de compétences ? Si la réponse à l'une de ces questions est « non », il sera pertinent de rester à l'écart.

F. Instruments

114. L'exécution du CPS sera appuyée par l'ensemble des instruments de la BIRD. Le choix des instruments sera déterminé par trois critères : état du dialogue, demande du gouvernement et caractéristiques de l'opération considérée.

115. Les PPD ont joué un rôle central dans le programme de prêts, reflétant l'intensité en réformes de l'engagement. Sur les dix opérations de prêt conduites pendant la période du CAS antérieur (2005-2009), pour un montant total de 1,127 milliard de \$EU, six étaient des PPD, représentant deux tiers des engagements. Les PPD ont appuyé des réformes structurelles de secteurs entiers, ayant un impact substantiel sur le développement dans les domaines suivants : (i) efficacité accrue de l'administration publique ; (ii) efficacité accrue du secteur financier et amélioration de l'accès au financement ; (iii) sécurité énergétique renforcée, efficacité énergétique accrue et cadre de développement des énergies renouvelables amélioré ; (iv) accès accru au logement pour les ménages à faible revenu ; (v) amélioration de la gestion de l'eau et élargissement de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ; et (vi) gestion des déchets solides plus efficace et plus sûre à l'échelon national. Le volet « réforme » des SIL et des SWAP financés par la Banque a également été considérable, comme dans le secteur de l'éducation et de l'INDH. Les PPD sont l'instrument favori du gouvernement. Outre la flexibilité qui leur est associée, ils structurent de manière appropriée les réponses aux défis structurels qui caractérisent les réformes sectorielles. Au besoin, la Banque envisagera d'augmenter les volumes de ses PPD pour répondre à ces préférences gouvernementales, en fonction de la nature du programme proposé. Dans la mesure du possible, la Banque consolidera les opérations de PPD en fonction des synergies et de la compatibilité des secteurs.

116. Le portefeuille du Maroc a connu des changements significatifs au cours des dernières années. La Banque ayant répondu à la préférence du gouvernement pour l'instrument de PPD, le portefeuille de prêts d'investissement a baissé considérablement, passant de 14 projet pour l'EB 2007 à 6 à ce jour. Le montant agrégé du portefeuille est resté relativement importante, le programme comprenant de plus gros projets. Le montant des engagements s'élève à 433,7 millions de \$EU, dont 237,8 millions de \$EU ne sont pas encore décaissés. La performance du portefeuille a été bonne, avec seulement un projet non satisfaisant (actuellement en restructuration), qui ne représente que 6 % des engagements globaux. Les indicateurs de performance du portefeuille – réalisme, pro-activité et décaissements – sont tous favorables. Au-delà, le gouvernement a demandé à la Banque de promouvoir de nouveaux projets d'investissement dans les deux prochaines années dans les routes rurales et l'eau et l'assainissement. Ces secteurs ont un historique de mise en œuvre solide.

117. La Banque a un programme important de fonds fiduciaires. Il appuie 36 activités spécifiques pour un montant total de 64 millions de \$EU, dans dix secteurs alignés sur les priorités gouvernementales. Il est guidé par les principes d'appropriation par le pays, d'alignement sur les objectifs du CPS, de complémentarité avec les autres activités de la Banque, de dissémination élargie des constats et de déploiement sélectif. Il est essentiellement concentré sur le travail analytique, une grande partie étant liée aux opérations de PPD. Les principaux domaines appuyés sont la gestion du secteur public, l'énergie, l'eau, l'éducation (expérimentation novatrice de transferts monétaires conditionnés) et le changement climatique. L'Appendice 7 offre plus de détails sur le rôle des fonds fiduciaires dans le programme.

118. Le rôle de la Banque en tant que partenaire analytique du Maroc dépendra tant du maintien de la qualité de ses produits d'AAC que de l'alignement sur la demande. Les études économiques et sectorielles continueront à jouer un rôle particulier en contribuant à la sensibilisation, comme dans le programme de travail analytique proposé sur la pauvreté, la jeunesse et le genre. Il sera également déployé de façon à dégager des consensus sur la manière d'aborder des défis importants, comme dans la protection sociale, l'intégration économique, l'environnement des affaires, l'agriculture et le changement climatique. Des produits d'AAC seront également développés pour appuyer des engagements opérationnels vastes et complexes, comme la réforme du secteur public, l'amélioration des services, l'eau et l'énergie.

119. Les produits analytiques fourniront le point de départ de l'engagement dans des domaines où le dialogue est récent. Ces domaines comprennent les PPP, ceux dans lesquels l'impact d'une réforme de première génération est incertain ou ceux ayant la réputation d'opposer un risque à l'engagement par le moyen d'un appui financier. Toutefois, afin de renforcer sa contribution analytique, la Banque devra consolider le portefeuille d'études économiques et sectorielles pour réduire sa fragmentation et repenser son approche de mobilisation des fonds fiduciaires, dans le but de l'aligner sur la demande du client.

120. Un défi clé consiste à accroître la capacité de suivi et évaluation afin de mettre en place des politiques de plus en plus complexes, assurer la réduction des disparités sociales et réduire l'exposition au risque. Dans le contexte de la décentralisation croissante de la décision et de la mise en œuvre et de la nécessité de renforcer les capacités des organismes clés, la Banque concentrera ses efforts pour aider le Maroc à combler des lacunes essentielles dans les données sur la vulnérabilité économique et l'impact des risques sur les conditions de vie. La valeur ajoutée de l'intervention de la Banque est d'améliorer les capacités nationales, de faciliter la coordination dans un système décentralisé de collecte et d'analyse des données et d'appuyer une ouverture et une participation de la société civile plus grandes.

121. IFC se concentrera sur les investissements dont l'additionnalité et le fort impact sur le développement sont démontrés. Ils comprendront par exemple les besoins importants de financement, excédant la capacité des banques intérieures ou ceux qui requièrent des échéances plus longues, des financements en devises ou une structuration complexe qui ne sont pas disponibles localement. Au moyen d'actions ou de quasi-actions et de produits financièrement structurés tels que les garanties, IFC considèrera également des investissements plus modestes dans les secteurs stratégiques (par exemple, agroalimentaire, secteurs de l'éducation et de la santé, projets éoliens) où elle peut ajouter de la valeur. Le programme d'assistance technique de l'IFC continuera à compléter les investissements, avec des activités mettant l'accent sur le climat des affaires et l'accompagnement par le conseil des transactions de PPP dans les infrastructures.

122. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) est prête à appuyer les piliers 1 et 2 du CPS. En premier lieu, en tirant parti de la libéralisation commerciale et de l'augmentation des investissements directs marocains à l'étranger, l'AMGI est prête à renforcer la compétitivité du secteur privé en appuyant le développement international d'entreprises marocaines, principalement en Afrique subsaharienne. En second lieu, l'AMGI pourrait appuyer les efforts du gouvernement pour améliorer les services locaux en accompagnant les investisseurs internationaux qui envisagent des investissements non-souverains dans les infrastructures.

123. Dans le contexte de « l'initiative monde arabe », la Banque travaillera avec les autorités marocaines pour capitaliser les opportunités d'une meilleure coopération régionale et transfrontière. Ces opportunités comprennent :

- L'initiative régionale d'énergie solaire concentrée (appuyée par un financement à des conditions préférentielles de 750 millions de \$EU du Fonds pour les technologies propres).
- Des produits d'AAC abordant les barrières à l'intégration économique tant en termes d'échanges que d'IDE. La Banque a développé un programme analytique substantiel sur l'intégration financière et travaille étroitement avec le Fonds monétaire arabe et le FMI.

- Dans le domaine du transport régional, la Banque joue le rôle de facilitateur et de partenaire. Outre sa contribution au « plan d'action de transport régional pour la région méditerranéenne 2007-2013 » de l'UE, en partenariat avec l'UE, la BEI, la BAD et d'autres bailleurs de fonds, la Banque recherche des opportunités de poursuivre le dialogue sur l'efficacité de la logistique des échanges interrégionaux à travers un portefeuille de produits relevant des études économiques et sectorielles.
- Sur l'employabilité, la Banque est active dans la promotion d'un système d'équivalences régionales, l'activation d'un marché régional du travail et l'amélioration de la protection sociale et de la gestion du travail des migrants.
- Le Maroc est le l'objet de plusieurs produits relevant des études économiques et sectorielles, de l'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités portant sur les dimensions régionales de l'adaptation au changement climatique. Ces produits portent sur des questions telles que les impacts du changement climatique sur les villes côtières, la migration intérieure, le rôle du changement climatique pour les écosystèmes de la région, l'appui technique à la planification et aux capacités de traitement des eaux usées et l'analyse régionale des impacts économiques et sociaux du changement climatique dans l'agriculture.
- Dans le secteur de l'eau, la région MENA appuie le renforcement des capacités d'institutions telles que le Conseil arabe de l'eau et des activités telles que l'initiative arabe de gestion de l'eau, l'initiative régionale de l'eau et un don régional du fonds de développement institutionnel de l'engagement public dans la gestion de l'eau.
- Le Maroc est l'un des membres fondateurs du centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (MCMI), avec la Tunisie, l'Egypte, le Liban et la Jordanie. Le centre vise le segment stratégique de la gestion du savoir en amont, en facilitant l'apprentissage conjoint de part et d'autre de la Méditerranée. Le travail du MCMI s'appuie sur des ensembles programmatiques directement alignés sur les objectifs du Maroc. Ils comprennent : (i) compétences, emploi et mobilité du travail ; (ii) environnement et eau ; (iii) développement urbain et territorial ; (iv) économie du savoir, innovation et technologie. En tant que membre fondateur, le Maroc est bien placé, à la fois pour bénéficier du programme régional du MCMI et contribuer à son succès.

124. IFC continuera à appuyer les investissements Sud-Sud et les flux transfrontaliers. Donnant suite à son investissement récent dans la Banque BMCE qui visait l'expansion de la banque dans 11 pays subsahariens, IFC continuera à appuyer l'expansion des entreprises marocaines au plan régional, à savoir dans le Maghreb et en Afrique. IFC mènera également des investissements au Maroc avec les acteurs régionaux émergents.

G. Alignement, harmonisation et utilisation des systèmes nationaux

125. Le financement des bailleurs de fonds a augmenté considérablement durant les dix dernières années. En 2006, l'aide publique au développement nette totale et l'aide officielle ont atteint 1 046 millions de \$EU (équivalent à 1,6 % du PNB, soit 34 \$EU par habitant) alors qu'elle s'élevait à 419 millions de \$EU (1,2 % du PNB et 15 \$EU par habitant) en 2000. Le montant des décaissements de la BIRD entre 2005 et 2008 était en moyenne de 275 millions de \$EU par an, représentant le deuxième plus grand bailleur de fonds après l'UE. En dépit de son montant croissant, l'APD ne représente qu'une proportion relativement faible (moins de 5 %) des dépenses annuelles totales de l'Etat. L'appendice 6 fournit plus de détails sur le déploiement des bailleurs.

126. La coordination des bailleurs de fonds s'est améliorée, aidée par la solidité des programmes nationaux et le rôle actif du gouvernement. Les bailleurs de fonds s'emploient à assurer une plus grande coordination en amont des programmes pays et des activités sectorielles. Une coordination particulièrement visible, en 2009, quatre des principaux bailleurs de fonds du Maroc – Banque mondiale, BAD, AFD et UE – ayant initié un processus de collaboration dans le développement de leurs stratégies respectives, nouvelles ou actualisées. Certains domaines, tels que l'INDH, la réforme de l'administration publique, l'éducation, ont connu une collaboration particulièrement forte, avec l'usage systématique de missions conjointes, de cadres de résultats

harmonisés et de conditions de décaissement communes. D'autres, tels que le programme d'accès aux routes rurales, ont réuni plusieurs bailleurs de fonds autour d'une approche sectorielle. Les bailleurs de fonds reconnaissent de plus en plus leurs domaines d'avantage comparatif respectifs.

127. **Le WBG s'est engagé à renforcer la collaboration et l'harmonisation.** Il est prêt à fournir un appui à l'accord sur le statut avancé avec l'UE si le gouvernement le souhaite. A l'heure actuelle, la BIRD et l'UE travaillent conjointement dans cinq domaines clés, l'éducation, la santé, l'INDH, la réforme de l'administration publique et les routes rurales, pour un financement conjoint cumulé estimé à plus de 900 millions de \$EU. Dans d'autres domaines, tels que la justice, l'énergie et la réforme de l'agriculture, des interventions parallèles sont actuellement envisagées. Cette collaboration devrait s'accroître au fur et à mesure que la définition du contenu de l'accord sur le statut avancé avancera. IFC poursuivra également sa coordination et sa collaboration étroites avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires tels que la BAD, la BEI et Proparco, en particulier dans les secteurs des infrastructures et des marchés financiers.

128. **Les systèmes nationaux sont déjà au cœur des mécanismes de soutien des bailleurs de fonds.** Les progrès du gouvernement dans le domaine du cadre fiduciaire global, ses efforts pour améliorer ses systèmes et le degré de transparence et d'ouverture à la validation extérieure qu'il a démontré ont mené à un recours accru aux systèmes nationaux du financement des bailleurs de fonds. Selon l'enquête de 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris, environ 80 % du financement des bailleurs de fonds a été décaissé dans le cadre de ce que l'on peut décrire globalement comme les systèmes nationaux. L'appui budgétaire a contribué dans une large mesure à ce résultat.

129. **Les systèmes nationaux du Maroc et son engagement à les renforcer davantage soutiennent le programme de développement national et le cadre d'intervention des bailleurs de fonds.** Les améliorations de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés et des procédures de sauvegarde s'inscrivent dans l'objectif global du gouvernement d'améliorer la qualité de l'administration et de renforcer la compétitivité de l'économie nationale. Le Maroc a confirmé son intérêt à être considéré comme candidat au programme pilote d'utilisation des systèmes nationaux de passation de marchés dans le cadre d'opérations appuyées par la Banque. Suite à un rapport analytique sur la passation des marchés (CPAR) 2007, il a entrepris une évaluation plus approfondie de son système national de passation des marchés. Il a également accepté d'entreprendre des évaluations externes de référence de ses systèmes de gestion financière (CFAA) en 2003 et 2007 et une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) en 2009. Ces évaluations ont noté que les systèmes du Maroc sont relativement solides et présentent un faible risque fiduciaire. Elles ont également identifié des domaines nécessitant des améliorations. Le gouvernement a exprimé sa volonté de résoudre ces problèmes et, dans de nombreux cas, a déjà approuvé l'établissement de plans d'amélioration. L'Appendice 5 offre davantage de détails sur l'utilisation des systèmes nationaux dans la gestion financière, la passation de marchés et les sauvegardes environnementales et sociales.

130. **Le gouvernement a demandé à la Banque et aux autres bailleurs de fonds d'accroître le recours à l'utilisation des systèmes nationaux,** conformément à leurs engagements de la déclaration de Paris (2005) et au programme d'action d'Accra (2008)⁸. Il souhaite voir des progrès tangibles sur la voie de cet objectif pendant l'exécution du CPS. Poussant plus loin les processus décrits ci-dessus, la Banque honorera son partenariat avec le gouvernement pour évaluer les systèmes, identifier les voies d'amélioration, investir dans le renforcement des capacités et accompagner la mise en œuvre de ces changements, dans l'objectif d'accroître progressivement l'utilisation des systèmes nationaux.

⁸ Le paragraphe 15 du programme d'action d'Accra stipule que « Les bailleurs acceptent de recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public [...]. Dans le cas où les bailleurs choisissent plutôt de recourir à des mécanismes d'acheminement de l'aide autres que les systèmes nationaux (notamment à des unités parallèles de mise en œuvre des projets), ceux-ci devront expliquer ouvertement les raisons de ce choix et réexaminer leur position à intervalles réguliers. »

VI. RISQUES

131. **Deux risques menacent les objectifs de ce CPS.** Tout d'abord, les perspectives de croissance à court terme sont sujettes à des risques systémiques et exogènes. Le Maroc est confronté aux incertitudes concernant le calendrier, la vitesse et la forme de la reprise, suite à la crise mondiale. Bien qu'il existe des indices encourageants d'un terme possible de la crise, il est trop tôt pour prédire comment l'économie mondiale émergera de la récession. On ne sait pas encore clairement dans quelle mesure le Maroc continuera à être confronté à l'impact du ralentissement économique sur ses exportations, ses transferts de fonds de l'étranger, sa capacité à attirer l'IDE et la viabilité de son programme de relance publique. Le bilan solide du Maroc en matière de gestion macroéconomique suggère qu'il est bien placé pour faire face aux incertitudes dues à la crise actuelle. La Banque aidera à atténuer les risques économiques relatifs à la crise, à travers un suivi et un dialogue continu avec les autorités sur le contexte macroéconomique global, ainsi qu'une analyse des options de mesures correctives, à la demande éventuelle du gouvernement.

132. **En second lieu, la réussite de la mise en œuvre du programme de réformes du gouvernement dépend de facteurs relevant de l'économie politique.** Une fois les réformes de seconde génération déployées, la résistance des intérêts particuliers complexifiera encore la mise en œuvre. Les conséquences éventuelles seraient le glissement des objectifs, un blocage du processus et une perte de crédibilité du programme de réforme aux yeux de l'opinion publique. L'accent mis récemment par le gouvernement sur les réformes en profondeur de la gouvernance, telles que celle du secteur de la justice, est un facteur clé d'atténuation de ces risques. La Banque offrira une assistance technique appropriée – ajoutant, à la demande, une attention spécifique aux contraintes d'économie politique – pour appuyer la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

MATRICE DE RESULTATS DU CPS MAROC

Pilier 1 : CROISSANCE, COMPETITIVITE ET EMPLOI		
1.1 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES		
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'environnement des affaires pour toutes les entreprises, en particulier pour les PME, au moyen d'une stratégie détaillée de réforme du climat de l'investissement appuyée par une mise en œuvre de la réforme et un processus de coordination efficaces. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <p>1- Qualité inégale du droit commercial/cadre réglementaire et son application menant à un niveau d'inégalité des chances dans l'environnement des affaires qui réduit l'entrée de nouvelles PME et la diversification.</p> <p>2- Processus faible et non institutionnalisés de l'identification, préparation, exécution et coordination de la réforme du développement du secteur privé</p>	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance technique de l'IFC/Banque pour appuyer les réformes réglementaires de l'environnement des affaires. PPD potentiel de la Banque avec un pilier climat de l'investissement. AT de la Banque à la CNREA.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Rationalisation de l'environnement réglementaire et application plus équitable des règles, en particulier pour les nouveaux entrants et les PME.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Condition minimum de capital pour une compagnie à responsabilité limitée (en \$ de l'INB par habitant) Niveau de référence : 2009: 11,8 %. [Cible 2013 : moins de 1 %]. Indicateur : Mesures administratives pour créer une affaire/coût associé en % de l'INB par habitant. Niveau de référence : 2009: 6 mesures/16 %. [Cible 2013 : 3 mesures/8 %]. Indicateur : % d'entreprises qui prétendent que la réglementation est appliquée d'une manière imprévisible et incohérente. Niveau de référence : 2009: 60%. [Cible 2013 : 40 %]. Indicateur : Moyenne des indices de Doing Business de l'étendue de la responsabilité du directeur, facilité de poursuite des actionnaires ; et force de la protection des investisseurs minoritaires. Niveau de référence : 2009: 3 [Cible 2013 : 4,5]. 	<p>Etape importante</p> <p>L'enregistrement des affaires en ligne est fonctionnel, au moins pour un guichet unique régional (CRI).</p> <p>Les procédures au CRI de Casablanca sont simplifiées et rationalisées.</p> <p>Condition minimum de capital de compagnies à responsabilité limitée réduite à 0 ou à une valeur symbolique.</p> <p>Les procédures juridiques pour les poursuites des actionnaires minoritaires sont simplifiées et la protection des investisseurs minoritaires est renforcée.</p> <p>Au moins deux processus administratifs clés pour l'enregistrement ou la licence sont simplifiés en introduisant des outils de cyber-gouvernement (e.g. douanes, CRI ou une licence).</p>	
<p><u>Coordination et mise en œuvre plus efficace de la réforme dans le domaine de l'environnement des affaires.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Indicateurs d'efficacité des commissions de réforme du climat des affaires. Niveau de référence : 2009 : score moyen entre quatre commissions de réforme existantes : 1,7 [cible de 2013 : 2,5 pour la CNREA]. 	<p>La Commission nationale de la réforme de l'environnement des affaires (CNREA) est formellement instituée et opérationnelle et a mené à la création d'au moins 10 comités consacrés aux projets de réforme qui sont opérationnels.</p>	

Appendice 1

1.2 REFORME DU SECTEUR FINANCIER		
Objectifs du gouvernement :	Problèmes clés ciblés :	Instrument/Statut du Programme de la Banque
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer davantage l'accès au financement pour les ménages. Renforcer l'accès au financement pour les PME. Encourager la stabilité financière. Favoriser le développement du marché des capitaux pour améliorer l'accès au financement, à la concurrence et à la gestion du risque. 	<p>1- Plus de la moitié de la population n'a pas accès aux comptes bancaires ou postaux et les faiblesses des IMF pourraient affecter plus d'1,2 million de clients.</p> <p>2- Les PME demeurent insuffisamment servies.</p> <p>3- Nouveaux risques causés par le développement du système financier (e.g. immobilier, taux d'intérêt, etc.).</p> <p>4- Développement limité des instruments de marché à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> PPD secteur financier. Assistance technique financée par le programme du pays et FIRST. Assistance technique. Appui continu de l'IFC au secteur bancaire et infrastructure financière améliorée.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Un secteur financier restructuré permettant une expansion durable de l'accès au financement pour les ménages.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Augmentation du nombre de comptes de dépôt totaux par rapport à la population. Niveau de référence : 43 % (banques et la poste) en décembre 2008. Réduction du ratio PNP/IMF. Niveau de référence : 9 % en juin 2009. <p><u>Infrastructure établie de crédit plus propice au financement des PME.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Augmentation du nombre de consultations mensuelles au bureau de crédit. Niveau de référence : 2.000 consultations en novembre 2009. <p><u>Meilleure identification des risques dans le système financier à travers l'introduction de superviseurs entièrement indépendants.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Etablissement d'un nouveau superviseur des assurances. Niveau de référence : Etablissement d'un nouveau supérieur du marché de capitaux. <p><u>Amélioration de la liquidité de la courbe des taux de référence, création de nouveaux instruments (e.g. obligations couvertes).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Réduction du nombre de lignes des bons du Trésor. Niveau de référence : 170 lignes en juin 2009. 	<p>Etape importante</p> <p>Etablissement d'une banque postale.</p> <p>Initiation de la restructuration de l'industrie des IMF.</p> <p>Renforcement de la régulation et de la supervision des IMF.</p> <p>Nouveau bureau de crédit opérationnel.</p> <p>Mécanisme réformé de garantie de crédit public.</p> <p>Superviseurs entièrement indépendants des assurances et des valeurs.</p> <p>Outils renforcés d'évaluation du risque pour les banques et autres institutions financières.</p> <p>Les crédits à long terme ne sont plus indexés sur les taux à l'émission d'obligations d'Etat à long terme.</p> <p>Durée moyenne de la dette publique stabilisée ou à la hausse.</p> <p>Législation introduisant des obligations couvertes.</p>	<p>Instrument/Statut du Programme de la Banque</p>

Appendice 1

1.3 COMPETENCES ET EMPLOI	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès et la qualité du système de l'éducation supérieure (et de l'éducation et de la formation professionnelle [EFP]). • Améliorer les systèmes d'information du marché du travail. • Étendre les programmes actifs du marché de l'emploi. • Etablissement d'un régime d'assurance chômage. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Inadéquation de l'offre de l'éducation supérieure (et EFP) par rapport à la demande. 2- Le savoir de la dynamique du marché du travail est insuffisant pour étayer les politiques et les programmes. 3- La rigidité du marché du travail et le manque de mécanismes de protection du revenu entravent la mobilité et la productivité du travail.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Meilleure concordance entre les besoins du marché du travail et les systèmes d'éducation supérieure et d'éducation/formation professionnelles (EFP).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Proportion d'entreprises qui considèrent les compétences et la formation du personnel comme une contrainte majeure ou sévère. Niveau de référence : 31 % (2008- ICA). <p><u>Un système de suivi et évaluation des politiques et programmes du marché du travail est établi.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Sera établi le 30 juin 2010 durant la préparation du PPD proposé sur le développement des compétences et l'emploi. 	<p>Étape importante</p> <p>30 % des universités ont mené une enquête de suivi des diplômés et ont publié les résultats dans les deux dernières années.</p> <p>L'Observatoire de l'emploi est établi.</p>
<p><u>Introduction de mécanismes de protection du revenu pour améliorer la mobilité du travail (i.e., assurance chômage et assistance éventuelle au chômage).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Proportion de travailleurs salariés qui ont perdu leur emploi bénéficiant de l'assurance chômage (Indemnité pour perte d'emploi). Niveau de référence : 2009 : zéro. 	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPD sur le développement des compétences et l'emploi. • Programme d'AAC envisagé. <p>Un système d'assurance chômage est conçu et approuvé par le gouvernement.</p>

Pilier 2 : SERVICES AUX CITOYENS	
2.1 GESTION DU SECTEUR PUBLIC	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la transparence, la responsabilisation et la mesure de la performance du budget. Progrès dans l'exécution des composantes clés de la réforme des RH. Consolider et contrôler l'évolution du salaire de la fonction publique. Simplification des procédures de l'AP et plus grande disponibilité de services en ligne. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> Visibilité insuffisante des politiques dans leurs implications budgétaires à moyen terme qui permettrait des décisions d'allocations budgétaires dans un cadre pluriannuel. Besoin d'améliorer la gestion des RH pour renforcer la performance de la fonction publique y compris dans des entités déconcentrées. Renforcer la gestion des salaires pour encourager le contrôle de la masse salariale globale et promouvoir la stabilité macroéconomique. Des procédures inefficaces et non transparentes sapent la qualité et la fiabilité des processus de l'AP.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p>Planification budgétaire pluriannuelle intégrée au processus de préparation de la Loi des Finances. L'objectif est de consolider le lien de la budgétisation de performance pluriannuelle avec le processus de préparation de la loi annuelle sur le budget de sorte que les CDMT constituent l'outil central des allocations sectorielles des ressources basées sur les priorités sectorielles du gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Nombre de ministères additionnels qui entreprennent un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Niveau de référence : 12 ministères en octobre 2009. <p><u>La politique en souffrance de la GRH adoptée par le gouvernement. Elle concerne le décret sur l'harmonisation du statut de la fonction publique des « Editeurs-Rédacteurs » et des « Techniciens »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Décret adopté par le gouvernement. Niveau de référence : Le travail d'information préparatoire a commencé. <p><u>La masse salariale est conforme à la cible à moyen terme du gouvernement de 10 pour cent du PIB.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Part de la masse salariale dans le PIB. Niveau de référence : 10,3 % en 2009. Estimation préliminaire. Estimation finale disponible en février 2010. <p><u>Le cyber-gouvernement (E-gouvernement) est introduit pour simplifier les procédures de l'AP y compris pour la prestation des services.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Nombre de projets prioritaires du gouvernement (15 listés) entièrement exécutés. Niveau de référence : Aucun en 2009. 	<p>Etape importante</p> <p>Augmentation du nombre de départements qui élaborent des budgets de performance du 25 octobre 2009 à la fin de 2010.</p> <p>Préparation de cadres stratégiques de dotation en personnel et usage généralisé d'outils de GPEEC dans la gestion des RH par les ministères clés.</p> <p>Ministères clés activement impliqués dans le contrôle de leur gestion de crédit de la masse salariale et des salaires.</p> <p>Cadre institutionnel pour cyber-gouvernement en place et les procédures de cyber-passation des marchés et des cyber-systèmes douaniers sont opérationnelles.</p>
	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> PRAP IV (EB09). P-ESW. PER. AT E-gouvernement.

Appendice 1

2.2 QUALITE ET ACCES DE L'EDUCATION	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'éducation fondamentale universelle obligatoire en 2015. • Améliorer la performance du système (enseignement, gestion et direction). • Mobiliser et utiliser les ressources efficacement. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Un grand nombre d'enfants en âge scolaire demeure exclu du système, avec des taux de redoublement et d'abandon élevés. 2- Efficacité externe et qualité du système éducatif faibles. 3- Performance institutionnelle faible dans l'enseignement, la gestion et la direction.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Augmentation des taux de scolarisation nets pour l'éducation primaire et le cycle inférieur du secondaire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : taux net de scolarisation à l'éducation primaire. Niveau de référence : 90,5 % (2008/09). Cibles : 91,9 % (2009/10), 93,2 % (2010/11), 94,6 % (2011/12). • Indicateur : taux net de scolarisation au secondaire. Niveau de référence : 42,7 % (2008/09). Cibles : 51,5 % (2009/10), 62,0 % (2010/11), 74,7 % (2011/12). <p><u>Réduction des taux de redoublement dans l'éducation primaire et secondaire inférieure.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Taux de redoublement du primaire. Niveau de référence : 12,3 % (2008/09). Cibles : 9,1 % (2009/10), 6,7 % (2010/11), 5,0 % (2011/12). • Indicateur : Taux de redoublement du secondaire inférieur. Niveau de référence : 15,2 % (2008/09). Cibles : 13,0 % (2009/10), 11,1 % (2010/11), 9,5 % (2011/12). <p><u>Amélioration de la qualité de l'éducation avec une focalisation sur la restructuration de la formation des enseignants et l'évaluation de l'apprentissage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Etablissement d'un système national d'évaluation de l'apprentissage. Niveau de référence : Pas encore établi (2008/09). Cible : Une nouvelle stratégie pour l'éducation secondaire supérieure est développée et exécutée en 2012 ; le système national d'évaluation de l'apprentissage a été mis en place et au moins une enquête sur les résultats de l'apprentissage a été menée (avec analyse et dissémination) en 2012. <p><u>Amélioration de la capacité de gestion et responsabilisation accrue des résultats à tous les niveaux, dans le contexte de la décentralisation.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Proportion d'enseignants du secondaire inférieur travaillant l'entièreté des heures assignées. Niveau de référence : 37,5% (2008/09). Cibles : 40,5 % (2007/08), 53,8 % (2009/10), 71,5 % (2011/12). 	<p>Etape importante</p> <p>Nombre de nouvelles écoles construites dans le cadre du Plan d'urgence pour l'éducation du gouvernement.</p> <p>Education primaire : 113 (2010), 46 (2011), 5 (2012).</p> <p>Cycle inférieur du secondaire : 158 (2010), 241 (2011), 84 (2012).</p> <p>Taux de redoublement :</p> <p>Education primaire : 28:1 (2009/10), 28:1 (2010/11), 27:1 (2011/12).</p> <p>Education secondaire inférieure : 24:1 (2009/10), 24:1 (2010/11), 24:1 (2011/12).</p> <p>Engagement continu aux enquêtes internationales sur l'évaluation de l'apprentissage : Tendances dans les mathématiques internationales et l'étude de la science (2011) ; progrès dans l'étude internationale d'alphabetisation (lecture) (2011).</p> <p>Exécution du système d'évaluation de la performance pour les directeurs des écoles : définir le profil du travail (2010) ; mettre en œuvre un plan de formation conforme au profil du travail (2011 + 2012).</p>
	<p>Instrument/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPD Education ; AAC : Evaluation d'impact du programme de transfert conditionnel en espèces dans les écoles primaires rurales. • PPD Développement des Compétences & Marché du Travail ; AAC : Evaluation & Assurance de qualité. • PPD Réforme de l'Administration publique ; AAC: PER-PEFA, PETS-QSDF.

Appendice 1

2.3 REFORME DU SECTEUR DE LA SANTE		
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le fardeau des conditions de santé majeures. • Réduire les inégalités dans l'accès aux services affectant les pauvres et les populations rurales. • Améliorer le financement et l'efficacité du secteur. • Améliorer la gouvernance du secteur. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Fardeau double des maladies non transmissibles et des résultats médiocres de la santé maternelle et infantile. 2- Le financement public des services de santé demeure inapproprié, ayant pour résultat, entre autres, des dépenses accessoires élevées. 3- Accès limité à des produits pharmaceutiques abordables et de qualité (quantités rares dans le secteur public, prix élevés dans le secteur privé). 	<p>Instrument/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPD/AT Santé.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Gestion intégrée des maladies non transmissibles (MNT), prévention et traitement au niveau des prestataires de soins de santé primaires.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Les indicateurs et niveaux de référence seront fixés au 31 mars 2010 pendant la préparation du PPD proposé à la Santé. <p><u>Activités nutritionnelles plus complètes intégrées dans la prestation des services de santé maternelle et infantile.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Les indicateurs et niveaux de référence seront fixés au 31 mars 2010 pendant la préparation du PPD proposé à la Santé. <p><u>Les budgets régionaux sont alloués en fonction des besoins et de la performance, et la capacité des régions à planifier et évaluer la prestation des services est renforcée.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Les indicateurs et niveaux de référence seront fixés au 31 mars 2010 pendant la préparation du PPD proposé à la Santé. 	<p>Etape importante</p> <p>Etablissement de la Commission nationale sur les MNT, et prévention et traitement compris dans les cahiers des charges des prestataires de soins de santé primaires. Les outils de gestion et protocoles sont en place, la formation et la dissémination sont assurées.</p>	
<p><u>Bonne qualité de produits pharmaceutiques abordables qui sont accessibles à la population dans les installations de santé publique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Les indicateurs et niveaux de référence seront fixés au 31 mars 2010 pendant la préparation du PPD proposé à la Santé. 	<p>Le niveau des <i>contrats programmes</i> est effectivement renforcé dans toutes les régions.</p> <p>Un système d'évaluation de la capacité et de la performance des régions est en place.</p> <p>Améliorations mesurables dans la gouvernance dans les installations de santé.</p>	
	<p>Création de l'Agence pharmaceutique nationale.</p> <p>Suite aux consultations des parties prenantes, une politique pharmaceutique nationale révisée et approuvée par le Parlement.</p>	

Appendice 1

2.4 VULNERABILITE ET EXCLUSION SOCIALE	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pauvreté rurale, l'exclusion sociale urbaine et la vulnérabilité. • Donner aux pauvres et aux groupes vulnérables les moyens de leur propre développement. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Niveau élevé de pauvreté rurale, d'exclusion sociale et de vulnérabilité. 2- Accès insuffisant à l'infrastructure de base et à son usage, aux services sociaux et aux opportunités économiques pour les pauvres et les groupes vulnérables. 3- Manque de convergence de mécanismes d'allègement de la pauvreté et d'exécution entre institutions gouvernementales. 4- Approche centrale de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ne laissant pas d'espace à la participation et l'autonomisation des parties prenantes.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Amélioration de l'accès à l'infrastructure de base et à son usage, aux services sociaux et aux opportunités économiques pour les pauvres et les groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage de l'ensemble de la population des communes rurales et des quartiers urbains ciblés indiquant un accès accru et l'usage des services de base et des services sociaux après l'exécution de sous-projets. Niveau de référence : 60 % en 2008. Cible : 90 % en 2013. <p><u>Qualité durable et améliorée des services aux groupes vulnérables.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage de centres / programmes avec planification et budgétisation pluriannuelles à travers des contrats de performance. Niveau de référence : 10 % en 2008. Cible : 50 % en 2013. <p><u>Meilleure coordination des politiques nationales et des mécanismes institutionnels pour réduire la vulnérabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Nombre d'ONG offrant des services sociaux qui indiquent qu'elles ont été consultées pendant la préparation et l'exécution de plans d'action de la vulnérabilité régionale. Niveau de référence : 50 % en 2009. Cible : 80 % en 2013. <p><u>Approche participative consolidée pour assurer que l'infrastructure de base et les services socioéconomiques répondent aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage de l'ensemble de la population des communes rurales et des quartiers urbains ciblés, y compris les femmes et les jeunes, indiquant qu'ils ont contribué au processus participatif. Niveau de référence : 19 % en 2009. Cible : 50 % en 2013. 	<p>Etape importante</p> <p>Améliorer le ciblage des pauvres et des groupes vulnérables.</p> <p>Sondages d'opinion/de ménages menés chaque année.</p> <p>Enquête indépendante d'évaluation d'impact menée et analysée en 2011 et 2013.</p> <p>Politiques et mécanismes d'exécution convergents pour les programmes d'allègement de la pauvreté convenus dans l'agenda de déconcentration/décentralisation.</p>
	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet INDH en cours (SWAP, 2007-2010). • INDH 2, 2011-2015 (Demande reçue d'appui technique et financier de la BM). • SWAP, PESW. • Appui en cours de l'IFC au secteur de la micro-finance (investissement et services consultatifs).
	<p>Nombre accru de femmes et de jeunes dans les comités locaux, provinciaux et régionaux. Nombre accru de projets exécutés par les bénéficiaires (communes, ONG, coopératives). Programmes intensifs de renforcement de la capacité pour toutes les parties prenantes (DH, membres des comités de DH, animateurs locaux, ONG) exécutés.</p>

Appendice 1

2.5 TRANSPORT		
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Routes rurales : Améliorer l'accès des habitants ruraux à l'infrastructure de base et aux services sociaux avec routes macadamisées. • Transport urbain : Développer le cadre institutionnel, améliorer l'efficacité des services et l'infrastructure, et assurer la durabilité environnementale et sociale. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Accessibilité des routes rurales : 54 % seulement de la population rurale ont accès à des routes utilisables en tout temps. 2- La responsabilité de l'entretien des 3.000 km de routes non classées n'est pas claire. 3- Prestation inefficace des services de transport et de l'infrastructure imputable également à la faible capacité institutionnelle. 	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de routes rurales ; • Second Projet de routes rurales et financement additionnel. • Programme de politique du secteur du transport urbain (PPD 1 et 2). • AT pour renforcer l'Autorité portuaire (ANP). • Facilitation des échanges transfrontières et étude sur l'infrastructure pour les pays du Maghreb.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Accessibilité accrue de la population rurale aux routes macadamisées - de 65 % (2009) à 80 % (2012).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage de la population rurale ayant accès aux routes macadamisées. Niveau de référence : 65 % (2009). Cible : 80 % (2012). <p><u>Entretien durable des routes non classées.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Plan d'action pour la durabilité des routes rurales non classées en place. Niveau de référence : Pas de plan préparé. Cible : Plan exécuté en 2012. 	<p>Etape importante</p> <p>Routes rurales financées par le CFR – 4.600 Km de routes lancés dans le cadre du programme.</p> <p>Routes rurales financées sous la DRRC – 3.200 Km de routes lancés (le total de 7.800 km représente la première phase d'un programme d'environ 15.600 km de routes rurales).</p> <p>Plan d'action acceptable pour la durabilité des routes rurales non classées en cours de préparation.</p>	<p>Routes rurales financées par le CFR – 4.600 Km de routes lancés dans le cadre du programme.</p> <p>Routes rurales financées sous la DRRC – 3.200 Km de routes lancés (le total de 7.800 km représente la première phase d'un programme d'environ 15.600 km de routes rurales).</p> <p>Plan d'action acceptable pour la durabilité des routes rurales non classées en cours de préparation.</p> <p>Etablissement d'agences de transport urbain dans les principales zones urbaines et au niveau national.</p> <p>Formulation de stratégies et de plans d'investissement de transport urbain adéquats dans les principales zones urbaines.</p> <p>Amélioration du cadre technique et réglementaire pour le transport public, les routes urbaines et le trafic.</p>
<p><u>Planification et gestion efficaces du transport du secteur urbain.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1 : Nombre de villes de plus de 500.000 habitants qui ont établi une autorité de planification et de gestion du transport urbain. Niveau de référence : 1 ville (Casablanca). Cible : 4 villes en 2013. <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2 : Nombre de villes de plus de 500.000 habitants qui ont adopté une stratégie à long terme de transport urbain multimodal. Niveau de référence : 1 ville (Casablanca). Cible : 6 villes en 2013. <p><u>Appui financier alloué aux projets de transport urbain à rendement économique élevé.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Part du gouvernement central de l'investissement dans l'infrastructure de transport urbain dans les villes de plus de 500.000 habitants. Niveau de référence : A établir à travers le premier PPD TU. Cible : 20 % en 2013. 	<p>Routes rurales financées par le CFR – 4.600 Km de routes lancés dans le cadre du programme.</p> <p>Routes rurales financées sous la DRRC – 3.200 Km de routes lancés (le total de 7.800 km représente la première phase d'un programme d'environ 15.600 km de routes rurales).</p> <p>Plan d'action acceptable pour la durabilité des routes rurales non classées en cours de préparation.</p> <p>Etablissement d'agences de transport urbain dans les principales zones urbaines et au niveau national.</p> <p>Formulation de stratégies et de plans d'investissement de transport urbain adéquats dans les principales zones urbaines.</p> <p>Amélioration du cadre technique et réglementaire pour le transport public, les routes urbaines et le trafic.</p>	<p>Routes rurales financées par le CFR – 4.600 Km de routes lancés dans le cadre du programme.</p> <p>Routes rurales financées sous la DRRC – 3.200 Km de routes lancés (le total de 7.800 km représente la première phase d'un programme d'environ 15.600 km de routes rurales).</p> <p>Plan d'action acceptable pour la durabilité des routes rurales non classées en cours de préparation.</p> <p>Etablissement d'agences de transport urbain dans les principales zones urbaines et au niveau national.</p> <p>Formulation de stratégies et de plans d'investissement de transport urbain adéquats dans les principales zones urbaines.</p> <p>Amélioration du cadre technique et réglementaire pour le transport public, les routes urbaines et le trafic.</p>

Appendice 1

2.6 REFORME DU SECTEUR AGRICOLE		
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétitivité et diversification accrues du secteur agricole pour maintenir une plus forte croissance agricole et un taux plus fort d'emploi. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Infrastructure de commercialisation intérieure de faible qualité (marchés de gros et abattoirs) qui empêchent la fixation des prix. 2- Gestion inefficace des ressources en eau dans le secteur de l'irrigation. 3- Appui et services du secteur public de performance insuffisante. 	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique de la Banque et la FAO sur les modèles de PPP. • PPD potentiel de la Banque avec le pilier du système du marché intérieur. • Opérations d'investissement de la Banque et de la BAD dans le secteur de l'irrigation. • Assistance technique de la Banque mondiale sur les modèles de PPP pour les ORMVA. • PPD potentiel de la Banque avec le pilier irrigation. • Opérations d'investissement de l'UE et d'autres bailleurs de fonds dans les activités du PMV du pilier II. • PPD potentiel de la Banque avec le pilier II et le pilier des services publics. • Investissement de l'IFC dans le secteur agroalimentaire.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Amélioration de l'intégration des petits exploitants dans les marchés intérieurs.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : 4 millions de tonnes produites localement de fruits et légumes frais vendus dans les marchés de gros nationaux. Niveau de référence : 2,2 millions de tonnes produites localement de fruits et légumes frais vendus dans les marchés de gros nationaux. <p><u>Gestion améliorée de l'eau d'irrigation.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1 : zone équipée avec des systèmes d'irrigation par aspersion. Niveau de référence : 2008: 165.000 ha. Cible : 2013 : 360.000 ha. • Indicateur 2 : % de recouvrement des coûts d'O&M dans les 7 ORMVA où l'eau est facturée. Niveau de référence : 2007 : 85 %. Cible : 100 %. <p><u>Amélioration de l'appui et des services du secteur public aux petits exploitants.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : 290 projets du pilier II exécutés d'ici 2013. Niveau de référence : 50 projets du pilier II exécutés en 2009. 	<p>Etape importante</p> <p>Partenariats publics-privés pilotes dans les marchés de gros et les abattoirs.</p> <p>Utilisation accrue de la technologie d'économie d'eau d'irrigation à l'exploitation.</p> <p>Augmentation du recouvrement des coûts par les ORMVA.</p> <p>Plans des ressources en eau approuvés par une entité interministérielle.</p> <p>Introduction de procédures transparentes, compétitives et participatives dans l'identification et l'exécution des projets du pilier II du PMV.</p> <p>Implication accrue des parties prenantes dans la programmation des services publics.</p> <p>Introduction de partenariats publics-privés dans la prestation des services publics.</p>	

Appendice 1

2.7 REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme du système pour consolider la PS ; (i) Formuler et exécuter un paquet plus équitable, efficace et cohérent de programmes de protection sociale ; (ii) Au titre de ce qui précède, réformer les programmes de subventions pétrolières et alimentaires. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le principal filet de sécurité reste les subventions générales fournies par la Caisse de compensation qui peut devenir non viable sur le moyen à long terme. De plus, les pauvres ne reçoivent que 10 pour cent seulement des montants alloués (2007). Manque de stratégie cohérente de protection sociale pour informer la réforme. 2- Le système actuel de PS est fragmenté. Les diverses méthodes de ciblage donnent lieu à des inégalités. L'efficacité et l'impact de la plupart des programmes ne sont pas connus. 3- Moins de 25 % de la population active a accès aux pensions, à l'assurance maladie, et à d'autres prestations de la sécurité sociale.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Une fourniture plus cohérente, équitable et durable de programmes de protection sociale disponibles pour les pauvres et les groupes vulnérables.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Indicateurs et niveaux de référence à établir pour le 15 mars 2009 dans le cadre de la Stratégie de ciblage et de protection sociale. <p><u>Des systèmes opérationnels efficaces et rentables de protection sociale, y compris le ciblage et le S&E.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Indicateurs et niveaux de référence à établir pour le 15 mars 2009 dans le cadre de la Stratégie de ciblage et de protection sociale. <p><u>Expansion et diversification de la couverture de la sécurité sociale.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Indicateurs et niveaux de référence à établir pour le 15 mars 2010 dans le cadre de l'AT sécurité sociale. 	<p style="text-align: center;">Étape importante</p> <p>Une Stratégie de ciblage et de protection sociale est approuvée par le gouvernement.</p> <p>Une PSIA est achevée pour informer la de communication sur la réforme des subventions.</p> <p>Un système de ciblage des ménages bien évalué et performant a été formulé pour former la base d'un registre unifié des bénéficiaires.</p> <p>La couverture de la sécurité sociale a augmenté à 35 % en 2011.</p>
	<p style="text-align: center;">Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de ciblage et de protection sociale (en cours). • AT sur l'extension de la sécurité sociale (en cours). • PSIA. • ESW/AT programmatique pour l'exécution de la stratégie de PS envisagée. • Projet de protection sociale envisagé.

Pilier 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1 GESTION DE L'EAU

	<p>Problèmes clés ciblés : 1- Pertes d'eau importantes, surexploitation des aquifères et application insuffisante de la réglementation sur l'extraction de l'eau. 2- Assainissement insuffisant, manque de traitement des eaux usées, dégradation environnementale et faible application de la réglementation de la qualité de l'eau. 3- Les institutions de gestion des ressources en eau ne sont pas bien préparées. 4- Accès inadéquat au service de WSS dans les zones pauvres périurbaines et rurales, besoin de renforcement du recouvrement des coûts et de capacité d'investissement dans le service public de WSS et organisation inefficace du secteur et régulation des opérateurs. 5- Coordination interministérielle faible.</p>	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de modernisation de l'agriculture irriguée d'Oum Er Rbia (OER). • Projet d'assainissement OER. • PPD WSS. • Don PHRD à l'agence de bassin OER. • ESW sur les impacts du CC sur la gestion des ressources en eau. • Projet d'approvisionnement en eau urbaine & rurale. • Projet de soutien à l'accès au WSS (amélioration OBA). • PPD WSS. • PPD agricole/composante eau. • Transaction consultative PPP dans secteur dessalement/irrigation.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p>	<p>Etape importante</p>	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion de la demande d'eau. • Améliorer la protection de la qualité des ressources en eau. • Adaptation aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau (voir matrice CC). • Améliorer la couverture et l'efficacité du service d'approvisionnement en eau et assainissement. • Poursuivre les réformes institutionnelles du secteur de l'eau. 	<p>Modernisation des réseaux d'irrigation dans les ORMVA du Tadla, Doukkala et Haouz. Application des dispositions de la loi sur l'eau sur le contrôle de l'extraction des eaux souterraines. Mise en œuvre des recommandations de l'étude d'optimisation du Plan national d'assainissement. Application des dispositions de la loi sur l'eau sur le contrôle de la qualité de l'eau. Etudes d'impacts du CC et stratégies d'adaptation préparées pour le bassin d'OER. Adoption d'une stratégie financée pour la couverture du service dans les zones pauvres périurbaines. Stratégies de RWSS et modalités de financement actualisées. Accords de RWSS pour service HC signés entre l'ONEP et les communes ciblées. Initiation d'une réforme de stratégie tarifaire. Commission interministérielle de l'eau (CIE) fonctionnelle.</p>	
<p>Réduction des pertes d'eau et meilleur contrôle de l'extraction des eaux souterraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : zone équipée avec des systèmes d'irrigation au goutte à goutte. Niveau de référence : 2008 : 800 ha. Cible : 2013 : 15.000 ha. <p>Couverture accrue de l'assainissement urbain et du traitement des eaux usées. (dans les zones du projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1 : Nombre de ménages ayant accès à l'assainissement en conduite. Niveau de référence : 2008 : 10.000 ménages. Cible 2013 : 40.000 ménages. • Indicateur 2 : Capacité installée de traitement des eaux usées. Niveau de référence : zéro en 2008. Cible : 200.000 habitants. <p>Meilleure connaissance des impacts du CC sur les ressources en eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Plan d'action d'adaptation au CC dans le bassin d'OER préparé. Niveau de référence : zéro. Cible : Un plan d'action. <p>Augmentation de l'accès et de l'efficacité des services de WSS (dans les zones du projet).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : % d'accès aux services d'eau dans les zones rurales et périurbaines. Niveau de référence : 2009 : 0%. Cible : 70%. <p>Meilleure coordination entre ministères intervenant dans le secteur de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Nombre de plans d'investissement dans la mobilisation-irrigation intégrée de l'eau préparés Niveau de référence : 2009 : zéro. Cible 2013 : 3 (2011, 2012 et 2013). 		

Appendice 1

3.2 POLITIQUE DE L'ENERGIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE ET RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ENERGIE		
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité de l'énergie et assurer sa disponibilité à tous les ménages et toutes les entreprises du Maroc à des prix compétitifs, tout en protégeant l'environnement et en atténuant le changement climatique. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Forte dépendance des importations et recours important aux carburants fossiles, ayant pour résultat un contenu à haute teneur en carbone de la combinaison énergétique. 2- Fardeau budgétaire des mécanismes de soutien aux prix. 3- Trouver les ressources financières requises par les gros besoins d'investissement de la demande énergétique à croissance rapide, en particulier pour financer des technologies à forte intensité de capital à faible teneur en carbone. 4- Eviter un effet négatif sur la balance commerciale en raison du passage à des technologies plus complexes à faible teneur en carbone. 	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de soutien ONE (investissement dans la transmission, restructuration de la compagnie) – en cours. • PPD Energie. • Don FEM pour la centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar. • Fonds pour les technologies propres (FTP) pour investissements dans énergie à faible teneur en carbone - Ligne de crédit au FDE. - Investissement dans centrale CSP (initiative régionale (amélioration CTF CSP). • AT pour réforme du marché de l'énergie. • Investissement IFC dans projet de production éolienne.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p><u>Réduction de l'intensité énergétique et pénétration accrue d'énergie renouvelable, à une transition du système énergétique marocain à une voie à faible teneur en carbone.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Intensité énergétique. • Niveau de référence : 0,32 tep/000 \$EU PIB (2007). • Indicateur : Part de l'énergie renouvelable dans TPES. • Niveau de référence : 3 % de la part de l'énergie renouvelable dans TPES (2007). <p><u>Exécution de la réforme des prix, pour réduire le fardeau budgétaire des subventions aux prix et assurer la viabilité financière des opérateurs de l'énergie.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Part des subventions explicites à l'énergie dans le PIB. • Niveau de référence : 3,5 % en 2008. • Indicateur : Rentabilité d'ONE telle que mesurée par EBITDA. • Niveau de référence : 21 % en 2007. <p><u>Etablissement d'institutions et de mécanismes financiers pour exécuter avec succès la réforme du secteur de l'énergie (FDE, ESCO, etc.).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Volume des opérations du FDE. • Niveau de référence : zéro 2008. • Indicateur : Volume des opérations d'EE à travers les ESCO. • Niveau de référence : zéro en 2008. 	<p>Étape importante</p> <p>Loi sur l'efficacité de l'énergie mise en vigueur et plans définis par secteur et en cours d'exécution.</p> <p>Loi sur l'énergie renouvelable mise en vigueur et décrets d'exécution adoptés. Mécanisme d'incitation défini.</p> <p>Prix des produits pétroliers à la consommation liés aux prix internationaux.</p> <p>Etude des tarifs de l'électricité complétée et plan d'exécution approuvé.</p> <p>Régulateur de l'énergie en place.</p> <p>Fonds de Développement de l'Énergie (FDE) opérationnel.</p> <p>Cadre établi pour les ESCO.</p>	<p>Etude stratégique de l'avantage comparatif du Maroc dans la fabrication d'équipement d'énergie renouvelable.</p>
<p><u>Développement d'une capacité locale de fabrication de technologies d'énergie renouvelable et d'équipement énergétique efficace – paquet de relance vert – contribuant ainsi à la création d'emplois.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Part de l'équipement de PG renouvelable produite localement et exportations d'équipement d'énergie renouvelable. • Niveau de référence : zéro. 	<p>Etude stratégique de l'avantage comparatif du Maroc dans la fabrication d'équipement d'énergie renouvelable.</p>	

Appendice 1

3.3 GESTION DES DECHETS SOLIDES MUNICIPAUX	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir la base juridique et institutionnelle pour l'établissement effectif de systèmes intégrés de déchets solides municipaux. • Renforcer la durabilité du secteur des déchets solides municipaux à travers l'introduction de mécanismes et d'incitations financières. • Rénover et rendre opérationnel le système existant d'EIE et améliorer les performances environnementale et sociale du secteur des déchets solides municipaux. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Manque de planification et de coordination des politiques dans le secteur, et application ineffective de la loi nationale sur les déchets solides municipaux. 2- Allocation ponctuelle, limitée et inefficace de ressources financières au secteur et coût-efficacité modeste des services. 3- Mauvaises pratiques d'évacuation des déchets avec impacts négatifs environnementaux et sociaux très importants.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p>Coordination interministérielle effective du Programme national de déchets solides municipaux (PNDM) et cadre réglementaire renforcé à travers la mise en vigueur de réglementations exécutives pour la planification, les normes et critères de la GDM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Publication des décrets sur les normes et critères de la GDM, et planification régionale. <p>Niveau de référence : 2008 : Aucun.</p>	<p>Etape importante</p> <p>Une Commission nationale des déchets solides municipaux impliquant les principaux ministères concernés pour la coordination, planification, allocation des ressources et le S&E du PNDM est en place et opérationnelle.</p> <p>Les réglementations concernant la planification, les normes et critères du secteur sont mises en vigueur.</p>
<p><u>Meilleure viabilité financière du secteur de la GDM : les allocations des ressources financières sont conformes aux politiques et programmes du secteur.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage des ressources financières alloué aux municipalités basé sur des critères transparents d'éligibilité. • Niveau de référence : 2008 : 0 % Coût-efficacité amélioré de l'intervention du secteur privé dans les services de GDM ; et sources additionnelles de revenus générées par le Mécanisme de développement propre (MDP). • Indicateur : Coût moyen des services de MSM fournis par les opérateurs privés. <p>Niveau de référence : 2008 : 441 DH/tonne.</p> <p><u>Source additionnelle de revenus générés par le Mécanisme de développement propre (MDP).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Nombre de projets de MDP développés dans le secteur des déchets solides municipaux. <p>Niveau de référence : 2008 : zéro projet.</p>	<p>100 % des ressources accordées aux municipalités au titre du PNDM sont conformes aux nouveaux critères d'éligibilité.</p> <p>Documents d'appels d'offres révisés et contrats modèles développés et utilisés.</p>
<p><u>Les pratiques d'évacuation sont conformes aux normes internationales sociales et environnementales.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Pourcentage de déchets ramassés évacués dans une décharge sanitaire. <p>Niveau de référence : 2008 : 10 %</p> <p>Cible (2011) : 30 % des déchets municipaux ramassés sont évacués dans des décharges sanitaires.</p>	<p>Nombre de projets de MDP-MSW développés.</p> <p>Une commission nationale d'EIE et au moins 3 commissions régionales d'EIE sont opérationnelles en 2011.</p> <p>Des installations d'évacuations conformes aux bonnes pratiques sociales et environnementales sont en place.</p>
	<p>Instruments/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPD1 sectoriel (EB09). • PPD2 sectoriel. • PPIAF/Etude PSP. • PSIA I (EB09). • PSIA II (en préparation).

Appendice 1

3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE	
<p>Objectifs du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la résilience à la variabilité et au changement climatiques à travers l'intégration d'actions d'adaptation entre secteurs et au sein des secteurs. 	<p>Problèmes clés ciblés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Coordination inter-agences et cohérence des politiques limitées dans l'adaptation au CC. 2- Capacité limitée à formuler des politiques sectorielles résistantes au climat. 3- Peu d'expériences sur le terrain d'options viables d'adaptation.
<p>Résultats que le Groupe de la Banque compte influencer</p> <p>Amélioration de la coordination inter-agences sur l'adaptation au changement climatique en intégrant l'adaptation au changement climatique dans le processus national de planification du développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : développement d'une stratégie nationale de changement climatique. <p>Niveau de référence : zéro.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : priorités de la politique d'adaptation intégrées dans les politiques clés du gouvernement et convenues par les ministères clés concernés (Eau, Agriculture, MAEG, Finances). <p>Niveau de référence zéro.</p> <p>Planification de l'adaptation initiée dans les secteurs clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : trois plans d'action adoptés dans au moins un des secteurs clés vulnérables (agriculture, urbain, transport ou autres à décider par le CPS à mi-parcours). <p>Niveau de référence : zéro.</p> <p>Pilotes d'adaptation initiés dans des zones sélectionnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : pilotes d'adaptation lancés dans au moins deux régions dans le contexte du Plan Maroc Vert. <p>Niveau de référence : zéro.</p>	<p>Etape importante</p> <p>Analyses d'impact du changement climatique dans secteurs clés complétées et validées.</p>
<p>Développement d'outils et de mécanismes pour accroître la résilience et la vigilance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : Etablissement de systèmes d'alerte climatique précoce (e.g. prévision de la récolte céréalière de printemps basées sur les données des précipitations hivernales). <p>Niveau de référence : zéro.</p>	<p>Instrument/Statut du Programme de la Banque</p> <ul style="list-style-type: none"> • ESW sur problèmes de CC dans : GRE, agriculture, transport, adaptation des villes côtières, stratégie de gestion du risque, migration et déplacement climatiques. • FEM- Renforcement de la capacité pour adaptation dans la GRE et l'agriculture.
<p>Stratégie de gestion du risque achevée, y compris exécutions de pilotes de systèmes d'alerte précoce.</p>	

Appendice 2

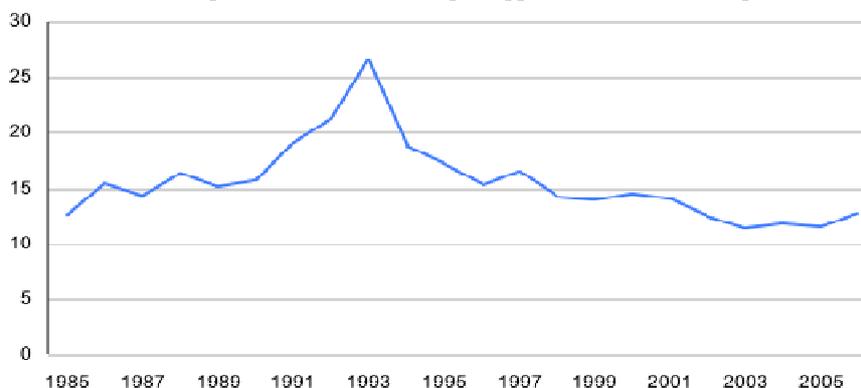
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Les lignes d'engagement de la Banque mondiale et de la Société Financière Internationale
pour la période CPS 2010-2014*Développement du secteur privé, compétitivité
et transformation structurelle de l'économie marocaine***I. Le développement du secteur privé au Maroc : Progrès dans les réformes, nouvelle approche sectorielle et persistance de défis anciens**

1. **Au cours de ces dix dernières années, le Maroc a fait beaucoup de progrès dans ses réformes de l'environnement des affaires.** Le secteur privé a positivement réagi à ces réformes mais sa productivité, la diversification de ses exportations et son intensité technologique continuent d'accuser du retard par rapport à d'autres pays émergents : la nécessaire transformation structurelle de l'économie marocaine n'est pas encore achevée. Depuis que les réformes de l'environnement des affaires se sont accélérées au milieu des années 90, le taux d'investissement privé a augmenté de 15 % à 22 %, un taux comparable à celui des économies les plus dynamiques. L'attractivité des IDE a également été très forte. Cependant, la croissance la plus importante de l'investissement privé a été enregistrée à l'extérieur du secteur manufacturier (Graphique A2.1) - essentiellement dans l'immobilier, le tourisme et les services. En fait, les 72 % de la valeur ajoutée manufacturière et les 77% des exportations en 2008 ont été de faible intensité technologique, et même si l'esprit d'entreprise a prospéré au cours de ces dernières années - le taux d'entrée des entreprises a augmenté de 8 % en 2000 à 13 % en 2007 - cela s'est fait majoritairement dans des activités à faible valeur ajoutée ou dans l'immobilier non-transférable et les services et secteurs de la construction. Au sein du secteur manufacturier, on a créé moins d'entreprises qu'il y a vingt ans ; elles exportent moins (20 % en 2007 contre 27 % en 1995) et sont moins productives. Cette concentration des investissements privés dans les activités à faible valeur ajoutée explique pourquoi le Maroc accuse du retard sur les autres pays dans le domaine de la productivité : en 2007, la productivité du travail au Maroc représentait seulement 20 % de celle du secteur manufacturier dans la zone OCDE, et environ 50 % de celle des pays émergents à revenu intermédiaire.

Graphique A2.1: Le déclin relatif de l'investissement privé manufacturier

(Part de l'investissement privé dans la fabrication par rapport à l'investissement privé total (en%))



Source : Ministère du Commerce et de l'Industrie, Rapport annuel des entreprises manufacturières (1995-2007).

Tous ces symptômes sont ceux d'une faible destruction créatrice dans l'économie marocaine et sont synonymes de perspectives de productivité et de croissance économique plus faibles. Aucune économie émergente n'a été en mesure de maintenir une croissance élevée sur de longues périodes sans une profonde transformation structurelle de son économie, une augmentation du niveau de ses exportations manufacturières et une plus grande diversification et sophistication technologique de son secteur privé. Une telle transformation ne s'est pas encore produite au Maroc.

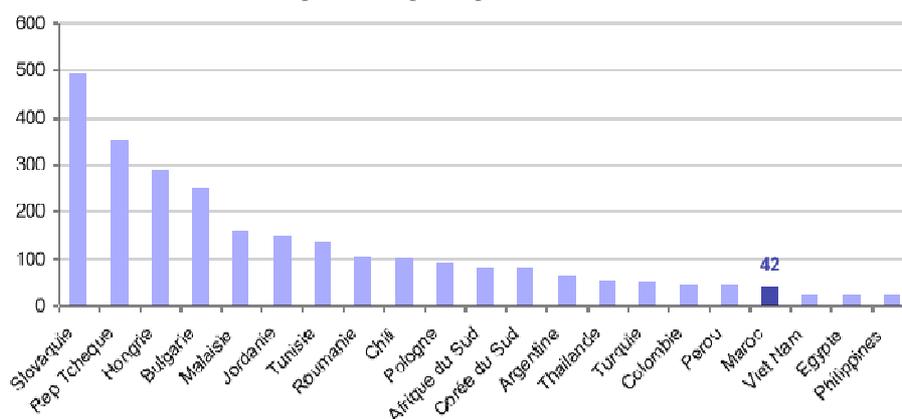
2. **Cette transformation structurelle du secteur privé nécessite une approche globale et coordonnée des politiques dans de nombreux domaines :** Un environnement macroéconomique stable, un climat propice aux affaires - y compris dans le domaine des infrastructures et des institutions de réglementation -, une politique commerciale qui favorise la compétitivité des produits marocains, un secteur financier qui sert mieux les petites entreprises, une main-d'œuvre mieux formée ainsi que des institutions plus efficaces concernant le marché du travail et la protection sociale. Bien que des progrès dans l'ensemble de ces domaines aient été remarquables, il y a une nécessité d'accroître l'impact des réformes entreprises et la réponse des investisseurs privés à ces réformes ; des faiblesses persistent dans l'environnement des entreprises - par exemple dans la réforme réglementaire - qui exigent plus de coordination de la part des organismes publics, et il subsiste encore un réel écart entre les lois telles qu'elles sont votées et la façon dont celles-ci se retrouvent ensuite appliquées aux investisseurs individuels. Alors que des plans de développement des exportations sont en place (Emergence et Maroc Export) et que le Maroc a adopté un ambitieux programme de libre-échange, certains secteurs de la politique commerciale, incluant la logistique et les finances, accusent encore des faiblesses. Les réformes du secteur financier ont été impressionnantes au Maroc mais celles-ci doivent être répercutées sur les PME qui demeurent encore contraintes dans leur accès au crédit. Enfin, l'employabilité des travailleurs marocains dans un environnement en évolution demeure un problème critique pour le marché du travail : Pour rester compétitives, les entreprises qui doivent progresser dans la chaîne de valeur supposent des travailleurs mieux formés, une ressource rare selon les enquêtes récemment effectuées. Face à cette pénurie, la réforme du système éducatif n'améliore que lentement l'employabilité des demandeurs d'emploi. Améliorer les compétences de la main d'œuvre, le fonctionnement des institutions du marché du travail et l'efficacité de la protection sociale sont des actions nécessaires pour aider à la transformation structurelle de l'économie marocaine.

3. **La crise mondiale et son impact sur la balance des paiements du Maroc constitue également un rappel quant à la nécessité de diversifier et d'élargir la base des exportations du pays.** Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 8 % par an en moyenne depuis 2002, soit la moitié de la performance moyenne enregistrée chez les autres pays émergents à revenu intermédiaire. Le contenu des exportations est également symptomatique de la lente transformation structurelle de l'économie marocaine : En dehors de ses 20 plus importantes exportations, une seule seulement est allée en évolution croissante et a gagné des places de marché au niveau mondial. En outre, les exportations ne sont pas assez diversifiées : Le Maroc exporte 42 produits par million d'habitants, contre 130 en Tunisie et 160 en Malaisie (Graphique A2.2). Nous notons toutefois que cette tendance s'est récemment améliorée avec l'augmentation des exportations de services et l'apparition de nouvelles niches dans l'électronique et les pièces automobiles.

4. **La nouvelle stratégie industrielle parie sur un développement de la croissance dans les secteurs émergents (offshoring, électronique, aéronautique, pièces automobiles) en plus des autres secteurs où les exportations sont déjà établies (textiles, agroalimentaire et tourisme, par exemple) — d'où son nom, Emergence.** Pour accroître l'investissement privé, les exportations et la création d'emplois, le gouvernement a lancé une série de plans sectoriels, particulièrement dans le tourisme et l'industrie. Ces plans consistent notamment en des incitations fiscales à destination de secteurs spécifiques combinées avec des infrastructures d'investissement dédiées ; le lancement du programme Emergence 2005-2008 a été principalement axé sur la délocalisation et le textile. Le gouvernement a également donné des signaux forts à l'automobile et l'aéronautique, secteurs qui ont bénéficié d'importants investissements étrangers au cours de ces dernières années.

Graphique A2.2 : Une insuffisante diversification des exportations

Nombre de produits exportés pour 1 million d'habitants.



Source: COMTRADE (2008).

5. **A l'avenir, le défi consistera à mettre en œuvre et coordonner toutes les politiques qui influent sur le développement du secteur privé et à aborder la persistance des contraintes transversales dans le milieu des affaires touchant principalement les PME locales.** Le succès des programmes sectoriels (industrie, commerce, agriculture, tourisme, développement des compétences, etc.) dépendra de la capacité du gouvernement à coordonner, appliquer et évaluer des politiques à différents niveaux et par divers organismes. Cette mesure s'est révélée particulièrement difficile dans le passé lorsqu'une forte coordination inter-agence s'est avérée nécessaire. Tous les plans de soutien et interventions sont fortement entravés par des questions transversales dans l'environnement des entreprises: la disponibilité des compétences, l'accès des PME au foncier et au financement, la faiblesse du système judiciaire, les règles et réglementations et leur lourde mise en œuvre ainsi que leur application arbitraire et incohérente. Récemment, le nouveau et ambitieux Pacte national pour l'Émergence Industrielle a été lancé pour répondre à ces questions transversales d'une manière coordonnée. De nouvelles commissions interministérielles ont été créées pour améliorer la coordination : A l'instar des plans et commissions précédents, le principal défi résidera dans l'amélioration de la qualité de leur implémentation.

II. La Banque mondiale apporte son soutien en faveur d'un secteur privé plus concurrentiel

6. **A l'horizon du CPS, la Banque mondiale et IFC continueront à soutenir d'une manière coordonnée et complémentaire le gouvernement marocain dans ses politiques de développement du secteur privé, en particulier dans les domaines de l'environnement des entreprises, du commerce, du développement du secteur financier et des partenariats public-privé.** Ce soutien prendra la forme : i) d'une assistance technique et de conseil stratégique de la part des deux institutions, certaines missions étant réalisées de façon conjointe ; ii) de prêts consentis par la Banque Mondiale et iii) d'investissements et prêts aux entités privées consentis par IFC, à partir éventuellement des missions de conseil dans le domaine des partenariats public-privé. Cette annexe décrit les défis à relever pour assurer le développement du secteur privé au Maroc, en se concentrant sur les domaines évoqués ci-dessus. Elle décrit également le type de coopération et de soutien qui seront fournis par les deux branches du Groupe de la Banque mondiale durant toute la durée du CPS.

7. **Les principes directeurs de l'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans le développement du secteur privé sont conformes à l'approche globale et aux piliers du CPS :** Cet engagement sera **flexible** pour répondre aux demandes du gouvernement et aux nouvelles priorités, et **sélectif**, en privilégiant les activités à fort impact, en phase avec les sujets d'affaires les plus importants pour l'environnement posés au secteur privé. La Banque des activités de l'IFC sera également compatible avec les piliers stratégiques du CPS ; soutenir le développement du secteur privé par l'amélioration du commerce et l'environnement des entreprises est au cœur du défi compétitivité-

croissance-emploi de l'économie marocaine (pilier 1). Le soutien au développement de partenariats public-privé (PPP) dans les secteurs sociaux contribuera à améliorer les prestations des services sociaux aux citoyens et à améliorer l'accès des plus démunis aux services financiers (pilier 2). Les PPP dans les secteurs de l'infrastructure aideront également le gouvernement marocain à répondre aux besoins d'infrastructure de son économie (besoins en eau, énergie et transports par exemple), d'une manière durable (pilier 3). Comme nous le verrons dans la section 3 ci-dessous, les questions de gouvernance - un thème transversal et commun aux trois piliers du CPS -, apparaissent en bonne place dans l'agenda de développement du secteur privé.

III. La BIRD et IFC tiennent des rôles complémentaires dans les projets d'investissement et de conseil

8. **L'expérience réussie de la coopération entre les deux institutions au cours des dernières années sera reconduite pour la prochaine période de CPS.** La Banque a pris l'initiative dans les exercices d'analyse stratégique (évaluations du climat d'investissement, par exemple) ou les conseils politiques, tandis qu'IFC à travers ses activités de conseil s'est davantage concentrée sur l'assistance opérationnelle en soutenant la mise en œuvre des réformes. La clé du succès réside dans la participation conjointe aux étapes initiales de chaque engagement ainsi que dans une coordination étroite dans les activités d'assistance technique ou dans les travaux analytiques, stade de la conception compris. Le personnel de la Banque ayant participé aux travaux analytiques est systématiquement impliqué dans la phase de conception initiale des projets de conseil ; inversement, IFC est systématiquement consultée et impliquée par la Banque mondiale dans la préparation des documents analytiques.

9. **Au cours de la prochaine période de CPS, cette collaboration va continuer de cibler les domaines d'intérêt stratégique.** La stratégie d'investissement de l'IFC au Maroc viendra ainsi compléter les priorités stratégiques de la Banque dans les secteurs de l'infrastructure. Dans le domaine des partenariats public-privé, un domaine où un soutien de la part du Groupe Banque Mondiale a été demandé par le gouvernement, la Banque appuiera le gouvernement dans l'élaboration d'un cadre juridique adéquat, sur des secteurs plus spécifiques ou à des niveaux plus larges. IFC pourra fournir appui et assistance technique dans des opérations spécifiques de PPP, ou être un investisseur dans des entreprises public-privé. Cette aide pourrait être fournie selon les lignes de repère de la transaction consultative IFC PPP effectuée dans le secteur de l'irrigation dans la région de Guerdane au Maroc.

L'engagement de l'IFC au Maroc et la stratégie actuelle :

10. **IFC a sensiblement accéléré ses activités au Maroc et possède actuellement un portefeuille d'engagements de 272,5 millions de dollars répartis sur 12 entreprises.** Au cours de l'exercice 2008-2009, IFC a engagé un montant record de 255 millions de dollars sur sept projets répartis sur plusieurs secteurs, comme les banques commerciales, la microfinance, les services publics des eaux usées, les fonds d'investissement pour les petites et moyennes entreprises, le développement immobilier dans le logement à faible revenu et les matériaux de construction. Tandis qu'IFC a toujours eu une approche sélective en raison de la disponibilité de sources alternatives de financement, elle a intensifié ses activités et s'est positionnée sur des investissements stratégiques et partenariats avec un rôle et une additionnalité clairement précisés. L'engagement de l'IFC se fait principalement sur les marchés financiers (53% du total des engagements) - microfinance incluse, qui fournit aux segments les plus pauvres de la population un accès nécessaire au financement -, et dans la fabrication générale (35% des engagements).

11. **IFC a aussi développé un programme de conseil conséquent,** en mettant l'accent sur (a) la promotion de mécanismes de règlements extrajudiciaires des différends pour l'amélioration de l'environnement des entreprises - en collaboration avec le ministère de la Justice, (b) en aidant à identifier les partenariats public-privé dans les secteurs d'infrastructure - en collaboration avec le ministère des Finances; (c) la simplification de la création d'entreprise, en commençant par la ville de Casablanca, et (d) le renforcement de l'information sur le crédit et le financement des PME, à travers

la création d'un bureau de crédit privé - en collaboration avec la Banque Centrale. En outre, IFC fournit des services consultatifs pour la microfinance dans le cadre de ses forfaits d'investissement.

12. **Malgré la présence d'un marché concurrentiel et la disponibilité d'autres sources de financement, IFC peut encore jouer un rôle de financement important pour les grands investissements** qui dépasse la capacité des banques nationales ou pour des projets innovants qui nécessitent une structuration complexe à travers l'utilisation de fonds propres, de quasi-fonds propres et de produits de financement structuré. La valeur ajoutée de l'IFC réside également dans sa compétence globale alliée à une présence locale et à une bonne image sur le marché. Grâce à un environnement plus dynamique du secteur privé et à des développements importants dans les secteurs clés, IFC a accru ses possibilités et peut jouer un rôle clé dans le secteur financier, les infrastructures, la fabrication et l'industrie agro-alimentaire.

13. **Durant toute la durée du CPS, et en conformité avec son rôle et le principe d'additionnalité, les investissements de l'IFC se concentreront sur les infrastructures (électricité, ports, énergies renouvelables, transports et services publics) et le secteur financier (microfinance et PME), ainsi que sur les choix d'investissements dans la fabrication, l'agroalimentaire, les activités d'éducation, les administrations municipales et les finances locales.** Cette stratégie d'investissement sera alignée avec les activités prioritaires de la Banque mondiale dans ces secteurs et viendra renforcer l'assistance technique et le soutien financier que la Banque ambitionne de fournir sur l'ensemble des trois piliers. Des investissements de l'IFC dans des infrastructures pour l'énergie, les services publics ou les ports, ainsi que des investissements dans les secteurs Emergence, contribueront à l'agenda croissance / compétitivité pour le CPS (pilier 1). De potentiels investissements dans l'éducation et la microfinance contribueront à améliorer les services financiers et d'éducation pour les citoyens, notamment pour les plus défavorisés (pilier 2). Enfin, l'effort particulier accordé aux investissements dans les énergies renouvelables et dans le secteur de l'énergie, contribuera à atteindre les objectifs du troisième pilier du CPS pour le développement durable et contre le changement climatique (pilier 3).

14. **IFC continuera également de se concentrer sur les investissements Sud-Sud et sur la création de partenariats stratégiques avec les acteurs régionaux. Étant donné que le Maroc investit de plus en plus dans la région, notamment en Afrique occidentale et orientale,** IFC souhaite accompagner l'expansion des entreprises marocaines dans les pays africains et les pays emprunteurs de l'IDA, sur le modèle de ses investissements récents dans la BMCE qui ciblent l'expansion de la banque dans 11 pays d'Afrique sub-saharienne.

15. **En complément de ses activités d'investissement, l'assistance technique de l'IFC continuera également à fournir des prestations de conseil pour l'amélioration de l'environnement des affaires,** le renforcement des capacités des intermédiaires financiers à prêter à des PME et l'encouragement de partenariats public-privé dans les infrastructures.

IV. Les domaines prioritaires de l'engagement vus dans le détail

A. Améliorer l'environnement des affaires pour les entreprises

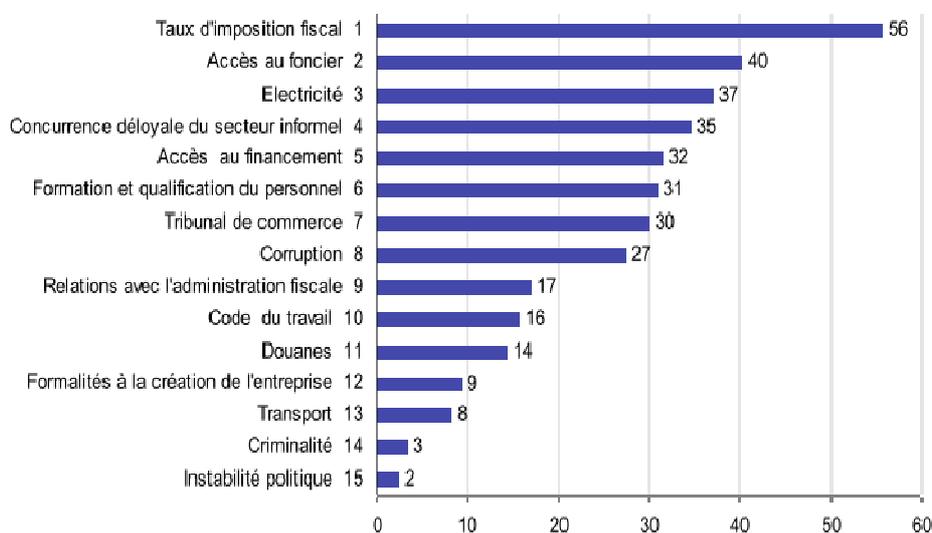
Les politiques et défis actuels :

16. **La diversification de l'économie réclame une amélioration de l'environnement des affaires par une réforme profonde et complexe des cadres juridique, réglementaire et administratif, qui limitent actuellement l'accès des nouveaux entrants sur le marché et favorisent les opérateurs historiques établis.** La capacité du gouvernement à mener sa réforme du climat d'investissement sera essentielle pour relever ce défi. Malgré les nombreuses réformes menées au cours des dix dernières années, il semble y avoir un écart croissant entre la capacité du gouvernement à lancer et adopter de nouvelles législations et règlements, et sa capacité à concevoir et appliquer de manière adéquate des réformes clés qui pourraient effectivement faire une différence pour

le secteur privé. Plusieurs contraintes majeures dans l'environnement des affaires restent problématiques pour les entreprises : L'accès au foncier tout comme le niveau des taux d'imposition sont de réelles contraintes à la croissance des entreprises, en particulier pour les exportateurs. En dépit de plusieurs réductions, le Maroc possède un des taux d'IS les plus élevés dans le monde et le régime fiscal actuel pénalise le recrutement de travailleurs qualifiés, une ressource jugée rare selon les entreprises. Plus généralement, les procédures administratives et la transparence du système judiciaire sont insuffisantes pour résister à la corruption (une contrainte de plus en plus importante selon un panel représentatif d'entreprises interrogées en 2004 et en 2007, et qui touche de manière disproportionnée les plus petites entreprises), le pouvoir discrétionnaire et les passe-droits accordés à des entreprises ciblées. Un environnement des affaires contraignant, la corruption et une application laxiste des droits de propriété, faussent les mécanismes de performance - la concurrence du secteur informel et la situation de monopole d'une poignée de grands opérateurs historiques handicapent le développement de certains secteurs et l'émergence de nouveaux acteurs industriels. Ces questions sont régulièrement citées dans les enquêtes comme étant les contraintes les plus importantes pour les entreprises (Graphique A2.4).

Graphique A2.4: Les contraintes les plus importantes

(Pourcentage d'entreprises qui considèrent chaque contrainte Importante ou Très importante)

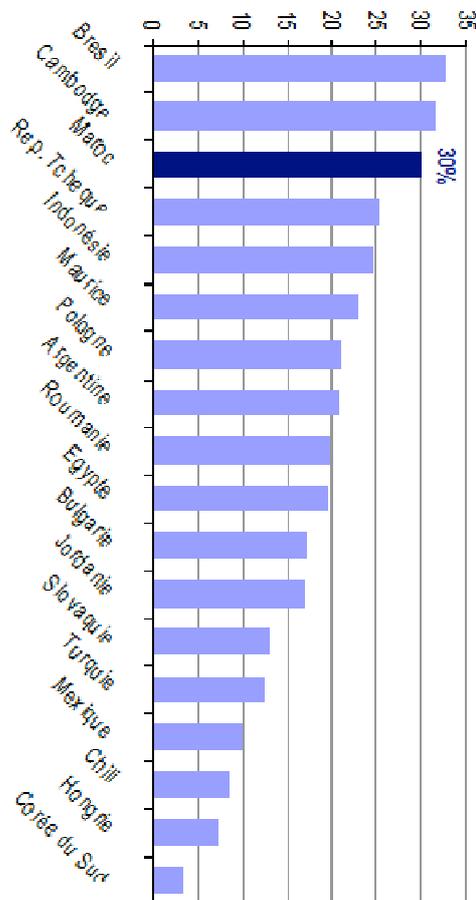


Source: Investment Climate Assessment of Morocco (Banque mondiale, 2008).

17. **Plusieurs de ces contraintes, la corruption, l'incertitude administrative, l'application déficiente des pouvoirs judiciaire et réglementaire, pèsent sur la question de la gouvernance des institutions du marché.** Qu'il s'agisse du pouvoir judiciaire, de l'application discrétionnaire des règlements par les administrations publiques, de l'indépendance et de l'efficacité des institutions de régulation du marché ou encore de la surveillance de la corruption, l'agenda de développement du secteur privé est fortement lié à la question de la gouvernance. Le lien avec les autres thèmes prioritaires du CPS où le gouvernement a demandé l'appui de la Banque est plus clair dans le domaine de la réforme judiciaire. Le système judiciaire, par le biais des tribunaux de commerce, devrait jouer un rôle clé dans le développement des transactions commerciales en fournissant un mécanisme fiable et prévisible pour la résolution des litiges commerciaux. Étant donné la récente création des tribunaux de commerce - ils ont été établis en 1997 -, les progrès vers un système judiciaire professionnel et impartial sont lents. Le Maroc est parmi les pays à revenu intermédiaire, celui où les entreprises se plaignent le plus du pouvoir judiciaire comme étant une contrainte à la croissance (Graphique A2.5). La plupart d'entre eux perçoivent que le système est injuste et que l'application des règles et des règlements est imprécise et subjective (Graphique A2.6).

Graphique A2.5: La contrainte du système judiciaire.

(Pourcentage d'entreprises qui jugent le "Système judiciaire" comme une contrainte Importante ou Très importante)



Graphique A2.6: Impartialité et application de la loi.

(Perception des entreprises sur l'impartialité et la bonne application des lois)



Source: Investment Climate Assessment of Morocco (Banque mondiale, 2008).

18. **Disposé à s'attaquer aux contraintes transversales dans le climat des affaires, le gouvernement marocain a lancé plusieurs initiatives de réformes soutenues par des comités ou groupes de travail ad hoc et interministériels. Les résultats ont été mitigés.** L'efficacité de cette structure institutionnelle pour favoriser les réformes de l'environnement des entreprises est restée relativement faible. Ces comités ont tendance à souffrir d'un certain nombre de faiblesses récurrentes telles que l'absence d'un mandat clair, d'un engagement politique, d'un leadership et d'une capacité insuffisante ainsi que de l'absence d'une méthodologie et d'outils de suivi.

19. **Récemment, le gouvernement a élaboré une nouvelle approche globale pour le développement du secteur privé, qui vise à traiter les faiblesses constatées dans la conduite de réformes partielles et non coordonnées.** En adoptant officiellement en Février 2009 le "Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI), Contrat Programme 2009-2015", le gouvernement a conclu un partenariat public-privé visant à entreprendre 111 engagements précis au cours de la période 2009-2015, par les ministères (Justice, Intérieur, de l'Economie et des Finances, Agriculture et pêche, de l'éducation et de la recherche, du Travail et de la Formation, de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, du Commerce international, des Affaires économiques et générales) et les représentants d'organisations du secteur privé (CGEM, la GPBM Organisation Professionnelle des banques) signataires de l'accord. Ces engagements sont organisés sous 10 rubriques différentes: Offshoring, automobile, aéronautique, électronique, textiles et cuir, agro-industrie, compétitivité des PME, climat d'investissement, formation, zones industrielles).

20. **Le plan stratégique du gouvernement pour le développement du secteur privé est un mélange entre politiques sectorielles et réformes globales du climat d'investissement.** Son premier axe de mesures est organisé par secteurs et se concentre sur les secteurs précédemment identifiés dans le programme Emergence 2005. Le second axe vise à répondre aux contraintes transversales rangées dans le pilier « climat d'investissement » du PNEI. En vertu de ce second axe, le gouvernement crée un comité public-privé pour l'environnement des entreprises - "Comité National de l'Environnement des Affaires" (CNEA) dirigé par le Premier ministre et chargé d'identifier les projets de réforme économique et de superviser leur mise en œuvre effective par le biais de mécanismes de coordination interministérielle améliorés ; au sein de ce comité, les participants et groupes de travail suivent une méthodologie et une approche communes de la réforme pour pallier aux problèmes de coordination qui avaient surgi au cours de la précédente réforme et qui avait finalement nui aux plans d'action pourtant très bons.

L'engagement de la Banque mondiale :

21. **L'objectif du soutien de la Banque en faveur du développement du secteur privé est de promouvoir un environnement des affaires favorable aux nouveaux entrants, et en particulier aux petites et moyennes entreprises locales.** À cette fin, et pour toute la durée du CPS, la Banque aidera le gouvernement à réduire l'imprévisibilité actuelle et l'opacité des aspects juridique, administratif et judiciaire de son environnement des affaires qui ont tendance à favoriser quelques investisseurs établis. Promouvoir la transparence et l'accessibilité des lois, règlements et circulaires, et les procédures qui façonnent l'environnement des affaires sera donc une priorité pour la Banque mondiale. Un plan d'action de priorité des réformes juridiques et réglementaires a été récemment adopté par le Comité CNEA et le gouvernement a sollicité le soutien du Groupe de la Banque mondiale pour la réforme des différentes équipes en charge de son application. Ce plan d'action constituera la base de la coopération entre le Groupe de la Banque mondiale et le gouvernement du Maroc dans le domaine des réformes du climat d'investissement.

22. **De plus, la Banque mondiale aidera le gouvernement à mettre en place une procédure de réforme organisée, participative et efficace.** Cette aide visera à développer un bon usage des mécanismes de consultation et d'analyse économique dans la préparation des projets. L'utilisation des outils de suivi et d'évaluation sera également promue comme un outil essentiel pour la mesure de progrès des réformes du climat d'investissement. Des processus de consultation, d'analyse d'impact économique et des outils de surveillance seront utilisés et conçus pour mesurer la satisfaction des utilisateurs finaux sur la politique gouvernementale et les services administratifs.

23. **Conformément à ces priorités, plusieurs activités d'assistance technique sont envisagées pour la période du CPS :**

- La poursuite de l'activité en cours qui vise à aider le MAEG dans la coordination et la mise en œuvre des processus de réforme dans le domaine de l'environnement des entreprises, à travers le développement de la CNEA, et en se concentrant sur un plan d'actions organisé en 20 points pour le climat d'investissement.
- L'évaluation et la hiérarchisation des besoins de réforme pour l'environnement des affaires - La Banque mondiale aidera le gouvernement dans la préparation détaillée et hiérarchisée des programmes annuels de réforme pour le développement du secteur privé.
- Le lancement d'un projet de simplification réglementaire - Un projet visant à identifier, analyser et simplifier toutes les procédures administratives et réglementaires pour les entreprises. Ce projet d'assistance technique, adapté à l'approche de simplification réglementaire établie par la Banque mondiale et d'autres institutions internationales, pourrait avoir un impact majeur sur la qualité des services administratifs et la facilité de faire des affaires au Maroc.

- Améliorer la gouvernance des entreprises - Pour faire suite à l'adoption d'un code non contraignant de gouvernance pour les entreprises, les prochaines étapes pourraient constituer en une évaluation approfondie du cadre de gouvernance et des pratiques des sociétés cotées. Cette évaluation permettrait de diffuser les meilleures pratiques internationales relatives au comportement des entreprises et d'engager des réformes pour développer l'utilisation des marchés financiers par le secteur privé.

24. **En plus des activités d'assistance technique, une approche globale de la question du commerce et de la compétitivité pourrait prendre la forme d'un Emprunt pour le Développement d'une politique de la compétitivité** qui intégrerait le pilier Climat de l'investissement ainsi que le pilier Commerce et compétitivité (voir section 3.2 ci-dessous). Un tel projet permettrait d'appuyer les différentes initiatives politiques en cours au Maroc visant à accroître et à diversifier la base des exportations face à la détérioration structurelle de la balance des paiements.

L'engagement de l'IFC :

25. **IFC continuera à se concentrer sur le développement de l'investissement et des opportunités de prêts en soutien aux nouvelles stratégies industrielles et agricoles du Maroc.** Les stratégies industrielles et agricoles du Maroc visent à consolider la stratégie du pays à soutenir l'émergence d'entreprises de classe mondiale dans un certain nombre de secteurs où les avantages comparatifs du Maroc sont réputés importants : (i) l'agro-industrie, (ii) la fabrication légère automobile et aérospatiale, (iii) la pêche, (iv) l'externalisation des processus opérationnels, (v) l'électronique, et (vi) l'«artisanat» industriel. La modernisation de ces industries pour devenir compétitives au niveau international pourrait entraîner des investissements de la part de l'IFC.

26. **Dans le domaine du conseil, les départements de conseil de l'IFC dans la région continueront à soutenir les réformes de l'environnement des affaires en coordination étroite avec la Banque Mondiale.** IFC mettra l'accent sur les domaines qui requièrent une expertise de terrain dans la réforme réglementaire et le reengineering des processus de simplification de la réglementation. Le soutien de l'IFC sera sélectif en fonction de la disponibilité de financement des donateurs et du principe d'additionnalité. De plus, en soutien au deuxième axe du plan de la réforme judiciaire du Maroc (une réforme majeure en 6 axes a été annoncée par le roi Mohammed VI le 20 août 2009), l'assistance technique de l'IFC renforcera son soutien au développement de systèmes extrajudiciaires de résolutions de différends (basés sur l'arbitrage et la médiation), en commençant par le renforcement des pouvoirs du centre d'arbitrage et de médiation situé à Casablanca.

B. Améliorer le commerce et la compétitivité afin de tirer les bénéfices de l'ouverture et du libre-échange

Les politiques et défis actuels :

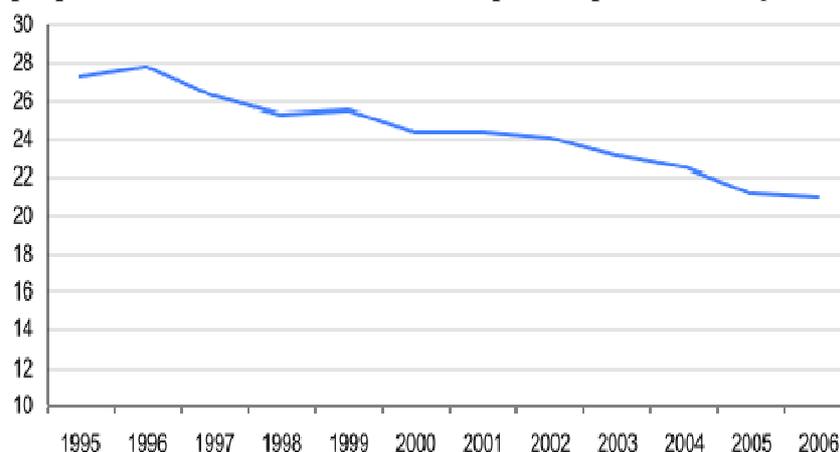
27. **Le Maroc s'emploie à utiliser une politique commerciale pour stimuler la croissance et la création d'emplois par l'expansion des marchés pour les biens et services** et ainsi, transformer le pays en une plateforme de production et d'investissement pour les investisseurs internationaux qui souhaiteraient créer des sites de production compétitifs et efficaces d'un point de vue logistique. Toutefois, les efforts en cours n'ont pas encore conduit à des résultats probants pour l'exportation, ni accéléré sensiblement la transformation structurelle de l'économie. De plus, l'orientation préférentielle dans la libéralisation du commerce augmente la dispersion tarifaire et conduit à une réorientation des échanges et à de nouvelles incitations à la fraude.

28. **Les résultats des exportations sont inférieurs aux attentes, entraînant l'abandon des opportunités de croissance et de création d'emplois.** Les exportations n'ont augmenté que de 93% entre 2000 et 2008 contre plus de 300% pour les régions Moyen-Orient-Afrique du Nord et Asie du Sud-Est sur la même période. Les échanges internationaux ayant globalement augmenté sur cette période, le Maroc a perdu des parts du marché mondial des exportations de marchandises. Malgré la signature d'un grand nombre d'accords commerciaux préférentiels, les destinations de ses exportations n'ont pas beaucoup changé pour le moment. Le Maroc a de nouveau expédié 75% de ses exportations

vers l'UE, soit quelques points de pourcentage de moins seulement qu'en 2000. Les exportations vers la région MENA, l'Afrique sub-saharienne et les Etats-Unis sont encore faibles. Dans l'ensemble, les producteurs ont tendance à être de petites et moyennes entreprises confrontées à de nombreuses contraintes dans leur environnement qui les rendent mal préparées à tirer parti des possibilités offertes par le marché mondial. Ces contraintes comprennent l'accès au financement, la concurrence déloyale avec le secteur informel, l'instabilité macro-économique, etc. L'exportation est une activité durable pour une fraction seulement des PME au Maroc.

29. **Les mornes résultats des exportations conduisent à une aggravation de la balance commerciale.** Le déficit commercial est passé de 3,2 milliards de dollars en 2000 à 14,1 milliards de dollars en 2007. Toutefois, le Maroc a été en mesure de maintenir l'excédent du compte courant, grâce à une forte exportation des services (12,1 milliards de dollars en 2007) et aux transferts privés nets (7,7 milliards de dollars en 2007). Le Maroc n'a ainsi pas de problème structurel de balance extérieure / besoin de financement. Ceci d'autant plus que les IDE ont connu une croissance rapide, atteignant 2,8 milliards de dollars en 2007 (soit 3,7% du PIB) contre 220 millions de dollars (0,6% du PIB) en 2000. Le principal problème est que l'exportation n'a pas joué le rôle de moteur de croissance et de création d'emplois qu'elle aurait dû jouer, ce qui a retardé la transformation structurelle de l'économie. Cela est confirmé par la baisse du nombre d'entreprises exportatrices observée ces dernières années (Graphique A2.7).

Graphique A2.7 La baisse du nombre d'entreprises exportatrices (en pourcentage)



Source: Ministère du commerce et de l'industrie (1995-2007).

30. **En effet, le rythme de transformation structurelle/diversification est ralenti.** Le contenu technologique des exportations progresse (32% du total en 2008 contre 22% en 2000) mais les exportations marocaines sont encore majoritairement à faible valeur ajoutée ou concernent les produits primaires (60%). La modeste augmentation des exportations à haute teneur technologique est due à la hausse des investissements étrangers directs dans l'aéronautique et l'ingénierie mécanique. Cependant, l'IDE dans l'industrie reste limité (5% du total en 2008) alors que le gros des investissements étrangers concerne la construction (30%), le tourisme (19%) et les banques (13%). L'importance de la diversification est fortement dépendante des IDE et dans les années à venir, le Maroc devrait s'efforcer d'attirer davantage d'investissements dans les industries. Ce serait un instrument important pour réduire le chômage des actifs instruits et hautement qualifiés désireux d'entrer dans le marché du travail. Sans un changement dans la demande de travail en faveur de nouveaux emplois hautement qualifiés, l'intégration commerciale ne sera pas en mesure d'aider l'emploi.

31. **La dispersion tarifaire crée des distorsions et accroît les incitations à la fraude sur l'origine des marchandises.** L'engagement du Maroc à ouvrir son marché, notamment en mettant en œuvre l'accord d'association avec l'UE, conduit à l'aggravation des différences tarifaires entre les origines d'importation. La libéralisation permettra de réduire les droits de douane préférentiels à l'importation vis-à-vis de l'UE, et porter la moyenne globale des droits les plus bas effectivement appliqués. Toutefois, les tarifs de la nation la plus favorisée (tarifs NPF) conçus pour les pays tiers, ne

suiront pas automatiquement le chemin de l'UE et le calendrier d'élimination des tarifs douaniers agricoles ne sera que marginalement affecté en raison de leur couverture limitée dans l'accord euro-méditerranéen. L'augmentation des distorsions entre l'agriculture et les tarifs de fabrication, ainsi que les disparités entre la fabrication de produits originaires de l'UE et celles provenant des partenaires non-préférentiels non commerciaux pourraient induire une réorientation des échanges et des fraudes sur l'origine. Celles-ci augmenteraient une concurrence déloyale sur le marché intérieur et pourraient porter atteinte à l'investissement.

32. **Pour ces défis, le Maroc réduit les barrières d'investissement et commerciales et poursuit une intégration préférentielle plus poussée** (i.e. un certain degré de convergence réglementaire) par des liens extérieurs via son accord d'association avec l'UE (75% du commerce marocain) et un accord de libre-échange avec les USA. Des accords préférentiels de moindre importance ont été signés avec un grand nombre de partenaires, y compris la Ligue arabe sous GAFTA, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie au titre de l'accord d'Agadir, la Turquie et autres partenaires bilatéraux. Des progrès significatifs sont accomplis dans l'amélioration des transports, de la logistique et de l'efficacité des services de base (ports, transport aérien, télécommunications et services financiers). Plus récemment, le Maroc a élaboré des stratégies sectorielles pour attirer les investissements étrangers et renforcer la production dans des secteurs stratégiques clés tels que l'aéronautique, la délocalisation des services, les composants automobiles, etc.

Les engagements de la Banque mondiale et de l'IFC :

33. **Le Groupe Banque mondiale a l'intention de soutenir le Maroc au-delà des politiques d'intégration commerciale, et se concentrera sur cinq résultats interdépendants :** i) les réformes tarifaires et non-tarifaires sur les bases NPF, ii) les nouvelles réformes du climat d'investissement pour renforcer la capacité des PME à exploiter les opportunités offertes par le marché mondial, iii) Les nouvelles réductions des barrières aux échanges et aux investissements dans les services et la convergence réglementaire avec l'UE sur une sélection de domaines d'intérêt marocains, iv) la promotion des exportations et v) la modernisation du système d'innovation du Maroc. Ces domaines sont essentiels à l'intégration du commerce et visent à favoriser une meilleure compétitivité et la création d'emplois, ainsi qu'à contribuer à une transition vers une économie basée sur la connaissance, les compétences et une forte intensité technologique.

34. **Il est important de voir ces cinq piliers de la stratégie d'intégration du commerce intégrés de la sorte et de tenter de progresser dans chacun d'eux afin d'en maximiser l'impact.** Le tout est plus grand que la somme de ses parties individuelles : Un des principaux avantages attendus de la participation de la Banque Mondiale sera de contribuer à mieux intégrer les différents éléments du commerce et de la stratégie d'investissement du Maroc.

35. **Soutenir efficacement la Maroc dans les cinq domaines ci-dessus pourrait se faire au moyen de deux instruments principaux.** Tout d'abord, un prêt pour la politique de développement de la compétitivité, qui inclurait un pilier de commerce et d'intégration et qui viendrait soutenir de façon intégrée des mesures pour :

- Réduire les coûts de transaction grâce à des réformes tarifaires, à une convergence avec les produits et normes de qualité de l'UE, à la réduction des délais et coûts des échanges par des contrôles sélectifs et allégés des importations, ainsi qu'une gouvernance électronique pour les procédures commerciales;
- Améliorer le financement du commerce et de l'assurance commerciale pour faciliter la pénétration de nouveaux marchés ;
- Aider à appliquer les réformes contenues dans le Maroc-USA Free Trade Agreement ;
- Encourager les investissements et le commerce des services en réduisant les goulets d'étranglement réglementaires et politiques rencontrés par les entreprises dans les secteurs d'exportation émergents ;
- Le développement de nouveaux instruments de promotion des exportations, la modernisation et la rationalisation des institutions de soutien au commerce et à l'innovation.

36. **Deuxièmement, il sera important pour la Banque Mondiale de continuer à apporter de l'assistance technique et à conduire des études spécifiques et des outils appropriés afin de soutenir et suivre la stratégie commerciale.** Les succès des efforts de renforcement de la Banque ces dernières années ont contribué à renforcer les capacités du ministère du Commerce Extérieur. Cependant, tandis que les outils mis au point récemment par le Ministère ont augmenté ses capacités à éclairer la politique (le modèle Impale), une aide supplémentaire est nécessaire pour les modèles actuels afin de traiter les questions émergentes telles que l'impact du Plan Emergence et la transformation structurelle de l'économie. Une assistance technique supplémentaire pour améliorer le modèle Impale et renforcer les capacités dans les autres ministères concernés est justifiée. La Banque continuera également son appui technique dans les domaines de la logistique commerciale et du commerce dans l'agriculture.

37. **IFC viendra compléter les activités de la Banque mondiale dans le domaine commercial grâce à son action de conseil dans le domaine de l'environnement des affaires.** En outre, les investissements potentiels dans les ports d'activité ou plates-formes logistiques du Maroc contribueraient également à améliorer les infrastructures logistiques commerciales du Royaume.

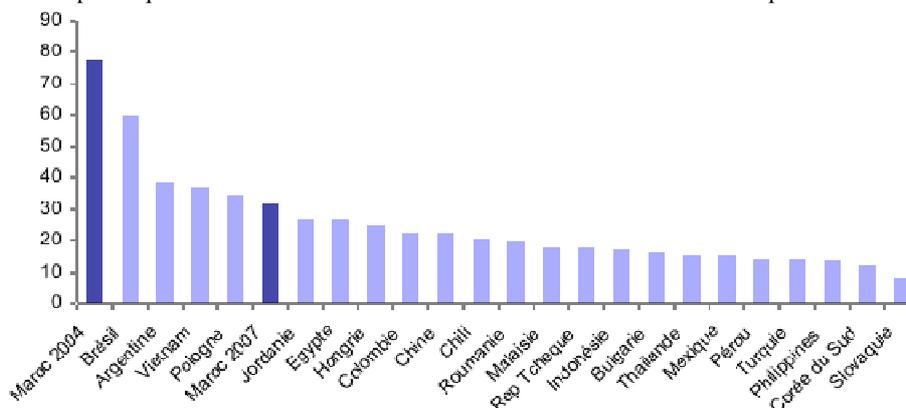
C. Le soutien à la réforme du secteur financier

Les politiques et défis actuels :

38. **L'objectif principal du Maroc dans le secteur financier est d'assurer un financement stable et efficace des besoins évolutifs de son économie** - Suite à un effort de modernisation majeur mené par les autorités marocaines, le système financier semble bien placé pour relever les défis à venir grâce à son développement (avec des actifs totalisant près de deux fois le PIB), à l'existence de mécanismes de marché efficaces, à une bonne diversification entre les secteurs par rapport à ses pairs régionaux et à un secteur financier restructuré et détenu majoritairement par l'Etat. Le système financier marocain s'ouvre de plus en plus et renforce ses liens avec les économies voisines. Ses institutions n'ont pas été directement touchées par la crise financière mondiale.

39. **Tout en améliorant l'accès des ménages les plus pauvres et des entreprises les plus petites aux services financiers modernes.** Les banques commerciales du Maroc sont parmi les plus sophistiquées dans la région MENA et offrent un large éventail de services financiers à travers leurs filiales spécialisées. Toutefois, elles servent trop souvent les grandes entreprises dans un segment tout près d'atteindre la saturation. Une grande partie de la population reste non desservie par ce système bancaire (le taux de pénétration bancaire se situe à un faible 25-30 %). De même, dans le monde de l'entreprise, malgré les progrès accomplis ces dernières années en termes d'accès au crédit, de trop nombreuses PME restent contraintes par le crédit, et beaucoup d'entre elles pointent fort logiquement « Le manque d'accès au financement » parmi les plus fortes contraintes, même si cette proportion a diminué depuis 2004 (Graphique A2.8).

Graphique A2.8: L'accès au financement est une contrainte pour la croissance des entreprises
(Pourcentage d'entreprises qui considèrent l'accès au financement comme une contrainte Importante ou Très importante)



Source: Investment Climate Assessment of Morocco (Banque mondiale, 2008).

40. Le premier défi posé au secteur financier est de continuer à améliorer ses prestations de services financiers à l'ensemble des agents économiques marocains :

- Répondre aux besoins croissants de financement à long terme (projets d'investissement, logement, etc.). Le financement étant réputé facile ces dernières années, les banques ont joué un rôle actif en proposant des prêts à long terme. Aujourd'hui, nonobstant un environnement plus difficile et un système financier désormais au ras de la liquidité, ils continuent à assumer la plupart de ces risques à long terme, ce qui a pour effet de réduire leur marge de manœuvre en matière de nouveaux prêts. Et bien que la taille des investisseurs institutionnels marocains soit de bonne augure pour le développement potentiel des instruments à long terme (obligations à long terme, titrisation, etc.), ce potentiel n'est toujours pas exploité sur une grande échelle, que ce soit par des institutions financières ou par d'autres sociétés.
- Veiller à ce que les PME ainsi qu'une proportion plus grande de citoyens marocains puissent avoir accès aux services financiers (ainsi, un tiers seulement des Marocains ont actuellement accès aux produits bancaires ...). Le financement des PME est essentiel pour l'économie marocaine si l'on considère leur contribution à la croissance et à l'emploi, et des progrès supplémentaires sont encore nécessaires dans ce domaine (en termes de disponibilité, conseils, capital risque, etc.).

41. Le second défi concerne la modernisation continue de l'infrastructure financière - y compris le cadre de surveillance - afin de soutenir le développement du secteur financier tout en préservant sa sécurité :

- Veiller à ce que la surveillance des marchés financiers et du secteur des assurances puisse être exercée directement de la part du gouvernement et de l'industrie. Dans un cadre plus complexe, globalement intégré et axé sur le marché pour l'environnement, l'indépendance de l'assurance et la surveillance des valeurs mobilières dans une moindre mesure, doivent être renforcées. Les gouvernements seraient dotés de solides fondations pour l'amélioration de la réglementation et de la surveillance de ces industries.
- Mettre en œuvre la nouvelle loi anti-blanchiment et combattre le financement du terrorisme (AML / CFT).

42. Les autorités marocaines ont élaboré une stratégie globale pour s'attaquer à ces défis. Dans un discours prononcé en Juillet 2008, le ministre de l'Economie et des Finances a présenté une stratégie qui inclut des réformes de deuxième génération après que des institutions financières appartenant à l'État aient été restructurées, la supervision bancaire améliorée de façon spectaculaire et les principales infrastructures financières modernisées. Cette stratégie incorpore les recommandations faites au cours du *Financial Sector Assessment Program 2007 (FSAP)* :

- Renforcer l'offre de financements à long terme par i) la promotion de l'épargne à long terme (en particulier pour les particuliers), ii) des mécanismes de marché plus efficaces (courbe des taux de référence à long terme, cadre de la titrisation révisé, etc.) et iii) une meilleure coordination entre les institutions financières étatiques. Plus de régulation des risques pour les secteurs des assurances et des retraites pourrait également augmenter la demande de produits de long terme, ce qui rendrait plus facile la gestion de la dette long terme.
- Promouvoir l'accès au financement pour les particuliers et améliorer encore le financement des PME grâce à : i) une refonte des mécanismes de soutien public pour le financement des PME, ii) la modernisation des services financiers de la Poste, afin que celle-ci puisse offrir une gamme plus large de services à ses nombreux clients (13% des Marocains), iii) la mise en place d'un bureau de crédit qui sera pleinement opérationnel d'ici à Septembre 2009, et iv) un examen du cadre réglementaire applicable au secteur de la microfinance.
- Moderniser les marchés de titres avec i) la création d'un marché organisé pour les produits dérivés, destiné à aider les agents économiques à couvrir leurs risques financiers, ii) une diversification de l'actionnariat de la Bourse, qui aille au-delà des courtiers, iii) une réforme de

la réglementation cadre pour la gestion d'actifs et iv) le renforcement de l'indépendance du superviseur des valeurs mobilières.

- Création d'un superviseur d'assurance totalement indépendant (en lieu et place actuellement de la division du Ministère de l'Economie et des Finances).
- Mise en œuvre des normes LAB / CFT dans l'industrie.
- Poursuivre l'ouverture internationale du secteur financier marocain. Les mesures envisagées comprennent: i) une plus grande libéralisation du compte capital, ii) une flexibilité accrue des taux de change et iii) une intégration financière accrue avec les pays du Maghreb ainsi qu'avec les autres voisins (Union européenne, pays africains, etc.)

43. **Ces mesures devraient également contribuer à renforcer la résilience du système financier**, grâce à i) une meilleure réglementation et contrôle, ii) l'amélioration des possibilités de gestion des risques (développement des compartiments à long terme, de nouveaux marchés, etc.) et iii) une coordination opérationnelle renforcée entre les autorités du secteur financier.

Les engagements de la Banque mondiale :

44. **La Banque mondiale continuera à soutenir les autorités à relever ces défis.** Au-delà de l'assistance fournie au moment du Prêt de politique de développement 2005 et du PASF 2007, la Banque mondiale travaille avec les autorités marocaines sur : i) l'identification des domaines clés du secteur des valeurs mobilières où des progrès peuvent être faits pour mieux répondre aux normes internationales, et ii) sur le renforcement des mécanismes de stabilité financière.

45. **La Banque mondiale étudie également la possibilité de fournir des prêts supplémentaires à travers un nouveau DPL du secteur financier qui viendrait soutenir le programme de réforme des autorités.** Dans ce contexte, la Banque mondiale fournirait une assistance sous la forme de travaux d'analyse afin d'aider à concevoir les spécificités du programme de réforme.

46. **Ce DPL du secteur financier constituerait un élément clé du CPS.** Il serait construit autour de quatre piliers:

- L'élargissement et l'approfondissement des marchés de capitaux et la promotion de l'épargne à long terme,
- Le renforcement de la surveillance financière,
- L'amélioration de l'accès aux services financiers à plus de personnes,
- L'amélioration de l'accès des PME au financement.

47. **Grâce à ces différentes actions, le Groupe Banque mondiale tient à réaliser:**

- Une garantie de disponibilité de financement adéquat à long terme,
- L'amélioration de l'accès au financement pour les particuliers,
- Un meilleur financement des PME,
- L'amélioration de la résilience du système financier,
- La poursuite du développement des marchés des capitaux diversifiés.

L'engagement de l'IFC :

48. **Conformément à l'agenda de la réforme du secteur financier, IFC continuera son soutien par l'intermédiaire de ses services de conseil ainsi que par des investissements stratégiques dans les institutions financières**, y compris dans les institutions de microfinance ainsi que dans les instruments de financement des PME, le cas échéant. Du côté des investissements, IFC continuera à étudier les possibilités d'investissement dans des établissements financiers qui visent à développer des services bancaires à faible revenu et à soutenir l'émergence de certaines banques en tant qu'acteurs régionaux. En termes d'activité de conseil, un appui technique pour renforcer l'infrastructure d'information de crédit continuera d'être fourni à la banque centrale et éventuellement à certaines banques spécifiques. Les autres possibles missions de conseil comprennent le renforcement des

capacités des institutions financières dans la gestion des risques, les techniques modernes de prêts aux PME ainsi que la solvabilité.

D. Des partenariats public-privé pour des prestations de services plus efficaces et répondant aux besoins d'infrastructure

Les politiques et défis actuels :

49. **Le Maroc a développé une précieuse expertise en matière de PPP au cours de la dernière décennie.** Par de nombreux aspects, il a été pour la région Moyen-Orient Afrique du Nord, un pionnier dans l'utilisation des PPP. Des secteurs aussi divers que la production d'électricité, la distribution d'eau et d'électricité, les transports urbains, la gestion des déchets, les terminaux à conteneurs, l'irrigation, ont, entre autres, vu un ou plusieurs PPP développés et mis en œuvre. Contrairement à d'autres pays en développement, où par exemple les concessions d'eau sont annulées ou renégociées peu après l'approbation, les concessions de distribution d'eau et d'électricité au Maroc ont passé l'épreuve du temps et ont obtenu des résultats conformes à leurs objectifs de développement.

50. **Le nombre de partenariats public-privé impliquant les municipalités ont augmenté¹ sensiblement au cours des dix dernières années, même si le gouvernement n'a établi un cadre moderne pour les PPP que depuis 2005.** Des concessions de transport urbain ont été délivrées à des entreprises d'autobus privées à Casablanca, Rabat, Marrakech et Agadir depuis fin des années 1980. Ce regain d'intérêt pour la participation privée dans les infrastructures a été alimenté par deux considérations importantes : (i) le renforcement des contraintes d'espace budgétaire a sensiblement limité la capacité du gouvernement central à faire face aux besoins d'infrastructure croissants, et (ii) l'agenda de la décentralisation qui a conduit à la consolidation des municipalités comme les principales entités chargées de la livraison / prestation de services locaux d'infrastructure tels que la distribution d'eau et d'électricité, les égouts, la gestion et la collecte des déchets solides, l'éclairage des rues ou les services de transports urbains pour les municipalités. A cet effet, les municipalités ont pu choisir d'agir à travers les services publics leur appartenant ou d'avoir recours à la sous-traitance par le secteur privé.

51. **Toutefois, en dépit de sa riche expérience et faute d'une vision stratégique, l'utilisation des PPP au Maroc demeure un processus ad hoc qui présente encore quelques lacunes.** L'utilisation des PPP au Maroc demeure nettement inférieure au potentiel. A ce jour, la mise en œuvre des projets PPP a été très fragmentée et décentralisée : il est maintenant crucial de passer de cette approche fragmentée à une approche plus globale et intégrée. Le développement des PPP au Maroc reste à ce jour limité par :

- **L'absence d'une approche visionnaire PPP suffisamment claire** - il est désormais urgent que le gouvernement prépare et publie un document de politique PPP qui exposerait son approche visionnaire sur les PPP et la façon dont il envisage de renforcer le cadre existant pour la mise en œuvre de la prochaine génération de projets de partenariats.
- **Le caractère incomplet du cadre juridique et réglementaire des PPP** - les statuts et règlements d'application de la loi 54-05 n'ont toujours pas été publiés quatre ans après leur promulgation. En outre, la loi 54-05 a fourni au Maroc un cadre juridique moderne pour les PPP qui s'applique spécifiquement aux projets de PPP entrepris par les municipalités et les entreprises publiques (ONEP, ONE, RAM, etc.) Malheureusement, la loi 54-05 ne s'applique pas aux opérations de PPP qui pourraient être engagées directement par le gouvernement central.
- **Les faiblesses institutionnelles dans les contrats de surveillance et d'application** - Par exemple: (i) la plupart des municipalités n'ont toujours pas la capacité de préparer les

¹L'eau et la distribution d'électricité: Casablanca (1997), Rabat (1999), Tanger et Tétouan (2002). En matière de gestion des déchets solides: environ 15 contrats de collecte de service (de durée égale à 5 ans), et peu de contrats BOT pour la gestion des décharges. Dans les transports urbains, de nombreux accords de concession de services sont mis en place pour les services de transport urbain.

opérations de PPP de haute qualité et sont tributaires de l'aide mobilisée par le ministère de l'Intérieur, (ii) les communes sont encore mal équipées pour exercer leur contrôle sur les contrats de PPP et la réglementation efficace des PPP / contrats de concession est inégale selon le type projet, (iii) les contrats de PPP sont souvent violés par les instances chargées de l'octroi ce qui affaiblit l'équilibre des engagements prévus dans les contrats, (iv) dans certains secteurs tels que la gestion des déchets solides, les autorités omettent souvent d'accorder des ressources budgétaires suffisantes à leurs services chargés des paiements des opérateurs privés, (v) les tarifs ne sont pas automatiquement ajustés en fonction de formules d'indexation convenues dans les contrats, et (vi) les contrats de PPP, comme tous les contrats de l'administration, sont soumis à l'audit externe de la Cour des Comptes alors que les modalités de ces audits n'ont pas été définies.

- **Les faibles mécanismes de coordination et l'absence d'un cadre pour gérer les risques budgétaires des PPP** - La mise en œuvre des PPP est très décentralisée alors qu'il est nécessaire de renforcer la coordination durant la préparation des projets afin d'assurer la cohérence des accords contractuels entre les différents secteurs. L'absence d'une unité spécialisée PPP rend l'ensemble du processus inefficace, non prévisible et coûteux en temps.
- **L'absence d'un mécanisme fiable de règlement des différends pour les contrats de PPP** - avec la multiplication des contrats de PPP, il y a une nécessité d'établir un mécanisme spécial de règlement des litiges en matière de PPP en dehors du cadre du tribunal administratif.
- **La multiplication des interlocuteurs** du côté des parties publiques (Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances, communes, etc.)
- **L'incertitude en ce qui concerne la réglementation** du transfert du personnel lorsqu'il y a un changement d'investisseur (partie privée) dans un projet donné PPP/concession (par exemple : renouvellement des contrats de collecte des déchets solides pour Agdal-Ryad à Rabat ou El Jadida).

E. Le cas des PPP

52. **L'argument central en faveur des PPP concerne les gains d'efficacité. Cela signifie principalement :** i) Une réduction significative du risque de construction pour les nouveaux projets (projets Greenfield) - les coûts de retards et de dépassements peuvent représenter jusqu'à 30% des commandes publiques et ii) une amélioration de la qualité de service et une meilleure optimisation des ressources pour les projets existants (projets Brownfield) via la mise à profit du savoir-faire des opérateurs du secteur privé. Parmi les arguments supplémentaires en faveur des PPP, citons également:

- Une meilleure répartition des risques : Des PPP bien structurés peuvent considérablement transférer les risques de projet au secteur privé (construction, circulation, environnement, etc.)
- Une meilleure estimation des coûts pour une meilleure prise de décision : Les projets publics bénéficient souvent de subventions incorporées rarement prises en compte lors du processus décisionnel.
- Une Réduction des coûts de transaction pour les constituants : les PPP peuvent remplacer plusieurs contrats (construction, gestion, financement, etc.) par un unique accord de concession.
- Une Réduction des coûts totaux du projet : Les projets de PPP Greenfield évitent l'avance d'importantes sorties d'argent tandis que les projets PPP Brownfield permettent la monétisation d'actifs existants. Fonction des taux d'escompte et de réinvestissement du gouvernement, cela peut conduire à une baisse significative de coût du projet (sur une base VAN).

53. **Les études empiriques réalisées par la Banque et d'autres institutions (OCDE, 2007) suggèrent qu'en tant que pays de la région Moyen-Orient-Afrique du Nord à faible revenu moyen**, le Maroc devrait allouer environ 9,2 % de son PIB annuel pour satisfaire les demandes d'infrastructures². Cet effort est nécessaire pour agrandir et moderniser le stock d'infrastructures existantes ainsi que pour assurer son nécessaire entretien. L'expansion, la modernisation et l'entretien des systèmes d'infrastructure sont rendus nécessaires par l'évolution démographique et l'urbanisation ainsi que par la transformation de l'économie. Sur l'hypothèse d'un PIB de 689 milliards de Dirhams en 2008³, nous estimons que le Maroc aura besoin d'investir environ 64 milliards de Dirhams⁴ par an dans les infrastructures. Les informations disponibles au Maroc indiquent que le secteur public et privé investissent actuellement environ 48 milliards de Dirhams par année dans les infrastructures⁵, ce qui représente environ 75 % de ce qui est nécessaire pour étayer les perspectives de croissance. Le Maroc est confronté par conséquent à un déficit d'investissement dans les infrastructures d'environ 20 milliards de Dirhams par an, et la question qui se pose aux autorités est de savoir comment un tel écart peut être comblé sans creuser davantage les déficits publics. Étant donné : i) les importants besoins d'infrastructures du pays, et ii) la nécessité de maintenir son équilibre budgétaire, le Maroc peut bénéficier considérablement d'une initiative PPP bien conçue. Celle-ci permettrait :

- D'éviter d'importants coûts initiaux pour les nouveaux projets d'infrastructure (Exemple : la production d'électricité).
- D'optimiser l'utilisation des ressources publiques : Tous les projets ne sont pas éligibles à une participation privée. Une initiative PPP permettrait au gouvernement de se concentrer sur des dépenses publiques vitales mais non viables commercialement.
- De récolter les gains en efficacité que le secteur privé peut fournir : Ceci serait alors découplé des efforts du gouvernement pour mettre à niveau et moderniser le secteur public.
- D'intensifier les efforts du gouvernement dans les secteurs sociaux : Des PPP dans l'éducation ou la santé permettraient au gouvernement de concentrer ses ressources sur la fourniture de services éducatifs et sanitaires plutôt que sur la construction et l'exploitation des installations.
- D'améliorer la gestion et l'entretien de certaines installations d'infrastructure publique et de réduire les distorsions de l'Etat-proprétaire sur certains marchés. Par exemple, l'accès des entreprises au foncier industriel demeure une contrainte majeure pour les entreprises au Maroc malgré des investissements publics dans de nombreuses zones industrielles à travers le pays (le Maroc est le pays à revenu intermédiaire où ce problème d'accès apparaît le plus clairement dans les enquêtes d'entreprises (Graphique A2.9)). Une expansion réussie des opérations de PPP sur de nouvelles zones industrielles devrait contribuer à réduire cette contrainte.

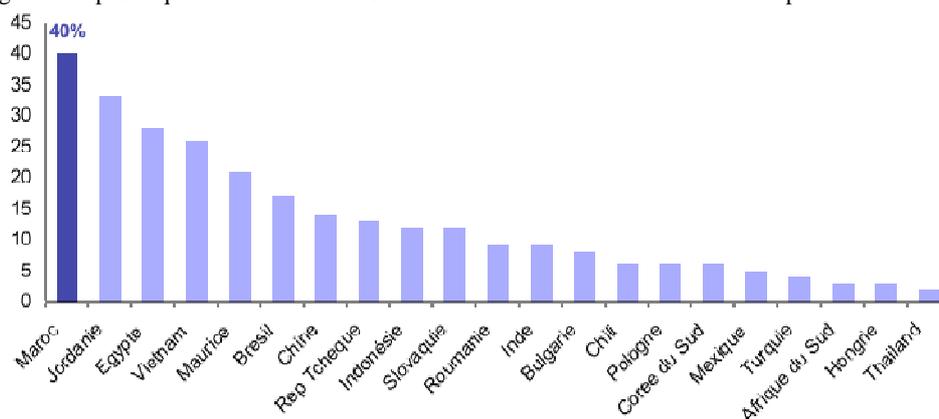
² Secteurs couverts: Routes, ports, chemins de fer; production d'électricité, réseaux de transmission et de distribution; télécoms; approvisionnement en eau et assainissement. Cette évaluation exclut d'autres infrastructures économiques et sociales importantes.

³ Source : Ministère des Finances.

⁴ Soit environ la moitié du total des investissements publics prévus en 2009.

⁵ Cette estimation est calculée avec les données du ministère des Finances, mais doivent être traitées avec prudence, car une analyse plus robuste est nécessaire pour estimer les dépenses d'infrastructure en cours au Maroc. À première vue, les données disponibles montrent que le secteur public représente environ 90% des investissements dans l'infrastructure au Maroc.

Graphique A2.9: L'accès au foncier industriel est une contrainte pour la croissance des entreprises
(Pourcentage d'entreprises qui considèrent l'accès au financement comme une contrainte importante ou Très importante)



Source: Investment Climate Assessment of Morocco (Banque mondiale, 2008).

54. **Libérer le potentiel des PPP: contours d'une initiative PPP Maroc.** Pour déverrouiller le potentiel des PPP, il est nécessaire de remédier aux contraintes évoquées ci-dessus. Toutefois, les PPP exigent également un apprentissage par la pratique et la multiplication d'expériences. Dans cet esprit, une approche à deux voies peut être imaginée :

- A) A court terme : La création d'une petite unité chargée de l'identification des PPP au niveau du ministère des Finances. La mission de cette unité serait d'identifier des projets plain vanilla simples et appropriés pour un financement PPP, en coordination avec les ministères ou les agences d'exécution. Durant cette première phase, l'objectif serait de restreindre le financement public aux seuls projets qui le méritent vraiment. Cet appareil peut également centraliser certaines fonctions d'appui essentielles (conseils financiers, juridiques et techniques).
- B) À moyen et long terme : Le rôle et l'ambition de l'unité centrale PPP serait élargi pour inclure : i) Les besoins d'évaluation des infrastructures à long-terme pour une meilleure planification, ii) la formulation des politiques PPP, à savoir, la définition de critères d'identification de projets adaptés au financement PPP, iii) un rôle de soutien central pour les agences d'exécution et les municipalités, iv) l'identification et la mise en œuvre des réformes nécessaires pour le pays, des cadres réglementaires et fiscaux pour permettre la mise en place des PPP et v) d'élargir la frontière des PPP, en particulier aux secteurs sociaux.

L'engagement de la Banque mondiale :

55. **Le soutien de la Banque mondiale aux initiatives de PPP pourrait être spécifique à un secteur, partie d'un projet ou d'une activité AAA (dans le secteur des infrastructures par exemple).** Il pourrait aussi être transversal et destiné à aider le gouvernement marocain de manière globale, par l'intermédiaire d'une unité centrale de PPP. Plus précisément, si le gouvernement décide de systématiser l'utilisation des PPP dans certains secteurs, la Banque mondiale peut l'appuyer par les moyens suivants :

- Une évaluation des besoins en infrastructures de l'économie marocaine capable de soutenir des perspectives de croissance comprises entre 5 à 8 % par an. L'étude proposée examinera les options de financement alternatives pour faire face à ces besoins. Il s'agirait d'étudier les projets d'infrastructure stratégiques qui pourraient être développés à travers le PPP et fournir des recommandations pour les changements politiques, juridiques et institutionnels permettant le développement de ces PPP.
- Une évaluation des opérations de PPP applicables aux secteurs sociaux (santé et éducation).

- Une assistance technique pour renforcer les capacités au niveau du gouvernement (au sein du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Intérieur en particulier), ou dans les ministères sectoriels (comme le transport ou l'énergie) afin d'améliorer la capacité du secteur public à identifier les opportunités de PPP, à négocier leurs conditions, à réaliser une analyse économique et à superviser la prestation des services et le respect du partenaire conformément aux termes de la transaction PPP. L'assistance technique pourrait également prendre la forme d'un soutien en amont pour des projets ou opérations spécifiques.

L'engagement de l'IFC :

56. **La croissance des opérations de PPP dans le Maroc offre de nombreuses possibilités à l'IFC, soit à titre d'investisseur dans des affaires spécifiques, soit en tant que consultant.** Plus précisément, des pistes d'investissement ont été identifiées dans quelques zones géographiques et devraient être concrétisées au cours de la période CPS :

- Dans le secteur de l'énergie, la libéralisation anticipée du secteur de l'énergie et en particulier les plans pour une production indépendante d'électricité et d'énergies renouvelables constitueraient des opportunités d'investissement pour IFC. Des exemples de projets qui pourraient potentiellement bénéficier d'opérations de PPP comprennent la centrale thermique de Terfaya, le potentiel de terminal de gaz naturel liquide, la régionalisation du marché de l'électricité avec le développement d'une production d'électricité indépendante ou des accords d'arrangement pour l'achat d'électricité. En outre, le développement prévu d'installations de production d'énergie éolienne pourrait offrir des possibilités pour l'extension des contrats de concession réalisés dans le Nord du Maroc et à l'usine d'Essaouira.
- Dans le secteur de l'éducation, des opportunités pourraient se développer dans les secteurs santé et éducation après réforme du cadre juridique. Plus précisément, le secteur de l'enseignement supérieur pourrait offrir d'importantes opportunités pour les investissements IFC, mais d'importantes contraintes juridiques et réglementaires limitent encore la création d'universités privées offrant des diplômes officiellement reconnus au Maroc.
- Dans le secteur des transports, des possibilités sont également susceptibles d'apparaître à la suite de grands projets d'infrastructures comme le port de Tanger Med.
- Dans le secteur de l'eau, de nouvelles concessions capables d'étendre les expériences de Tanger, Casablanca et Rabat sont attendues dans un certain nombre de villes comme Oujda ou Beni Mellal ; des BOT sont également prévus pour les usines de dessalement. Tous ces projets sont candidats à des investissements IFC, en particulier en termes de sous-prêts nationaux.

57. **Enfin, la réforme récente du cadre réglementaire de la gestion des déchets solides offrira des possibilités de soutien de l'IFC pour les PPP dans certaines villes dotées de nouvelles stations d'épuration.** IFC pourrait également apporter des missions de conseil pour des transactions spécifiques PPP sur le modèle de la transaction passée pour l'irrigation dans la région de Guerdane au Maroc.

V. Synthèse : Les engagements de la Banque mondiale et de l'IFC en faveur du développement du secteur privé pour la durée du CPS

58. **Les engagements de la Banque mondiale et de l'IFC pour le développement du secteur privé peuvent être synthétisés en fonction des trois piliers du CPS :**

Table A2.1. Zones d'engagement de la Banque mondiale et de l'IFC en faveur du développement du secteur privé

Domaines d'intervention	Piliers du CPS		
	Croissance, concurrence, emploi	Service aux citoyens	Changement climatique et développement durable
1. Environnement des affaires <ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale : AT réformes réglementaires, possible emprunt pour le développement, réforme judiciaire (pilier justice des affaires). IFC: Réformes réglementaires (PEP-MENA), médiation commerciale, règlement alternatif de conflits. 	•	• (justice)	
2. Commerce et concurrence <ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale : AT réformes du commerce et analyses, possible emprunt pour le développement. IFC: AT réformes réglementaires, possibles investissements dans les ports/ plateformes logistiques. 	•		
3. Développement du secteur financier <ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale : DPL, AT, FSAPs. IFC: AT bureau crédit bureau, AT prêts aux PME, investissements dans le secteur financier, microfinance et financement des PME. 	•		
4. Partenariats public-privé <ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale : AT / renforcement des capacités. IFC: possibles investissements dans les transports urbains, les ports, l'éducation, les déchets solides, les services publics, les PPP pour les énergies renouvelables. 	•	•	•

Appendice 3

**Rapport d'achèvement de la stratégie de coopération (CAS)
avec le Royaume du Maroc EB2006-2009**

Pays	Royaume du Maroc
Date de la dernière Stratégie de coopération	30 juin 2005
Date du rapport à mis parcours	13 novembre 2007
Période couverte par le rapport d'achèvement du CAS	juillet 2005- juin 2009

I. Introduction

1. **Le présent rapport d'achèvement de la Stratégie de coopération examine le programme du Groupe de la Banque mondiale au Maroc pour la période couvrant les exercices budgétaires (EB) 2006-2009.** Il évalue la mise en œuvre du programme prévu dans le descriptif du CAS, ainsi que de nouvelles activités engagées au cours de ladite période. La flexibilité introduite dans la mise en œuvre du programme a apporté des contributions importantes au développement du Maroc. Les leçons tirées de la mise en œuvre seront intégrées dans le nouveau Cadre de partenariat stratégique (CPS) prévu pour les EB2010-2013¹.

II. Objectifs de développement national et pertinence du CAS

2. **Le CAS était basé sur le programme de réformes du gouvernement élaboré en 2002,** qui visait une croissance créatrice d'emplois, ainsi que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion. Ses principaux domaines d'intervention étaient les suivants : i) poursuivre la mise en œuvre du programme de réforme de l'administration publique en cours ; ii) réduire les disparités géographiques et le fossé entre zones urbaines et rurales ; iii) profiter de l'émergence rapide d'un secteur financier restructuré et flexible ; iv) intensifier les efforts visant à attirer des investissements directs étrangers dans les secteurs manufacturier, touristique et agroindustriel ; v) continuer à se concentrer sur le programme réussi de convergence avec l'Union européenne ; vi) atténuer les pressions sociales grandissantes liées à l'exclusion urbaine et à l'isolement rural et étendre les fruits de la croissance à toute la population, en particulier aux jeunes diplômés et ceux vivant dans l'extrême pauvreté.

3. **Le CAS reflétait des consultations élargies avec les autorités aux niveaux central et décentralisé, les universités, le secteur privé, des représentants de la société civile et des partenaires de développement.** Ces consultations se sont poursuivies pendant la mise en œuvre, ce qui a favorisé l'adaptation du programme à l'évolution des priorités nationales. Elles sont devenues un moyen de communication et d'échange des connaissances, en particulier avec la société civile, en particulier avec l'ouverture de centres publics d'information en dehors de Rabat. Le CAS était fondé sur quatre piliers, à savoir : i) améliorer la compétitivité et le climat des investissements ; ii) accroître l'accès des pauvres et des marginalisés aux services de base ; iii) améliorer le système éducatif ; et iv) renforcer la gestion des ressources en eau, ainsi que l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. La gouvernance était le principal thème transversal en appui aux réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'inclusion dans la fonction publique.

¹ L'analyse du rapport d'achèvement du CAS est basée sur l'évaluation des documents ci-après : i) les rapports de revue de la performance du portefeuille ; ii) les deux derniers rapports d'avancement et de résultats (ISR) ainsi que les aide-mémoire de chaque projet actif pendant la période couverte par le CAS ; iii) rapports d'achèvement (RA) de projets achevés pendant la période visée, revues des RA menées par le Groupe d'évaluation indépendante (IEG) ainsi que le Groupe d'assurance-qualité (QAG), le cas échéant ; iv) entretiens avec certains homologues du pays-client ; et v) auto-évaluations de l'équipe pays.

4. **Le programme de développement du Maroc a pris un mandat plus élargi avec la formation d'un nouveau gouvernement en octobre 2007.** La vision de ce gouvernement portait sur des progrès plus rapides sur les plans de la croissance, l'éradication de la pauvreté et des conditions sociales. Pendant les 18 mois qui ont suivi, il a identifié des contraintes sectorielles et structurelles, élaboré un ensemble de stratégies sectorielles et affecté des fonds budgétaires à ces priorités. Le résultat est un ambitieux programme de réformes touchant particulièrement des secteurs identifiés comme prioritaires – éducation, santé, eau, énergie, agriculture et justice.

5. **Le rapport de progrès du CAS² visait à aligner le programme sur la nouvelle vision du gouvernement.** Il a confirmé que les objectifs généraux et les piliers du CAS demeuraient pertinents et alignés sur le programme du pays. Il a souligné l'importance de la sélectivité et de la flexibilité et adapté le programme de manière à ce qu'il réponde aux demandes des autorités dans divers secteurs. Cela s'est traduit par un intérêt accru pour les interventions du Groupe de la Banque, donnant lieu à une augmentation et une diversification du nombre de requêtes adressées à la Banque pour compléter les ressources propres du pays et les concours d'autres partenaires au développement. Parmi les nouvelles activités soutenues par la Banque, on comptait l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la réforme sur les déchets solides, la réforme du secteur énergétique, les premiers travaux sur les changements climatiques et les activités préliminaires en vue de l'introduction des transferts conditionnels de fonds à l'éducation. Ces domaines offrent désormais d'énormes opportunités de contribuer aux résultats de développement national par des activités de prêt et autres types d'intervention. La combinaison d'activités de prêt, ainsi que de conseil et d'assistance, a été adaptée en conséquence. Le programme a eu recours de manière croissante à l'aide budgétaire, les prêts à l'appui des politiques de développement (PPD) atteignant 67 % du financement total pendant la période de la mise en œuvre de la stratégie. Un programme d'études économiques et sectorielles a été déployé pour fournir les analyses devant sous-tendre les réformes appuyées par les PPD. IFC a adapté son programme aux nouvelles réalités, ce qui s'est traduit notamment par une augmentation significative des investissements qui sont passés de 4 millions de dollars en 2002-2004 à 244 millions de dollars en 2008.

6. **IFC a aussi considérablement intensifié ses activités au Maroc, augmentant ses investissements et atteignant des niveaux record d'engagement.** Ses concours ont été déployés à travers des banques commerciales, des institutions de micro-finance, des services publics locaux d'épuration des eaux usées (Régies), ainsi que des fonds d'investissement pour des petites et moyennes entreprises et le développement de propriété dans les milieux du logement à faible revenu. Du point de vue des services consultatifs, IFC a élargi son champ d'action en appuyant une importante initiative publique de partenariat public-privé dans le secteur de l'irrigation, et a activement soutenu les milieux d'affaire en développant la médiation commerciale, en favorisant la simplification des procédures commerciales et en améliorant les services d'information sur le crédit.

7. **En résumé, même si le CAS a précédé le concept du Cadre de partenariat stratégique (CPS), la mise en œuvre du CAS a vu l'adoption des éléments essentiels d'un CPS.** Elle a posé les jalons d'une véritable approche de partenariat mettant l'accent sur une large consultation en vue de l'identification des priorités, la flexibilité pour adapter le programme aux nouvelles réalités du pays et aux priorités du gouvernement, l'engagement à plus de réceptivité et de diligence, ainsi qu'à l'amélioration de la coordination des processus respectifs.

III. Synthèse du programme du Groupe de la Banque mondiale

8. **Pendant la période du CAS qui a duré de juillet 2005 à juin 2009, la Banque a exécuté 10 opérations de prêt pour un montant total de 1,127 milliard de dollars, soit en moyenne 280 millions de dollars par an** (voir tableau A3.1 ci-dessous). Cet engagement est resté dans les limites de l'enveloppe financière proposée pour le CAS, à savoir 250 à 350 millions de dollars par an. Les prêts octroyés par la Banque incluaient six prêts de politique de développement (PPD) et quatre projets d'investissement, les PPD couvrant les deux-tiers de la totalité des nouveaux engagements. Le

² Rapport à mis parcours de la Stratégie de coopération avec le Maroc, 13 novembre 2007, rapport n° 41254-MA.

Appendice 3

montant total des décaissements a été de 1,088 milliard de dollars, soit en moyenne 272 millions par exercice budgétaire. La qualité générale du portefeuille est restée bonne, les projets à problème représentant moins de 10 % du portefeuille total.

Tableau A3.1: Programme de la Banque mondiale (BM) et de l'IFC entre 2005 et 2009

BM								
EB	Pilier 1 Améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement	Millions \$	Pilier 2 Accroître l'accès aux services de base des pauvres et des marginalisés	Millions \$	Pilier 3 Améliorer la gestion et l'efficacité du système éducatif	Millions \$	Pilier 4 Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement	Millions \$
05			- PPD secteur de l'habitat (EB05-08)	150	- Programme d'Appui à la réforme du système éducatif marocain PARSEM (EB05-09)	80		
06	- PPD secteur financier (Ex. 06-07) - Deuxième prêt programmatique de la réforme de l'administration publique (EB06-07)	200 120	- Deuxième Projet de routes rurales (EB06-12)	60			- Projet d'Approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural (EB06-12)	60
07	- PPD Energie (EB07-08) - Projet de Centrale thermo-solaire à cycle combiné D'Ain Béni Mathar (EB07-12)	100 43,2	- Projet d'appui à l'Initiative nationale pour le développement humain (EB07-11)	100			- Pilotes de Raccordement à l'Eau Potable et à l'Assainissement des quartiers défavorisés de Casablanca, Meknès, et Tanger (GPOBA) (EB07-10) - PPD secteur de l'eau (EB07-08)	7 100
08	- Troisième prêt programmatique de la réforme de l'administration publique (08) - Projet d'appui à l'ONE (EB08-14)	100 150						
09			- PPD secteur des déchets ménagers (EB09)	132.7				
IFC								
	- Appui à divers fonds de placement privés (Maghreb Invest, Capital North Africa Venture Fund, Altermed) - Appui à des institutions de micro-finance (FONDEP, Jaida, Al Amana) - Investissements sous forme de quasi fonds propres BMCE Bank Investissement dans le secteur marocain de la cimenterie. Services consultatifs sur la simplification des procédures commerciales au Centre régional d'investissement de Casablanca - Assistance technique au Ministère de la Justice sur la médiation commerciale - Appui consultatif au Ministère des Finances sur la stratégie de PPP dans les infrastructures - Création d'un bureau de crédit privé avec la Banque centrale - PPP pour le projet d'irrigation de Guerdane - 1 ^{ère} émission nationale d'obligations à 7 ans d'échéance par une entité supranationale		- Logements à loyer modéré pour des ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire (MIXTA) - Financement structuré à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité (RADEEJ) d'El Jadida.				- Appui à la régie publique RADEEJ (eau, électricité et assainissement) - PPP dans l'irrigation (Guerdane) - Investissement dans le cadre d'un projet multirégional portant sur l'eau (Veolia Water International)	

9. **Le programme du Groupe de la Banque est resté axé sur les quatre piliers du CAS.** Il a été adapté pour répondre aux changements intervenus dans le programme du gouvernement, ainsi qu'à l'évolution des instruments de prêt. La Banque a engagé de nouvelles opérations de prêt sous chaque pilier, à l'exception du pilier 3 dans le cadre duquel le projet d'appui à l'éducation de base (PARSEM) venait d'être approuvé en 2005, avant la finalisation du CAS. De nouveaux domaines d'intervention – énergie, déchets solides, Initiative nationale pour le développement humain (INDH) – ont été ajoutés au programme de prêts, renforçant d'autres aspects de l'engagement de la Banque dans ces secteurs. A titre d'exemple, en 2005, le gouvernement a repris le dialogue avec la Banque mondiale sur la question de l'énergie, ce qui a amené la Banque à appuyer un programme d'assistance technique dans ce secteur, et a par la suite donné lieu à l'élaboration d'un programme de réforme globale du secteur de l'énergie. C'est dans ce contexte qu'ont été approuvés un PPD énergie (exercice 2007) et un prêt d'investissement dans ce même secteur (exercice 2008) qui sont devenus partie prenante à l'appui de la Banque au premier pilier du CAS visant à améliorer la compétitivité du Maroc. De même, à la fin de 2006, le gouvernement s'est engagé dans un nouveau programme de réformes de la gestion des déchets solides. L'appui de la Banque couvrait des activités d'analyse et de conseil, des fonds fiduciaires, des rapports régionaux et la collecte de données. Un PPD déchets solides a été approuvé dans le courant de l'exercice 2009, le tout premier du genre dans ce secteur pour la Banque. L'appui à l'INDH a été intégré dans le programme quand celui-ci est devenu le principal véhicule de la lutte contre la pauvreté, que plusieurs bailleurs de fonds ont accompagné dans sa mise en œuvre. L'INDH est pleinement alignée sur le deuxième pilier du CAS qui consiste à accroître l'accès des pauvres et des marginalisés aux services de base. Des données pertinentes sur l'approche communautaire, ascendante et tirée par la demande ont déjà été collectées et des enseignements tirés du projet d'Appui à l'Agence de développement social soutenu par la Banque (exécuté entre 2003 et 2008) et des deux projets ruraux que sont le projet de Développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique (exécuté entre 2002 et 2008) et le projet de Développement rural intégré et de mise en valeur des zones Bour (en cours d'exécution depuis 2003).

10. **Les choix en matière d'instruments de prêt ont évolué en raison d'un accroissement de la demande de prêts à l'appui de politiques de développement (PPD) reflétant tant le contenu systémique des programmes de réformes que les préférences du gouvernement en matière de financement.** La série des prêts à l'appui de programmes de réforme de l'administration publique (PARAP) est restée une pierre angulaire des PPD de la Banque. L'expérience concluante du PPD de l'habitat (approuvé juste avant la conclusion du CAS en 2005) et du PPD au secteur financier (ex. 2006) a encore consolidé le rôle des PPD dans le cadre de l'aide financière de la Banque. La proposition du projet de prêt d'investissement dans le secteur de l'eau au titre du CAS s'est muée en un PPD et les nouveaux PPD énergie et PPD déchets solides ont été approuvés. D'une manière générale, le recours accru aux PPD était basé sur un dialogue à long terme et de solides analyses qui ont souvent pris la forme d'études économiques et sectorielles complexes (voir ci-dessous la discussion sur les activités d'analyse et de conseil). Les PPD ont favorisé un dialogue plus approfondi et productif sur des réformes difficiles, et aligné les transferts de ressources de la Banque sur des actions concrètes requises pour initier ou poursuivre des réformes dans chaque secteur. Les PPD ont été complétés par de nouveaux investissements dans les infrastructures, notamment les routes rurales, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

11. **Le programme de travaux analytiques comprenait 59 travaux d'analyse parmi lesquels 35 études économiques et sectorielles et 24 activités d'assistance technique.** L'approche flexible fondée sur la demande a facilité la prise en compte de domaines clés qui ont émergé du dialogue, l'analyse de nouvelles priorités et de thèmes transversaux complexes, et des contributions de substance alignées sur les demandes du client. A l'occasion, cette approche flexible s'est imposée aux dépens de la sélectivité et a donné lieu à une certaine fragmentation. Les activités d'assistance technique et de conseil ont été la plupart du temps exécutées à la demande du client, avec de bons standards de qualité, quoique pas toujours dans les délais prévus.

12. **IFC a joué un rôle important au Maroc pendant la durée du CAS, si l'on considère sa présence sur le terrain pour des activités de conseil, ses introductions sur les marchés locaux de capitaux et son programme d'investissement record.** Pendant la durée du CAS, le portefeuille de

l'IFC s'est considérablement étoffé, tranchant radicalement avec les CAS précédents. Au cours de l'exercice 2009, le portefeuille total des engagements de l'IFC au Maroc a atteint 272,5 millions de dollars investis dans 12 entreprises, représentant la 5^{ème} exposition dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Les activités d'investissement de l'IFC ont commencé à augmenter rapidement en 2006 pour atteindre 244 millions de dollars au cours de l'exercice 2008. Ces engagements, qui vont des investissements dans des banques, des institutions de micro-finance, des régies d'eau, d'électricité et d'assainissement, des fonds d'investissement dans les petites et moyennes entreprises, aux secteurs de la construction et de l'aménagement de logements sociaux, sont le résultat du regain d'intérêt de l'IFC pour les activités d'investissement et sont en droite ligne des objectifs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale.

13. L'appui au secteur financier (pilier 1) a été au cœur de la stratégie de l'IFC et du programme, notamment parce qu'il favorise le développement de PME et de services financiers destinés aux segments les plus pauvres de la population. IFC s'est attelée à soutenir des fonds d'investissement, apportant des capitaux et une expertise indispensables à plus de 25 PME marocaines à forte croissance. IFC a aussi travaillé avec de grandes banques marocaines pour le développement de financement de PME rentables. Elle a également entrepris diverses initiatives visant à développer le dispositif national d'information sur le crédit, et contribué à créer, conjointement avec la Banque centrale, un bureau de crédit privé de notation conforme aux meilleures pratiques. L'appui de l'IFC au secteur de la micro-finance a permis à plus de 500.000 petits emprunteurs d'accéder à des services financiers dont ils avaient grand besoin. En outre, l'investissement réalisé par IFC dans la Banque BMCE a contribué à consolider le capital de cette banque qui s'est étendue à 11 pays d'Afrique subsaharienne. Dans le domaine des infrastructures, IFC a joué un rôle essentiel en conseillant les autorités sur la structuration et la mise en œuvre du premier partenariat public-privé pour l'irrigation, et aidé à mobiliser des financements commerciaux pour les régies publiques locales de distribution d'eau et d'assainissement. Du côté des activités du trésor, IFC a émis une obligation au Maroc libellée en dirhams – une transaction qui représente la première émission nationale d'obligations par une institution multilatérale en Afrique et au Moyen-Orient – qui a contribué à l'élargissement du marché financier national.

IV. Progrès sur les piliers du CAS et contribution du groupe de la Banque mondiale

14. Le cadre de résultats du CAS comprend un dispositif qui permet d'évaluer la contribution du Groupe de la Banque (voir Appendice 1). La mise en œuvre a généré un certain nombre d'enseignements qui ont été pris en compte dans le nouveau CPS. Les quatre piliers étaient sous-tendus par 12 résultats et 112 indicateurs. L'expérience a montré que ce cadre était trop spécifique et, dans certains cas, manquait de réalisme. Un cadre plus approprié permettrait une plus grande flexibilité au fil du temps pour s'adapter aux nouvelles réalités et opportunités. Il tiendrait aussi compte du rôle prépondérant des institutions et des acteurs marocains dans la réalisation des résultats de développement du pays, la Banque n'étant qu'un acteur relativement modeste dans ce contexte. Il montrerait par ailleurs que les performances de la Banque sont mieux évaluées en termes de « contribution » aux résultats qu'en termes de véritable « attribution ».

15. Le Maroc a fait des progrès considérables dans de nombreux domaines pendant la période d'exécution du CAS. En particulier, il a évolué de façon particulièrement positive sous le pilier 1 (améliorer la compétitivité et le climat des investissements), le pilier 4 (améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services d'eau et d'assainissement) et dans une moindre mesure, le pilier 2 (accroître l'accès des pauvres et des marginalisés aux services de base). Des avancées plus modestes ont été observées sous le pilier 3 (améliorer l'efficacité du système éducatif). L'on peut voir ci-dessous un examen des résultats du Maroc sous chaque pilier du CAS, ainsi qu'une évaluation de la contribution de la Banque.

Tableau A3.2 : Impact du programme du Groupe de la Banque sur les piliers du CAS 2006-2009

Pilier 1 Améliorer la compétitivité et le climat des investissements	Pilier 2 Accroître l'accès aux services de base des pauvres et marginalisés	Pilier 3 Améliorer la gestion et l'efficacité du système éducatif	Pilier 4 Améliorer la gestion de l'eau et l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement
1.1 Préserver la stabilité macroéconomique.	2.1 Réduire le nombre des ménages vivant dans des bidonvilles de 60 %	3.1 Accroître l'accès à l'enseignement fondamental et sa qualité (enseignement élémentaire/primaire et moyen).	4.1 Améliorer le cadre juridique, financier, et institutionnel du secteur de l'eau
1.2 Accroître l'efficacité de l'administration publique.	2.2 Amélioration de l'accès aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques pour la population pauvre et vulnérable en milieu rural, urbain et périurbain.	3.2 Accroître les taux de diplômés et les taux d'emplois des élèves de l'enseignement secondaire, supérieur, et de la formation professionnelle.	4.2 Améliorer la couverture d'accès et de traitement des bassins ciblés.
1.3 Améliorer le climat de l'investissement.			4.3 Améliorer la performance technique et financière des opérateurs du secteur de l'eau.
1.4 Améliorer l'efficacité du secteur financier et l'accès au financement par les entreprises.			
1.5 Améliorer la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles.			

 Réalisé	 Partiellement réalisé	 Non réalisé
---	---	---

Pilier I : Améliorer la compétitivité et le climat des investissements

16. Ce pilier comportait cinq domaines d'intervention : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) améliorer l'efficacité de l'administration publique ; iii) améliorer le climat des investissements ; iv) améliorer l'efficacité du secteur financier et l'accès des entreprises au financement ; et v) accroître la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles.

A. Préserver la stabilité macroéconomique pendant la période d'exécution du CAS

17. Le Maroc a continué à afficher de solides performances macroéconomiques. La croissance s'est établie au-dessus de 5 % en moyenne annuelle, certains secteurs tels que le tourisme, les télécommunications, les finances, les assurances et la construction affichant des niveaux record variant entre 6 et 10 % par an en moyenne au cours des quatre dernières années. Depuis 2005, le Maroc applique de bonnes politiques budgétaires et a continué à corriger les risques dans ce domaine, ce qui a conduit à la consolidation des finances publiques. En conséquence, le pays a enregistré un excédent budgétaire en 2007 et 2008, puis pendant le premier semestre 2009 (de 0,3 % du PIB en moyenne), et la dette publique a progressivement diminué à 47 % du PIB en 2008, contre 62 % en 2005. En outre, les autorités ont poursuivi une politique monétaire appropriée dans le but de contenir et stabiliser l'inflation à un bas niveau (2,5 % en moyenne depuis 2005) et renforcé la supervision du secteur financier. La position extérieure est solide, avec un compte courant excédentaire sur six années consécutives, de 2001 à 2006, et quasiment équilibré en 2007. La gestion des finances publiques reste bonne, grâce aux réformes budgétaires efficaces exécutées ces dernières années. Le changement structurel le plus remarquable a été la réduction de 3,5 % de la part du secteur primaire dans le PIB, en

termes de coûts de facteurs, pour atteindre 15,7 % en moyenne pendant la période 2001-2008, un pourcentage qui reste toutefois élevé par rapport à de grandes économies en transition. En conséquence, la croissance du PIB et la stabilité macroéconomique sont devenues plus résistantes à la variabilité du secteur agricole. Le secteur des services a progressé de 4,3 points de pourcentage pour atteindre 56,1 % du PIB, grâce à l'impulsion des télécommunications et autres services fournis aux entreprises et aux ménages. Le secteur manufacturier a connu un retrait, déclinant à 16,5 % du PIB en moyenne depuis 2001, contre 18,8 % dans les années 90.

18. La Banque a offert des services d'analyse au Maroc dans le cadre de son engagement à suivre continuellement la situation macroéconomique en étroite coordination avec le FMI. Les questions à moyen terme ont été alimentées par une série d'activités formelles et informelles d'analyse et de conseil, ainsi que d'assistance technique. Un mémorandum économique portant sur les défis de la croissance au Maroc a été produit en 2006 ; une assistance technique sur les questions commerciales, qui se poursuit, a renforcé entre autres la capacité des autorités à évaluer l'impact d'accords commerciaux bilatéraux prévus et en cours ; une série de notes de politique sur des problématiques de fond, partagée officieusement avec les autorités, a été produite pour encadrer l'ensemble du dialogue économique et la préparation du nouveau CPS. En outre, des questions pertinentes pour la stabilité macroéconomique du pays ont été abordées dans le cadre du dialogue de politiques sectorielles organisé autour de la conception et l'exécution des PPD, ainsi que de l'assistance technique connexe. A titre d'exemple, des questions portant sur la réforme des effectifs et la gestion de la masse salariale de la fonction publique ont été abordées par la série de PARAP et l'assistance technique associée (programme d'études économiques et sectorielles). Enfin, le personnel de la Trésorerie de la Banque est intervenu pour des services de conseil en gestion de la dette, ce pays étant l'un des tous premiers clients à avoir signé un Accord cadre sur produits dérivés avec la BIRD.

B. Efficacité accrue de l'administration publique

19. Les autorités ont exécuté une grande diversité de réformes qui ont conduit à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. La réforme de la fonction publique a contribué à réduire la masse salariale de 11,7 à 10,2 % du PIB en 2005 et 2008 respectivement. Les mesures prises comprenaient un programme de retraite volontaire, la limitation de nouveaux recrutements, l'annulation des postes vacants, et le recadrage géographique et sectoriel des ressources humaines. Le gouvernement a produit un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) dans neuf ministères et diffusé un guide méthodologique. Cinq autres ministères devraient achever leurs CDMT d'ici fin 2009. Des progrès limités ont été accomplis sur le plan de la déconcentration, avec la création de postes ad hoc au niveau décentralisé et de contrats de performance avec des services extérieurs de quelques ministères sectoriels au niveau régional. D'importantes avancées ont été accomplies avec l'introduction d'un cadre sur l'administration électronique et la société de l'information, et des mesures à fort impact ont accompagné l'administration en ligne. Des applications efficaces d'e-gouvernement ont été conçues dans le domaine du dédouanement (plate-forme « Badr »), de la passation électronique des marchés, des déclarations fiscales et du recouvrement des impôts, ainsi que de l'externalisation de processus informatiques essentiels.

20. Depuis 2002, la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement ont accompagné le gouvernement par une combinaison d'activités de financement et de conseil. Les principaux objectifs du programme de réforme de l'administration publique (PARAP) sont : i) d'améliorer l'efficacité de l'Etat dans la gestion des ressources budgétaires grâce à une transparence et une responsabilité accrues, ainsi qu'à un meilleur système de mesure de la performance ; ii) d'améliorer l'efficacité de l'Etat dans la gestion des ressources humaines ; iii) de consolider et maîtriser l'évolution de la masse salariale publique ; et iv) de développer l'administration électronique. Deux séries de deux prêts à l'appui des politiques de développement, dénommés prêts pour la réforme de l'administration publique (PARAP), ont accompagné le processus de réforme (EB05, EB06, EB08), le PARAP IV étant prévu pour 2010. Les PARAP portaient surtout sur les résultats (réalisations) en termes de réformes exécutées et d'outils modernes adoptés par les diverses entités publiques, principalement à titre pilote. Des études économiques et sectorielles programmatiques (PESW) ont été réalisées en parallèle en vue d'accompagner les réformes exécutées

dans le cadre du PARAP. Les prêts à l'appui de la réforme de l'administration publique sont jugés satisfaisants pour avoir réalisé leurs objectifs (RA de juin 2009 pour les PARAP I et II et évaluation en cours du PARAP III). Les autorités ont démontré leur engagement à l'égard de la mise en œuvre du programme et la coordination des bailleurs de fonds, dont la Banque, l'Union européenne et la BAD, est restée solide tout au long du programme et a joué un rôle majeur dans la réussite de celui-ci. L'Indice de la qualité de l'administration publique mesuré dans le rapport de la Banque sur les Perspectives de développement économique, indice qui représente un rang-centile par rapport à d'autres pays du monde, était de 74 en 2007 (100 représentant le meilleur environnement) par rapport à 58 en 2000 (se référer au tableau A3.3 ci-dessous pour les résultats).

Tableau A3.3 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat du CAS

Indicateur de suivi des performances	Donnée de référence	Objectifs pour 2009	Résultat (Est.)
Masse salariale réduite	13 %	11 % du PIB	10,4 % du PIB
Déficit budgétaire réduit	5,7 % du PIB	3,6 % du PIB	3 % du PIB
Déficit du système de retraite volontaire réduit		Réduit de 25 %	En cours : la commission technique continue de travailler sur la réforme, des paramètres du système ont été ajustés
Gestion transparente et efficace des ressources humaines mise en œuvre / appliquée	0	Tous les 34 ministères	24
Introduction de la budgétisation axée sur les résultats	0	18 ministères	25 départements ministériels (6 d'entre eux ont reçu un don du FDI)
Adoption du système de déconcentration administrative et budgétaire	0	Tous les 34 ministères	La stratégie de déconcentration est en cours de préparation

C. Améliorer le climat des investissements

21. **Le Maroc a enregistré de bonnes performances sur le plan des investissements.** L'investissement brut a atteint 36,3 % du PIB en 2008 et les investissements directs étrangers (IDE) ont progressé de 8 % par an au cours des cinq dernières années, pour atteindre 4,5 milliards de dollars ou 6 % du PIB en 2007. Cinq secteurs se sont répartis le gros des IDE : télécommunications (22 % du total), nouveaux secteurs industriels (20,9 %), tourisme (17,8 %), immobilier (16,5 %) et banques (5,9 %). La plupart de ces secteurs ont affiché des taux de croissance élevés pendant la période 2001-2008, dont une augmentation de 12,4 % pour les télécommunications, 7,6 % pour l'immobilier et la construction, 6,9 % pour les services financiers et 6 % pour la mécanique et l'électricité. La libéralisation du transport et de l'énergie, des investissements dans les infrastructures de transport, la consolidation du secteur financier et l'ouverture sélective du régime commercial ont davantage contribué à la diversification de l'économie, surtout depuis 2004. Ces avancées, couplées à une bonne gestion macroéconomique, ont permis au Maroc d'atteindre la cote de la notation d'investissement en 2007, et consolidé la confiance des investisseurs nationaux et étrangers.

22. **D'importantes réformes du climat des investissements ont été introduites au cours des quatre dernières années.** Le cadre de la gouvernance d'entreprise pour les sociétés anonymes a été réformé, une loi sur l'arbitrage et la médiation a été promulguée, et le taux de l'impôt sur les sociétés a diminué. Le projet pour la simplification des procédures de création d'entreprises a été créé avec le Centre régional d'investissement (CRI) en 2007 avec l'appui de l'IFC. En vue de la gestion décentralisée des investissements, certaines fonctions ont été assignées aux Walis régionaux en rapport avec des cessions/transferts consensuels ou la location de terrains domaniaux pour des projets d'investissement ; un manuel de procédures a été produit et un comité national en charge des procédures d'investissement mis en place pour simplifier lesdites procédures. Quelques progrès ont été réalisés relativement à la procédure d'agrément juridique nécessaire pour signer librement des contrats à durée déterminée, ainsi que sur la révision du Code du travail de 2003 portant sur les licenciements pour des raisons technologiques, structurelles ou économiques.

23. **Il faut encore accroître l'impact des réformes.** En particulier, l'environnement des affaires présente encore des défis, notamment dans des domaines – tels que la réforme de la réglementation – qui requièrent une coordination entre administrations, et où il reste un différentiel entre la lettre de la loi et son application effective aux divers investisseurs. Le classement du Maroc dans le rapport annuel Doing Business est largement statique : 128^{ème} au classement général et 13^{ème} rang au classement de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

24. **Le Groupe de la Banque mondiale a appuyé par ses analyses les réformes les plus urgentes dans le transport, la logistique, la réforme budgétaire et le climat des investissements.** Ces activités d'analyses comprenaient une étude sur la réforme foncière qui a identifié la réglementation du foncier industriel comme l'une des contraintes à lever, ainsi que deux évaluations du climat des investissements (ECI) en 2005 et 2008. Le débat sur le classement du Maroc dans le rapport Doing Business a conduit la principale confédération d'entreprises (CGEM) à demander la réouverture des négociations avec les syndicats pour flexibiliser la réglementation du travail. La Banque a été invitée à fournir une assistance technique en vue de la création d'un mécanisme public-privé efficace pour l'identification des besoins en termes de réformes, et à aider à la formation d'un comité national chargé de suivre et faciliter les réformes dans différents ministères. IFC a conçu un important programme de conseils pour renforcer le climat des investissements et soutenir le développement du secteur privé. Ce programme visait à : a) promouvoir des mécanismes alternatifs de règlement des différends pour améliorer le climat des affaires – avec le ministère de la Justice ; b) aider à identifier des partenariats publics-privés dans des secteurs d'infrastructure essentiels – avec le Ministère des Finances ; c) simplifier la procédure de création d'entreprises en commençant par la ville de Casablanca ; et d) améliorer l'infrastructure de l'information financière et le financement des PME par la création d'un bureau de crédit privé – avec la Banque centrale. D'une manière générale, la contribution du programme du Groupe de la Banque a été jugée satisfaisante (se référer aussi au tableau A3.4).

Tableau A3.4 : Performance par rapport aux indicateurs de résultats du CAS

Indicateurs de suivi des performances	Données de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
Réduire les délais d'immatriculation des terrains industriels	82 jours	40 jours	Quasiment réalisé : 47 jours (DB 2010)
Améliorer le classement au titre des indicateurs du Doing Business portant sur la rigidité du marché de l'emploi: 1) Difficulté à recruter 2) Difficulté à licencier des travailleurs/employés	1) : 100 2) : 70	1) : 25 2) : 40	Quelques avancées : 1) Difficulté à recruter 89 (DB 2010) 2) Difficulté à licencier des travailleurs 50 (DB 2010)
Accroître la proportion d'entreprises industrielles qui offrent des formations professionnelles à leurs employés, de 20 % en 2004 à 30 %.	20 %	30 %	Des progrès mais l'objectif n'a pas encore été réalisé : 24,4 % (ECI 2008)
Réduire les délais de passage aux ports.	8 jours	3 jours	Réalisé : produits et biens importés : 4 jours. Produits et biens exportés : 2 jours (ECI 2008)
Certification des comptes requise pour des entreprises d'intérêt public	/	Normes IFRS	En cours : Normes IFRS autorisées depuis 2007. La plupart des entreprises cotées en bourse qui sont affiliées à des entreprises européennes ont adopté les normes IFRS Les entreprises « d'intérêt public » appartenant à l'Etat sont autorisées à appliquer les normes IFRS depuis 2008
La réforme du financement local est adoptée	/	/	Réalisé : le Parlement a adopté cette réforme en 2007
La stratégie de développement pour le transport urbain est adoptée	/	/	Réalisé : la stratégie a été adoptée et exécutée (avec l'appui de la BM)

D. Accroître l'efficacité du secteur financier et l'accès des entreprises au financement

25. **Le secteur financier est devenu plus stable et plus ouvert au cours des quatre dernières années.** Le Ministère des Finances et la Banque centrale ont fermement conduit la démarche tout au long de cette période. La Banque centrale – Bank Al-Maghrib (BAM) – est dotée de mécanismes de surveillance modernes. La supervision bancaire est conforme, pour l'essentiel des principes de Bâle II. La supervision des compagnies d'assurance, qui n'est pas assurée par la BAM, est aussi substantiellement conforme aux principes internationaux. Des avancées ont été réalisées sur le plan de la supervision du marché des capitaux. Le secteur bancaire est stable, rentable, suffisamment capitalisé et mieux à même de résister aux chocs, comme l'indique la baisse significative de la part des prêts non performants dans le montant total des créances, de 18,3 % en 2004 à moins de 6 % en 2008. Depuis 2008, Bank Al-Maghrib et les autres agences de supervision se sont embarquées dans un programme visant à consolider la stabilité financière sur le plan national, une priorité réaffirmée dans le Programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) de 2007. Le secteur financier a été peu touché par la crise financière mondiale en raison de sa faible exposition aux chocs externes.

26. **Au cours de l'EB06, un PPD secteur financier (200 millions de dollars) a aidé à renforcer le cadre juridique et institutionnel de l'intermédiation financière et de la gestion des risques financiers,** et à accroître la participation du secteur privé à la fourniture de services financiers. Tous les objectifs de cette opération ont été réalisés et le rapport d'achèvement (RA) de janvier 2008 a jugé l'opération satisfaisante en ce qui concerne les objectifs de développement et très satisfaisante pour ce qui est du rythme de progression de la mise en œuvre. Ce rapport a conclu que les performances du

gouvernement étaient très satisfaisantes. Le nouveau cadre a accru l'indépendance de la Banque centrale dans la conduite de la politique monétaire et la supervision bancaire, tout en renforçant sa capacité d'intervention auprès des banques commerciales rencontrant des difficultés financières. Il a élargi le champ de la supervision bancaire à des institutions (CDG, micro-finance, services postaux et associations) autrefois non concernées par l'autorité de régulation. Dans le secteur des assurances, les progrès sont moins significatifs en matière de régulation et de supervision. La Banque et le FMI ont procédé à une revue du programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) en 2007 qui étaye les réformes soutenues par le PPD. Les réformes publiques appuyées par le PPD et le FSAP ont réduit la vulnérabilité du secteur financier, en particulier suite à la restructuration d'institutions financières publiques spécialisées en déclin. Les préoccupations quant à la stabilité du secteur se sont atténuées et les politiques sont à présent de plus en plus orientées vers des questions essentielles de développement du système financier. Les banques qui, autrefois, appartenaient à l'Etat, sont en phase avancée de restructuration et conformes aux normes prudentielles. Elles ont redéfini leur stratégie, leur plan d'activités et leur niche de marché. La part de l'Etat dans le secteur bancaire a baissé de 40 % en 2002 à 23 % en 2008. En avril 2009, les quatre autorités chargées d'assurer la stabilité financière du système financier marocain (Ministère de l'Economie et des Finances, Banque centrale, Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) et Direction des Assurances et de la Prévoyance sociale - DAPS) ont pris part à un exercice de simulation de crise financière financé par l'initiative FIRST et la Banque mondiale. Cet exercice était destiné à tester comment ces entités collaboreraient pour gérer une hypothétique crise systémique de leur système financier.

27. IFC a été très active dans le secteur bancaire, la micro-finance et les fonds d'investissement. Ses interventions comprennent : i) la création du bureau de crédit ; ii) de l'assistance technique au secteur marocain de la micro-finance dans le cadre d'opérations d'investissement ; et iii) l'appui à l'expansion de la BMCE Bank dans 11 pays d'Afrique subsaharienne, contribuant ainsi au renforcement de la coopération Sud-Sud. IFC a aussi été active sur le plan de la trésorerie. Au cours de l'EB05, elle a émis une obligation libellée en dirhams marocains. Cette opération représente la première émission nationale d'obligations par une institution multilatérale dans le pays et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Cette opération a contribué à développer le marché local des capitaux, offert une nouvelle opportunité d'investissement de première qualité, introduit de « bonnes pratiques » dans le marché local de capitaux, et offert au marché financier marocain une certaine visibilité dans toute la région. Cette obligation d'un montant équivalent à 117 millions de dollars et d'une durée de 7 ans a été distribuée à plus de 20 investisseurs institutionnels marocains, parmi lesquels des compagnies d'assurance, des sociétés d'investissement et des fonds de retraite. IFC a aussi financé plusieurs projets d'investissement par an entre 2006 et 2009, qui ont offert des financements importants aux institutions de micro-finance ou à travers des prises de participation dans le capital :

- 3,3 millions de dollars de garantie partielle de crédit à Fondep, une institution de micro-finance, lui permettant de mobiliser l'équivalent de 6,6 millions de dollars de financement en monnaie locale ;
- 12,3 millions de dollars dans un fonds privé régional d'investissement en capital risque, Maghreb Private Equity Fund II, ciblant des PME au Maroc, en Algérie et en Tunisie ;
- 22 millions de dollars de financement à Jaida, le nouveau fonds de micro-finance marocain. Ce financement est offert avec une garantie souveraine totale pour permettre à Jaida de lever des créances subordonnées en monnaie locale auprès de banques marocaines ;
- 21 millions de dollars de financement à Al Amana, la principale institution marocaine de micro-finance. Ce financement en monnaie locale est composé d'un crédit subordonné sous forme de prêt en monnaie locale et de garantie partielle. Le prêt subordonné a été conçu avec des caractéristiques de fonds propres complémentaires pour aider cette institution de micro-finance à accroître son capital de base. C'est aussi le premier financement en monnaie locale accordée par IFC à une institution de micro-finance et la première créance subordonnée accordée à une IMF au Maroc ;

- 110 millions de dollars d'investissement assimilable à fonds propres complémentaire de premier niveau) à la BMCE Bank pour soutenir l'expansion internationale de la banque, notamment en Afrique subsaharienne, par l'acquisition de Bank of Africa ;
- 8 millions de dollars de participation au capital de Capital North Africa Venture Fund, un fonds d'investissement géré par Capital Invest, une filiale d'une banque marocaine, qui visera des PME à forte croissance, principalement au Maroc ;
- 7 millions de dollars d'investissement dans Altermed, un fonds d'investissement privé visant les PME marocaines.

28. **En résumé, le ferme engagement du Maroc à réformer son secteur financier et l'appui du Groupe de la Banque mondiale à l'ensemble de ce secteur sont jugés satisfaisants** (se référer au tableau A3.5).

Tableau A3.5 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Données de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
Réduire le niveau des prêts non performants en % du montant total des créances	18 %	5 %	Quasiment réalisé : 5,5 % en avril 2009
Banques spécialisées (CIH et CAM) restructurées			Réalisé : banques restructurées
Augmenter le financement à moyen/long terme des banques	22,1 % du PIB	30,7 % du PIB	Réalisé : > 43 % du PIB en 2008
Accroître la part des financements à moyen/long terme des banques dans le montant total des créances	40 %	50 %	Réalisé : > 50 % vers la fin 2008

E. Accroître la compétitivité des petites et moyennes agro-entreprises

29. **Le secteur agricole marocain continue de faire face à d'énormes défis.** Ce secteur dualiste est constitué, d'une part, d'une filiale pluviale prédominante où se concentrent 70 % des pauvres et qui est caractérisée par de faibles niveaux de productivité et, d'autre part, d'une agriculture irriguée, compétitive, orientée vers l'exportation, mais encore minoritaire. Grands et petits producteurs sont limités par des problèmes interdépendants liés aux incitations, au cadre institutionnel et aux investissements. Les prix et le marché intérieurs ne sont pas complètement libéralisés, ni le commerce d'une manière générale. Des progrès supplémentaires sont nécessaires sur les plans du régime foncier et de la gestion de l'eau. L'on attend toujours qu'émerge un cadre institutionnel compatible avec une agriculture commerciale, compétitive et axée sur la demande. Le récent lancement d'un nouveau cadre stratégique ambitieux sur quatre ans (le Plan Maroc vert) constitue une réponse concertée du gouvernement face à ce défi.

30. **Le Groupe de la Banque a contribué à la réalisation de ce pilier à travers diverses interventions surtout transversales³.** Il a poursuivi la mise en œuvre de deux projets de développement rural – le Projet rural intégré et de mise en valeur des zones Bour (DRI-MVB) et le projet de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH). Ces projets avaient pour objectifs d'améliorer le revenu et la qualité de vie des communautés rurales et de piloter de nouvelles dispositions institutionnelles en vue d'une participation accrue des communautés et d'une plus grande intégration des programmes sectoriels. Clos en fin 2008, le DRI-PMH

³ Le PPD du secteur de l'eau a concentré l'attention sur la pérennité des ressources hydriques et est décrit de manière plus détaillée plus loin dans le présent document, sous le pilier IV sur le secteur de l'eau.

s'intéressait à l'irrigation, alors que le DRI-MVB, en cours d'exécution, est axé sur l'agriculture pluviale. La mise en œuvre de ces projets a mis en lumière la difficulté de piloter des approches innovantes. L'approche communautaire était une idée relativement nouvelle au Maroc et il a fallu du temps pour que ces projets démarrent effectivement et mettent en place les capacités humaines et institutionnelles nécessaires. Par la suite, la mise en œuvre s'est accélérée. Les administrations font montre de capacité d'exécution et la décentralisation de la gestion budgétaire s'avère favorable à cette approche. D'après le RA du DRI-PMH, le projet a démontré qu'une planification participative à base communautaire et une programmation intégrée des investissements au niveau local sont faisables dans les zones rurales marocaines et ajoutent de la valeur en termes d'appropriation et d'impact. Le modèle adopté par le projet a été transféré et mis à l'échelle dans d'autres localités du pays, et a contribué à la conception du programme national de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'INDH (voir pilier II). Des programmes d'investissement ont pu être intégrés au niveau provincial sous la coordination des gouverneurs, même s'il reste beaucoup à faire pour assurer leur mise en œuvre effective. Les enseignements tirés de ces deux projets sont par ailleurs utiles pour la conception de la nouvelle intervention de la Banque sollicitée par le gouvernement pour accompagner la composante du Plan Maroc vert ciblant les zones rurales et les paysans les plus pauvres.

31. **Le Groupe de la Banque a mis en œuvre un véritable programme d'activités d'analyse et de conseil.** Celles-ci comprennent un rapport d'étude économique et sectorielle sur le régime foncier et une note d'orientation sur la mise en œuvre de contrats de partenariat public-privé en vue de l'amélioration de la compétitivité agricole et de la qualité et l'intégration verticale de quatre filières. IFC, avec l'appui de la Banque, a conseillé le gouvernement pour la structuration et la mise en œuvre du premier partenariat public-privé au monde dans le domaine de l'irrigation. Ce projet visait la construction et l'exploitation des périmètres irrigués de Guerdane (10.000 hectares) en vue d'accroître la disponibilité de l'eau d'irrigation pour environ 600 producteurs d'agrumes, afin d'augmenter et de stabiliser leur production et leur revenu, et toucher à terme plus de 10.000 personnes. Avec l'appui d'un don d'assistance technique du Fonds français d'études et d'aide au secteur privé et l'expertise technique de la Banque dans le secteur de l'eau, IFC a fourni au gouvernement des conseils sur la structuration et la mise en œuvre du PPP de Guerdane pour offrir un service public de première qualité, financièrement efficient et écologiquement durable aux usagers. IFC a aussi collaboré avec les autorités pour instaurer un processus d'appel d'offres hautement compétitif et transparent pour cette transaction. Les indicateurs du CAS pour cette sous-composante sont présentés au tableau A3.6.

Tableau A3.6 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Résultat
La stratégie de réforme telle que définie par les études est finalisée d'ici 2007, approuvée et exécutée d'ici 2009	Réalisé. En 2008, le gouvernement a conçu et présenté une ambitieuse stratégie de compétitivité agricole, le Plan Maroc vert, même si la Banque n'était pas directement impliquée dans son élaboration.
Mise en œuvre de contrats de partenariat public-privé visant l'amélioration de la compétitivité, la qualité et l'intégration verticale de quatre filières (céréales, légumes, olives, agrumes et élevage)	En cours : cette approche a été proposée dans la note d'orientation de la Banque et a été incorporée dans le nouveau programme du gouvernement.
Libéralisation des filières céréales et sucre avant 2009	Le PPP de Guerdane dans l'irrigation soutient les producteurs d'agrumes. La filière sucre a été libéralisée avec l'acquisition des quatre producteurs publics de sucre par CONSUMAR (ONA), un holding privé. Pas d'avancées sur le plan de la libéralisation de la filière des céréales.

F. Secteur de l'énergie et changement climatique

32. **Bien que cela n'ait pas été envisagé au moment de la préparation du CAS, le gouvernement a résolument repris le dialogue sur le secteur de l'énergie avec la Banque mondiale, ce qui a conduit à la mise en place d'un programme d'activités non planifiées.** La Banque a accordé au Maroc une assistance technique axée sur la sécurité énergétique et une gestion efficace des ressources. Cette assistance a conduit à la formulation par le gouvernement, en coordination avec d'autres partenaires au développement, notamment l'Union européenne, d'un programme de réforme globale du secteur de l'énergie. Dans un moment où les prix de l'énergie augmentaient rapidement, la Banque a estimé que les interventions pertinentes pour la réalisation des objectifs d'amélioration de la compétitivité et d'accroissement de l'accès aux services au titre du CAS ne pouvaient réussir en l'absence d'un secteur énergétique performant. Compte tenu de cela, pendant la mise en œuvre du CAS, la Banque a développé trois opérations de financement (DPL énergie pour 100 millions de dollars, un prêt d'investissement de 150 millions de dollars à la société d'électricité ONE et un don du FEM de 43 millions de dollars pour une centrale à cycle thermo-solaire). L'opération du PPD visait à contribuer à sécuriser l'offre tout en garantissant la durabilité de l'énergie ; en assurant la compétitivité des approvisionnements en énergie par la réduction des coûts et l'amélioration des performances du secteur de manière à pouvoir baisser les subventions, et en renforçant les capacités pour obtenir de bonnes performances sur les plans opérationnel et financier. La Banque a exécuté un grand nombre d'activités d'analyse dans le secteur de l'énergie, notamment des études, des notes de politique et des activités d'assistance technique (PESW). Dans ce contexte d'analyses et d'appuis de la Banque, le nouveau gouvernement a entrepris une étude stratégique du secteur à l'automne 2007, reformulé sa stratégie sur l'énergie et lancé une nouvelle réflexion sur la réforme du mécanisme de compensation.

33. **Vers la fin de la période d'exécution du CAS, des activités ont été initiées sur la question du changement climatique.** En partenariat avec la Banque africaine de développement, le gouvernement et la Banque ont conçu un plan d'investissement pour accéder aux ressources du Fonds pour les technologies propres afin de financer des investissements visant à réduire l'intensité en carbone de l'économie marocaine. Le Maroc fait aussi partie d'un plan d'investissement régional visant à étendre l'utilisation de l'énergie thermique solaire à l'aide de la technologie Energie solaire concentrée (ESC) de manière à répondre aux besoins énergétiques de la région MENA et des pays européens. L'intégration régionale est une composante essentielle de ces différentes activités, puisqu'elle devrait aider à la réalisation des objectifs de renforcement de la sécurité énergétique et de réduction de l'intensité carbonique du système énergétique.

Pilier II : Accroître l'accès des pauvres et des marginalisés aux services de base

34. **La pauvreté au Maroc a chuté de 15,3 % en 2001 à 9 % en 2007⁴, avec un déclin de 25,1 % à 14,5 % dans les zones rurales où résident 43 % de Marocains.** La reprise économique des années 2000 a accru l'emploi, réduit la pauvreté et amélioré les résultats sociaux. Les taux de chômage n'ont cessé de chuter, atteignant avant la crise une baisse record par rapport aux 30 dernières années. Ceux-ci restent toutefois élevés, autour de 9 % (estimation au premier semestre 2009) tandis que la qualité des questions de la disponibilité des emplois requiert plus d'analyse. La réduction du chômage est due à une croissance plus lente de la main-d'œuvre, plutôt qu'à la création d'emplois. Il existe un large consensus national autour de la nécessité d'accélérer la croissance durant la décennie à venir. Le Maroc devra poursuivre des réformes qui accélèrent la transformation de l'économie vers des produits plus diversifiés et à plus forte valeur ajoutée et sera amené à dépendre davantage des échanges sur les marchés mondiaux comme source additionnelle de croissance.

35. **Le Groupe de la Banque a fourni au Maroc un appui diversifié dans ce but.** Le sentiment général est qu'il y a eu d'importantes réalisations, avec de véritables progrès dans les domaines de

⁴ Données nationales de la pauvreté au Maroc. Elle sont basées sur un seuil de pauvreté de 2 dollars par personne et par jour suivant la nouvelle parité de pouvoir d'achat, qui est bien en-deçà de ce qu'utilisent d'autres pays présentant le même niveau de PIB.

l'habitat, de la réduction de la pauvreté et du suivi. Certains domaines d'intervention proposés dans le CAS – tels que les activités sur le secteur de la santé et de nouveaux projets de développement rural intégré – ne se sont pas matérialisés comme prévu en raison de l'évolution du contexte national et du programme du gouvernement tel que décrit ailleurs dans le présent rapport.

A. Réduire de 60 % le nombre de ménages vivant dans des bidonvilles

36. **Cet objectif du CAS se fondait sur la réforme du secteur de l'habitat initiée par le gouvernement en 2003 avec l'appui de la Banque pour le cadrage institutionnel du secteur et les réformes nécessaires dans ce dernier.** De cette manière, la Banque a aidé à la formulation d'une stratégie nationale avec pour objectifs principaux la réduction de la pauvreté urbaine, la préservation de la culture et le développement de l'économie locale, objectifs associés à la réhabilitation des médinas. Pour soutenir cette stratégie nationale, en juin 2005, un PPD Habitat en deux tranches d'un montant de 150 millions de dollars a été approuvé à l'Etat avec pour objectifs : i) de renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et budgétaire en vue du bon fonctionnement du marché du logement et pour trouver des solutions fondées sur le marché aux contraintes que connaît le secteur de l'habitat dans le pays ; et ii) d'accroître l'accès des ménages à faible revenu et largement défavorisés à des logements plus abordables et de meilleure qualité. Le RA a conclu que ce projet était satisfaisant en termes d'atteinte de ses objectifs de développement et au vu du rythme de progression de sa mise en œuvre. Les avancées accomplies sur le front des réformes institutionnelles et réglementaires (le premier objectif de développement du projet) sont bien plus importantes que celles enregistrées sur le second objectif (axé sur les ménages défavorisés et à faible revenu), même si les deux ont été jugés satisfaisants. Les autorités ont renforcé le programme national Villes sans bidonvilles, réservé des terres domaniales pour la construction de logements sociaux et sous-traité la construction des infrastructures sur ces sites au secteur privé. Toutefois, en raison des difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre, seuls 28 % des ménages des bidonvilles ont bénéficié du programme de logements à loyer modéré et 2,5 % de ménages résident toujours dans des bidonvilles (une amélioration par rapport à la donnée de référence du projet qui était de 4 %, mais inférieur à l'ambitieux objectif de résultat du CAS de 1,5 %). Dans le cadre de ses activités d'analyse et de conseil en matière d'urbanisme, la Banque continue d'étudier des questions importantes et de contribuer aux réformes et aux politiques. Elle a réalisé en 2008 une étude économique et sociale sur la réhabilitation des villes historiques, qui a été suivie par l'organisation d'un atelier politique en 2009. Elle a accordé au pays une aide pour l'analyse de la logistique du transport urbain et général, aide déployée sous forme d'études et d'une assistance technique, ainsi que par la préparation d'une étude stratégique sur le développement urbain. Celle-ci s'est récemment cristallisée en une demande de PPD du transport urbain en préparation pour livraison en 2010.

37. **IFC a investi 75 millions de dollars dans Mixta, un promoteur immobilier espagnol opérant dans le domaine des logements sociaux (ciblant des ménages pauvres et à faible revenu) au Maroc et en Afrique.** Il s'agit-là d'un autre investissement novateur de l'IFC dans un nouveau secteur d'activités. L'investissement de IFC a permis à Mixta d'accéder à un financement à long terme pour construire des logements à loyer modéré, notamment dans le nord du Maroc, et à répondre à la demande grandissante de logements abordables parmi les segments de marché pauvres et à faible revenu. Les indicateurs du CAS (Tableau A3.7) pour cette sous-composante montrent certains des progrès enregistrés pendant la période de la stratégie.

Tableau A3.7 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Données de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
Les ménages résidant dans des bidonvilles, y compris ceux dirigés par des femmes, bénéficient du programme de logements à loyer modéré	Aucune donnée de référence	70 %	Partiellement réalisé : 82.000 ménages ont bénéficié du programme Villes sans bidonvilles, soit 28 % des ménages résidant dans des bidonvilles (293.000).
La part de la population vivant dans des bidonvilles est réduite	4 %	1,5 %	Partiellement réalisé : 2,5 % des ménages situés dans des bidonvilles, en tenant compte du rythme actuel d'accroissement de la population.
Code d'urbanisme, réforme de la fiscalité immobilière, et lois portant réforme du secteur locatif adoptés		/	En instance : le Code d'urbanisme et la réforme du secteur locatif ont été approuvés par le Conseil du gouvernement en juin 2008, mais ils doivent encore être validés par le Conseil des ministres et le Parlement.

B. Les populations pauvres et vulnérables résidant en milieu rural, périurbain et urbain ont un meilleur accès aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques

38. **La desserte routière des populations rurales a dépassé l'objectif fixé dans le CAS (voir tableau A3.8).** Le programme national de construction de routes rurales a été accompagné d'une manière harmonisée par la Banque et d'autres bailleurs de fonds, chacun apportant un financement parallèle, avec quelques similarités avec l'approche sectorielle (SWAP). Les bailleurs de fonds ont accepté de financer collectivement des investissements avec l'Etat pour la réhabilitation de 15.000 kilomètres de routes rurales, en mettant à disposition une aide financière et une assistance technique coordonnée, et en évaluant les progrès à partir d'un cadre commun intégré de résultats. Les investissements dans le réseau routier secondaire ont eu un impact majeur sur l'accès aux services là où ceux-ci ont été coordonnés avec des efforts dans les domaines de l'éducation et de l'approvisionnement en eau, se fondant sur des approches participatives associant des provinces et des communautés locales. L'impact de la première phase est positif : dans les villages qui ont pu accéder à une route praticable en tout temps, le taux de scolarisation net des filles dans le primaire est passé de 28 à 68 % et le prix de certaines denrées de consommation courante a baissé de moitié.

39. **Après la finalisation du CAS, les autorités ont demandé une aide financière de la Banque pour l'Initiative nationale de développement humain (INDH).** Celle-ci a été accordée sous la forme d'un échange de créances d'un montant de 100 millions de dollars approuvé en décembre 2006. Le programme vise à réaliser des investissements multisectoriels générateurs de revenu dans l'infrastructure publique des quartiers urbains et des communes rurales, en se concentrant sur les populations les plus vulnérables. Il se fonde sur une participation et une planification verticales et accorde un rôle prépondérant aux élus locaux et aux ONG. L'approche de l'INDH se fonde sur l'expérience de trois projets antérieurs financés par la Banque – le projet d'Agence de développement social qui a piloté le renforcement des capacités et le développement communautaire ; et deux projets ruraux – le projet de développement d'une communauté basée sur l'irrigation et le projet de développement de l'agriculture pluviale – qui soutiennent un développement communautaire vertical et axé sur la demande. L'appui à l'INDH est devenu un élément majeur du programme de la Banque sous ce pilier. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative. La pauvreté dans les communautés visées par celle-ci a diminué de 36 à 21 %.

Tableau A3.8 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Données de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
La desserte routière des populations rurales s'est améliorée	50 %	61 %	Dépassé : 64 % (2008), l'on s'attend à 80 % en 2010
Accroître la couverture de l'assurance maladie	15 %	50 %	Pas réalisé, le programme de la Banque ne s'étant pas engagé dans ce domaine, sauf d'une manière marginale pour compléter des interventions d'autres bailleurs de fonds.
Construction d'une base de données multisectorielle au niveau national et des communes pour améliorer la base de conception et de ciblage des politiques sociales et faciliter l'évaluation des programmes.	/	/	L'utilisation des cartes de la pauvreté a aidé les décideurs à concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales ciblant les pauvres.
Coordination accrue entre ministères pour orienter les dépenses publiques vers les zones pauvres, comme le montre le fonctionnement des comités provinciaux de développement rural.	/		Les Comités provinciaux restreints de développement rural (CPRDR) sont opérationnels dans 11 provinces et sont soutenus par le projet de développement d'une communauté basée sur l'irrigation et le projet de développement rural basé sur l'agriculture pluviale. Des comités locaux, provinciaux et régionaux ont été constitués dans le cadre de l'INDH.

40. **La Banque a mis en œuvre un programme substantiel d'activités d'analyse et de conseil.** Elle est partie du Rapport MILES sur le profil des compétences pour développer un consensus autour de la nécessité d'une réforme des subventions et sur les avantages potentiels d'un programme de transfert de fonds. Les questions budgétaires liées aux crises alimentaire et pétrolière ont amené la Banque à effectuer d'autres activités d'analyse et de conseil sur la réforme des subventions et à fournir au Maroc un appui analytique et technique pour le suivi de la pauvreté. Le programme d'études économiques et sectorielles de la Banque a aidé le gouvernement à produire l'information pertinente pour la prise de décisions stratégiques, l'analyse de l'efficacité des politiques et l'identification des besoins de connaissances et de données. Les cartes de la pauvreté introduites avec l'appui de la Banque ont changé la manière dont la pauvreté était perçue et combattue au Maroc, ce qui a accru l'attention sur les poches de pauvreté dans les provinces riches. L'utilisation de cartes de la pauvreté et, d'une manière plus générale, les activités de la Banque sur la pauvreté, ont aidé les décideurs à identifier et mettre en œuvre des programmes sociaux et renforcé la capacité des autorités à identifier et suivre la pauvreté. Cette cartographie de la pauvreté a aussi influé sur la conception et le cadrage de l'INDH.

41. **Le programme de la Banque n'a atteint le secteur de la santé que de manière marginale,** avec une assistance technique et consultative de faible envergure pendant la mise en œuvre du CAS. La couverture sanitaire et l'efficacité de nombreux systèmes en place restent des sujets de préoccupation majeure et le gouvernement a affirmé à l'automne 2007 que ce secteur avait besoin d'une réforme fondamentale. Depuis lors, une stratégie sectorielle a été adoptée. L'Union européenne, la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux sont fermement engagés dans ce secteur et, jusqu'à présent, les activités de la Banque se sont limitées à un appui technique pour compléter les interventions d'autres bailleurs de fonds, visant à aider le dispositif d'assurance médicale (RAMED) à cibler les plus pauvres. La phase pilote de ce dispositif a été lancée en novembre 2008 ; il est donc encore trop tôt pour voir des progrès réels. L'appui de la Banque reste marginal sur ce point.

42. **IFC a réalisé un important investissement pilote aligné sur l'objectif d'amélioration de l'accès aux services de base.** Elle a en effet accordé 21 millions de dollars de financement structuré à Radeej, régie locale publique de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement à El Jadida. C'est

la toute première fois au Maroc qu'une entité locale publique reçoit un financement IFC qui représente la 1^{ère} transaction « sub-nationale » de l'IFC dans la région MENA. La garantie accordée par IFC a permis la négociation d'un financement commercial à long terme pour le programme d'amélioration de la gestion des eaux usées de Radeej. Un tel financement commercial à long terme n'aurait probablement pas pu être accordé sans la participation de l'IFC et atteste du caractère catalytique des concours de cette dernière. Cette première transaction a ouvert la voie pour que d'autres entreprises d'utilité publique puissent accéder à des financements commerciaux de long terme afin de réaliser les investissements nécessaires dans la gestion des eaux usées dans trois grandes villes (Marrakech, Kenitra et Agadir).

43. **Si le tableau A3.8 montre que l'indicateur de résultat pour l'accès aux routes rurales a été dépassé, il montre également que d'autres indicateurs n'étaient pas alignés sur l'exécution effective du programme de la Banque.** Cette dernière n'a pas accompagné l'assurance maladie, les activités de cartographie de la pauvreté ont remplacé la construction de la base de données sur les politiques sociales, et la structure institutionnelle décentralisée recherchée dans le cadre de l'INDH n'est pas prise en compte par l'indicateur sur la coordination ministérielle.

C. Gestion des déchets solides

44. **Bien que cela n'ait pas été prévu au moment de la préparation du CAS, le gouvernement a demandé l'appui de la Banque pour le programme de gestion des déchets solides qu'il a lancé en fin 2006.** Seuls 70 % des déchets solides urbains sont collectés et moins de 15 % de ceux-ci sont détruits d'une manière écologiquement et socialement acceptable. Un programme de 15 ans en trois phases a été élaboré en 2008 avec pour objectif de moderniser la gestion des déchets solides suivant des cibles spécifiques. Ce secteur a été mentionné dans le CAS sous le pilier sur l'eau, sans être spécifiquement identifié comme un objectif stratégique. La Banque s'est engagée dans un programme d'appui à long terme qui intègre des activités d'analyse et de conseil, des fonds fiduciaires, des rapports régionaux et la collecte de données. Suite à une demande du gouvernement, la Banque a approuvé son premier PPD au secteur des déchets ménagers en mars 2009 (132 millions de dollars). Cette opération novatrice se fonde sur le dialogue politique et le rôle consultatif joué par la Banque pendant les cinq années précédentes. Elle vise à améliorer la gouvernance du secteur, renforcer la viabilité des services, consolider les partenariats public-privé et intégrer les priorités environnementales et sociales. Elle aide aussi le Maroc à tirer parti du Mécanisme pour un développement propre et à accéder au marché de financement du carbone par la réduction des émissions de gaz à effet de serre des décharges à ciel ouvert. Un second PPD est prévu dans le cadre du nouveau CPS.

Pilier III : Améliorer l'efficacité du système éducatif

45. **Pour s'attaquer aux fortes inégalités géographiques, démographiques et de genre, le gouvernement s'est consacré ces dernières années à l'éducation primaire et supérieure.** L'accès à l'éducation s'est étendu à tous les niveaux, les taux nationaux nets d'inscription aux niveaux primaire, intermédiaire et secondaire de deuxième cycle ayant tous augmenté. Cette augmentation s'est transmise sur l'enseignement supérieur et a donné lieu à un accroissement substantiel des inscriptions d'étudiants (d'environ 25 % entre 1993 et 2006). Des progrès appréciables ont aussi été accomplis pour assurer un accès équitable à l'éducation pour les jeunes enfants. L'indice de parité entre les garçons des villes et les filles des zones rurales âgés de 6 à 11 ans s'est réduit de 1,5 à 1 dans l'enseignement primaire au cours de la dernière décennie. Toutefois, en ce qui concerne les niveaux de scolarisation, de graves disparités persistent au fur et à mesure que les enfants avancent dans le système éducatif. Les taux d'analphabétisme restent élevés dans les zones rurales et chez les femmes, le chômage est toujours important chez les diplômés de l'enseignement secondaire et même des universités et l'on perçoit une déconnexion entre les niveaux de croissance économique et les normes de qualité, à tous les niveaux du système éducatif. Dans le but de faciliter l'évaluation globale des progrès dans l'éducation, l'on a regroupé les deux composantes du CAS sous ce pilier.

A. Accroître l'accès à une éducation de base de qualité et accroître les taux de diplômés et d'emploi parmi les élèves des cycles secondaire, supérieur et professionnel

46. **Des progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de l'accès.** Les taux nationaux nets d'inscription au primaire ont augmenté de 52,4 % (1990-1991) à 93,5 % (2007-2008). Entre 2000 et 2008, le taux net d'inscription au cycle intermédiaire était passé de 17,5 à 43,4 % et au secondaire deuxième cycle, de 6,1 à 17,5 %. Les taux d'achèvement des études ont certes progressé, mais les perspectives de réalisation des ODM restent incertaines. Le taux d'achèvement du cycle primaire s'est accru de 57,8 % en 2004 à 70,8 % en 2007. La disparité entre filles et garçons reste un sujet de préoccupation. On ne sait pas si, au rythme actuel, l'objectif d'enseignement primaire pour tous sera réalisé d'ici 2015. Le taux d'achèvement du cycle intermédiaire s'est amélioré (de 43,7 % en 2004 à 78,6 % en 2007), le pourcentage relatif aux garçons (74,9 %) étant inférieur à celui des filles (82,9 %). En ce qui concerne l'équilibre entre l'accroissement des taux d'inscription, la qualité et l'amélioration des compétences requises dans le secteur éducatif, le Maroc a connu moins de réussite. Sur le plan interne, le système éducatif connaît un défaut d'efficacité à tous les niveaux. L'on observe une prévalence de taux élevés de d'abandon et de redoublement dans la plupart des cycles. Les réalisations en matière d'apprentissage et l'efficacité externe sont problématiques. Le gouvernement rencontre des difficultés à assurer la viabilité financière de l'expansion de la scolarisation et à renforcer la gouvernance globale du secteur.

47. **La Banque a accompagné les efforts portant sur l'accès à l'éducation et les normes d'enseignement, en particulier par un prêt destiné à un projet d'appui à l'enseignement primaire (PARSEM 1).** Ce projet a été approuvé en 2005 et exécuté pendant toute la durée du CAS (il s'est achevé en juin 2009). Il a bénéficié, pendant sa mise en œuvre, de financements de plusieurs autres bailleurs de fonds. L'objectif principal du PARSEM est de soutenir les efforts du gouvernement en vue d'offrir à tous les enfants de 6 à 14 ans une éducation de base de meilleure qualité d'une manière financièrement viable. Pour réaliser cet objectif, le PARSEM a contribué à l'établissement de pratiques, mécanismes et approches qui amélioreront le système éducatif d'une manière continue. Tout en contribuant aux résultats mentionnés plus haut en matière de taux d'inscription, des efforts concrets ont été déployés tout au long du projet pour améliorer la gouvernance du secteur en corrigeant les faiblesses structurelles, y compris par la formation du personnel des AREF (Académies régionales d'éducation et de formation récemment instituées) en passation de marchés et gestion financière, ainsi que ceux du Ministère de l'Éducation en diagnostic des systèmes d'évaluation. Ces efforts portent sur le processus de décentralisation (les AREF jouent progressivement un rôle clé dans la mise en œuvre de la réforme), le renforcement du programme de formation continue et l'évaluation de l'apprentissage.

48. **Le Plan d'urgence pour l'éducation (2009-2012) a été finalisé en juin 2008.** Sa préparation a bénéficié de l'appui de bailleurs de fonds engagés dans le secteur de l'éducation (y compris la Banque à travers le PARSEM). Depuis juin 2008, les bailleurs de fonds octroient leur aide financière au Plan d'urgence et la Banque prépare un PPD pour accompagner ce plan en 2010.

49. **La Banque a aidé le Ministère de l'Éducation à mettre en place un programme de transferts conditionnels de fonds dans l'enseignement primaire en milieu rural.** Des discussions techniques du début 2007 au lancement du programme à l'automne 2008, la Banque a fourni une assistance technique au Maroc à travers une série de brèves notes techniques et de missions périodiques, en vue de répondre aux besoins spécifiques exprimés par le Ministère de l'Éducation et le Conseil de l'enseignement supérieur à chaque étape de l'exécution de la phase pilote. Dès la phase préliminaire de conception jusqu'à la mise en place de tout le dispositif d'information et des procédures opérationnelles, la Banque a accordé au Maroc un appui à la carte pour un programme pilote conçu en un temps record par le gouvernement. Bien que cette activité n'ait pas été prévue dans le CAS, la flexibilité de la Banque et sa sensibilité à une demande urgente et stratégique du gouvernement lui ont permis de jouer un rôle clé dans la mise en place de cette importante initiative. A présent, ce programme dénommé Tayssir profite à plus de 40 000 ménages (près de 90 000 élèves) dans cinq régions et 266 écoles. Il présente les caractéristiques d'un programme idoine de transferts conditionnels de fonds et fait l'objet d'une étude d'impact rigoureuse conduite avec l'appui de la

Banque. En septembre 2009, les autorités envisageaient d'étendre le programme Tayssir à six nouvelles régions, pour toucher 160.000 nouveaux ménages. L'originalité de la phase pilote de Tayssir est aussi qu'elle a été conçue de manière à offrir au gouvernement une étude d'impact très fiable à la fin de la deuxième année d'exécution du programme. L'évaluation a été conçue à partir des techniques les plus récentes par le Poverty Action Lab du MIT⁵ avec l'aide financière de divers fonds fiduciaires mobilisés par la Banque.

50. **Les indicateurs de résultat du CAS tels que présentés au tableau A3.9 ci-dessous ne représentent pas bien l'impact du programme du gouvernement et de la contribution de la Banque.** Dans certains cas, les objectifs étaient irréalistes et trop ambitieux. Dans d'autres, aucune donnée de référence n'avait été fournie, rendant difficile l'évaluation des progrès. Par ailleurs, les indicateurs de résultat n'étaient pas cohérents avec les objectifs indiqués dans le cadre de résultats du projet de la Banque dans le secteur éducatif (PARSEM) qui étaient plus réalistes et auraient dû être utilisés comme base d'évaluation des performances de la Banque, puisqu'ils sont directement liés au projet de cette dernière. Il importe aussi de souligner les difficultés rencontrées pour déterminer s'il convient de parler d'attribution ou de contribution aux résultats : la Banque est un des nombreux acteurs de développement impliqués dans le secteur éducatif, et finance une assez petite part du programme global de l'éducation. Il est donc inapproprié d'appliquer une norme d'attribution de résultats à son programme.

Tableau A3.9 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Donnée de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
Accroître le taux de scolarisation des filles au primaire ainsi qu'au cycle intermédiaire en milieu rural	89 %	96 %	92,1 % de taux net de scolarisation dans le primaire pour les filles des zones urbaines (2007-200) et 87,1 % dans les zones rurales (2007-2008)
	9 %	40 %	Le taux de scolarisation au cycle intermédiaire est estimé à 18 % en 2007.
Accroître les taux d'achèvement des cycles primaire et intermédiaire	57,8 %	87 %	Quelques progrès ont été accomplis : 70,8 % (2007)
	43,7 %	71 %	78,6 % (2007)
Accroître le nombre de communes rurales ayant accès à une instruction de niveau intermédiaire	Pas de donnée de référence	Pas d'objectif	49,5 % des communes rurales ont accès à une instruction de niveau intermédiaire en 2007-2008
Les disparités entre garçons et filles en termes d'alphabétisation des jeunes sont réduites	47,5 %	Pas d'objectif	Amélioration : le taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de 10 ans et plus en 2007 était de 29,4 % pour les hommes et 52,6 % pour les femmes.
La proportion de professionnels qualifiés (enseignement supérieur et formation professionnelle) qui pénètrent le marché du travail chaque année augmente	20 %	50 %	La main-d'œuvre ayant suivi au moins l'enseignement secondaire était de 17,3 % en 2005, ce qui est inférieur à la donnée de référence du CAS. Les données disponibles ici sont incomplètes pour évaluer les résultats obtenus.
Le taux d'emploi des diplômés d'institutions de formation professionnelle augmente	55%	75%	Des progrès : 63 %.
Participation accrue du secteur privé dans l'enseignement supérieur.	Pas de donnée de référence	Pas d'objectif	5,6 % des étudiants inscrits dans des institutions d'enseignement supérieur en 2006-2007

⁵ Un laboratoire d'études d'impact de renom créé au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, MA, USA (www.povertyactionlab.org).

Pilier IV : Améliorer la gestion de l'eau (des ressources en eau) et l'accès aux services d'eau potable/de boisson et d'assainissement

51. **Les politiques marocaines portant sur l'eau ont été longtemps axées sur la préservation de ressources rares et inégalement réparties entre les zones urbaines et le secteur agricole.** Pour ce faire, l'on a construit des barrages, de vastes périmètres irrigués et des systèmes d'alimentation en eau des villes. Tout en créant un dispositif solide et des institutions capables, ces politiques axées sur l'offre ont conduit à négliger des investissements parallèles dans la gestion de la demande, l'hydraulique villageoise, l'assainissement et la lutte contre la pollution. Dès 1995, avec la promulgation de la Loi sur l'eau, le gouvernement s'est attelé à instaurer une meilleure gestion et protection de la ressource, et à améliorer l'accès et l'efficacité des services dans le secteur de l'eau. La réforme a avancé lentement et le secteur de l'eau au Maroc – compris comme incluant la gestion de la ressource, l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement – poursuit sa transition vers une meilleure gestion de la ressource et des services plus efficaces. Pour toutes ses réalisations en matière d'infrastructure, ce secteur fait face à des défis pressants, y compris une dégradation à large échelle et une diminution des ressources en eau, des lacunes importantes en matière d'approvisionnement en eau et de couverture des services d'assainissement et, d'une manière générale, une exploitation sous-optimale de l'eau. Ces contraintes contribuent à limiter les opportunités de développement socio-économique sur toute l'étendue du territoire marocain.

52. **Se fondant sur trois décennies de partenariat autour de projets sur l'eau, et sur le dialogue politique ravivé depuis 2002, les autorités et la Banque ont convenu que le secteur de l'eau devait rester au cœur de leur partenariat.** C'est dans ce contexte qu'a été conçu le pilier du CAS sur l'eau. Comme il est indiqué aux tableaux A3.10, 11 et 12, des progrès ont été accomplis sur ce front. Pendant la mise en œuvre du CAS, le gouvernement ayant manifesté une préférence accrue pour les PPD, il a demandé à la Banque de lui fournir un appui sous forme de PPD au secteur de l'eau afin de compléter les projets d'investissement prévus ou en cours. En octobre 2005, les autorités ont confirmé que le programme de réforme chercherait à avancer sur les plans de la gouvernance du secteur, la gestion de la ressource, l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, tout en poursuivant les réformes sectorielles et les opérations d'ajustement antérieures. Le PPD a été conçu comme une série de quatre prêts (prêt programmatique à l'appui des politiques de développement ou P-PPD) destinés à soutenir la mise en œuvre progressive sur plusieurs années du vaste programme de réformes du gouvernement. Le but visé par ces réformes était d'améliorer et de viabiliser la gestion de l'eau et la prestation des services. Le programme s'est attaqué à des questions essentielles de gouvernance et de financement du secteur, tout en soutenant des réformes dans les sous-secteurs de la gestion de la ressource, l'irrigation, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il était mû par des principes de gestion intégrée de la ressource et de gestion de la demande et des performances. Les objectifs et les indicateurs de mesure clés incluaient : i) une gouvernance renforcée du secteur de l'eau, des dispositifs de financement et une coordination politique améliorés ; ii) la mise en application d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau ; iii) l'amélioration du service, une gestion des actifs et une productivité renforcées dans le domaine de l'irrigation ; et iv) un meilleur accès aux services d'eau et d'assainissement et une capacité accrue de traitement des eaux usées. Après satisfaction des mesures convenues dans chacune des quatre pistes de réforme, le premier PPD a été décaissé en juin 2007. En dépit de progrès appréciables sur les plans de l'irrigation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le 2^{ème} PPD n'a pas pu être déclenché comme prévu en 2008, à cause des délais dans l'application des réformes de la gouvernance du secteur et de certains résultats mitigés sur le plan de la GIRE. En conséquence, le cadre du prêt programmatique à l'appui des politiques de développement a expiré en mai 2009. Si l'on exclut sa clôture anticipée, le processus du PPD est considéré comme ayant permis des réalisations significatives en matière de politiques et de sensibilisation, sur la longue route de la gestion durable des ressources et des besoins en eau. En appui au pilier sur l'eau, un programme d'études économiques et sectorielles a été exécuté suivant une approche flexible et pluriannuelle visant à contribuer au cadrage et à la conception de la réforme, à promouvoir une collaboration interministérielle et à profiter à des acteurs institutionnels clés de ce secteur. Un concours du Fonds fiduciaire (2,7 millions de dollars) a été mobilisé pour des études et l'assistance technique.

A. Améliorer le cadre juridique, financier et institutionnel du secteur de l'eau

53. Des résultats importants ont été obtenus dans ce domaine avec l'appui du PPD.

i) L'adoption du Plan national d'assainissement (PNA) et l'établissement de critères d'allocation et de gestion de subventions accordées au titre de ce Plan ; ii) la conception et le lancement du Plan national d'économie de l'eau en irrigation (PNEEI) ; et iii) l'accroissement des dépenses destinées au développement de l'alimentation en eau des populations rurales et zones périphériques. Certaines contraintes institutionnelles majeures ont été corrigées, y compris les lourdeurs et l'inefficacité de l'organisation du secteur ; l'étendue des missions des organismes de bassins hydrauliques dépassant leurs ressources financières ; la lente application de la Loi 10/95 sur l'eau ; l'écart grandissant entre la demande de l'eau et les ressources hydriques disponibles ; et l'absence de politiques de gestion de la demande. Comme il est indiqué au tableau A3.10, des progrès appréciables ont été réalisés au titre des indicateurs de résultat du CAS pour cette composante du pilier IV.

Tableau A3.10 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Données de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
La part du budget de l'eau destinée à la lutte contre la pollution et à l'alimentation en eau des populations rurales a augmenté	5 %	12 %	Réalisé : le budget alloué au PNA pour 2009 est passé à 500 millions de dirhams et celui du programme PAGER à 100 millions ; ces deux montants représentent exactement 12 % du budget de l'Etat pour le secteur de l'eau (4,983 millions en 2009).
Projets conjoints entre organismes de bassins et communes exécutés dans chaque bassin hydraulique	0	10	En cours, en dépit de la promulgation tardive du décret sur le partage des coûts par les organismes de bassins hydrauliques. Le nombre de projets cofinancés par des organismes de bassins augmente, et l'on estime qu'il devrait être en moyenne plus de 10 (par exemple dans le bassin de l'Oum Er Rbia).
Le taux de recouvrement de redevances de prélèvement et de déversement par des organismes de bassins hydrauliques a augmenté	0	15 %	Avancées satisfaisantes, particulièrement pour ce qui est des eaux de surface facturées par des organismes régionaux de gestion des périmètres irrigués. La facturation et le recouvrement des redevances de prélèvement et de déversement (pollution), ainsi que des redevances d'extraction à l'unité, restent très faibles.

B. Accroissement de l'accès à l'eau et du traitement des eaux usées dans des bassins ciblés

54. Des résultats concrets ont été obtenus sur le plan de l'accroissement de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en milieu rural et dans des zones périurbaines pauvres.

La Banque a soutenu cette composante par deux interventions. En 2006, elle a approuvé un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des populations rurales des provinces d'El Jadida et de Safi qui appuie l'opérateur national de l'eau – l'ONEP. L'objectif de développement de ce projet est d'aider le programme du gouvernement à accroître l'accès durable à l'eau potable dans les zones rurales, tout en encourageant une meilleure gestion des eaux usées et des pratiques d'hygiène améliorées. Le projet est exécuté de manière satisfaisante, quoiqu'il connaisse quelques retards sur le plan de la passation des marchés, et l'on note une forte demande pour les services du projet, en particulier des raccordements au réseau, de la part des bénéficiaires du projet. Le projet étant rendu à la revue à mi-parcours, il est encore prématuré d'en évaluer l'impact. L'on a récemment commencé à préparer un deuxième projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des populations rurales pour l'ONEP, qui vise à réaliser les objectifs de couverture et d'accès des villes et des campagnes de quatre provinces et à lancer un premier service de raccordement des ménages et une stratégie d'assainissement des zones rurales.

55. **La deuxième intervention, qui a été en partie envisagée pendant la période du CAS,** consistait à soutenir depuis 2007 une opération pilote à grande échelle, novatrice et concluante, dans des quartiers périurbains pauvres non-tracés de Casablanca, Meknès et Tanger, par la mise en œuvre de mécanismes de subventions basées sur les résultats (OBA) en vue de la promotion de raccordements aux services d'eau et d'assainissement dans des zones habituellement non desservies. Financé par un don de 7 millions de dollars du Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats (GPOBA), ce programme pilote encourage des partenariats innovants entre des opérateurs publics et privés, des autorités locales et le gouvernement marocain, en vue de l'extension subventionnée des raccordements aux services d'adduction d'eau dans des zones habituellement négligées et marginales. Les progrès réalisés jusqu'alors par ces opérations pilotes et les enseignements que l'on en a tirés sont très prometteurs, et le principe d'aide basée sur les résultats comme mécanisme efficace d'octroi de subventions ciblées a été confirmé par la revue à mi-parcours. Le projet est aligné sur les objectifs de l'INDH et les progrès réalisés sont tels que, avec une rationalisation et des adaptations dûment mises à l'échelle, celui-ci peut servir de modèle pour la réalisation des objectifs que s'est fixé le gouvernement marocain dans le cadre de l'INDH et qui consistent à fournir aux communautés pauvres du Royaume tout entier un accès aux services essentiels d'utilité publique.

56. **La mise en œuvre du projet de développement d'une communauté basée sur l'irrigation s'est poursuivie pendant la durée du CAS, réussissant à atteindre des communautés locales par de petits systèmes d'irrigation et le renforcement de mécanismes décisionnels ascendants.** Ce projet a certes été examiné plus haut, notamment sa capacité à mettre sur les rails une approche de développement participatif ascendant, mais son impact sur la productivité agricole au sein des périmètres irrigués mérite d'être examiné ici. Comme il a été indiqué dans le RA, le projet a obtenu des résultats appréciables en renforçant la gestion des systèmes d'irrigation d'une manière participative qui s'est traduite par une utilisation plus rationnelle de l'eau, une productivité agricole accrue liée à de meilleurs systèmes d'irrigation et, en fin de compte, de meilleurs résultats. Le taux de rentabilité économique des investissements dans l'irrigation a dépassé l'objectif du projet et l'évaluation globale du RA est satisfaisante (en dépit de problèmes liés au démarrage timide du projet et à la durée de sa période d'exécution).

57. **IFC s'est largement déployée dans le secteur de l'eau à travers plusieurs interventions :** i) 40 millions de dollars de prises de participation et un crédit accordé par le biais d'un accord de confirmation à Veolia Water International dans le cadre d'un investissement multirégional ; ii) le projet Guerdane qui est le tout premier partenariat public-privé jamais réalisé en matière d'irrigation, décrit plus haut ; et iii) le programme de financement structuré de 21 millions de dollars à Radeej, une régie locale publique d'eau, d'électricité et d'assainissement, également décrit plus haut.

Tableau A3.11 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Donnée de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
90 % des systèmes du PAGER sont opérationnels		90 %	Réalisé. L'accès aux services d'adduction d'eau en milieu rural a atteint 87 % en 2009.
Alimentation en eau et assainissement améliorés pour les quartiers urbains et périurbains pauvres	Pas de donnée de référence.	Pas d'objectif	En cours. Les projets de l'INDH et les pilotes du GPOBA sont en cours. En janvier 2009, la Commission interministérielle de l'eau a demandé au Ministère de l'Intérieur et à l'ONEP de concevoir un programme pour combler l'écart d'accès aux services d'eau et d'assainissement dans des zones périurbaines pauvres du Maroc. Le gouvernement a manifesté son intérêt pour un prêt à l'appui de ce programme.
Bonne évaluation de la qualité de l'eau par 70 % des stations de mesure de la qualité	Pas de donnée de référence	Pas d'objectif	Indicateur non documenté.

C. Performance des opérateurs du secteur de l'eau

58. **Le Ministère de l'Agriculture a fait des progrès sur le plan de l'amélioration des organismes en charge des systèmes d'irrigation.** Le plan d'ajustement des tarifs d'irrigation a été approuvé et son application a commencé. Le taux de recouvrement des factures d'eau d'irrigation est à présent très satisfaisant dans la plupart des Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA). Les transactions des délégations de service (PPP) sont en cours d'examen et prêtes à être étendues à quatre ORMVA. Des contrats de performance publics-privés ont été conclus entre l'administration et les ORMVA, avec l'assistance de la Banque. Des gains ont aussi été annoncés sur le plan de la régulation des services d'alimentation en eau et d'assainissement (tarifs, performances), y compris une Loi sur les délégations de service devant régir la sélection et la contractualisation de prestataires de services et la gestion de leurs performances. Sur un autre plan, des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des réformes de la politique tarifaire et du système de régulation. Quant au sous-secteur de la gestion des ressources, il est trop tôt pour déterminer si les initiatives soutenues par la Banque pour le renforcement des capacités au sein des organismes de bassins hydrauliques seront concluantes. En dépit de l'urgence de la situation, l'assistance technique de la Banque en vue de l'élaboration de stratégies de gestion durable des aquifères et des études menées pour prévoir les effets des changements climatiques sur l'agriculture et la gestion des ressources hydriques n'ont jusqu'alors bénéficié que d'une appropriation partielle du gouvernement et ont souffert certains retards dans la communication des informations.

59. **Pour conclure, le CAS 2006-2009 a vu la Banque soutenir d'importantes initiatives dans le secteur de l'eau au Maroc.** Des résultats importants ont été enregistrés dans les sous-secteurs de l'irrigation et de l'alimentation en eau et l'assainissement, où les autorités sont déterminées à poursuivre les réformes, à combler les besoins d'infrastructure et à améliorer leurs performances. Des travaux ont aussi été initiés sur le plan de la gestion des ressources en eau. Toutefois, dans ce sous-secteur, une certaine lenteur dans l'adoption de politiques plus efficaces et de dépenses plus rationnelles se fait noter, malgré le besoin d'une transition nécessaire vers des politiques de gestion axées sur la demande et la poursuite sélective d'une nouvelle approche de mise en valeur de la ressource. Néanmoins, le partenariat sur le secteur de l'eau avec le gouvernement marocain pendant la période 2006-2009 peut être considéré comme productif. Le dialogue politique, les prêts d'investissement, les prêts à l'appui des politiques et l'assistance technique de la Banque ont accompagné et soutenu plusieurs transformations et réalisations stratégiques et irréversibles.

Tableau A3.12 : Performance par rapport aux indicateurs de résultat

Indicateur de suivi des performances	Donnée de référence	Objectifs pour 2009	Résultat
Les prix couvrent les charges normales d'exploitation et d'entretien de 7 ORMVA	Pas de donnée de référence	Pas d'objectif	En cours. Plan d'ajustement tarifaire publié. Première étape de la mise en œuvre en cours avec un ajustement tarifaire adopté en 2009.
Niveaux de recouvrement des frais d'irrigation	Pas de donnée de référence	>80 % dans 7 ORMVA	Réalisé : les dépenses d'exploitation sont passées de 65 % à 72 % et devront atteindre 98 % en 2011 avec des augmentations tarifaires prévues deux fois par an.
Alimentation en eau et assainissement : Nouveaux systèmes de régulation des tarifs et des performances en place			En cours avec de bonnes perspectives. Une réforme limitée d'ajustement tarifaire s'est produite en mars 2006, sans parvenir à satisfaire les besoins en la matière. Les résultats de l'évaluation des impacts sur la pauvreté et le social doivent alimenter la réflexion sur les tarifs.

D. Autres aspects transversaux du programme du Groupe de la Banque au Maroc

Utilisation des systèmes nationaux

60. **La Banque est depuis plusieurs années en pourparlers avec les autorités marocaines pour utiliser davantage les systèmes nationaux dans ses programmes.** L'objectif visé est d'aider le Maroc à aligner ses pratiques nationales sur les normes internationales de gestion financière, de passation des marchés et de sauvegardes environnementales et sociales. Le contexte est celui des engagements pris dans le cadre des Déclarations de Paris (2004) et d'Accra (2008) sur l'efficacité de l'aide au développement. Plus précisément, « Les donateurs acceptent de recourir aux systèmes nationaux comme la solution de première intention pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public »⁶. Le gouvernement marocain a encouragé la Banque à accélérer ses efforts dans ce domaine.

61. **Le gouvernement marocain a demandé à faire partie des pays pilotes dans lesquels les systèmes nationaux de passation des marchés sont utilisés.** L'évaluation des systèmes marocains de passation des marchés suivant la méthodologie du programme pilote est en cours de finalisation. Celle-ci a conclu que le Maroc dispose d'un système global de passation des marchés publics solide. Toutefois, quatre domaines de réforme ont été identifiés et examinés à l'occasion d'un symposium national sur la passation des marchés publics organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances en avril 2009. Suivant le programme pilote, un plan d'action à mi-parcours doit être convenu avec les autorités pour confirmer la participation du Maroc à la phase pilote. La Banque envisage la conclusion d'un tel accord avant fin 2009. Le Maroc a aussi accepté de faire l'objet d'évaluations de performances externes de ses systèmes de gestion financière (CPAR, CFAA en 2003 et 2007) et d'une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) en 2009. Jusqu'à présent, le gouvernement a démontré sa ferme volonté de mettre en œuvre ces plans d'action.

62. **Des progrès importants ont été accomplis pour l'adoption d'un système national de protection sociale et environnementale dans des projets financés par la Banque mondiale,** en vue notamment du renforcement du cadre de protection de l'environnement. Pendant la préparation du projet d'élaboration d'une politique sectorielle sur les déchets solides, un dialogue fructueux s'est engagé avec les autorités marocaines. Une évaluation du cadre de protection de l'environnement sur la gestion des déchets a été initiée et les différences observées prises en compte en grande partie par le secteur à travers des mesures réglementaires et institutionnelles convaincantes, et particulièrement la décentralisation de l'examen et de l'approbation des études d'impacts au niveau régional, ainsi que des consultations publiques préliminaires.

63. **Pendant la mise en œuvre du CAS, la Banque a accordé au Maroc un appui sur les questions de passation des marchés et de gestion financière** (voir le tableau A3.13 ci-dessous).

⁶ Paragraphe 15 a) du Programme d'action d'Accra, septembre 2008.

Tableau A3.13 : Activités fiduciaires au Maroc

Activités de gestion financière		
Au niveau du pays	Au niveau du projet	Impact
Coordination du programme d'information financière des entreprises	Organisation dans le cadre du CPPR (examen de la performance du portefeuille pays) de plusieurs ateliers fructueux de renforcement des capacités sur la gestion financière et l'audit des comptes.	Développement d'une relation de respect mutuel et de confiance avec les autorités du pays et rôle consultatif.
Préparation et diffusion à large échelle d'une CFAA (évaluation des responsabilités fiduciaires en matière de gestion financière)	Evaluation des capacités des secteurs et des agences d'exécution en gestion financière en vue de définir des dispositifs de gestion financière appropriés pour les projets et programmes. La solution par défaut consiste à utiliser le système national.	Renforcement des capacités et simplification des procédures de gestion financière.
Participation à la mission PEFA	Participation à une revue des transactions dans le secteur éducatif et à une revue des dépenses des ONG impliquées dans le programme de l'INDH	Amélioration des performances du portefeuille de gestion financière.
Participation à la réforme de l'administration publique		Juste équilibre entre les besoins du client et les conditions fiduciaires minimales.
Activités de passation des marchés		
Au niveau du pays	Au niveau du projet	Impact
Gestion des marchés dans le cadre du portefeuille marocain (prêts d'investissement et prêts à l'appui des politiques de développement)	Renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet/l'agence d'exécution	La réforme de la passation des marchés est en bonne voie au Maroc
CPAR (rapport analytique sur la passation des marchés) produit en décembre 2005 et mis à jour en juillet 2008	Évaluation des capacités des secteurs et de l'unité de gestion du projet/l'agence d'exécution en termes de passation des marchés et adoption de dispositifs de passation des marchés pour les projets financés par des prêts d'investissement (seuils de passation des marchés augmentés)	La Banque est perçue comme un partenaire majeur dans le cadre de la passation des marchés
Programme de pilotage de l'utilisation du système national (en cours – rapport préliminaire sur l'évaluation des phases 1 et 2 publié en août 2009)	Examen de la performance du portefeuille de projets actifs (base annuelle) et recommandation d'améliorations	Capacités des secteurs, de l'unité de gestion du projet/l'agence d'exécution améliorées
Banque mondiale : un acteur clé du dialogue sur la passation des marchés et la réforme de ce secteur au Maroc : i) appui à la modernisation de la passation des marchés publics (don FDI) ; ii) participation à toutes les manifestations importantes sur la passation des marchés publics et la réforme de cette dernière	Supervision régulière du portefeuille actif	Les performances du portefeuille en matière de passation des marchés sont améliorées
Réforme de l'administration publique		

Communication

64. **Le programme a introduit la communication dans les activités du Groupe de la Banque pour accompagner les réformes.** Cette mesure a été facilitée par des décideurs de plus en plus convaincus de la nécessité d'ouvrir le dialogue sur les réformes à tous les acteurs de la vie socio-économique. Le Groupe de la Banque a été identifié comme un partenaire de confiance et un ferme promoteur de la réforme. Les activités de communication visaient à promouvoir une meilleure compréhension des questions, des défis et des choix de réforme par tous les partenaires au développement en vue d'améliorer l'efficacité des activités et des programmes de la Banque dans le cadre du développement.

65. **La stratégie de communication couvrant les exercices 2006-2009 était basée sur les recommandations et les problèmes de développement identifiés pendant les consultations menées en préparation du CAS.** Elle a été conçue pour soutenir les activités du Groupe de la Banque en vue de la réalisation des objectifs stratégiques du CAS. En se concentrant sur la promotion du dialogue, la sensibilisation et la compréhension du processus de réformes, les activités de communication ont facilité le développement d'un consensus autour de la réforme et contribué à un débat public destiné à susciter des réactions plus proactives et à encourager les parties prenantes à apporter leurs idées et contributions. Elle a été mise en œuvre sous quatre piliers – sensibilisation à travers les médias, engagement de la société civile, diffusion des connaissances et communication sur les opérations de la Banque.

Encadré 1 – Observations du client

Des entretiens ont eu lieu avec certains responsables de l'administration et partenaires au développement pendant la préparation du présent rapport. Les points saillants qui ressortent de ces consultations sont les suivants, entre autres :

Le Groupe de la Banque mondiale est sollicité pour son rôle de financement, d'assistance technique, de mise à disposition de connaissances et comme un interlocuteur, un organisateur et une force catalytique pour d'autres partenaires. Il a démontré sa grande flexibilité dans la mise en œuvre du programme du CAS, montrant une sensibilité très appréciable aux besoins et demandes du Maroc.

Pendant la période du CAS, le Groupe de la Banque mondiale a été déterminant pour faciliter et accélérer le rythme des indispensables réformes au Maroc. Si l'on apprécie son appui financier, le Groupe de la Banque est aussi considéré comme un partenaire clé qui apporte des solutions innovantes, catalyse les idées de réforme et aide à apporter le changement au Maroc. Il est aussi apprécié car il articule les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

Les prêts de politique de développement sont très appréciés comme instruments de réforme. Même si la qualité globale des études économiques et sectorielles est jugée élevée, des remarques ont été faites sur les lenteurs dans la réalisation de certains produits de la Banque. Une préoccupation a aussi été exprimée au sujet du fait que certaines études économiques et sectorielles menées pendant la durée du CAS ne faisaient pas l'objet d'une demande claire.

L'on reconnaît le rôle crucial joué par le Bureau de la Banque mondiale au Maroc pour maintenir des contacts réguliers avec les autorités, ce qui permet une bonne coordination et une évaluation continue de la stratégie de partenariat.

Des consultations plus formelles avec les autorités pourraient se tenir régulièrement sur la mise en œuvre globale du programme du CAS et de sa mise à jour au besoin. Celles-ci complèteraient le rapport de progrès du CAS qui ne fait qu'un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme au titre de la stratégie. L'on a le sentiment qu'il ne suffit pas d'évaluer les activités après leur achèvement, en particulier dans le cas de projets répliques, et qu'une telle évaluation ne permet pas d'examiner l'impact ultime des projets sur l'amélioration de la vie des citoyens marocains. De même, l'on a relevé la nécessité d'un suivi et évaluation plus intense et de meilleure qualité de la part du gouvernement, en particulier en ce qui concerne les indicateurs du programme du Groupe de la Banque.

Les attentes liées à l'utilisation des systèmes nationaux sont considérables, et une telle mesure représenterait un grand pas en avant dans les relations avec la Banque. Sur le plan de la passation des marchés en particulier, les problèmes rencontrés au niveau du programme de l'INDH ont amené la Banque à offrir un appui technique à ses homologues marocains, appui qui s'est avéré fructueux en améliorant les capacités et les procédures marocaines. Si ces réalisations seront utiles pour l'INDH, d'une manière générale, elles le sont aussi pour d'autres projets de la Banque dans ce pays.

Le Groupe de la Banque agit comme un catalyseur dans de nombreux secteurs. Dans l'éducation, la coordination des bailleurs de fonds a été particulièrement utile et l'on entrevoit de bonnes perspectives dans le secteur de la santé par exemple. Du côté du gouvernement, des discussions sont en cours pour améliorer le cadre de coordination des rapports avec les bailleurs de fonds.

V. Enseignements retenus

Engagement stratégique

66. **Importance du partenariat.** La mise en œuvre du CAS a marqué un changement dans la nature des rapports entre le Groupe de la Banque et le Maroc, qui sont passés de l'assistance au partenariat. Ce changement a été illustré et grandement facilité par le vaste dialogue national qui s'est renforcé pendant la mise en œuvre de la stratégie. Cette situation a directement conduit la Banque à adopter une approche plus flexible pour la programmation des activités et des prêts. Une des priorités du nouveau CPS devrait être d'articuler plus explicitement et plus intégralement ce partenariat.

67. **Assurer la continuité et la flexibilité.** Même avec l'approche flexible et sensible aux besoins du client qui a présidé à l'adaptation du programme, les quatre piliers structurant le CAS sont restés valides tout au long de la mise en œuvre du programme. Ils ont encadré les interventions dans des secteurs déjà visés et de nouveaux domaines. La flexibilité du Groupe de la Banque s'est manifestée par l'adaptation de la portée du programme (par exemple, l'implication dans de nouveaux secteurs et la réduction de ses activités dans d'autres), ainsi que par son calendrier et le choix des instruments utilisés (par exemple, les PPD assumant une part plus grande que prévu et prenant plus d'importance dans le programme de prêts). L'architecture globale et la pertinence actuelle des quatre piliers du CAS ont été confirmées dans le rapport sur l'état d'avancement de cette stratégie. Elles demeurent un point de départ valable pour la préparation du nouveau CPS.

68. **Flexibilité des interventions.** Flexibilité et sensibilité aux besoins du client ne sont certes pas des données nouvelles dans les interventions du Groupe de la Banque au Maroc, mais elles sont désormais devenues, à juste titre, la règle plutôt que l'exception. Dès le début de la mise en œuvre du CAS, le Groupe de la Banque a évité de limiter ses activités aux dispositions quelque peu détaillées dans le programme initial du CAS. Cela s'est clairement manifesté au début du cycle du CAS quand des occasions se sont présentées pour un engagement plus important que prévu dans les secteurs de l'énergie et des déchets solides, ainsi que dans l'Initiative nationale pour le développement humain. Cette approche flexible a permis au Groupe de la Banque d'apporter une contribution plus significative au développement du Maroc, donnant lieu à un programme plus axé sur le client. Elle devrait se poursuivre pour être une pierre angulaire du nouveau CPS.

69. **De l'analyse au plaidoyer puis à l'action.** Le gouvernement a apprécié le partenariat avec le Groupe de la Banque et la flexibilité de ce dernier. Il reconnaît sa capacité à apporter un appui dans des domaines présentant un potentiel de transformation et ayant un impact durable. Le gouvernement a bien saisi l'avantage comparatif du Groupe de la Banque et a maintes fois confirmé où et comment il voulait voir la Banque jouer un rôle. Cet engagement a suivi la séquence de l'analyse au plaidoyer, puis à l'action, par un ensemble d'interventions soutenues et de plus en plus étendues (comme on le voit dans l'appui aux secteurs de l'énergie et des déchets solides). Cette approche a été fructueuse et appréciée, et a donné lieu à des demandes supplémentaires de soutien financier.

70. **Importance de l'unicité du Groupe de la Banque mondiale.** La mise en œuvre du CAS a vu une très étroite collaboration entre IFC et la BIRD. Le programme étendu et renforcé de l'IFC a contribué de manière substantielle à plusieurs piliers du CAS, aidé en cela par une bonne connaissance mutuelle et une communication suivie. L'implication conjointe Banque-IFC au début des activités d'analyse ou d'orientation politique a aidé à générer des résultats. La Banque a généralement pris la tête des exercices d'analyse stratégique (comme pour l'évaluation du climat des investissements) ou d'orientation politique, alors que IFC - par ses services consultatifs - se concentrait davantage sur l'assistance opérationnelle, accompagnant la mise en œuvre des réformes. Les services de la Banque en charge des activités d'analyse ont systématiquement été impliqués dans la phase conceptuelle des projets des services consultatifs de l'IFC. De la même manière, IFC a été consultée pour la préparation des analyses de la Banque mondiale et associée auxdites analyses. Cette collaboration offre une base solide pour le renforcement des synergies au sein du Groupe de la Banque et devrait continuer à être un élément central du nouveau CPS.

Résultats

71. **Besoin de plus d'adaptation et de réalisme.** La matrice de résultats du CAS de 2005 était trop spécifique. Elle contenait des objectifs détaillés et de multiples indicateurs trop ambitieux. Ce cadre s'est rapidement avéré obsolète, l'expérience ayant montré très tôt la nécessité de flexibiliser le programme, avec pour conséquences le changement de résultats et de réalisations prévus. Même dans des domaines dans lesquels la Banque s'était engagée comme initialement prévu, certains objectifs ont été jugés irréalistes ou trop ambitieux. Dans d'autres, aucune donnée de référence n'était disponible, rendant l'évaluation des progrès difficile. Les indicateurs de résultat du CAS ne correspondaient pas aux objectifs indiqués dans les cadres de résultats de certains projets du Groupe de la Banque (notamment l'éducation) qui étaient plus réalistes et auraient dû être utilisés comme base d'évaluation des performances du Groupe de la Banque. La leçon que l'on en tire est qu'il faut mettre en place un cadre de résultats plus raisonnable et plus pratique qui illustre la flexibilité de l'approche de la Banque. A cet égard, le cadre de résultats du nouveau CPS devrait être simplifié mais dynamique, de manière à ce qu'il puisse évoluer avec le programme.

72. **Responsabilité conjointe et dynamique.** Il importe de travailler plus étroitement avec le gouvernement pour évaluer les progrès et mettre à jour les résultats et les indicateurs d'une manière conjointe. Le suivi et l'évaluation des activités de développement sont actuellement insuffisants et il faudrait orienter davantage les programmes du gouvernement et du Groupe de la Banque vers les résultats. Dans le cadre d'une stratégie de pays à revenu intermédiaire, le cadre de résultats devrait être suffisamment flexible pour s'adapter à l'évolution du programme. En même temps, il devrait être utilisé comme un outil de gestion que le Groupe de la Banque et les autorités exploiteraient pour renforcer les capacités de gestion et de suivi des institutions publiques, y compris celles qui sont soutenues par des programmes du Groupe de la Banque. Une telle initiative devrait être poursuivie par le renforcement des capacités de planification, de budgétisation et de gestion des services publics, en matière de suivi des résultats. Les équipes de projets de la Banque devront aussi s'atteler davantage à aider les secteurs à concevoir des systèmes de suivi et évaluation qui, à leur tour, contribueront à la collecte et à la communication des données des projets. Pendant la mise en œuvre du nouveau CPS, le Groupe de la Banque et le gouvernement devraient conjointement en évaluer les progrès et mettre à jour les résultats et les indicateurs pour refléter la spécificité accrue du programme et s'assurer qu'ils partagent une responsabilité permanente.

73. **Attribution versus contribution.** L'approche des résultats dans le CAS reflétait une tentative par trop ambitieuse d'attribuer directement aux activités de la Banque les résultats obtenus au niveau national. En tant que fournisseur d'une part significative mais modeste des financements internationaux pour le développement octroyés au Maroc, le Groupe de la Banque a un impact limité sur des indicateurs de développement essentiels, ce qui fait qu'il est difficile de le mesurer. Dans certains domaines tels que l'administration publique et l'éducation, la Banque n'est que l'un des nombreux acteurs de développement et finance une part relativement marginale du programme global de l'éducation. Il est donc inapproprié d'appliquer une norme d'attribution de résultats au programme de la Banque. Cela doit être pris en compte à l'avenir.

Activités du programme

74. **L'expérience des prêts de politique de développement.** L'instrument de prêt qu'est le PPD est devenu plus important pour le programme de la Banque pendant la mise en œuvre du CAS, en raison surtout de la préférence manifestée par les autorités pour ce type de concours. L'appui programmatique ou par tranches des PPD a créé une dynamique d'incitations institutionnelles et financières propices à l'obtention des résultats désirés. Dans certains cas, le gouvernement a utilisé son engagement à l'égard des PPD comme un outil visant à concrétiser les réformes et à surmonter l'inertie administrative et les désaccords entre les départements concernés⁷. La qualité de l'analyse technique

⁷ C'est là un enseignement concret souligné dans le RA du PPD du secteur de l'habitat, mais qui est aussi pertinent pour d'autres secteurs.

qui sous-tend les PPD est essentielle pour obtenir un résultat positif⁸. Le succès des PPD était dû en grande partie à la forte base d'analyses techniques qui soutenait le dialogue politique et le programme de réformes. En particulier, le programme d'études économiques et sectorielles a été utilisé d'une manière très efficace pour soutenir le PARAP, ainsi que les PPD à l'eau et à l'énergie.

75. **Toutefois, la mise en œuvre des différents PPD a donné des résultats mitigés.** Dans le cas du PARAP et du PPD au secteur financier, le Ministère des Finances était en même temps chef de file des réformes, chargé de la mise en œuvre et bénéficiaire direct des fonds du PPD dans le budget national. Cette situation a créé des conditions propices à une mise en œuvre efficace, et donc à sa réussite. Ce n'était toutefois pas le cas pour les PPD à l'énergie, l'eau ou l'habitat, qui impliquaient de nombreux ministères et organismes, compliquant ainsi le cadre de la réforme. Pour une approche de réforme qui implique plusieurs acteurs, il est essentiel d'avoir le niveau adéquat de coordination et une compréhension partagée des incitations institutionnelles. Pour l'avenir, il faudrait accorder plus d'attention au renforcement de la coordination.

76. **La réussite d'un programme de réformes dépend non seulement des mesures juridiques adoptées, mais aussi du renforcement des capacités des institutions impliquées dans ladite réforme.** L'engagement et la bonne volonté seuls ne suffisent pas, et il est essentiel de veiller à ce que les organismes impliqués disposent des capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre leur composante de la réforme. Dans un pays à revenu intermédiaire comme le Maroc, qui maîtrise pleinement les défis qui l'interpellent et les stratégies en place, le programme du Groupe de la Banque doit se concentrer moins sur le « quoi » et plus sur le « comment ». Cela est crucial pour répondre aux principaux défis du processus de réforme – exécution et résultats.

77. **La coordination des bailleurs de fonds** a joué un rôle important pour la réussite du projet et doit être davantage consolidée à l'avenir. Dans le cas du PARAP, des projets sur l'éducation et les routes rurales, les bailleurs de fonds appuient le même cadre programmatique ; ce dont a bénéficié le client, en crédibilisant les réformes et en se concentrant sur une expertise unifiée entre partenaires, en appui à un programme de réformes complexes (en particulier dans le cas du PARAP). Pour la Banque et d'autres bailleurs de fonds, cela a aidé à atténuer le risque lié à certains types de réformes et à réduire le fardeau de la supervision sur chaque donateur. Puisqu'il existe désormais des stratégies claires dans chaque secteur, il revient aux bailleurs de fonds de respecter effectivement leur engagement vis-à-vis de plus d'harmonisation en s'alignant mieux sur ces stratégies et en exécutant conjointement les programmes de réforme et les investissements connexes. De tels efforts d'harmonisation doivent être au cœur de tous les domaines d'intervention du Groupe de la Banque à l'avenir.

78. **Le défi de la prestation des services.** L'expérience tirée des piliers II et III du CAS souligne le défi à long terme du renforcement de la prestation des services en vue d'une prospérité partagée et d'une plus grande équité. Les résultats dans le secteur de l'éducation étaient peut-être les plus mitigés de toutes les interventions de la Banque et certains indicateurs du Maroc dans les secteurs sociaux suscitent des préoccupations, en dépit de l'attention dont ils bénéficient et des ressources mises à disposition pour les corriger. Quand on se concentre strictement sur l'accès aux services de base, on le fait souvent aux dépens de l'amélioration de la qualité de ces services pour le bien de tous. Bien entendu, il n'existe pas de remède miracle ici, mais il faudrait pour cela une deuxième génération de réformes qui réorienterait la prestation des services vers les usagers plutôt que les prestataires. Un tel changement devrait sous-tendre les futures interventions du Groupe de la Banque dans ce domaine.

79. **Importance d'un cadre à long terme pour certaines activités.** L'expérience tirée de la mise en œuvre des deux projets ruraux (DRI-PMH et DRI-MVB) et de l'INDH jusqu'à présent a montré que les approches participatives ascendantes prennent du temps pour se déployer et exigent une bonne dose de préparation soigneuse et de renforcement des capacités en amont, avant que les investissements ne soient déclenchés. Souvent, la création même d'une approche participative et des nécessaires comités de gestion et de coordination représente une réalisation en soi, et peut consommer la première phase de la mise en œuvre d'un projet. Il faut pour cela un appui à plus long terme qui prolonge le partenariat tout au long de cette première phase préparatoire jusqu'aux phases subséquentes de la mise en œuvre et de l'investissement.

⁸ Les RA du PARAP et du PPD au secteur financier donnent des détails sur ce point.

80. **Communication.** Le CAS a lancé une vaste série de consultations durant sa préparation qui a été renforcée pendant sa mise en œuvre. Ces consultations ont alimenté la définition des priorités et les échanges de connaissances et ont été prises en compte dans la stratégie de communication du Groupe de la Banque qui avait elle-même été conçue pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques du CAS. En se concentrant sur la promotion du dialogue, la sensibilisation et la compréhension du processus de réforme, le Groupe de la Banque a facilité le dégagement d'un consensus autour de la réforme et contribué à alimenter le débat public pour susciter des réactions proactives et encourager les acteurs locaux à apporter leurs idées et contributions. Cette entreprise a été une véritable innovation au Maroc et devrait être consolidée pendant la mise en œuvre du prochain CPS.

Utilisation des systèmes nationaux. Le Maroc nourrit naturellement de grandes attentes quant à son éligibilité à l'utilisation de systèmes nationaux. Il a considérablement renforcé sa gestion des finances publiques, ses procédures de passation de marchés et de sauvegardes, et les bailleurs de fonds le considèrent de plus en plus comme un bon réformateur à cet égard, plus de 80 % de leur financement étant désormais décaissé par l'intermédiaire des systèmes nationaux, selon l'estimation faite en 2007 en marge du processus d'Accra. Il importe donc de poursuivre et d'étendre la collaboration positive qui a existé jusqu'à présent. C'est là un défi qui gagnerait à être reflété dans le prochain CPS.

Annexe 3.1: Rapport d'achèvement du CAS au Maroc : Mise à jour du cadre de résultats

Indicateurs	Données récentes
Objectif 1 : Améliorer la compétitivité et le climat des investissements	
1.1 Préserver la stabilité macroéconomique pendant la période du CAS	
Etat d'avancement	
Masse salariale réduite à 11 % du PIB d'ici 2009.	La masse salariale représentait 10,9 % du PIB en 2006, puis a diminué à 10,2 % en 2008. L'on s'attend à ce qu'elle reste autour du même niveau en 2009.
Déficit budgétaire réduit à 3,6 % du PIB d'ici 2009.	Le déficit budgétaire représentait 2,0 % (hors recettes de privatisations) du PIB en 2006, contre 5,2 % du PIB en 2005. Le déficit budgétaire est excédentaire en 2008 (0,4 % du PIB) en raison de l'augmentation des recettes fiscales. Il est prévu d'atteindre 3 % du PIB en 2009.
Déficit du système de retraite réduit de 25 % d'ici 2009.	La Commission technique n'a pas encore finalisé la réforme. Toutefois, les paramètres des systèmes ont été ajustés pour en améliorer la viabilité financière.
Indicateurs intermédiaires	
Masse salariale réduite à 12,5 % en 2006.	La masse salariale a baissé à 10,9 % du PIB en 2006, en raison de deux facteurs principaux : tout d'abord, l'impact positif du programme de retraite anticipée et, ensuite, la réévaluation de la nouvelle série de PIB, qui avait été sous-estimée en utilisant l'année de référence antérieure.
Réforme fiscale préparée en 2005 et exécutée en 2006.	En 2005, une étude a été réalisée sur la réforme fiscale avec l'appui de l'Union européenne. Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme a été retardée, à l'exception de quelques mesures adoptées dans les Lois de Finances 2006 et 2007. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre ladite réforme en 2008. La réforme fiscale est en cours de finalisation. Les principales mesures prises jusqu'à présent sont, entre autres, la diminution des taux de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le réajustement des tranches de l'impôt sur le revenu, la rationalisation de la TVA par la réduction et l'uniformisation des taux d'imposition, et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi que le renforcement de l'administration fiscale. Les résultats sont remarquables, les recettes fiscales ayant augmenté de près de 18 % par an en moyenne depuis 2005.
Stratégie de réforme en vue de la mise en place d'un système de retraite obligatoire d'ici 2006.	Une Commission technique a présenté le cadre et les principes du programme de réformes à la Commission nationale. Cette dernière doit se rencontrer pour approuver le cadre afin que la commission technique puisse démarrer la seconde phase de ses activités.
1.2 Accroître l'efficacité de l'administration publique	
Etat d'avancement	
Gestion transparente et efficace des ressources humaines exécutée/ appliquée dans tous les ministères d'ici 2009.	Vingt-deux ministères ont achevé leurs Référentiels d'Emplois et de Compétences (REC) avant la fin 2006. Les REC couvraient plus de 80 % de l'ensemble des effectifs de la fonction publique à la fin 2006, et ont été généralisés à la fin 2008. Un système d'évaluation a été adopté en 2006.

Appendice 3

Préparation d'un budget axé sur les résultats dans 18 ministères d'ici 2009.	Vingt-deux ministères ont établi des systèmes de budget basés sur les performances avant la fin 2008, 6 ayant bénéficié d'un don du Fonds de développement institutionnel (FDI) de la Banque.
Procédure de décentralisation administrative et budgétaire adoptée par tous les ministères d'ici 2009.	Les processus de déconcentration administrative sont gérés par chaque ministère.
1.3 Améliorer le climat des investissements	
Indicateurs	Etat d'avancement
Réduire les délais d'immatriculation de terrains industriels de 82 jours en 2004 à 40 jours d'ici 2009. (NB : cette mesure de 82 jours est basée sur les délais requis pour une transaction immobilière entre opérateurs privés et non pour une immatriculation de titre foncier.)	Les données 2010 du rapport <i>Doing Business</i> montrent que cet objectif est quasiment réalisé, puisqu'il faut désormais 47 jours pour immatriculer un terrain industriel. La Banque fournit une assistance technique sur le climat des affaires en vue d'améliorer le rang du Maroc sur ce classement et collabore avec IFC qui a appuyé le renforcement du guichet unique de Casablanca. Parallèlement, le gouvernement a introduit certaines mesures de simplification : dans le cadre de la gestion décentralisée des investissements, des délégations de pouvoirs ont été assignées aux Walis régionaux sur le transfert/la cession consensuelle ou la location de terrains domaniaux destinés à des projets d'investissement. De même, un manuel de procédures d'investissement a été produit et un comité national apparenté créé pour simplifier ces procédures. Par ailleurs, la simplification des procédures de transactions immobilières est assez avancée à Casablanca. ICA 08 : délai d'obtention d'un permis de construction : 65 jours
Améliorer les indicateurs du <i>Doing Business</i> liés à la rigidité du marché de l'emploi : 1) difficulté à recruter : de 100 en 2004 à une moyenne régionale de 29,7 ; 2) difficulté à licencier des travailleurs/employés : de 70 en 2004 à une moyenne régionale de 32,9.	Quelques avancées : les indicateurs 2010 du rapport <i>Doing Business</i> montrent que les données sur la difficulté à recruter sont de 89 et de 50 pour la difficulté à licencier des travailleurs. A la suite des discussions avec la Banque mondiale et au vu du classement du Maroc sous les indices de « recrutement de travailleurs » du <i>Doing Business</i> , la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a demandé dans son « Livre blanc » la réouverture des négociations avec les syndicats pour introduire plus de flexibilité dans la réglementation du travail. Un Comité de réformes a été créé par le Premier ministre en 2008 pour examiner les propositions de la CGEM.
Proportion accrue d'entreprises industrielles qui offrent une formation professionnelle à leurs employés, de 20 % en 2004 à 30 %.	ECI 08 : 24,4 % d'entreprises offrent une formation professionnelle à leurs employés. La Banque n'est pas associée à cette activité.
Délais de passage des marchandises aux ports réduits de 8 à 3 jours d'ici 2009.	Délais de passage aux ports (ECI 08) : Produits et biens importés: 4 jours ; produits et biens exportés : 2 jours
Certification des comptes aux normes IFRS requise pour les entités d'intérêt public d'ici 2009.	Certaines entités d'intérêt public, telles que des banques et des institutions financières, doivent appliquer les normes IFRS pour leurs comptes consolidés depuis 2008. En outre, une circulaire du Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) autorise depuis 2007 les entreprises cotées en bourse à appliquer les normes IFRS. La plupart des entreprises cotées en bourse et affiliées à des groupes européens ont déjà commencé à appliquer ces normes (Maroc Télécom, etc.). Enfin, des entités d'intérêt public appartenant à l'Etat sont autorisées à appliquer des normes IFRS depuis 2008.
Réforme de la finance locale adoptée d'ici 2009.	Le Parlement a adopté ladite réforme en 2007.

Stratégie de développement du transport urbain adoptée d'ici 2009.	Atteint avec l'appui de la Banque. Cette dernière a accompagné la transition de l'élaboration de la stratégie à l'exécution d'activités essentielles.
Etat d'avancement	
Indicateurs intermédiaires	
Révisions du régime foncier adoptées en 2006.	Aucune révision du régime foncier n'a été enregistrée.
Etude sur le transport et la logistique achevée.	Etude achevée et assistance technique sur la logistique, ainsi que la réforme du transport et des ports, réalisée. Adoption des recommandations.
Conseil de la concurrence opérationnel d'ici 2006.	Le Conseil de la concurrence est opérationnel. Le Président et d'autres membres dudit Conseil ont été nommés fin 2008, et le Conseil a tenu sa première réunion en janvier 2009.
1.4 Accroître l'efficacité du secteur financier et l'accès des entreprises au financement	
Indicateurs	
Réduire le niveau des prêts non performants à 5 % du montant total des créances d'ici 2009 (référence : 18 % en 2003).	Ce ratio a diminué à 5,5 % du montant total des créances dès avril 2009.
Banques spécialisées (CIH et CAM) restructurées d'ici 2009.	Réalisé – banques restructurées.
Accroître la part des financements bancaires à moyen/long terme de 22,1 % du PIB en 2003 à 30,7 % du PIB d'ici 2009.	Financement bancaire à moyen/long terme accru à 26,7 % du PIB avant la fin 2005, et plus de 43 % du PIB en 2008.
Accroître la part des financements bancaires à moyen/long terme dans le montant total des créances de 40 % en 2003 à 50 % en 2009.	Financement bancaire à moyen/long terme accru à plus de 50 % du montant total des créances avant fin 2008.
Indicateurs intermédiaires	
CIH et CAM respecteront les règles prudentielles et le niveau des réserves obligatoires de la BAM d'ici 2007.	Réalisé.
Délais de compensation des chèques réduits de 15 jours en 2004 à 7 jours.	Dépassé. Récemment, ce délai a été ramené à 2 jours.
1.5 Améliorer la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles	
Indicateurs	
Stratégie de réforme telle que définie par des études finalisées d'ici 2007, approuvée et exécutée d'ici 2009.	En 2008, les autorités ont élaboré et présenté une ambitieuse stratégie de compétitivité agricole – le Plan Maroc Vert, même si la Banque n'a pas directement participé à sa préparation.

Appendice 3

Mise en œuvre de contrats de partenariat public-privé visant l'amélioration de la compétitivité, de la qualité ainsi que l'intégration verticale de quatre filières (céréales, légumes, olives, agrumes et élevage) d'ici 2009.	En cours. Cette approche a été proposée dans la note de politique de la Banque et a été incorporée dans le nouveau programme du gouvernement. Le partenariat public-privé pour le projet d'irrigation de Guerdane soutient les producteurs d'agrumes.
Libéralisation des filières céréalières et du secteur sucrier avant 2009.	En juin 2006, la Banque a fait des suggestions aux autorités marocaines sur la réforme de la filière blé, mais cette réforme n'a pas été exécutée. La filière sucre a été libéralisée quand les 4 producteurs publics de sucre ont été rachetés par COSUMAR (ONA), un holding privé.
Etat d'avancement	
Indicateurs intermédiaires	
Finalisation des études sur la réforme des investissements agricoles, avec un accent particulier sur l'assurance contre la sécheresse (ciblage et procédures).	Non atteint car non couvert par le programme de la Banque.
Le gouvernement adopte une loi portant sur le régime foncier en 2006.	Non adoptée. Une étude de la Banque a recommandé de procéder à une réforme foncière collective.
La réforme du Ministère de l'Agriculture et des organisations agricoles professionnelles est exécutée en 2006.	Suite à la finalisation du Plan Maroc Vert en 2008, le Ministère de l'Agriculture est en cours de restructuration. Le Référentiel des emplois et des compétences de ce ministère est prêt.
Révision de la politique de protection des produits agricoles adoptée et appliquée en 2006.	Non réalisé, car non couvert par le programme de la Banque.
Système de certification et de contrôle de la qualité des produits alimentaires mis en place en 2008.	Un projet de système a été proposé et la décision à cet égard est attendue.
Objectif 2 : Accroître l'accès des pauvres et des populations marginalisées aux services de base.	
2.1. Réduire de 60 % le nombre de ménages vivant dans des bidonvilles	
Etat d'avancement	
Indicateurs	
60 % des ménages vivant dans des bidonvilles, y compris des ménages dirigés par des femmes, bénéficient du programme de logements sociaux d'ici 2009.	En fin juillet 2008, 82.000 ménages avaient bénéficié du programme Villes sans bidonvilles, soit 28 % des ménages vivant dans des bidonvilles.
Part de la population vivant dans des bidonvilles réduite de 4 % en 2005 à 1,5 % en 2009.	Réalisé en partie. On estime les habitants de bidonvilles en 2009 à 2,5 % de la population nationale, compte tenu du rythme actuel d'accroissement de la population.

<p>La réforme du Code de l'urbanisme et de la fiscalité immobilière, ainsi que les lois portant réforme du secteur locatif sont adoptés d'ici 2009.</p>	<p>En instance. La réforme du Code d'urbanisme et du secteur locatif a été approuvée par le Conseil du gouvernement en juin 2008, mais doit encore être validée par le Conseil des ministres et le Parlement.</p>
<p>Etat d'avancement</p>	
<p>Indicateurs intermédiaires</p> <p>L'offre du secteur des logements sociaux augmente d'environ 120 %, de 45.000 unités en 2003 à 100.000 unités dès le début de l'EB2006/2007.</p>	<p>L'offre annuelle de logements sociaux a augmenté à 115.000 unités vers la fin 2006, confirmant les prévisions, même si l'on a noté une diminution de 23 % des logements à loyer modéré (ou à faible valeur immobilière totale – VIT) entre 2004 et 2006.</p>
<p>Baisse de 10 % du coût unitaire de construction et augmentation de 20 % de la viabilisation des terrains par les programmes de logements sociaux.</p>	<p>Les coûts de construction ont augmenté de 10 % par an en raison du renchérissement de l'énergie et des matériaux de construction, de la hausse des salaires dans les grandes villes et d'une application plus rigoureuse de règles antisismiques.</p>
<p>Promulgation du Code de l'urbanisme, de la loi portant fiscalité immobilière et de la réforme du secteur locatif adoptée par le gouvernement en 2007.</p>	<p>Législation revue courant 2007, finalisée en 2008 et approuvée par le Conseil de gouvernement en juin 2008.</p>
<p>2.2. L'accès des pauvres et des populations vulnérables vivant en zones rurales, périurbaines et urbaines aux services de base, aux programmes sociaux et aux opportunités économiques s'est amélioré.</p>	
<p>Etat d'avancement</p>	
<p>La desserte routière pour les populations rurales augmente à 67 % en 2010 par rapport à des données de référence de 50 % en 2004 et 61 % en 2008.</p>	<p>Cet objectif a été dépassé en 2008 avec un taux de 64 %. Il est très probable que la cible de 2010 soit atteinte.</p>
<p>Accroître la couverture de l'assurance maladie de 15 % en 2004 à 50 % d'ici 2009, et 80 % des pauvres couverts par RAMED en 2009.</p>	<p>Actuellement, seuls 33 % environ de la population sont couverts, mais une grande part de l'expansion a été observée dans les secteurs public et privé (CNSS et CNOPS). La couverture du programme mis en place en 2006 pour les travailleurs indépendants (INAYA) est très faible. Il y a un consensus que ce système ne fonctionne pas, et le gouvernement est actuellement en phase de conception d'un nouveau système. La mise en œuvre du RAMED a connu un retard, la phase pilote n'ayant commencé qu'en novembre 2008. L'on prévoit une généralisation du système en 2010. Le gouvernement s'attend à ce que le RAMED couvre 8,5 millions de personnes (28 % de la population), y compris 4 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et 4,5 millions de personnes vivant dans une pauvreté relative. Cette activité n'a pas été couverte par le programme de la Banque, hormis de manière modeste pour compléter des interventions d'autres bailleurs de fonds.</p>
<p>Construction d'une base de données multisectorielle au niveau national et des communes en vue d'améliorer la base de conception et de ciblage des politiques sociales et de permettre l'évaluation du programme.</p>	<p>Les données des enquêtes auprès des ménages et de recensement ont été employées pour élaborer les cartes de pauvreté qui classifient les communes selon l'incidence de la pauvreté. Ces cartes sont employées pour l'optimisation du ciblage géographique par un grand nombre de programmes sociaux tels que l'INDH, la répartition de la subvention de la farine, et en 2007/08 la distribution de cartables et de fournitures scolaires. Elles servent également à mesurer le progrès dans la mise en œuvre de l'agenda de lutte contre la pauvreté du gouvernement (cf. 2006/7 enquête auprès des ménages).</p>

Appendice 3

Coordination accrue entre les ministères pour orienter les dépenses publiques vers les zones défavorisées, comme le montre le fonctionnement des comités provinciaux de développement rural.	Réalisé. Des comités provinciaux restreints de développement rural (CPRDR) travaillent dans 11 provinces dans le cadre du projet DRI-PMH financé par la Banque mondiale. Par ailleurs, des comités locaux, provinciaux et régionaux de développement humain ont été créés dans le cadre de l'INDH.
Indicateurs intermédiaires	Etat d'avancement
Carte communale de la pauvreté actualisée (sur la base du recensement de 2004 et de l'enquête auprès des ménages de 2001) pour identifier des poches de pauvreté sur tout le territoire national (2006).	Réalisé. Cette carte a servi de base au ciblage / à l'identification des communes rurales les plus pauvres pour le programme INDH lancé en 2005.
Diffusion de données brutes de l'enquête sur la consommation des ménages de 2000-2001 (fin 2005).	Jusqu'à présent, ces données brutes n'ont pas été publiées sur le site Web du Haut commissariat au plan (HCP).
Circulaire précisant les modalités de financement et de fonctionnement du FDR (adoptée en 2006).	Le développement rural est inclus dans le développement territorial au sein du Ministère de l'Habitat. Cette circulaire n'est plus nécessaire. Plutôt, un accord a été signé entre les ministères de l'Agriculture et de l'Habitat, aux termes duquel 60 % des ressources du FDR seront gérées par le premier et 40 % par le dernier. Les ressources destinées au financement du développement rural sont allouées sur une base annuelle, par exemple, 300 millions de DH en 2008 et 600 millions de DH en 2009.
La Charte de développement rural est élaborée pour remplacer la loi 33-94 (2007).	Non réalisé. Supplémentée par le lancement du Plan Maroc Vert.
Les CPRDR sont opérationnels dans 11 provinces (2006).	Avec la mise en œuvre de l'INDH, les CPRDR des zones du projet de développement rural intégré et de mise en valeur des zones Bour ont été remplacés par les Comités provinciaux pour le développement humain (CPDH), ce qui a été confirmé pendant la revue à mi-parcours de ce projet, et l'accord de prêt a été amendé.
L'ANAM est devenue opérationnelle en 2006.	L'ANAM est opérationnelle depuis 2006. Son rôle dans la mise en œuvre de la phase pilote du RAMED est limité à i) la vérification de l'éligibilité pour éviter des doublons avec d'autres systèmes ; et ii) la reproduction des cartes RAMED.
Evaluation des systèmes de ciblage, de suivi et évaluation des programmes de prévoyance sociale achevée (2007).	En 2007, sera finalisé un rapport technique actualisé accompagné d'un plan d'exécution d'une évaluation plus rigoureuse de l'impact des programmes et la restructuration de certains d'entre eux.
Adoption de la loi portant réforme du système de financement local (recettes municipales et transferts vers les municipalités).	La réforme du système de financement local a été incorporée dans la Loi de Finances 2007.

Objectif 3 Améliorer l'efficacité du système éducatif	
3.1. Accroître l'accès à une éducation de base de qualité	
Indicateurs	Etat d'avancement
Accroître le taux de scolarisation des filles au cycle primaire, de 89 % en 2004 à 97 % en 2008, et au cycle intermédiaire en milieu rural de 9 % en 2004 à 40 % en 2008.	En 2008, le taux de scolarisation des filles au cycle primaire était de 91,7 %, dont 93,3 % dans les zones urbaines et 90,0 % dans les zones rurales. Le taux (net) de scolarisation au cycle intermédiaire en milieu rural était approximativement de 22,2 % en 2008.
Accroître le taux d'achèvement du cycle primaire de 57,8 % en 2004 à 87 % en 2008, et du cycle intermédiaire de 43,7 % en 2004 à 71 % en 2007/2008.	En 2008, le taux d'achèvement du cycle primaire était de 72,5 % et du cycle intermédiaire de 48,0 %.
Accroître le nombre de communes rurales ayant accès à une instruction de niveau intermédiaire.	49,5 % des communes rurales ont accès à une instruction de niveau intermédiaire en 2007-2008.
L'écart entre les sexes est réduit pour ce qui est de l'alphabétisation des jeunes.	Selon les dernières données officielles disponibles, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans ou plus a baissé de 47,5 % en 2004 à 42 % en 2007. Ce taux était respectivement de 29,4 % et 52,6 % pour les hommes et les femmes en 2007.
Accroître le nombre d'heures de classe dans les cycles intermédiaire et secondaire.	Moyenne d'heures de classe : 26 à 30 heures/semaine (première année, 26 ; deuxième année, 28 ; troisième année, 30). Nombre d'heures de classe dans le secondaire : 29 à 34 heures/semaine, selon le niveau et la spécialisation.
Tous les membres du personnel essentiel des Académies régionales d'éducation et de formation sont recrutés et formés en gestion du secteur éducatif d'ici 2009.	Les allocations budgétaires pour la formation en cours d'emploi destinées aux AREF ont augmenté de manière significative au cours des quatre dernières années, pour atteindre 100 millions de dirhams en 2008. Si les modules de formation incluent la gestion de l'éducation, le système de suivi de ce programme ne permet pas de suivre spécialement le pourcentage de membres du personnel administratif formés pendant cette période.
Système de budgétisation basé sur les résultats en place dans toutes les académies d'ici 2009.	Ce processus a été introduit en 2006 en liant les allocations budgétaires à certains indicateurs de résultat. Il faudrait renforcer l'efficacité du processus dans les années à venir.
Indicateurs intermédiaires	Etat d'avancement
Nombre accru d'enfants inscrits à l'école maternelle grâce à des accords de partenariat.	705.753 enfants en 2006-07.
Nombre accru d'élèves bénéficiant de services sociaux grâce à des accords de partenariat.	En 2007/2008, 942.483 écoliers ont eu accès à des cafétérias, 72.256 élèves ont reçu des bourses et 78.732 ont été placés dans des pensionnats.

Appendice 3

Nouvelles stratégies d'enseignement et nouveaux systèmes d'évaluation des enseignants conçus et approuvés d'ici 2007.	Des stages pédagogiques et de nouvelles stratégies d'enseignement ont été définis en 2008 dans le nouveau Plan d'urgence pour l'éducation nationale.
Augmentation progressive du nombre d'enseignants d'écoles primaires et intermédiaires qui reçoivent une formation et font l'objet d'au moins une évaluation chaque année scolaire.	Une stratégie de formation en cours d'emploi des enseignants a été élaborée et est exécutée depuis 2006. 74.799 enseignants et administrateurs d'écoles primaires et intermédiaires ont reçu une formation en 2006. Un nouveau système de formation en cours d'emploi a été conçu en 2008 et sera mis en place dans le cadre du Plan d'urgence pour l'éducation nationale.
Résultats de la deuxième évaluation fonctionnelle publiés (qualité de l'instruction dans les écoles en 2007).	Une étude sur l'évaluation de l'apprentissage a été menée en juin 2008 sur un assez gros échantillon de 24.000 élèves (cycles primaire et intermédiaire).
Nouveau manuel de passation des marchés produit et utilisé.	Un manuel préliminaire a été produit et est progressivement utilisé.
Un plan d'optimisation de la programmation des heures d'enseignement est prêt d'ici 2007.	L'optimisation a commencé dans certaines régions en 2006, mais il reste à faire des progrès sur ce front.
Le Référentiel des emplois et des compétences est utilisé aux niveaux central et régional.	Le Référentiel des emplois et des compétences a été finalisé en juin 2007. Il devrait être exploité en 2009.
Production d'ici 2007 de manuels de procédures budgétaires et sur les contrats-programmes.	Les approches de gestion budgétaire axée sur les résultats et de contrat-programmes ont été progressivement introduites, particulièrement au niveau régional (AREF).
Expansion de la déconcentration et conception de systèmes de gestion des ressources humaines d'ici 2007.	L'étude sur le système de décentralisation est toujours en cours d'exécution.
Conception et validation d'un système d'information d'ici 2007.	L'étude sur le système d'information est sur le point d'être finalisée.
3.2. Accroître les taux de diplômés et d'emploi chez les élèves des cycles secondaire, supérieur et professionnel	
Indicateurs	
La proportion de professionnels qualifiés (ayant suivi l'enseignement supérieur et une formation professionnelle) accédant chaque année au marché du travail augmente de 20 à 50 % d'ici 2009.	Etat d'avancement
Le taux d'emploi de diplômés de la formation professionnelle augmente de 55 à 75 % d'ici 2009.	Information non disponible.
	En 2008, le taux d'emploi des diplômés de la formation professionnelle était de 69,9 % pour le diplôme professionnel et 77,7 % pour le certificat professionnel.

Implication accrue du secteur privé dans l'enseignement supérieur.	Les étudiants inscrits dans des institutions privées supérieures représentent 6,2 % du total de l'éducation supérieure en 2008.
Renforcement progressif de l'autonomie financière des universités.	Information non disponible.
Etat d'avancement	
Indicateurs intermédiaires	
Evaluation de l'impact des programmes stratégiques post-alphabétisation déjà conçus et exécutés.	Etude sur la stratégie post-alphabétisation achevée en 2007. Mise en œuvre en cours.
Adoption de cadres contractuels pour des universités autonomes d'ici 2007.	L'approche contractuelle a été introduite en 2006 mais doit être consolidée pour améliorer les résultats et les performances des universités.
Elaboration d'une politique sur l'enseignement supérieur qui tient compte du rôle du secteur privé.	Un cadre de politique générale est en place mais des textes d'application essentiels ne sont pas encore disponibles.
Mise en œuvre d'un système d'évaluation et d'insertion, ainsi que d'un système qui documente l'impact de la formation professionnelle.	Des exercices de suivi socioprofessionnel ont été effectués. Des études d'impact sont en cours.
4. Améliorer la gestion des ressources en eau et l'accès aux services d'eau potable/de boisson et d'assainissement	
4.1 Améliorer le cadre juridique, financier et institutionnel du secteur de l'eau	
Etat d'avancement	
Indicateurs	
La part du budget de l'eau destinée à la lutte contre la pollution et à l'alimentation en eau potable des populations rurales atteint 12 % (contre une référence de 5 % en 2004).	La part destinée au Plan national d'assainissement et à l'alimentation en eau des populations rurales (PAGER) = 19 % du budget du MATEE en 2009 + contribution du Ministère de l'Intérieur + don du MEDA. Tendances confirmées en 2008.
Dix projets réalisés conjointement par des organismes de bassins et des communes dans chaque bassin hydraulique (référence : 0).	En cours, malgré des retards dans la promulgation du décret sur le partage des coûts avec les organismes de bassins hydrauliques. Le nombre de projets cofinancés par des organismes de bassins est en augmentation, et l'on estime qu'il dépasse en moyenne 10 projets (par exemple, dans le bassin de l'Oum Er Rbia). Il reste à déterminer le nombre exact.
Le taux de recouvrement des redevances de prélèvement et de déversement par des organismes de bassins atteint 15 % (référence: 0 en 2004).	Les redevances de prélèvement sont entièrement payées par les opérateurs publics (ORMVA et ONEP). La facturation, les redevances de prélèvement auprès des individuels et les redevances de rejets restent encore faibles.

Indicateurs intermédiaires	Etat d'avancement
Stratégie sectorielle : définir des objectifs de politique sectorielle clairs et réalistes qui sont partagés par tous les secteurs et réalisés en 2006.	Des progrès limités ont été enregistrés sur le plan de la mise à jour et la coordination des politiques sectorielles. Toutefois, le rôle de la Commission interministérielle de l'eau a été renforcé, l'institution de comités/d'organismes de bassins, la création de cadres de dépenses à moyen terme et le débat national sur l'eau ont contribué à l'évolution vers une politique sectorielle mieux concertée et coordonnée. Le Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) a lancé en 2007 l'élaboration accélérée d'une nouvelle stratégie sur l'eau, avec une consultation limitée des acteurs du secteur.
Les rôles, ressources et domaines d'intervention des différents contributeurs, y compris des entités de régulation, sont définis d'ici 2007.	N'était pas atteint en 2007, mais en cours. Une revue de l'organisation du secteur a été lancée par le SEEE au début 2009.
Les décrets d'application de la Loi 10/95 sont promulgués en 2006.	Des progrès significatifs sur les textes portant sur la qualité de l'eau et l'ajustement des niveaux de pression de l'eau, ainsi que sur la demande d'autorisation d'utiliser le domaine public hydraulique. Le projet de décret portant sur les règles applicables pour l'octroi de subventions par les organismes de bassins hydrauliques n'a pas encore été approuvé.
Un mécanisme de consolidation du budget de l'eau est en place en 2006.	Le SEEE/MATEE a élaboré un cadre de dépenses à moyen terme en 2006, et d'autres ministères impliqués dans des programmes portant sur l'eau ont suivi avec leurs CDMT en 2007. S'il existe des CDMT dans chaque ministère, leur composante de gestion des performances en est encore au stade initial, et l'étape clé d'intégration/de consolidation des CDMT dans un budget de l'eau cohérent n'a pas encore été réalisée.
Une étude de faisabilité de mécanismes de financement alternatifs et complémentaires, notamment par des recettes parafiscales, est finalisée en 2006.	L'étude sur le financement du secteur est réalisée dans le cadre du programme d'études économiques et sectorielles et livrée en juin 2006. L'étude sur le financement du secteur est mise à jour et diffusée en 2008.
Le décret portant sur le Plan national de l'eau (PNE) qui définit les priorités de mobilisation et d'utilisation des ressources, tel qu'approuvé par toutes les parties prenantes, est promulgué en 2006.	Les études qui ont fondé le Plan national de l'eau se sont achevées en 2007. Le PNE n'était pas encore finalisé à la fin du premier semestre 2009. La nouvelle étude stratégique sur l'eau n'est pas encore achevée.
Des contrats-programmes entre les organismes de bassins et l'Etat sont promulgués pour 7 organismes de bassins fluviaux en 2006.	En cours. La conception des contrats-plans a été lancée avec l'assistance technique de KFW/GTZ.
Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) mis en place pour 7 organismes de bassins fluviaux en 2007.	Etudes sur le PDAIRE en cours, les retards par rapport aux délais de livraison dus à des termes de référence et un processus participatif complexes. Achèvement probable en 2008.

4.2 Améliorer l'accès à des bassins hydrauliques ciblés, ainsi que le traitement de ces bassins.	
Indicateurs	Etat d'avancement
90 % des systèmes du PAGER sont opérationnels d'ici 2009.	Atteint.
Alimentation en eau et assainissement améliorés pour les individus résidant dans des quartiers urbains et périurbains pauvres.	En juin 2009, 3.857 branchements additionnels ont été effectués pour permettre au secteur périurbain de Casablanca, Tanger et Meknès l'accès à l'eau potable et l'assainissement.
Bonne évaluation de la qualité de l'eau dans 70 % des stations de mesure de la qualité.	Le projet de protection des ressources en eau d'Oum Er Rbia est reporté à l'année fiscale 2010. Aucun impact sur la qualité de l'eau jusqu'à ce jour.
Indicateurs intermédiaires	Etat d'avancement
Définition de modalités financières, contractuelles, techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre d'un programme national d'approvisionnement en eau potable par l'ONEP, à exécuter en 2006.	Réalisé : La stratégie d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'ONEP a été présentée lors d'une table ronde de bailleurs de fonds organisée en septembre 2005. La mise à jour de la stratégie de financement se poursuit dans le cadre de la préparation d'un prêt d'investissement dans le secteur (projet de systèmes d'alimentation en eau des populations urbaines et rurales). Pilotage d'une approche de partenariat public-privé pour étendre les services aux zones rurales dans le cadre de subventions basées sur les résultats. Potentiel important de duplication si le projet est concluant.
Stratégie d'assainissement sur site des zones rurales finalisée et mise en œuvre en 2006.	Décret sur l'assainissement sur site à publier en 2007 dans le cadre du PPD. Décret promulgué en 2008. La stratégie d'assainissement rural est en cours de finalisation.
Mise en œuvre en 2008 d'approches institutionnelles, financières et contractuelles d'approvisionnement en eau à l'aide de techniques appropriées visant à accroître l'accès aux services d'eau et d'assainissement, en particulier dans des quartiers défavorisés de 2 villes ciblées.	En cours. 3 projets pilotes GPOBA sont en train d'être exécutés à Casablanca, Tanger et Meknès. la Commission interministérielle de l'eau du PM a demandé au Ministère de l'Intérieur et à l'ONEP d'élaborer un programme pour combler les besoins d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans des zones périurbaines pauvres du Maroc.
Stratégie nationale de traitement des eaux usées finalisée et mise en œuvre en 2007.	Réalisé : Le plan national d'assainissement a été approuvé depuis 2006. La revue stratégique de ce plan a été finalisée et adoptée en 2008.
Des plans de protection de la qualité de l'eau dans des bassins ciblés sont mis en place en 2007.	Mis en place dans les bassins d'Oum er Rbia et Sebou.
La loi et les textes d'application sur les déchets solides promulgués en 2006.	Loi promulguée.

4.3 Améliorer les performances techniques et financières des opérateurs du secteur de l'eau	
Indicateurs	Etat d'avancement
Irrigation : Les tarifs couvrent les coûts normaux d'exploitation et d'entretien de 7 ORMVA d'ici 2009.	Coût moyen actuel/coût durable = 72,5 %
Les niveaux de recouvrement des redevances d'irrigation supérieures à 80 % dans 7 ORMVA d'ici 2009.	Moyenne déjà atteinte (83 %) mais un taux faible dans quelques ORMVA.
Approvisionnement en eau et assainissement : Nouveaux systèmes tarifaires et de régulation des performances en place d'ici 2009.	La réforme tarifaire a été mise en œuvre en 2006 (augmentation de 9 %). Des étapes ultérieures de la réforme sont encore en instance. De nouveaux systèmes de régulation de la performance ont été mis en place pour 13 opérateurs (régies municipales) représentant 32 % du marché urbain de distribution de l'eau potable, l'assainissement, et de l'électricité.
Indicateurs intermédiaires	Etat d'avancement
Études de faisabilité de partenariats public-privé finalisées en 2006 pour 2 périmètres irrigués.	En 2009, des études sont en cours sur 3 périmètres irrigués.
Le cadre juridique des PPP sur l'irrigation finalisé en 2006.	Achévé.
Le plan de « rattrapage » tarifaire de l'ORMVA publié en 2006.	Publié en décembre 2006.
Créances recouvrées après 2007.	Processus lancé en 2006.
Plan national d'économie de l'eau d'irrigation établi en 2006.	Le Plan a été finalisé et soumis au gouvernement pour approbation. Sa mise en œuvre a commencé au début 2009.
Plan d'action pour la restructuration des distributeurs finalisé en 2006 et programmes pilotes exécutés dès 2007.	L'étude du Plan d'action sur la restructuration a commencé à la fin 2006. L'étude de faisabilité a été finalisée en 2008. Des plans d'action détaillés sont attendus en 2009.
Loi sur la délégation des services municipaux promulguée en 2006.	Loi promulguée en 2005. Décrets finalisés en 2006/07.
Etudes sur les tarifs finalisées en 2006 et une nouvelle structure tarifaire mise en place en 2007.	L'étude sur les tarifs est achevée, et la réforme tarifaire préliminaire a été promulguée en 2006. Une réforme subséquente est attendue en 2007-2009. Pas atteint.
Stratégie de communication sur la valeur de l'eau mise en œuvre en 2006.	La campagne de communication sur la réforme du secteur de l'eau, la conservation de l'eau et la préservation de la valeur de cette ressource a été lancée en même temps que le débat national sur l'eau, avec des manifestations participatives couvertes par les médias à Rabat et dans les principales villes de grands bassins fluviaux, de novembre 2006 à mars 2007.

Note : Tous les ratios de cette matrice sont basés sur la nouvelle série de PIB.

Appendice 4

RAPPORT DE CONSULTATION

Contexte

1. **En matière de développement, consulter est indispensable à tous les stades de la démarche.** Au Maroc, la Banque mondiale est engagée de longue date dans un processus continu de consultations, tant avec le gouvernement qu'avec de nombreux acteurs et parties prenantes du processus de développement du pays. Des consultations, de format variable, ont lieu à l'occasion des exercices stratégiques, des préparations et supervisions de projets, de la préparation et dissémination des travaux analytiques, ainsi que des étapes du suivi-évaluation.

2. **Ce dialogue a pour objectif de mieux appréhender les priorités, les défis, et les obstacles.** Il permet aussi de cerner les perceptions, les consensus et les clivages et constitue une opportunité de dissémination des constats analytiques et des leçons de l'expérience. Ces consultations permettent finalement d'affiner les démarches d'appui et de mise en œuvre, dans les différents secteurs.

Les consultations relatives à la préparation du cadre de partenariat stratégique se sont déroulées sur une période de 18 mois et ont inclus les étapes suivantes:

- *Des rencontres techniques*, de nature principalement sectorielles, ont contribué à donner forme aux choix programmatiques et au dialogue sur une période de 18 mois ;
- *Des consultations internes au Groupe Banque Mondiale.* Les rencontres de Kairouan (novembre 2008) et d'Annapolis (mars 2009) ont facilité la réflexion conjointe et la coordination intersectorielle des équipes de la Banque et de l'IFC pour tenter de répondre de manière mieux concertée aux besoins du pays.
- *Une rencontre stratégique entre des représentants du gouvernement marocain et une équipe du groupe Banque Mondiale* (Skhirat, avril 2009) a permis de clarifier et d'enregistrer les attentes du gouvernement dans le cadre du partenariat. *Enfin, une phase de consultations élargies*, directement ciblée sur la préparation du CPS s'est déroulée durant les mois de Mai et Juin 2009. C'est cette dernière qui fait l'objet du présent rapport. (Voir encadré ci-contre).

Les Consultations en chiffres

- ✓ 15 tables rondes et 4 focus groupes, tenus à Rabat, Salé, Skhirat, Mohammedia, Tanger, Fès et Marrakech.
- ✓ Plus de 330 personnes consultées, représentant différents groupes d'âge et d'intérêt :
 - Plus de **60 acteurs associatifs**,
 - Plus de **30 représentants du secteur privé**,
 - Plus de **60 jeunes**,
 - Plus de **150 académiques** : étudiants, doctorants, enseignants chercheurs et chefs d'établissements universitaires.
- ✓ La participation de plus de **30 experts du Groupe Banque mondiale**, locaux et internationaux, aux différentes rencontres.

3. **Trois priorités principales ont structuré la démarche de consultation élargie :**

- Discuter les priorités et le rôle de la banque mondiale au Maroc : Les consultations ont été structurées de manière à présenter la démarche de développement du Groupe Banque Mondiale en général, afin de recueillir des opinions sur les priorités de développement du pays, les thèmes proposés par le CPS (piliers et thèmes transversaux), le rôle de la Banque mondiale au Maroc, les perceptions relatives à l'efficacité de son action et à son impact, et les aspects à renforcer pour mieux accompagner le pays.
- **Etre à l'écoute des publics les moins « audibles ».** Toutes les voix sont importantes dans le processus de développement, mais toutes n'ont pas la même portée. Un effort spécifique a été fait pour aller à la rencontre d'audiences et de bénéficiaires moins directement audibles afin de recueillir leurs visions spécifiques et leurs perspectives sur les priorités de développement du Maroc. Une attention particulière a été accordée aux jeunes, aux ONG féminines, aux ONG locales (spécialement dans les zones rurales), aux jeunes enseignants chercheurs, et aux étudiants.

- **Approfondir les consultations sur des thèmes et des secteurs spécifiques.** Des consultations thématiques ont été menées sur des sujets et/ou des secteurs qui ont émergés lors des discussions de la phase de consultations pré-CPS et qui devaient être approchés à travers d'autres outils par exemple : la problématique du genre, l'économie du savoir, les partenariats public-privés, ou encore les enjeux de développement dans le monde rural.

4. **C'est dans cet esprit que près de 18 rencontres faisant partie de la deuxième phase de consultations ont été organisées de mai à fin juin 2009.** Les rencontres se sont déroulées selon des schémas variables (tables rondes, réunions élargies, ateliers de travail et de réflexion). Le niveau de participation impliquait aussi bien le niveau national que local, les intervenants étant de différentes provinces, principalement, Rabat, Fès, Casablanca, Tanger et Marrakech et venant du monde rural, urbain ou périurbain.

5. **Ces rencontres ont été marquées par une grande liberté de ton faisant de ces consultations, d'une grande richesse, une expérience unique dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).** Bien que les débats aient été parfois passionnés sur les moyens et actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs de développement, un large consensus a été exprimé autour des orientations stratégiques issues de la première phase de consultations. Les critiques et les propositions étaient constructives et orientées vers l'avenir avec un souci commun d'œuvrer pour réussir la transition du pays vers un développement humain consolidé et un arrimage à l'économie mondiale. Les débats avec les différentes audiences consultées, ont également, facilité l'appropriation conceptuelle et progressive du CPS.

Il est important de mentionner que les opinions reprises ci-dessous ne reflètent pas toutes les idées proposées lors des consultations. Elles représentent plutôt celles qui ont été fortement soulignées, et autour desquelles s'est forgée une base suffisamment consensuelle, et qui prennent en considération les spécificités du Groupe Banque mondiale en termes d'instruments et d'expertise. Aussi, cette synthèse des résultats ne prétend pas refléter des commentaires officiels de quelque groupe ou audience consultés.

I. Principales consultations : débats et recommandations

A. Investissement et développement du secteur privé

Consultations avec des représentants du secteur privé :

6. **Cette rencontre, organisée conjointement avec la Société financière internationale (IFC) a réuni plusieurs acteurs du secteur privé dont plusieurs éloignés de l'axe Rabat-Casablanca.** Le débat, ouvert et constructif, a aidé à forger un consensus autour de deux priorités considérées par les participants comme étant des éléments de base importants:

- Nécessité de maintenir la croissance économique en tant que condition nécessaire au développement,
- Nécessité de dégager une vision stratégique de l'économie marocaine qui soit clairement articulée avec les multiples chantiers de réforme.

Les efforts et l'engagement du gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires ont été notés et soulignés dans différentes interventions. Cependant, plusieurs participants ont relevé la persistance de certains obstacles à l'investissement et particulièrement autour du secteur financier et de l'administration publique, notamment :

- La difficulté d'accès au crédit bancaire et particulièrement la lenteur des démarches ;
- Le manque de visibilité sur la politique fiscale de l'Etat pour les cinq prochaines années ;
- La faiblesse de l'adéquation éducation-marché de l'emploi et le manque de main d'œuvre qualifiée ;

- La lenteur du processus de décentralisation et la faiblesse de la transparence au sein de l'administration publique.

7. **Plusieurs recommandations ont été formulées en mettant un accent particulier sur l'importance des réformes dans les secteurs de la Justice et de l'Éducation.** Ces réformes ont été considérées par plusieurs participants comme étant des conditions incontournables pour le développement du secteur privé. Plusieurs autres propositions couvrant des thèmes transversaux ont été formulées, dont :

« La réforme de l'Éducation et celle de la Justice sont des préalables fondamentaux à tout type de réforme de grande envergure. »

- Le renforcement du capital humain en articulant les réformes de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Accélérer la mise en place des politiques industrielles déjà élaborées telles que « Emergence » en mettant en place des mécanismes de suivi-évaluation ;
- Instaurer un dialogue régulier et pérenne entre les différentes instances de décision, le secteur financier et les opérateurs économiques ;
- Elargir le dialogue avec le patronat de manière à inclure toutes les régions du pays au delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Adapter la fiscalité aux spécificités du tissu économique marocain tout en tenant compte de l'environnement économique mondial et ses contraintes.

« Les garanties personnelles (caution) sont toujours demandées par les banques. Même s'il y a une garantie de la CCG, les banques demandent toujours un nantissement. Trop souvent, juste une petite partie du financement est accordée. »

Le secteur informel a aussi été intensément discuté et a fait ressortir des points de vue très divergents. Pour certains participants, il s'agit de mieux contrôler le secteur informel qui n'est assujéti à aucune forme de fiscalité. Pour d'autres, c'est plutôt l'excès de taxes et de contrôle qui fait basculer les entreprises vers le secteur informel.

Consultations sur les partenariats public-privé (PPP) :

8. **Cette consultation a réuni des représentants d'établissements publics et d'entreprises privées gérant des services délégués pour discuter des opportunités et des contraintes pour le développement des partenariats public-privé au Maroc.** Deux éléments principaux ont été soulignés comme nécessitant de profondes structurations :

- L'environnement juridique pour faciliter les partenariats publics-privés au Maroc.
- La problématique de sous-investissement et de sous-budgétisation des services.

Dans ce sens, un certain nombre d'actions et de réformes susceptibles de promouvoir les partenariats public-privé ont été formulées:

- Mettre en place un cadre législatif cohérent, susceptible de garantir le développement de ce type de partenariat ;
- Renforcer les mécanismes de régulation en refondant les textes législatifs sur les questions de délégation des services publics au niveau local ;
- Ancrer ces fonctions de régulation au niveau local pour aller dans le sens de la décentralisation ;
- Renforcer la transparence dans le processus d'octroi des contrats de partenariat public-privé ;
- Définir et clarifier le schéma institutionnel de gestion déléguée et instaurer les mécanismes institutionnels nécessaires à l'amélioration de la coordination et l'arbitrage ;

« L'environnement législatif reste défaillant et constitue toujours un frein à la mise en œuvre de nombreuses réformes. Si beaucoup de textes de lois existent ou sont produits, ils font souvent l'objet de lacunes et d'imprécisions et sont très rarement suivis et/ou évalués au niveau de leur application. »

- Analyser les questions de budgétisation des services publics délégués en adéquation avec les allocations budgétaires locales et les priorités fixées par le gouvernement ;
- Revoir la programmation et renforcer les niveaux d'investissement qui restent insuffisants ;
- Renforcer les capacités des fonctionnaires centraux et locaux pour une gestion efficace du partenariat public-privé.

La plupart des participants ont également appelé à la prise en compte des implications sociales des partenariats public-privé. Une refonte du code de travail et des lois sur la gestion déléguée des services publics est devenue une nécessité selon certains participants.

Consultation sur l'économie du savoir :

9. **Regroupant des opérateurs privés, des universitaires et des représentants de l'administration publique**, cette rencontre a permis de constater l'évolution importante qu'a connue le Maroc dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, que ce soit en termes d'infrastructure ou de réglementation. Les débats qui ont suivi la présentation sur le Plan Impact qui vise à mettre en place les conditions nécessaires pour faire de l'Economie du savoir un moteur de développement économique au Maroc, ont permis d'identifier les défis à relever pour la promotion d'une véritable économie du savoir. Les intervenants ont unanimement affirmé que le Maroc avait un fort potentiel de développement du contenu numérique et de renforcement des compétences humaines, cependant, plusieurs conditions préalables ont toutefois été soulignées :

- Revoir la politique tarifaire pour les services informatiques et renforcer sa réglementation ;
- Agir sur l'inadéquation des ressources humaines aux besoins du secteur ce qui constitue un frein majeur ;
- Suivre et évaluer les formations liées à ce domaine et établir un référentiel dans ce secteur. Les filières ingénieurs, les Facultés et les Ecoles de Sciences et Techniques doivent s'adapter aux besoins du marché dans ce secteur ;
- Passer de la logique de Technoparc à celle de Technopôle en y associant le milieu académique ;
- Promouvoir de manière importante la recherche et l'innovation qui peuvent permettre à ce secteur de créer de la valeur et de la richesse ;
- Inciter les opérateurs privés à mieux promouvoir leurs activités, ce qui permettrait d'augmenter l'attractivité de ce secteur auprès des jeunes.

B. Les services aux citoyens

10. **Les discussions lors de la première phase de consultations ainsi que tout le long des débats ouverts lors des rencontres de la deuxième phase ont fait ressortir les trois éléments transversaux suivants** comme étant des éléments clés pour améliorer l'impact des réformes et leur cohérence :

- Impliquer l'ensemble des parties concernées dans l'élaboration des projets de réforme. L'apport de la société civile devrait être mieux canalisé pour une meilleure efficacité des réformes ;
- Les politiques économiques, tout en veillant à renforcer la croissance, doivent prendre en considération les populations vulnérables ;
- Les différents programmes de lutte contre la pauvreté doivent être mieux coordonnés pour une plus grande cohérence d'approche et d'exécution.

A travers toutes les rencontres, les différentes audiences consultées ont invité la Banque à affiner les analyses de l'économie marocaine en allant au-delà des indicateurs quantitatifs vers l'examen des blocages structurels majeurs.

Consultations sur le secteur de l'éducation :

11. Le secteur de l'éducation a émergé dans toutes les consultations comme étant au cœur des défis de développement du Maroc. Ainsi, les discussions avec les acteurs de la société civile, du secteur privé, du monde académique ou les partenaires publics, ont fait ressortir les constatations suivantes :

- La qualité de l'éducation est très faible et est encore plus problématique dans le contexte de mutations économiques actuelles du Maroc.
- La réforme du système éducatif doit être considérée comme la plus haute priorité en terme de réformes et une attention particulière doit être portée à la qualité de l'enseignement et à l'éducation informelle.

Les consultations menées avec les acteurs et représentants du secteur ont souligné les conclusions et recommandations suivantes :

- Malgré un diagnostic pertinent et une vision stratégique du gouvernement et des principaux acteurs, la mise en œuvre effective reste confrontée à de nombreux problèmes qui entravent la réforme ;
- L'implication de tous les acteurs clés dans les discussions sur les réformes de l'éducation est incontournable, et ce à travers un dialogue pérenne et ouvert sur le long terme et non ponctuel ;
- Améliorer la gouvernance dans le système éducatif en renforçant la responsabilisation d'une part et en investissant dans les capacités des enseignants, d'autre part ;
- Améliorer le système d'évaluation et de suivi dans tout le secteur éducatif et établir des normes de qualité ;
- Conforter la décentralisation du système éducatif, et réexaminer le système de budgétisation du secteur ainsi que les processus et mécanismes d'exécution ;
- Analyser et mettre à jour le contenu des manuels pédagogiques et de la formation des enseignants.

« Si l'on doit investir dans un seul domaine dans ce pays, on doit investir dans l'éducation, dans la formation de ceux qui vont assurer la relève. »

12. Le débat sur l'enseignement public et l'enseignement privé a été marqué par plusieurs divergences de vues.

Bien que plusieurs participants aient recommandé la régulation de l'enseignement privé, il a aussi été proposé d'encourager les alternatives éducatives privées et informelles, essentiellement dans le monde rural. Une troisième option a été proposée en termes de renforcement du partenariat entre les acteurs du secteur privé et public. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les participants ont exprimé leur satisfaction face au lancement du Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Mise en Œuvre de la Réforme de l'Éducation et de la formation 2009-2011. Ils ont, toutefois, insisté sur la nécessité de valoriser la recherche scientifique au Maroc et l'importance d'associer l'université dans l'élaboration des travaux d'analyses socio-économiques. Plusieurs intervenants ont mis en exergue l'approche territoriale du développement et l'importance de considérer l'université comme un partenaire essentiel pour résoudre les problématiques de développement propres à une région donnée.

« Sans améliorer la gouvernance on ne pourra pas réussir la réforme de l'éducation ».

Consultations sur la réforme de la Justice :

13. **La réforme de la justice a été abordée dans la majorité des consultations, comme étant une priorité le développement du Maroc.** Les points de vue des différents acteurs consultés ont convergé dans le sens d'affirmer que la réforme du secteur de la justice est une condition essentielle pour la réussite et la cohérence des réformes dans les autres secteurs socio-économiques. La session de consultation sur le secteur de la justice a donc regroupé des représentants d'un collectif de 10 associations marocaines ayant présenté un mémorandum appelant à la réforme du secteur de la justice au Maroc. A travers la présentation des propositions contenues dans le mémorandum et du débat qui a suivi, d'importants éléments sont ressortis comme prioritaires dans la formulation d'une stratégie de réforme volontaire et ambitieuse :

- La justice doit être appréhendée dans sa conception globale en développant une stratégie qui renforce la cohérence du système judiciaire dans son ensemble ;
- La mise en place de mécanismes d'évaluation du rendement et de l'efficacité des tribunaux ainsi que de la qualité des jugements ;
- L'amélioration non seulement du fonctionnement mais aussi l'accès à la justice ;
- La mise en place de mécanismes garantissant l'indépendance de la Justice ;
- Le renforcement des mécanismes de transparence et de lutte contre la corruption ;
- La réforme du code pénal, des établissements pénitentiaires, et la révision des systèmes de formation des juges et des avocats.

« Les charges de la reproduction pèsent sur la vie actuelle et future de la femme et pèse sur sa capacité économique. »

« Il faut développer des expertises genres opérationnelles au service des communes et des associations locales. »

« Il y a un problème au niveau des statistiques. Par exemple, au niveau de la formation continue, on ne dispose pas de chiffres concernant les femmes. »

« Il y a un problème d'évaluation de la performance des juges : La mesure de leur efficacité se calcule par le nombre de dossiers clos sans évoquer la qualité des jugements. »

Le genre et le développement :

14. **Deux consultations ont été organisées autour de ce thème transversal :** La première a réuni des représentants d'associations de développement, des économistes et des sociologues spécialistes en genre, et la deuxième s'est tenue avec des femmes parlementaires. Les constats soulignés dans les deux rencontres se résument à confirmer que les avancées en terme de réformes pour une meilleure intégration des aspects genre sont indéniables, notamment, sur le plan sectoriel. Cependant, le manque de cohérence et de coordination des actions sectorielles dénote de l'absence d'une véritable stratégie nationale axée sur le genre. Les recommandations suivantes ont donc été formulées comme étant des conditions nécessaires pour assurer un développement équitable et durable dans tous les secteurs:

- La réforme de l'éducation et le renforcement de l'accès des femmes à la justice (particulièrement à travers la formation) sont indispensables à l'autonomisation de la femme.
- Des analyses fines et des études trans-sectorielles sur le genre devraient être menées pour servir de base à une stratégie nationale cohérente, qui pourrait, ensuite, être déclinée au niveau sectoriel.
- Une analyse de l'impact de la crise économique mondiale sur l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes doit être menée rapidement, car les secteurs menacés sont essentiellement féminins en termes d'entreprises et/ou de main-d'œuvre.

Les participants ont invité la Banque mondiale à jouer un rôle plus actif, proposant des analyses appropriées, en fournissant la base technique pour le plaidoyer, ainsi que pour soutenir le

gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles incluant la dimension genre.

C. Gouvernance, développement et services de base

15. **L'aspect gouvernance a été abordé dans le sens de l'accès aux services de base par les citoyens.** Un très large consensus s'est ainsi dégagé de l'ensemble des consultations menées autour des axes suivants :

- L'équilibre entre l'économique et le social doit être préservé, notamment, à travers une meilleure répartition des fruits de la croissance ;
- La réussite des réformes se mesure selon l'impact sur le quotidien des citoyens. Le suivi et l'évaluation des résultats des réformes est, donc, incontournable ;
- Le suivi et l'évaluation des résultats des réformes permettent d'améliorer les programmes de réduction de la pauvreté, et doivent, donc, servir de référence pour mesurer les résultats qui permettent la reddition des comptes.

« Le succès d'une réforme, quel que soit le secteur, dépend de la manière dont la gouvernance est encouragée, suivie et mesurée. »

Cette démarche a un impact direct sur l'amélioration de la gouvernance.

Consultations sur la gouvernance et les services aux citoyens :

16. **Le Maroc compte une diversité d'associations qui ont une importante contribution au développement du pays dans une démarche dynamique et constructive.** Les consultations avec les associations de consommateurs qui sont une importante composante du tissu associatif marocain, ont permis de recueillir leurs visions des obstacles qui entravent la performance dans certains secteurs clés tels que l'éducation, la santé et la justice. L'accent a été particulièrement mis sur l'absence de mécanismes d'évaluation et de responsabilisation au sein de l'administration publique. L'importance de renforcer les mécanismes de suivi et de transparence en matière de délégation de gestion des services publics a été fortement soulignée.

La majorité des intervenants a situé le problème de la gouvernance à trois niveaux :

- L'insuffisance de mécanismes et de procédures transparentes favorisent les abus ;
- L'insuffisance de l'accès à l'information conduit à une méconnaissance des droits et des obligations par les usagers ;
- L'insuffisance en termes de suivi et d'évaluation déresponsabilise les gestionnaires.

« Le problème du Maroc n'est pas un problème de ressources, mais de gouvernance. »

Ces trois éléments démontrent qu'il existe un lien étroit entre efficacité des services, publics et privés, et bonne gouvernance.

Consultation sur la gouvernance et le développement local :

17. **Cette table ronde, constituée de représentants du tissu associatif de la région du nord, s'est focalisée sur les thématiques suivantes :** Les importantes mutations socio-économiques mettent la gouvernance au cœur de la problématique du développement local. Les participants ont relevé que le déficit de gouvernance freine le développement local et entraîne une perte de confiance de la population dans la gestion publique. Ils ont ainsi appelé à :

« Une bonne gouvernance est basée sur le partage de l'information. Celle-ci reste, malheureusement, trop souvent absente. »

- Etablir un code d'éthique pour impulser la transparence dans les services de base locaux ;

- Renforcer la transparence financière des collectivités locales en instaurant des mécanismes de reddition de comptes ;
- Améliorer la capacité des ressources humaines au niveau des collectivités territoriales et mettre en place des programmes de formation des élus ;
- Donner aux agents locaux les moyens pour promouvoir la participation et renforcer les procédures de contrôle tout en mettant en place de véritables délégations de pouvoir ;
- Renforcer les capacités des ONG locales en leur accordant un rôle plus important dans les projets de développement local ;
- Réfléchir sur un code d'éthique et de transparence pour renforcer la bonne gouvernance au sein des ONG et des associations professionnelles ;
- Favoriser le partage de l'information, l'échange et le dialogue entre les différents partenaires de développement au niveau local.

Consultations avec des représentants des milieux associatifs et académiques :

18. **Cette rencontre avec diverses personnalités du monde académique et associatif, a fait ressortir la gouvernance en tête des priorités de réforme pour le Maroc.** Les intervenants ont, notamment, souligné que les principaux défis de développement auxquels le Maroc fait face sont de :

- Renforcer la transparence dans l'exécution de la loi de finances ;
- Encourager les débats publics autour des résultats des programmes de réformes ;
- Revoir l'INDH pour en faire un outil de développement de proximité plus performant et efficace pour la réduction de la pauvreté ;
- Restructurer les schémas d'organisation et de fonctionnement des collectivités locales qui présentent diverses défaillances ;
- Analyser les aspects de gouvernance dans le secteur de l'éducation.

« L'objectif des réformes est de moderniser et rentabiliser l'agriculture (exportations) mais ce n'est pas ce qui va profiter au pauvre rural. La question qui se pose, c'est l'adaptation au contexte et aux réalités du pays. Les populations au niveau local et régional doivent être associées. »

Cette rencontre a aussi été l'occasion pour les participants de discuter le rôle du Groupe de la Banque mondiale. Les éléments suivants ont émergé du débat :

- L'importance du rôle « d'accompagnateur » que peut jouer le Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre des réformes. La Banque, selon les participants, devrait élargir et renforcer le champ d'analyse, d'évaluation et de débats autour des programmes de réforme et ce, en collaboration avec les différentes parties prenantes dans le développement du pays (gouvernement, société civile et secteur privé).
- L'appui de la Banque devrait être trans-sectoriel et améliorer la cohérence des programmes de développement, notamment, en termes de bonne gouvernance dans les secteurs clés, en particulier, l'éducation, la justice et le secteur financier.

« Il faut renforcer l'administration locale. Il s'agit d'avoir du personnel qualifié et des procédures modernes. »

« Il n'y a pas, pour l'instant, de résultats vraiment tangibles quant aux réformes des secteurs de l'Education (y compris Enseignement supérieur), de la Justice ou de l'Emploi. »

D. Le développement agricole et rural

19. **Cette session de consultation a réuni des économistes, des sociologues spécialistes en développement rural et des représentants d'associations professionnelles.** Le Plan Maroc Vert a été cité par plusieurs intervenants comme ayant ouvert de nouvelles perspectives, mais il ne contient pas d'actions détaillées et ne précise pas quel serait son impact éventuel sur le secteur agricole et le développement rural. Ainsi, les participants ont constaté les multiples défis auxquels fait face le secteur agricole dont la gestion des ressources en eau, l'accès au financement, la réforme du foncier, l'amélioration de l'infrastructure rurale et la fiscalité.

Plusieurs recommandations ont été émises par les intervenants dont :

- Améliorer le dialogue entre les opérateurs du secteur et le gouvernement dans le cadre du Plan Maroc Vert pour réussir sa mise en œuvre ;
- Lutter contre le pompage des nappes phréatiques pour alimenter des cultures, particulièrement dans les zones désertiques où des écosystèmes entiers sont menacés ou détruits ;
- Analyser les mécanismes de financement des entreprises agricoles, avec l'apport des organisations professionnelles agricoles ;
- Promouvoir les transferts de technologie et de compétence dans le cadre du Plan Vert et évaluer les différents résultats en matière d'infrastructure rurale avant de lancer de nouvelles initiatives ;
- Renforcer la législation interprofessionnelle afin de favoriser la coordination et le développement de synergies entre les différentes entités agricoles ;
- Accélérer la réforme du foncier pour encourager l'investissement privé en milieu rural, approcher avec prudence la question du changement d'usage des terres collectives et introduire une compensation systématique des ayants droits féminins ;
- Améliorer la formation des cadres, spécialement dans des écoles comme l'Ecole Nationale d'Administration et l'Institut Agronomique et Vétérinaire ;
- Evaluer le coût énergétique de l'investissement rural et ses implications nationales.

« Le Maroc est à l'achèvement de beaucoup de programmes nationaux : PERG, PAGER, PNRR II, etc. Il faut marquer un arrêt, évaluer ce que l'on a fait pour améliorer l'infrastructure rurale et réduire les disparités. »

E. Les jeunes : acteurs du développement ?

20. **Deux rencontres ont été organisées avec des jeunes concernant les priorités d'action et de réforme au Maroc**, une première lors d'une table ronde avec de jeunes acteurs associatifs, et la deuxième à travers quatre focus groupes menés avec des groupes de jeunes membres d'associations de proximité dans les quartiers périurbains.

« Durant le secondaire, on ne nous oriente pas, on nous désoriente. »

Les participants ont souligné l'importance de l'aspect transversal des enjeux suivants :

- L'intégration sociale et économique des jeunes ;
- L'adéquation formation/emploi en tenant compte des besoins du secteur privé ;
- L'exode rural qui accentue la vulnérabilité et la pauvreté en milieu périurbain, aggravées par l'affaiblissement de la solidarité sociale traditionnelle ;
- L'urbanisation accélérée et la précarité des infrastructures de proximité ;
- Les inégalités demeurent fortes, particulièrement en termes d'opportunités économiques et d'emploi, ainsi que pour la participation politique.

« A l'instar de la nécessité de mieux intégrer l'approche Genre dans l'ensemble des réformes, il faut aussi prendre en considération une approche "Jeunes". »

Plusieurs recommandations ont émané des discussions :

- Réaliser une analyse sociale, sectorielle et régionale sur les jeunes pour appuyer la formulation des politiques et stratégies adaptées.
- Renforcer la transparence et encourager la participation des jeunes dans l'élaboration des politiques sociales.

« La croissance économique ne pourra être assurée que par l'amélioration de l'employabilité des jeunes. »

F. La décentralisation

21. **Tout au long des nombreuses consultations, le thème de la décentralisation a émergé de manière forte.** La nécessité de renforcer le processus de décentralisation a fait l'unanimité des participants ayant abordé le sujet. Pour plusieurs intervenants, la territorialité est au cœur des pré-requis pour un développement équitable et soutenu. Les recommandations suivantes ont été émises:

« Une réelle décentralisation est impérative en vue de répondre de manière efficace aux besoins locaux. Il y a une absence manifeste de coordination et de cohérence entre le niveau national, régional et local »

- Analyser et initier une réflexion sur l'architecture de la décentralisation et son articulation avec les différentes priorités de développement et les chantiers de réforme déjà lancés ;
- Renforcer la décentralisation en l'appuyant sur une vision stratégique et globale,
- Analyser les problématiques de gestion budgétaire au niveau local (arbitrage, allocations, procédures,...) ;

Veiller à s'assurer que les investissements destinés aux régions soient affectés de manière équitable et qu'ils correspondent à des besoins locaux.

G. La coopération avec les partenaires internationaux de développement

22. **La rencontre avec les partenaires internationaux de développement a permis de discuter et de s'informer sur les programmes d'activités ainsi que des domaines où la coopération peut être renforcée pour mieux servir le développement du Maroc.**

Les participants ont principalement constaté que :

- Les différents secteurs et programmes d'activité de la Banque mondiale et leurs propres programmes au Maroc sont convergents et complémentaires,
- Les programmes établis par le gouvernement marocain constituent la ligne directrice qui permet d'orienter les actions de partenariat,
- Les questions de développement territorial et d'adaptation au changement climatique constituent des domaines où une collaboration accrue entre les différents bailleurs de fonds peut être recherchée,
- La coordination entre les différents bailleurs de fonds doit être davantage développée en termes d'harmonisation et de simplification, en vue d'assurer une meilleure efficacité de l'aide au développement.

H. Thèmes principaux ayant émergé des consultations

23. **En plus de ceux directement abordés ci-dessus, d'autres thèmes ont émergés.** Ceux-ci ont suscité des échanges importants et significatifs.

Pauvreté et données Statistiques

24. **Cette question a été très largement soulignée par de nombreux intervenants lors des différentes consultations.** Selon les intervenants :

- Des analyses d'impact plus fines sont nécessaires pour permettre au gouvernement de formuler des politiques qui répondent aux défis dans les secteurs prioritaires, particulièrement la justice, l'éducation et la gouvernance.
- Soutenir les efforts du Haut Commissariat au Plan pour développer des données gendérisées dans les domaines tels que la pauvreté, le niveau de vie, et le travail des femmes rurales et autres domaines pour lesquels peu de données et statistiques sont disponibles.
- Les données statistiques brutes, désagrégées, doivent être accessibles aux acteurs de développement, notamment, aux enseignants chercheurs.

Mise en œuvre des réformes

25. **Ce thème clé et récurrent a fait l'objet de nombreuses interventions lors de différentes rencontres.** Les participants ont exprimé les points de vue suivants :

- Si les constats sont objectifs et les stratégies définies, le défi actuel pour le pays est la mise en œuvre effective et efficiente des réformes.
- Une cohérence trans-sectorielle des réformes est indispensable étant donné l'interdépendance des secteurs.

Certains participants ont aussi exprimé le souhait que le Groupe Banque mondiale améliore ses indicateurs de performance pour faciliter le suivi des réformes auxquels il participe.

Protection Sociale et lutte contre l'Exclusion

26. **Ce sujet a été soulevé de manière récurrente et transversale au cours des consultations menées.** Il est ressorti de la plupart des interventions dans ce cadre les observations suivantes :

- Une analyse des résultats et de l'impact réels des programmes de lutte contre la pauvreté est nécessaire.
- Il faut œuvrer à la mise en place d'une réelle politique de protection sociale, notamment en étendant la couverture CNSS et tout en renforçant les mécanismes de lutte contre l'exclusion sociale (jeunes, femmes).
- Il est important de tenir compte des couches vulnérables de la population pouvant être affectées par des réformes.
- Des études spécifiques doivent être menées pour mieux cerner les besoins des catégories vulnérables.
- Les changements directement perceptibles pour les usagers devraient être placés au cœur des programmes de développement du Maroc.

Appendice 5

UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX

1. **La présente note récapitule le point de vue général de la Banque sur les systèmes nationaux en place au Maroc**, le processus en cours pour les améliorer et la voie à suivre pour renforcer le partenariat entre la Banque et le gouvernement marocain pour l'utilisation des systèmes nationaux au cours de la période du CPS 2010-2013¹.

I. Systèmes nationaux en place au Maroc

2. **Gestion financière.** Les cinq principales composantes des systèmes nationaux sont la budgétisation, la comptabilité et le *reporting* financier, la gestion de la trésorerie, le contrôle interne, et l'audit interne et externe. L'expérience de la Banque au Maroc, les CFAA (2003 et mise à jour de 2007) et la revue PEFA (2009) indiquent que le système de gestion des finances publiques est régi par un cadre juridique et réglementaire élaboré, comprenant un cadre de contrôle strict garantissant un haut degré de fiabilité des comptes et de transparence. Le cadre de gestion des finances publiques est de bonne qualité. En général, il est considéré que le système des finances publiques marocain présente un risque fiduciaire faible. Les projets financés par la Banque sont totalement intégrés au budget annuel de l'Etat. Ils sont également intégrés à la comptabilité publique. La Banque s'appuie depuis toujours sur les services de la Trésorerie générale pour les dépenses des projets. Les projets financés par la Banque sont soumis au système national de contrôle interne pour le contrôle des engagements et des paiements. Les audits annuels des projets financés par la Banque sont réalisés par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et le *reporting* financier est assuré en s'appuyant sur des systèmes parallèles.

3. **Passations de marchés.** Le système marocain de passation de marchés publics est considéré comme l'un des systèmes de la région MENA les plus conformes aux meilleures pratiques internationales, grâce à un processus continu de réforme majeure démarré depuis en 1998 [et toujours en cours]. Le système comprend le cadre législatif et réglementaire, les procédures de passation de marchés, les capacités de mise en œuvre et les ressources humaines, l'application de ces procédures et les mesures de garantie d'intégrité. Les lois et réglementations applicables sont largement en conformité avec les meilleures pratiques internationales, et ce point de vue généralement partagé par l'administration, le secteur privé et la société civile. Les finances publiques, y compris la passation de marchés, opèrent dans un environnement marqué par une culture d'audit forte et efficace. Les revues de la Banque, en particulier le CPAR (2008), la revue PEFA (2009) et une revue interne des passations de marchés (Voir le programme pilote d'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés dans le cadre des opérations supportées par la Banque mondiale, août 2009, MNAPR.) indiquent généralement que le risque fiduciaire global est faible. L'évaluation par la Banque du système national a permis d'établir des seuils relativement élevés pour les appels d'offres nationaux dans le cadre des opérations d'investissement financées par la Banque. Les lois et réglementations pour les marchés de l'administration ne s'appliquent pas aux entreprises publiques (dont beaucoup disposent toutefois de systèmes alternatifs performants avec des ressources humaines de qualité), aux services d'architectes et aux concessions. A ce jour, il n'existe pas de mécanisme efficace de traitement des plaintes.

4. **La qualité du système marocain de passation de marchés a connu une évolution très positive au cours des dix dernières années.** La révision du décret sur la passation de marchés publics a donné lieu à des améliorations, notamment une prolongation du délai minimum pour la préparation des offres dans le cadre des marchés à montant élevé, l'introduction de la publication électronique des avis d'appel d'offres et d'octroi des marchés, portant sur une grande partie des passations de marchés publics, et le renforcement des mesures visant à lutter contre la fraude et la corruption. Des dossiers-types d'appel d'offres pour les fournitures et travaux ont été établis en 2009. D'autres réformes des mécanismes de contrôle des passations de marchés publics sont en cours. L'arbitrage international a

¹ Dans le cadre de la présente annexe, les systèmes nationaux correspondent aux systèmes de gestion financière, de passation de marchés et de mesures de sauvegarde sociale et environnementale.

été introduit dans les contrats et documents d'appel d'offres. Une entité centrale de lutte contre la fraude et la corruption a été créée. Les autres activités de réforme en cours comprennent : la préparation de clauses administratives et générales pour les marchés de fournitures et de services, l'amendement des clauses administratives et générales des marchés de travaux et la préparation de réglementations relatives à la loi sur le partenariat public privé.

5. **Mesures de sauvegarde sociale et environnementale.** D'importants progrès ont été réalisés, en particulier en 2008 et spécialement dans le domaine du renforcement du cadre de la protection de l'environnement. La préparation, en 2007, du projet de politique de développement pour le secteur des déchets solides a vu le lancement d'un dialogue avec les autorités dans ce secteur. Une évaluation du cadre de la protection environnementale ciblant la gestion des déchets a été initiée et les lacunes enregistrées ont été largement prises en considération par le secteur, dans le cadre de mesures réglementaires et institutionnelles importantes, notamment la décentralisation de l'examen et de l'approbation des études consacrées aux impacts environnementaux vers l'échelon régional et l'introduction d'un processus de consultation publique au cours de l'évaluation environnementale. Le processus adopté pour combler les principales lacunes entre le système marocain et les principes et pratiques acceptés par la Banque est décrit au paragraphe 9.

II. Processus pour améliorer les systèmes nationaux

6. **Gestion financière.** L'utilisation des systèmes nationaux pour la gestion financière (et pour d'autres domaines) contribue à un impact accru sur le développement, une meilleure appropriation nationale, des capacités renforcées, l'harmonisation des bailleurs de fonds et un meilleur rapport coût-efficacité. Pour ces raisons les systèmes nationaux sont, lorsque c'est possible, l'option par défaut pour la mise en œuvre des projets appuyés par la Banque. Cette dernière a identifié les domaines d'amélioration potentielle, sur lesquels elle a un dialogue avec les autorités nationales. Il s'agit notamment de : réduire les délais de préparation des états financiers annuels, améliorer l'utilisation du système intégré de la dépense, récemment achevé, pour suivre et rendre compte de toutes les dépenses, renforcer la fonction d'audit interne dans les ministères d'exécution afin de donner l'assurance sur la robustesse et la conformité aux règles de contrôle interne, à la lumière des réformes en cours, passer des contrôles ex-ante aux contrôles ex-post et responsabiliser les gestionnaires du secteur public. Une plus grande dépendance vis-à-vis des institutions et systèmes nationaux implique une fonction d'audit indépendante des activités financées par les bailleurs de fonds et assurée par l'institution d'audit national, la Cour des comptes, qui est passée par des réformes et améliorations majeures et qui s'est alignée sur les normes internationales au cours des dernières années.

7. **Passation des marchés.** La Banque et le gouvernement entretiennent depuis de nombreuses années un dialogue sur la réforme de la passation des marchés. Ce dialogue implique d'autres bailleurs de fonds importants et est considéré par la Banque comme intense et productif. Le Maroc a confirmé son intérêt pour être candidat dans le cadre de l'initiative pilote pour l'utilisation des systèmes nationaux de passation de marchés, approuvée par le Conseil d'administration de la Banque en avril 2008 ; devenant ainsi le premier candidat de la région MENA. Dans un récent rapport portant sur l'évaluation des systèmes nationaux dans le cadre de l'initiative sur l'utilisation des systèmes nationaux de passation de marchés, le Maroc a obtenu score relativement élevé, satisfaisant 43 des 55 critères arrêtés par la méthodologie OCDE/CAD, soit un des résultats les plus élevés². Certains des critères pour lesquels le pays n'a pas obtenu un résultat satisfaisant devront toutefois faire l'objet de mesures appropriées avant que le système national puisse être utilisé. Le Maroc est un *leader* dans l'utilisation de l'informatique dans la passation des marchés, à travers la mise à disposition de l'accès électronique à l'information sur les passations de marchés publics et la dématérialisation des procédures (voir le site web www.marchespublics.gov.ma) et le lancement d'initiatives pour promouvoir la passation des marchés en ligne (*e-procurement*).

² Voir *Piloting Program in Use of Country Systems – First Progress Report*, SecM2009-0513, 5 octobre 2009, Annexe D – UCS/Evaluation Scores.

8. **Les principales améliorations pour satisfaire au programme pilote USN sont les suivantes :**

- *Cadre juridique* (veiller à la cohérence juridique globale des politiques et principes de passation de marchés de toutes les entités chargées de passations de marchés publics, pour tous les types de fournitures, travaux et services, dans le cadre d'une loi régissant la passation de marchés publics qui porte sur toutes les entités publiques et tous les types de fournitures, travaux et services ; veiller à ce que les « critères objectifs de qualification et évaluation » spécifiés dans le décret relatif à la passation de marchés publics soient déclinés dans les dossiers-types d'appel d'offres ; et formuler/amender les clauses administratives et générales des marchés afin de les aligner sur les meilleures pratiques internationales et la récente évolution du cadre marocain de passation de marchés publics).
- *Intégrité du système de passation de marchés publics* (restructurer le mécanisme de plaintes en faveur d'un système indépendant, efficace, transparent, en mesure de suspendre la passation de marché en cours et de prendre des décisions exécutoires ; mettre en place un mécanisme de contrôle interne efficace ; et doter l'entité responsable de ressources et d'effectifs additionnels pour lutter contre la fraude et la corruption et lui permettre d'exécuter son mandat).

La Banque espère conclure prochainement un accord sur un plan d'action avec le gouvernement du Maroc (conformément au programme pilote approuvé) afin d'aborder ces enjeux.

9. **Mesures de sauvegarde sociale et environnementale.** La Banque étend le processus décrit au paragraphe 5 pour inclure le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre d'un projet actuellement en préparation (projet d'assainissement du bassin de l'Oum Er Rbia). Concernant les mesures de sauvegarde sociale, plus spécifiquement les projets impliquant une relocalisation involontaire de la population, l'acquisition de terrains ou l'expropriation à des fins d'utilisation publique, la Banque a l'intention d'identifier et de s'efforcer de résoudre les lacunes identifiées à travers un processus similaire à celui qui a été appliqué aux mesures de sauvegarde environnementale. Ceci impliquera une analyse d'équivalence entre le cadre réglementaire et institutionnel du Maroc et les principes fondamentaux des politiques de la Banque mondiale. Cette activité sera suivie d'une évaluation de l'acceptabilité des modalités d'exécution du cadre. La Banque a initié cette approche dans la phase de préparation du projet d'assainissement du bassin de l'Oum Er Rbia. L'approche permettra un dialogue plus approfondi entre les autorités marocaines et la Banque, en vue d'harmoniser les systèmes applicables et d'utiliser progressivement les systèmes marocains de sauvegarde sociale et environnementale dans les projets financés par la Banque.

III. **Faire progresser l'utilisation des systèmes nationaux dans le cadre du CPS**

De longue date, le gouvernement du Maroc a demandé à la Banque et aux autres bailleurs de fonds d'utiliser ses systèmes nationaux, conformément à leur engagement de la Déclaration de Paris (2005) et du programme d'action d'Accra (2008)³. Il souhaite constater des progrès tangibles vers cet objectif au cours de la période de mise en œuvre du CPS. Selon l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, la part du financement des bailleurs de fonds décaissée par le biais des « systèmes nationaux » a augmenté, l'appui budgétaire contribuant largement à ce résultat. S'inspirant des processus décrits ci-dessus, la Banque poursuivra son partenariat avec le gouvernement du Maroc pour évaluer les systèmes, identifier les voies d'amélioration, investir dans le renforcement des capacités et accompagner la mise en œuvre du changement, dans l'objectif d'une utilisation croissante des systèmes nationaux.

³ Il est stipulé au paragraphe 15 du programme d'action d'Accra que « les bailleurs de fonds ont convenu d'utiliser les systèmes nationaux en tant que première option pour les programmes d'aide à l'appui d'activités gérées par le secteur public. [...] Dans le cas où les bailleurs choisissent plutôt de recourir à des mécanismes d'acheminement de l'aide autres que les systèmes nationaux (notamment à des unités parallèles de mise en œuvre des projets), ceux-ci devront expliquer ouvertement les raisons de ce choix et réexaminer leur position à intervalles réguliers. »

Appendice 6

DEPLOIEMENT DES BAILLEURS DE FONDS

I. Aperçu

1. **S'appuyant sur un projet de développement national et sur ses réalisations dans le domaine du développement, en particulier au cours des dix dernières années, le Maroc a de bonnes relations avec ses partenaires de développement.** Le soutien des bailleurs de fonds à ses orientations stratégiques est important.
2. **La plupart des programmes des bailleurs de fonds ont cherché à s'aligner sur le programme du gouvernement approuvé par le Parlement en octobre 2007.** Les stratégies sectorielles et les cadres de dépenses à moyen terme qui ont été établis depuis constituent un cadre adéquat au déploiement plus efficace de l'appui des bailleurs.
3. **Les programmes des bailleurs de fonds au Maroc – en particulier ceux des plus gros bailleurs – ont vu le volume de leur financement augmenter au cours des dernières années.** L'appui financier accru témoigne de la reconnaissance du *leadership* du Maroc dans l'effort de développement national, du soutien au programme national approuvé et d'un bilan de réalisations bien établi. Environ 80 % du financement des bailleurs de fonds au cours des trois dernières années a été décaissé en utilisant ce qui peut être décrit globalement comme les systèmes nationaux, à travers l'appui budgétaire ou d'autres instruments. L'appui budgétaire est largement utilisé par les gros bailleurs de fonds du Maroc – l'Union européenne (plus de 90 %), la Banque africaine de développement et la Banque mondiale – et devient de plus en plus important pour les bailleurs de fonds bilatéraux.
4. **Dans l'ensemble, la coordination des bailleurs de fonds s'est améliorée dans les dernières années et est relativement bonne.** Les bailleurs de fonds souhaitent coopérer étroitement avec le programme gouvernemental. La responsabilité du contrôle du programme des bailleurs de fonds est partagée entre trois ministères différents au Maroc (Ministère des Finances, Ministère des Affaires étrangères et Ministère des Affaires économiques et générales). Le gouvernement a indiqué son souhait que progresse plus rapidement l'exécution des principes et des engagements du programme sur l'efficacité de l'aide internationale, adapté comme il convient à la situation marocaine. Il reste une marge d'amélioration aux bailleurs de fonds dans ce domaine. Ils ont progressé dans l'harmonisation en amont de la programmation relative au pays et aux secteurs. Cette harmonisation renforcée a été facilitée en 2009, quatre des principaux bailleurs de fonds du Maroc – Banque mondiale, BAD, AFD et UE – ayant soit préparé une nouvelle stratégie (Banque mondiale et AFD), soit actualisé leur stratégie à mi-parcours (UE et BAD), une consultation et collaboration nationales et entre bailleurs de fonds caractérisant le processus de chacun.
5. **La principale collaboration des bailleurs de fonds a eu lieu dans les domaines dans lesquels les bailleurs étaient engagés de longue date, comme l'administration publique, l'éducation et le transport, et, plus récemment, dans des domaines prioritaires, tels que l'Initiative nationale pour le développement humain (Tableau A6.1).** De plus, les compétences relatives et les domaines d'avantage comparatif de chaque bailleur de fonds sont relativement bien reconnus : par exemple, l'UE est le chef de file des bailleurs de fonds sur les questions de genre et de droits de l'homme, alors que la BEI est fortement impliquée dans les investissements dans les infrastructures.
6. **L'aide des bailleurs de fonds représente une petite part du financement de l'Etat – entre 4 et 5 % en 2007, même si elle est plus élevée que dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire⁴.** Plus de 95 % de toutes les sources signalées en 2007 provenaient des sept plus gros

⁴ L'aide publique au développement au Maroc en 2007 était de 1,3 milliard de \$EU (source : base de données du CAD de l'OCDE). Ce montant ne comprend pas le financement fourni par la BIRD (les remboursements de la dette vis-à-vis de cette institution équivalant largement les décaissements dans les dernières années) et la BAD.

baillleurs de fonds (France, UE, Allemagne, Japon, Espagne, Italie et Etats-Unis). Les volumes d'aide ont augmenté progressivement et ont plus que doublé de 2004 à 2007. Outre l'aide publique au développement, les engagements et les décaissements bruts de la BIRD ont été en moyenne de 280 millions de \$EU et de 284,5 millions de \$EU respectivement au cours des quatre derniers exercices budgétaires. Les prêts annuels de la BAD relevaient du même ordre.

Tableau A6.1: Principaux programmes sectoriels avec harmonisation des bailleurs de fonds impliquant la BIRD
(Taux de change 1€ = 1,48 \$EU à la date du 7 décembre 2009)

Secteurs des bailleurs de fonds	BAD	AFD	BEI	Espagne	UE	BM	Degré d'harmonisation	Modalités de financement	Politique de réforme du gouvernement
PARAP	98	—	—	—	108	100	●	Appui budgétaire	Programme de réforme de l'administration publique
Education	111	74	318	—	138	100	●	Appui budgétaire et investissement ²	Plan d'urgence pour l'éducation (2009-2012)
Santé	104	52	114	21	186	35	◐	Appui budgétaire et investissement ²	Plan d'action de la santé (2008-2012)
Routes rurales	67	74	89	—	15 ³	60	●	SWAp ⁴	Deuxième programme national (2005-2012)
INDH	—	—	—	8 ⁵	89	100	◐	SWAp ⁴	Programme de l'INDH (2006-2010)
Secteur financier	A définir	—	—	—	—	A définir	●	Appui budgétaire	Réforme du secteur financier
Total	380	200	521	29	536	395			

Note : Les montants de financement reflètent le volume actuel ou envisagé, bien que ce dernier puisse changer

● : Considérablement harmonisé (missions conjointes, cadre de résultats et conditions de décaissements harmonisés).

◐ : Partiellement harmonisés.

1/ Y compris un don de 22 millions de \$EU via la facilité d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne (FIV).

2/ Le prêt d'investissement est l'instrument utilisé par la Banque européenne d'investissement.

3/ Financement à travers la FIV.

4/ La Banque mondiale a utilisé comme instrument le prêt à l'investissement sectoriel (SIL).

5/ Financement SWAp de la dette.

II. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

7. **Au cours des dernières années, environ 80 % du financement des bailleurs de fonds a été décaissé en utilisant le budget national et les procédures d'information financière, d'audit et de passation de marchés nationales, à travers soit des opérations d'appui budgétaire, soit des projets faisant usage des systèmes nationaux.** La grande majorité du financement des bailleurs de fonds est destinée au secteur public (Banque mondiale : 96 %, BAD : 93 %, UE : 90 %). Une part importante des programmes de quelques bailleurs bilatéraux, tels que l'Espagne, l'Allemagne et le Canada, est destinée au secteur non gouvernemental.

8. **L'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris portait un message globalement positif.** Dans le même temps, elle reconnaissait que les bailleurs de fonds pourraient faire davantage pour s'aligner sur le programme du gouvernement et concluait sur un avis partagé, selon lequel il est nécessaire de progresser vers une gestion des résultats rationalisée et harmonisée. Les discussions avec le gouvernement montrent une certaine impatience de voir la mise en œuvre s'approfondir et s'accélérer.

III. Les principaux bailleurs de fonds au Maroc

9. **Le programme de l'Union européenne s'inscrit dans le contexte de la politique de voisinage de l'UE⁵.** Depuis 2000, le Maroc et l'UE ont considérablement renforcé leur coopération et leur intégration grâce à la signature de nombreux accords bilatéraux. Le plus important est l'accord d'association, qui est entré en vigueur en 2000. En 2008, l'Union européenne et le Maroc ont encore renforcé leurs relations, le Maroc ayant accédé au « statut avancé d'association » (voir Encadré A6.1 ci-dessous).

10. **Le Maroc reçoit le soutien financier de « l'instrument européen de voisinage et de partenariat ».** L'UE accorde une part croissante de cette assistance sous la forme d'appui budgétaire, pour la mise en œuvre des principales réformes structurelles du Maroc (90 % de l'aide de l'UE est maintenant assurée à travers l'appui budgétaire). La programmation financière actuelle couvre la période 2007-2010 et représente un engagement total pour le programme de partenariat UE-Maroc de 698 millions d'euros, équivalant à 1 033 millions de \$EU. Concrètement, en 2009, le financement sera de l'ordre de 317 millions d'euros (469 millions de \$EU), contre 228 millions d'euros (337 millions de \$EU) octroyés en 2008.

Encadré A6.1 : Principales mesures du statut avancé d'association UE-Maroc

Le Maroc est le premier et le seul pays de Méditerranée méridionale à accéder au « statut avancé d'association » avec l'UE, obtenu en 2008. Le statut avancé signifie une augmentation de l'aide de l'UE, la participation à plusieurs organismes européens et une position globalement plus favorable au sein de la politique de voisinage globale de l'UE. Il constitue une feuille de route ambitieuse pour les années à venir, en particulier :

- Sur le terrain politique : l'établissement d'un sommet UE-Maroc à caractère ad hoc, des mécanismes de consultation à l'échelon ministériel, une invitation à participer à certaines réunions ministérielles ou de groupes de travail du Conseil, la négociation d'un accord-cadre pour la participation du Maroc aux opérations de gestion de crise et le renforcement des circuits de dialogue entre les institutions législatives des deux parties, afin de rapprocher la législation du Maroc de celle de l'UE.
- Economiquement, les deux partenaires cherchent à promouvoir un accord de libre-échange complet et plus approfondi, couvrant de nouveaux domaines, tels que les passations de marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les mouvements de capitaux, la concurrence et le développement durable.
- Les autres enjeux politiques qui seront abordés comprennent : l'harmonisation des lois et règlements, dans le cadre d'un processus progressif commençant par les secteurs prioritaires, l'intégration progressive du Maroc dans un certain nombre de politiques sectorielles de l'UE et le développement d'échanges individuels.
- Sécurité internationale : la participation systématique du Maroc aux opérations de maintien de la paix de l'UE, sans avoir à négocier les conditions de chaque opération.

11. **L'Union européenne parachève l'élaboration de son programme indicatif national (PIN), qui couvre la période 2011-2013 et s'articule autour des axes prioritaires suivants :** (i) promotion de la politique sociale ; (ii) modernisation économique ; (iii) appui institutionnel ; (iv) bonne gouvernance et droits de l'homme ; et (v) protection de l'environnement. Il est prévu que le financement de ce programme soit plus important que dans le passé. Selon les indications initiales, le programme dépassera 165 millions d'euros par an.

12. **La Banque européenne d'Investissement (BEI) est active au Maroc depuis 1978. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie sont les trois plus gros utilisateurs du financement de la BEI dans la région, le Maroc représentant une part d'environ 20 % des ressources dédiées à la région.** L'axe principal des investissements de la BEI au Maroc est l'infrastructure, en particulier les secteurs de l'énergie, du transport et de l'eau, et cet axe devrait être conservé dans les trois prochaines années. Le développement du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises, et la création d'un climat d'investissement favorable sont également des priorités du programme de la BEI. Plus

⁵ Les relations de la Banque mondiale avec la Commission européenne et la Banque européenne d'Investissement dans la Région MENA sont structurées autour de l'Accord de Partenariat stratégique dans le Protocole d'Accord de la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord (signé en mai 2004 et rejoint par IFC en 2007) et le processus du Groupe du Luxembourg. Le Groupe du Luxembourg rassemble la CE, la BEI, la BM, IFC et le FMI pour des consultations de haut niveau tous les semestres depuis 2002 afin de discuter les problèmes stratégiques et opérationnels dans la Région.

récemment, elle a accru son appui au secteur de l'éducation, avec la Banque, avec une contribution de 200 millions d'euros en 2009. Le programme actuel total de la BEI s'élève à 744 millions d'euros (contre-valeur de 1 101 millions de \$EU) et couvre une période de trois ans.

13. **Le programme de la Banque africaine de Développement (BAD) au Maroc fait de ce dernier le plus gros client de la BAD, avec un financement total atteignant à ce jour 9 milliards de \$EU.** Il est prévu que le programme continue d'augmenter. De 327 millions de \$EU (220 millions de DTS) dans le cadre de nouveaux prêts en 2008, il devrait plus que doubler en passant à 745 millions de \$EU (500 millions de DTS) en 2009. La stratégie de la BAD au Maroc pour la période 2007-2011 a été évaluée à mi-parcours, en 2009, et, jugée sur la bonne voie et appropriée, confirmée. Elle repose sur trois piliers : (i) renforcement de la gouvernance ; (ii) développement et amélioration des infrastructures et des entreprises ; et (iii) promotion du développement humain.

14. **L'Agence française de Développement (AFD) s'est installée au Maroc en 1992 et a concentré son aide sur :** (i) le soutien aux services sociaux (éducation et santé) ; (ii) le développement du secteur privé ; et (iii) des investissements d'infrastructure dans les routes, le transport et l'énergie. La stratégie de l'AFD pour 2007-2009 a fourni 460 millions d'euros (680 millions de \$EU) et ce chiffre devrait augmenter sur la période 2010-2012. En 2007, l'AFD a décaissé 187 millions de \$EU, dont 125 millions de \$EU étaient destinés au gouvernement, le reste étant affecté à des acteurs non publics, secteur privé et ONG. Le programme de l'AFD mettra progressivement l'accent sur le financement non souverain.

15. **Le Maroc est le plus grand bénéficiaire du financement au développement espagnol, avec des décaissements estimés par l'Espagne, dans le cadre de l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, à 285 millions de \$EU en 2007.** Le programme espagnol est unique au Maroc parce qu'il implique de multiples acteurs, notamment le gouvernement central et les pouvoirs régionaux décentralisés, chacun ayant ses propres programmes avec l'échelon central et les collectivités territoriales du Maroc (par exemple, la municipalité de Tanger). Le programme est concentré sur trois principaux secteurs : (1) besoins sociaux de base – santé, éducation, eau, logement ; (2) gouvernance et renforcement institutionnel ; et (3) développement économique. L'Espagne oriente également une partie de son financement au développement sur l'appui budgétaire, elle prévoit notamment de fournir au secteur de la santé un appui budgétaire harmonisé avec le programme de l'UE.

16. **Le Compte du Défi du Millénaire (CDM) a été octroyé par les Etats-Unis au Maroc en août 2007, pour une période de cinq ans et pour un montant total de 696 millions de \$EU.** Il a introduit un chapitre majeur dans la relation entre le Maroc et les Etats-Unis et s'ajoute comme un complément substantiel au programme de l'USAID, qui a décaissé 20 millions en 2007. Le CDM porte ses efforts sur l'amélioration de la croissance économique, en améliorant la productivité et l'emploi ; ses composantes sont les suivantes : (i) investissement dans la productivité des arbres fruitiers (300 millions de \$EU) ; (ii) pêche artisanale (116 millions de \$EU) ; (iii) artisanat et Médina de Fez (112 millions de \$EU) ; (iv) services financiers et soutien aux entreprises (80 millions de \$EU); et (v) appui administratif, suivi et évaluation (88 millions de \$EU).

Appendice 7

GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

1. **Le programme de la Banque use abondamment du financement de fonds fiduciaires (FF), principalement à l'appui de son travail analytique.** Cet usage a soutenu la capacité de la Banque à répondre aux demandes du gouvernement de soutenir et aborder des questions de développement émergentes d'une manière flexible et rapide. Le programme des FF a permis à la Banque de réaliser un programme analytique plus vaste, y compris dans des domaines de pointe et à expérimenter des approches novatrices. Ce savoir alimente ensuite la conception des projets et des programmes de la Banque. Le public comprend les décideurs, les universitaires, les cadres de la Banque, le secteur privé, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

2. **Le présent CPS tirera parti de ces fondements, en garantissant l'adaptation des FF aux objectifs de la stratégie.** Le programme sera guidé par les principes suivants : (i) appropriation par le gouvernement ; (ii) alignement sur les objectifs du CPS ; (iii) complémentarité avec les autres activités de la Banque ; (iv) dissémination des conclusions pour documenter la conception de futurs programmes nationaux et de programmes appuyés par les bailleurs de fonds ; et (v) sélectivité du déploiement.

3. **Le programme de FF est structuré conformément aux piliers du CPS. Cet alignement facilite l'évaluation des résultats.** Le portefeuille total des FF comprend 26 activités, pour un montant de 64,5 millions de \$EU, réparties dans onze secteurs (gestion du secteur public, protection sociale, transport, santé, éducation, développement humain, changement climatique, agriculture, eau, énergie et inclusion). En particulier, 43,2 millions de \$EU sont destinés à un projet du FEM appuyant une centrale thermo-solaire. Les autres activités au montant non négligeable du portefeuille des FF comprennent les expérimentations du GPOBA pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (pour un total de 7 millions de \$EU), le programme africain du FEM relatif aux stocks de pesticides périmés (4 millions de \$EU) et un don JSDF pour le renforcement des capacités d'amélioration de la scolarisation des pauvres (2,2 millions de \$EU). Le reste du portefeuille (8,1 millions de \$EU) est destiné aux activités analytiques et au renforcement des capacités.

4. **Les activités appuyées par les FF fournissent des fondements analytiques très utiles pour les programmes de PPD de la BIRD.** Les domaines qui en bénéficient sont la gestion du secteur public, le secteur de l'énergie et le secteur de l'eau. Le secteur de l'éducation a fait un usage innovant des FF, qui ont appuyé l'expérimentation pilote de transferts monétaires conditionnés (*Conditional Cash Transfers* – CCT) dans les écoles rurales, dont l'objectif était d'améliorer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité des services éducatifs. Le travail analytique associé influence les réformes de la politique de l'éducation appuyées par le PPD de l'éducation. Les leçons tirées de l'expérimentation du CCT et de son évaluation devraient être utiles aux acteurs du développement au Maroc. Les FF sur le changement climatique, un domaine prioritaire du CPS, se sont étendus. Ils aident à promouvoir une meilleure compréhension par les décideurs marocains et les partenaires de développement de l'impact du changement climatique et des politiques et mesures nécessaires pour y répondre. Ils utilisent des techniques de recherche participatives pour construire des modèles analytiques et des scénarios prédictifs. Ils aident à définir le travail qui peut être mené dans le cadre des projets à venir.

Tableau A7.1 : La Banque mondiale – Fonds fiduciaires gérés au Maroc

Piliers du CPS	Numéro FF	Fonds fiduciaire	EB 2008	EB 2009	EB 2010	EB 2011	EB 2012	EB 2013	Clôture EB	\$EU	BE/RE ¹	
PILIER 1 – CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ, EMPLOI	Gestion du secteur public											
	FF055752	FDI – Modernisation des passations de marchés publics							EB 2009	350 000	RE	
	FF093367	Premier – #8087 Simulation de crise financière							EB 2009	197 000	BE	
	FF093430	TRTA – Réorientation de la politique commerciale pour la croissance et la compétitivité							EB 2011	110 000	BE	
	FF094459	FDI – Modernisation des passations de marchés publics II							En suspens	307 700	BE	
	FF092312	FDI – Appui à la gestion améliorée des dépenses publiques							EB 2011	323 480	RE	
	FF094712	GPF – Amélioration de la gouvernance des services sociaux : programme d'impact aléatoire							EB 2011	750 000	BE	
	FF092139	TRTA – Entraves à l'investissement régional au Maghreb							EB 2010	120 000	BE	
	Transport											
	FF095304	PPIAF – Appui à la réglementation portuaire								EB 2010	70 000	BE
	Protection sociale											
	FF090592	FFESSD – Promotion d'une gouvernance locale efficace dans la région MENA (Maroc)								EB 2011	375 000	BE
	Initiative nationale pour le développement humain											
FF090194	FDI – Amélioration de la gouvernance locale à travers le suivi et l'évaluation								EB 2011	229 000	RE	
Agriculture												
FF091677	GFDRR – Stratégie de gestion du risque de sécheresse Track II – Secteur agricole								EB 2009	200 000	BE	
FF094209	FDI – Renforcement des capacités institutionnelles et cadre réglementaire des coopératives								EB 2012	382 500	RE	
Santé												
FF070542	EEC – AHIF – Préparation à la grippe aviaire								EB 2010	888 490	RE	
FF053251	Fortification alimentaire globale								EB 2009	473 500	RE	
Éducation												
FF093691	INFOD – Programme rural d'e-suivi des transferts monétaires conditionnés								EB 2011	386 000	BE	
FF093303	SIEF – Evaluation d'impact								EB 2010	350 000	BE	
FF090323	PHRD Éducation fondamentale (PARSEM II)								EB 2009	319 000	RE	
FF093996	JISDF – Renforcement des capacités/gestion pour améliorer la scolarisation des pauvres								En suspens	2 179 410	RE	
PILIER 2 – SERVICES AUX CITOYENS												

¹ BE: Fonds fiduciaires exécutés par la Banque

RE: Fonds fiduciaires exécutés par le bénéficiaire

Appendice 7

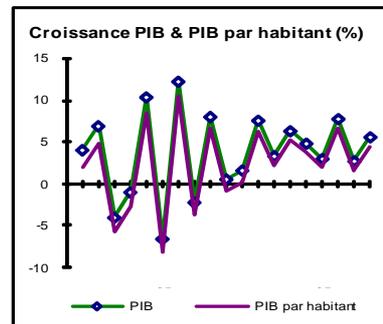
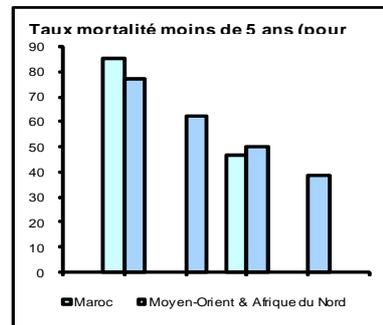
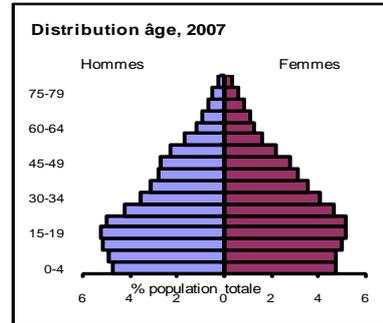
FF094003	JSDF – Renforcement des capacités/gestion pour améliorer la scolarisation des pauvres							En suspens	100 000	BE
Eau										
FF057598	GPOBA – Expérimentations pilotes d'accès à l'eau et à l'assainissement urbain							EB 2010	2 100 000	RE
FF057599	GPOBA – Expérimentations pilotes d'accès à l'eau et à l'assainissement urbain							EB 2010	4 900 000	RE
Agriculture										
FF095204	Titres fonciers ruraux et propriété des femmes							EB 2010	18 000	BE
FF057778	GEF FSP – Programme pesticides périmés Afrique							EB 2010	4 000 000	RE
Inclusion										
FF057391	FFESSD – Briser les entraves à l'inclusion des jeunes							EB 2010	200 000	RE
FF093173	Créer des opportunités d'auto-emploi pour les jeunes							EB 2009	48 000	RE
Changement climatique										
FF057358	FFSSD – Adaptation au changement climatique dans l'agriculture (Maroc)							EB 2010	200 000	BE
FF093328	FFESSD – Evaluation écosystèmes – changement climatique (Maroc)							EB 2012	450 000	
FF093136	NFFPSI – Adaptation des villes côtières d'Afrique du Nord au changement climatique (Maroc/Tunisie)							EB 2011	150 000	BE
FF093062	FFESSD – Adaptation des villes côtières du Maroc au changement climatique							EB 2011	198 000	BE
FF092688	FFESSD – Gérer les changements sociaux dans le cadre du changement climatique dans la région MENA (Maroc/Tunisie)							EB 2012	400 000	BE
Water										
FF092827	FFREG – Renforcement des capacités, adaptation / impacts du changement climatique sur la gestion de l'eau							EB 2013	1 000 000	RE
Agriculture										
FF091582	NFFPSI – Analyse & atténuation des gaz à effet de serre /appui au plan Maroc vert							EB 2010	40 000	BE
Energie										
FF093067	ESMAP – Transport et efficacité de l'énergie							EB 2010	96 900	RE
FF093443	ESMAP – Stratégie d'alimentation en énergie							EB 2010	185 000	BE
FF092736	ESMAP – Marché de l'énergie au Maghreb							EB 2010	50 000	RE
FF094328	ESMAP – Evaluation de la vulnérabilité au Maghreb (Maroc/Tunisie)							EB 2010	80 000	BE
FF058314	FEM FSP – Cycle combiné solaire intégré ²							EB 2013	43 200 000	RE
TOTAL									65 426 980	
TOTAL sans le cycle combiné solaire intégré FEM FSP									22 226 980	

² Cet important don du FEM fait partie d'un programme du FEM pour accélérer la réduction des coûts et l'adoption commerciale de technologies de génération à grande échelle d'électricité sans carbone. Il appuie la centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar, l'une des applications à grande échelle des technologies solaires de génération d'électricité dans la région MENA.

CPS Annexe A2

Maroc en bref au 09/01/09

Principaux indicateurs de développement (2008)	Maroc	M-Orient & Afrique du Nord		PRITI*
		Maroc	M-Orient & Afrique du Nord	
Population, milieu de l'année (millions)	31.2	313	3,435	
Superficie (milliers de km ²)	447	8,778	35,510	
Croissance démographique (%)	1.2	1.7	1.0	
Population urbaine (% de la population totale)	56	57	42	
RNB (méthode Atlas, milliards de \$EU)	80.8	883	6,543	
RNB par habitant (méthode Atlas, EU\$)	2,590	2,820	1,905	
RNB par habitant (PPA, \$ international)	4,050	7,402	4,585	
Croissance PIB (%)	5.6	5.9	10.2	
Croissance PIB par habitant (%)	4.3	4.1	9.1	
(estimations les plus récentes, 2003–2008)				
Indice numérique de la pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA, %)	3	4	..	
Indice numérique de la pauvreté à 2,00 \$/jour (PPA, %)	14	17	..	
Espérance de vie à la naissance (années)	73	70	69	
Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	40	32	38	
Malnutrition infantile (% enfants de moins de 5 ans)	10	..	25	
Alphabétisation adulte, hommes (% âgé de 15 ans et +)	69	82	88	
Alphabétisation adulte, femmes (% âgé de 15 ans et +)	43	65	77	
Scolaris brute enseign primaire, garçons (% cohorte d'âge)	..	108	112	
Scolaris brute enseign primaire, filles (% cohorte d'âge)	..	103	109	
Accès à une source d'eau améliorée (% population)	93	89	88	
Accès à de meilleurs instal d'assainissement (% pop)	79	77	55	
Flux nets de l'aide				
	1980	1990	2000	2008 ^a
<i>(millions de \$EU)</i>				
ODA net & aide officielle	899	1,048	419	1,090
<i>3 principaux donateurs (en 2007) :</i>				
Union européenne	12	29	117	325
France	135	217	155	219
Allemagne	10	71	6	143
Aide (% du RNB)	4.9	4.2	1.2	1.5
Aide par habitant (\$EU)	46	43	15	35
Tendances économiques à long terme				
Prix consommation (% changem annuel)	9.4	7.0	1.9	3.9
Déflateur implicite du PIB (% changem annuel)	15.2	5.5	-0.6	5.9
Taux de change (moy en annuelle, local par \$EU)	3.9	8.2	10.6	7.8
Indice termes échange (2000 = 100)	80	75	100	130
1980–90 1990–2000 2000–08				
<i>(% croissance annuelle moyenne)</i>				
Population, milieu de l'année (millions)	19.4	24.2	28.5	31.2
PIB (millions de \$EU)*	18,821	25,821	37,022	88,879
<i>(% du PIB)</i>				
Agriculture	18.4	17.7	14.9	14.6
Industrie	30.9	32.4	29.1	30.3
Sec manufacturier	16.8	18.4	17.5	14.0
Services	50.6	49.9	56.0	55.0
Dépenses consommation des ménages	66.8	64.6	61.4	60.0
Consommation publique générale	18.3	15.5	18.4	17.2
Formation brute de capital	24.2	25.3	25.5	36.3
Exportations biens et services	17.4	26.5	28.0	36.7
Importations biens et services	26.7	31.9	33.4	50.2
Épargne brute	18.6	25.2	24.3	30.9



Note : chiffres en italique sont pour années autres que celles spécifiées. 2008 données préliminaires. .. Indique donnés non disponibles.

a. Données aide sont pour 2007. *Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

(*) Il y a rupture à partir de 1998.

Economie du Développement, Groupe Développement de données (DECDG).

Balance des Paiements & Commerce

	2000	2008
<i>(millions de \$EU)</i>		
Total export de marchandises (fab)	7,419	19,934
Total import de marchandises (caf)	11,531	41,520
Commerce net de biens et services	-2,085	-12,846

Solde compte courant en % du PIB	-475	-4,821
	-1.3	-5.4

Envois de fonds et compensation des employés (recettes)	2,161	6,730
---	-------	-------

Réserves, or compris	5,138	24,341
----------------------	-------	--------

Finance gouvernement central

	<i>(% du PIB)</i>	
Recettes courantes (dons inclus)	23.6	29.5
Recettes fiscales	21.7	27.2
Dépenses courantes	23.5	23.6

Excédent/déficit global	-4.8	0.4
-------------------------	------	-----

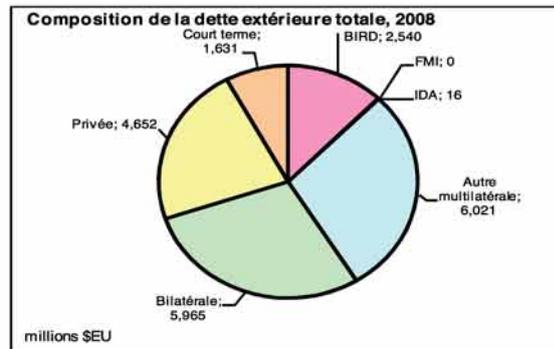
Taux d'impôt marginal le plus élevé (%)		
Individuel	44	44
Société	35	30

Dettes extérieures & Flux des ressources

	<i>(millions de \$EU)</i>	
Total encours dette & décaissé	20,713	20,825
Total service dette	2,702	4,204
Allègement de la dette (PPTE, MDRI)	-	-

Total dette (% du PIB)	55.9	23.4
Total service dette (% exportations)	21.0	10.4

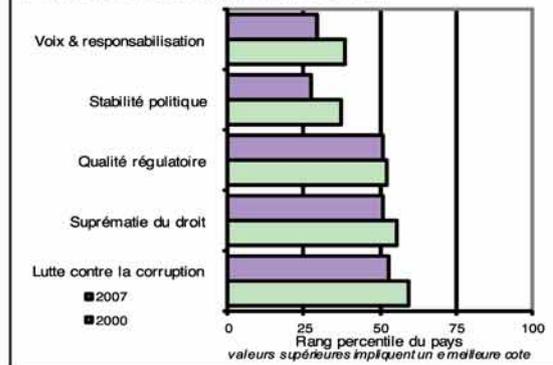
Investissement direct étranger (influx nets)	157	2,015
Portefeuille en capital (influx nets)	6	-88

**Développement secteur privé**

	2000	2008
Temps requis démarrage entreprise (jours)	-	12
Coût démarrage entreprise (% du RNB hab)	-	10.2
Temps enregistrement propriété (jours)	-	47

Cité comme contrainte majeure aux affaires (% de directeurs enquêtés d'accord)	2000	2007
Accès à/coût du financement	..	84.4
Taux d'impôt	..	62.6

Capitalisation marché boursier (% du PIB)	29.4	100.4
Ratio capital banque / actifs (%)	9.8	6.9

Indicateurs de gouvernance, 2000 et 2007**Technologie & Infrastructure**

	2000	2007
Routes revêtues (% du total)	56.4	61.9
Ligne téléphonique fixe et mobile abonnés (pour 100 personnes)	13	73
Export à intensité technologique (% des exportations manufacturées)	11.3	9.0

Environnement

Terre arable (% superficie totale)	69	68
Forêts (% superficie totale)	12.7	..
Aires nationales protégées (% superf totale)	7.2	1.4
Res eau douce par habitant (m ³)	994	940
Extract eau douce (milliard de m ³)	12.6	..
Emissions CO2 par hab (tm)	1.2	1.6
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA 2005 \$ par kg équivalent pétrole)	8.0	8.3
Utilisation énergie par hab (kep)	370	458

Portefeuille GBM

	2000	2007
<i>(millions de \$EU)</i>		
BIRD		
Total encours dette & décaissé	2,837	2,578
Décaissements	138	418
Remboursements principal	307	294
Paiements d'intérêt	190	104
IDA		
Total encours dette & décaissé	27	17
Décaissements	0	0
Total service dette	2	1
SFI (exercice budgétaire)		
Total portefeuille décaissé & en cours	29	2
dont compte propre SFI	29	2
Décaissements compte propre SFI	1	0
Ventes portefeuilles, avances, et remboursements compte propre SFI	7	2
AMGI		
Exposition brute	-	-
Nouvelles garanties	-	-

Note : Chiffres en italique sont pour des années autres que celles spécifiées. Données 2008 sont préliminaires.
 .. Indique données ne sont pas disponibles. - indique observation n'est pas applicable.

Economie du Développement, Groupe Développement de données (DECDG).

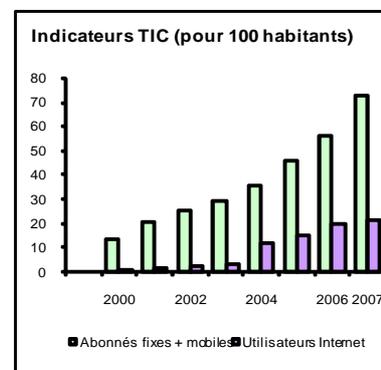
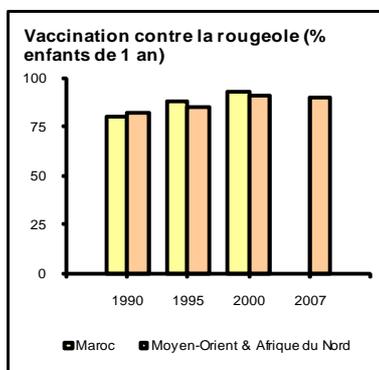
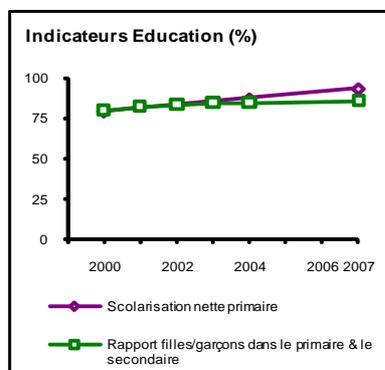
Objectifs de développement pour le millénaire

Maroc

Avec cibles sélectionnées à atteindre entre 1990 et 2015

(estimations les plus rapprochées de la date indiquée, +/- 2 ans)

	Maroc			
	1990	1995	2000	2007
Objectif 1 : Réduire de moitié la pauvreté extrême et la malnutrition				
Indice numérique de la pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA, % de la population)	2.5	..	6.3	2.5
Indice numérique de la pauvreté au seuil national de pauvreté (% de la population)	13.1	..	15.3	14.2
Part du revenu ou de la consommation pour le quintile le plus pauvre (%)	6.6	..	6.3	6.5
Prévalence de la malnutrition (% enfants de moins de 5 ans)	9.0	10.2
Objectif 2 : Assurer que les enfants sont en mesure de compléter l'enseignement primaire				
Scolarisation à l'enseig primaire (taux net, %)	58	72	79	94
Taux d'achèvement dans le primaire (% de la cohorte d'âge pertinente)	51	48	57	83
Scolarisation à l'enseig secondaire (taux brut, %)	38	38	38	56
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la cohorte des 15-24 ans)	55	62	67	76
Objectif 3 : Eliminer les disparités de genre dans l'enseignement et autonomiser les femmes				
Rapport filles/garçons dans l'enseig primaire & secondaire (%)	67	72	80	86
Femmes employées dans le secteur hors agriculture (% de l'emploi non agricole)	20	19
Proportion de sièges détenus par des femmes au Parlement national (%)	..	1	1	11
Objectif 4 : Réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans				
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	85	..	47	47
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	66	57	40	40
Vaccination contre la rougeole (proportion d'enfants de 1 an vaccinés, %)	80	88	93	90
Objectif 5 : Réduire de trois quarts la mortalité maternelle				
Taux de mortalité maternelle (estim modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	332	228	228	227
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	31	34	48	59
Prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15-49 ans)	39	42	45	63
Objectif 6 : Mettre fin à et commencer à inverser la propagation du VIH/SIDA et autres importantes maladies				
Prévalence du VIH (% de la population âgée de 15-49 ans)	..	0.1	0.1	0.1
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	110	113	95	88
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	93	81	..
Objectif 7 : Réduire de moitié la proportion de la population vivant sans accès durable aux besoins de base				
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	75	..	80	93
Accès à de meilleures installations d'assainissement (% de la population)	58	..	68	79
Superficie de zones forestières (% de la superficie totale)	6.8	12.7	12.7	..
Aires nationales protégées (% de la superficie totale)	..	0.7	1.2	1.4
Emissions CO2 (tonnes métriques par habitant)	1.0	1.1	1.2	1.6
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA \$ constant 2005 par kg d'équivalent pétrole)	9.3	8.0	8.0	8.3
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	1.7	4.3	5.0	7.8
Abonnés téléphones mobiles (pour 100 habitants)	0.0	0.1	8.2	64.9
Utilisateurs Internet (pour 100 habitants)	0.0	0.0	0.7	21.4
Ordinateurs personnels (pour 100 habitants)	..	0.3	1.2	3.6



Note : Chiffres en italique correspondent à des années autres que celles spécifiées. .. Indique que les données ne sont pas disponibles.

Economie du Développement, Groupe Développement de données (DECDG).

CPS Annexe B2

**Indicateurs* sélectionnés de la performance
et de la gestion du portefeuille de la Banque
au 13/11/2009**

Indicateur	2007	2008	2009	2010
Evaluation du portefeuille				
Nombre de projets en cours d'exécution ^a	14	8	7	6
Période moyenne d'exécution (années) ^b	2.8	2.8	3.1	3.9
% de projets à problèmes (nombre) ^{a, c}	21.4	0.0	14.3	16.7
% de projets à problème (montant) ^{a, c}	8.0	0.0	4.7	6.2
% de projets à risque (nombre) ^{a, d}	21.4	12.5	14.3	16.7
% de projets à risque (montant) ^{a, d}	8.0	17.9	4.7	6.2
Ratio de décaissement (%) ^e	27.1	39.4	21.4	10.8
Gestion du portefeuille				
CPPR au cours de l'année (oui/non)	Non	Oui	Oui	Oui
Ressources supervision (total 000 \$EU)	1302	1255	1028	1000
Moyenne supervision (000 \$EU/projet)	77	78	103	90

Pour mémoire	Depuis EB80 Cinq derniers EB	
Eval proj par l'OED (nombre)	121	10
Eval proj par l'OED (montant millions de \$EU)	7,312.9	550.1
% projets OED cotés I ou TI (nombre)	25.6	40.0
% projets OED cotés I ou TI (montant)	25.7	11.3

- a. Tel qu'indiqué dans le Rapport annuel sur la performance du portefeuille (à l'exception de l'EB actuel).
- b. Age moyen des projets dans le portefeuille-pays de la Banque.
- c. % de projets cotés I ou TI pour les objectifs de développement (OD) et/ou les progrès dans l'exécution (PE),
- d. Tel que défini dans le Programme d'amélioration du portefeuille.
- e. Ratio des décaissements en cours d'année par rapport au solde non décaissé du portefeuille de la Banque au début de l'année : projets d'investissement uniquement.
- * Tous les indicateurs réfèrent à des projets actifs dans le portefeuille, à l'exception du ratio de décaissement, qui inclut tous les projets actifs et ceux retirés du portefeuille au cours de l'exercice budgétaire.

CPS Annexe B3

**Récapitulatif du programme BIRD/IDA
Au 13/11/09**

Programme de prêt proposé par la BIRD/IDA

<i>EB</i>	<i>Projet</i>	<i>\$EU (M)</i>	<i>Avantages stratégiques a (E/MF)</i>	<i>Risques d'exécution a (E/MF)</i>
2010	PPD Accès durable au financement	200.0	E	M
	Réforme administration publique IV	80.0	E	M
	PPD Secteur de l'éducation	60.0	E	M
	Modernisation agric irrig Oum Er Rbia	70.0	M	M
	Assainissement Oum Er Rbia	40.0	M	M
	Financement additionnel Routes rurales II	85.0	M	F
	Eau (milieu urbain & rural)	150.0	M	M
	Sous-total	685.0		
2011	Fonds développement énergie		H	M
	PPD Secteur de la santé		E	M
	PPD à l'appui du Plan Maroc Vert		E	E
	PPD Secteur du transport urbain		M	M
	PPD 2 Secteur des déchets solides		M	M
	PPD Secteur de l'énergie		E	M
	INDH II		E	M
	Sous-total	600.0		

Note : L'enveloppe de prêt pour l'EB11 et au-delà est indicative.

- a. Pour chaque projet, indique si les avantages stratégiques et les risques d'exécution anticipés seront élevés (E), modérés (M), ou faibles (F).

CPS Annexe B3

Programme des opérations d'investissement IFC

	2007	2008	2009	2010*
Engagements (m \$EU)				
Bruts	24.58	271.96	272.61	
Nets**	24.58	271.96	272.61	
Engagements nets par secteur (%)				
CGF	98	59	53	
CFN	2	6	5	
CGM		27	35	
CSF		8	7	
Total	100	100.0	100	0
Engagements nets par instrument d'investissement (%)				
Capital	2.2	15	24	
Garantie	77.5	24.1	22	
Prêt		18.5	17	
Quasi prêt	20.3	42.4	37	
Total	100	100.0	100	0

* Novembre 2009

** Compte propre IFC seulement

CPS Annexe B4

Récapitulatif des services hors prêt au 13/11/09

<i>Produit</i>	<i>EB achèvement</i>	<i>Coût (000 \$EU)</i>	<i>Audience^a</i>	<i>Objectif^b</i>
Achèvements récents				
Marchés fonciers & Croissance	EB08	415	G/B	KG/PS/PD
Notes de politique (nouv Gouvernement)	EB08	386	G/B	KG/PS/PD
Evaluation du climat de l'investissement	EB08	247	G/B	KG/PS
PESW Pauvreté	EB08	245	G/D/B	KG/PS
PESW Réforme du secteur de l'eau	EB08	130	G/D/B/PD	KG/PS/PD
PESW Réforme admin publique	EB08	231	G/D/B	KG/PS/PD
Investissement aux villes historiques	EB08	242	G/D/B	KG/PS
AT Doing Business	EB08	14	G/B	KG/PS
Mise à jour FSAP	EB08	241	G/B	KG/PS
Filet social pour le secteur GPL	EB08	23	G/B/D	KG/PS
Libéralisation secteur hydrocarbures	EB08	55	G/B/D	KG/PS
Structuration nouv Agence énergie	EB08	162	G/B/D	KG/PS
Util systèmes nationaux - Environnemen	EB08	20	G/B	KG/PS
TA amélioration de la santé	EB08	94	G/B	KG/PS
Dév E-gouvernement & TIC	EB08	155	G/B	KG/PS
PESW Réforme admin publique	EB09	104	G/B	KG/PS
Mécanisme développement propre	EB09	67	G/B	KG/PS
Renf capacité modélisation de la politique commerciale III&IV	EB09	61	G/B	KG/PS
Appui à l'INDH	EB09	412	G/B	KG/PS
Note politique ind médiatique	EB09	117	G/B	KG/PS
Cadre énergie éolienne	EB09	223	G/B	KG/PS
Budgétisation genre	EB09	100	G/B	KG/PS
Evaluation éducation & Qté	EB09	63	G/B	KG/PS
AT Réforme secteur santé	EB09	257	G/B	KG/PS
Process réforme envr des affaires	EB09	106	G/B	KG/PS
Simulation crise financière (FIRST)	EB09	189	G/B	KG/PS
En cours				
Transport & Efficacité énergétique	EB10	170	G/B	KG/PS
Mise à jour Revue Sec agricole	EB10	383	G/D/B	KG/PS/PD
Adaptation au chang climatique dans l'agriculture	EB10	390	G/B	KG/PS/PD
AT Appui réf marché énergétique	EB10	275	G/B	KG/PS
Revue des dépenses publiques	EB10	325	G/D/B/PD	KG/PS/PD
PESW Pauvreté	EB10	216	G/B	KG/PS
Evaluation de la pauvreté	EB10	150	G/B	KG/PS
Stratégie protection sociale	EB10	280	G/B	KG/PS
Pilote USN-Pass des marchés	EB10	100	G/B/D	KG/PS/PD
Gouvernance pays	EB10	100	G/B	KG/PS
PESW réforme admin publique	EB10	140	G/B/D	KG/PS
Evaluation ROSC	EB10	80	G/B	KG/PS
Stratégie développement urbain	EB10	147	G/B	KG/PS
AT Facil commerce portuaire-Douanes	EB10	57	G/B	KG/PS
Stratégie approv énergie	EB10	130	G/B	KG/PS
AT Financement logement	EB10	7	G/B	KG/PS
Réforme des retraites	EB10	186	G/B	KG/PS
AT Justice	EB10	170	G/B	KG/PS
Réforme environnement des affaires	EB10	150	G/B	KG/PS
Développement Secteur TIC	EB10	100	G/B	KG/PS
Contraintes transfrontalières Maghreb	EB10	220	G/B	KG/PS
Etude marché énergétique Maghreb	EB10	200	G/B	KG/PS
Eval vulnérabilité Maghreb-Secteur énerc	EB10	80	G/B	KG/PS
Aspects sociaux du chang climatique	EB10	200	G/B	KG/PS
Impacts chang climatique sur les villes d'Afrique du Nord	EB10	150	G/D/B	KG/PS
Briser les barrières à l'inclusion des jeunes	EB11	340	G/B	KG/PS
Impact chang climatique sur res en eau	EB11	100	G/B	KG/PS
Analyse nat environnementale-Sauvegards	EB11	95	G/B	KG/PS
Adaptation&Atténuation chang climatique	EB11	200	G/D/B	KG/PS
Prestation services aux citoyens	EB11	300	G/B	KG/PS
Dév régional zones désavantagées	EB11	51	G/B	KG/PS
Prév & gestion risque catas naturelles	EB11	230	G/D/B	KG/PS

a. G : Gouvernement ; D : Bailleurs de fonds ; B : Banque ; PD : Dissémination publique

b. KG : Développement des connaissances ; PD : Débat public ; PS : Résolution des problèmes

CPS Annexe B5

Maroc - Indicateurs Sociaux

	Dernière année unique			Même région/groupe de reven	
	1980-85	1990-95	2002-08	Moyen-Orient & Afrique du Nord	PRITI*
POPULATION					
Total population, milieu de l'année (<i>millions</i>)	21.8	26.4	31.2	313.2	3,434.5
Taux de croissance (% <i>moyen annuelle pér</i>)	2.3	1.8	1.1	1.8	1.1
Population urbaine (% <i>population</i>)	44.9	51.9	56.4	57.2	41.6
Taux de fécondité total (<i>naissances/femme</i>)	4.7	3.6	2.3	2.8	2.3
PAUVRETE					
<i>(% population)</i>					
Indice numérique national	26.0	13.1	9.0
Indice numérique urbain	17.3	7.6	4.8
Indice numérique rural	32.6	18.0	14.5
REVENU					
RNB par habitant (<i>\$EU</i>)	600	1,280	2,590	2,820	1,905
Indice des prix à la consommation (<i>2000=100</i>)	54	91	117	133	142
Indice des prix alimentaires (<i>2000=100</i>)	53	97	122
REPARTITION REVENU/CONSOMMATION					
Coefficient de Gini	39.2	39.2	39.2
Quintile <i>inférieur</i> (% <i>revenu ou consommation</i>)	6.7	6.6	6.5
Quintile supérieur (% <i>revenu ou consommation</i>)	46.3	46.4	48.1
INDICATEURS SOCIAUX					
Dépenses publiques					
Santé (% <i>du PIB</i>)	..	1.0	1.2	2.8	2.0
Education (% <i>du RNB</i>)	6.0	5.0	6.0	..	3.2
Taux scolaires nets dans l'enseignement primaire					
<i>(% de la cohorte d'âge)</i>					
Total	61	72	94	90	90
Garçons	73	81	95	92	91
Filles	48	63	90	88	90
Accès à une source d'eau améliorée					
<i>(% population)</i>					
Total	..	75	93	89	88
Urbaine	..	94	100	95	96
Rurale	..	58	85	81	83
Taux de vaccination					
<i>(% enfants âgés de 12-23 mois)</i>					
Rougeole	45	88	90	90	82
DCT	51	86	..	92	79
Malnutrition infantile (% <i>moins de 5 ans</i>)	..	9	10	..	25
Espérance de vie à la naissance					
<i>(années)</i>					
Total	59	68	72	70	69
Garçons	58	66	71	68	67
Filles	60	70	74	72	71
Mortalité					
Infantile (<i>pour 1.000 naissances vivantes</i>)	83	57	40	32	38
Moins de 5 ans (<i>pour 1.000</i>)	115	76	47	38	50
Adulte (15-59 ans)					
Hommes (<i>pour 1.000 habitants</i>)	264	234	..	164	197
Femmes (<i>pour 1.000 habitants</i>)	207	184	..	112	125
Maternelle (<i>pour 100.000 naissances vivants</i>)	..	228	227	200	300
Accouchements assistés par personnel médical qualifié (%)	24	34	59	80	69

CAS Annexe B5. Tableau produit à partir du système CMU LDB.

02-03-10

Note : 0 ou 0,0 indique zéro ou moins que la moitié de l'unité indiquée. Scolarisation nette : rupture dans les séries entre 1997 & 1998 due à change de ISCED76 à ISCED97. Vaccination : réfère aux enfants de 12-23 mois vaccinés avant un an ou à tout moment avant l'enquête.

*Pays revenu intermédiaire, tranche inférieure.

CPS Annexe B6

Maroc - Principaux indicateurs économiques

Indicateur	Effectif			Estimé			Projeté		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Comptes nationaux (en % du PIB)									
Produit intérieur brut ^a	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture, forêts, & pêche	15	17	14	15	20	18	18	17	17
Industrie	28	27	27	30	27	28	28	29	29
Services	57	56	59	55	53	54	54	54	54
Total consommation	77	76	77	77	80	79	79	78	77
Formation brute de capital fixe	28	28	31	33	33	33	33	33	34
Investissement public	3	3	4	5	5	5	5	5	5
Investissement privé	24	25	28	28	28	28	28	28	28
Exportations (BSNF) ^b	32	34	36	37	27	28	29	30	31
Importations (BSNF)	38	40	45	50	40	41	42	42	43
Épargne intérieure brute	23	24	23	23	20	21	21	22	23
Épargne nationale brute ^c	31	32	32	31	28	29	30	30	31
<i>Pour mémoire</i>									
Produit intérieur brut (millions \$EU aux prix courants)	61132	67271	71614	82241	91786	97633	102314	108398	114580
RNB par habitant (\$EU, méthode Atlas)	1920	2180	2290	2500	2740	2940	3130	3300	3450
Taux de croissance annuels réels (% , calculés sur prix 98)									
PIB aux prix de marché	3.0	7.8	2.7	5.6	5.0	3.0	4.4	5.1	5.2
Revenu intérieur brut	1.6	7.0	3.0	6.7	4.3	2.9	4.4	5.2	5.4
Taux de croissance annuels réels par hab (% , calculés sur prix 98)									
PIB aux prix de marché	1.9	6.5	1.5	4.3	3.7	1.7	3.2	3.9	4.0
Total consommation	1.5	4.8	2.6	7.2	7.4	1.1	2.2	3.0	2.9
Consommation privée	1.3	5.6	2.5	8.1	6.7	1.4	2.5	2.8	2.6
Balance des paiements (millions de \$EU)									
Exportations (BSNF) ^b	18809	21700	27268	32792	24520	26837	29352	32092	35226
Marchandises FAB	10697	11921	15129	19934	12216	13507	14798	16108	17577
Importations (BSNF) ^b	22757	26121	34610	45638	36771	39796	42524	45259	48121
Marchandises FAB	18905	21659	29206	39074	30630	33270	35596	37921	40336
Solde ressources	-3948	-4421	-7342	-12846	-12251	-12959	-13173	-13168	-12896
Transferts courants nets	5387	6313	7664	8852	8135	9208	9724	10271	10850
Solde compte courant	1130	1412	-70	-4821	-5336	-5097	-4835	-4338	-3638
Investissement direct étranger net	1510	2005	2183	2015	1410	2500	2700	3000	3300
Prêts long terme (nets)	-455	-309	370	1285	1646	1741	1114	647	274
Officiels	259	467	821	1758	1666	1780	1258	858	600
Privés	-714	-777	-451	-473	-20	-39	-143	-210	-325
Autres capitaux (nets, erreurs & omissions con)	171	-421	-416	44	248	448	338	332	325
Variation des réserves ^d	-2356	-2687	-2067	1478	2032	408	683	359	-261
<i>Pour mémoire</i>									
Solde ressources (% du PIB)	-6.5	-6.6	-10.3	-15.6	-13.3	-13.3	-12.9	-12.1	-11.3
Taux de croissance annuels réels (prix 1998)									
Export de marchandises (FAB)	-0.4	-2.4	5.2	-4.6	-12.2	6.2	6.9	7.4	7.7
Primaires	7.0	3.2	1.2	-3.5	-22.6	4.3	4.6	5.0	5.3
Manufacturées	-6.1	-6.1	7.1	-3.8	-17.0	8.3	9.4	9.9	9.9
Import de marchandises (CAF)	14.6	5.3	20.7	6.0	-6.1	5.0	5.2	5.7	5.6

CPS Annexe B6

Maroc - Principaux indicateurs économiques (Suite)

Indicateur	Effectif			Estimé			Projeté		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Finances publiques (en % du PIB aux prix de marché)^c									
Recettes courantes	23.8	25.1	27.3	29.5	25.1	23.7	24.9	25.2	25.3
Dépenses courantes	26.0	23.5	24.0	25.3	22.6	22.5	22.0	21.8	21.7
Excédent (+) ou déficit (-) compte courant	-2.2	1.6	3.3	4.2	2.5	1.2	2.9	3.4	3.7
Dépenses d'équipement	3.9	4.1	4.6	5.5	5.8	5.9	6.0	6.0	6.0
Financement extérieur	-0.2	0.0	0.6	1.3	1.5	1.4	1.0	0.7	0.6
Indicateurs monétaires									
M2/PIB	90.0	96.2	104.7	103.7	105.3	106.3	107.4	108.5	109.6
Croissance M2 (%)	14.0	17.0	16.1	10.8	9.2	6.2	7.5	8.2	8.3
Croissance crédit secteur privé / croissance crédit total (%)	85.9	99.8	97.6	99.4	4.9	80.8	82.8	83.3	83.3
Indices des prix (1998 = 100)									
Indice prix marchandises exportées	154.6	176.6	212.9	294.2	205.3	213.7	218.9	221.9	224.9
Indice prix marchandises importées	115.9	126.7	139.9	171.9	134.9	139.5	141.8	142.9	144.0
Indice termes de l'échange des marchandises	133.4	139.3	152.2	171.2	152.2	153.1	154.4	155.2	156.1
Taux de change réel (\$EU/UML) ^f	95.5	95.4	87.0	80.3	77.1	77.1	77.1	77.1	77.1
Taux d'intérêt réels									
Indice prix consommation (% variation)	1.0	3.3	2.0	3.9	0.9	2.3	2.1	1.8	1.8
Déflateur PIB (% variation)	1.5	1.5	3.9	5.9	2.5	2.2	2.0	1.9	1.9

a. PIB aux prix de marché

b. "BSNF" dénote les "biens et services non facteurs"

c. Incluant les transferts nets sans contrepartie à l'exclusion des dons en capital officiels

d. Incluant l'utilisation des ressources du FMI

e. Consolidation gouvernement central

f. "UML" dénote les "unités monétaires locales". Une hausse dans le rapport \$EU/UML dénote une appréciation.

CPS Annexe B7

Maroc – Principaux indicateurs d'exposition aux risques

Indicateur	Effectif			Estimé			Projeté		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total encours de la dette et décaissée (TED) (m \$EU) ^a	16174	17815	20543	20825	22520	24242	25256	25804	25977
Décaissements nets (m \$EU) ^a	318	-358	651	1102	1696	1721	1014	547	174
Total service dette (TSD) (m \$EU) ^a	2728	3399	4018	4204	2578	2738	2760	2972	3027
Indicateurs dette & service dette (%)									
TED/EBS ^b	67.1	63.9	58.8	51.4	70.3	68.5	65.6	61.7	57.1
TED/PIB	27.2	27.1	27.3	23.4	24.4	25.1	24.9	24.1	23.0
TED/EBS	11.3	12.2	11.5	10.4	8.1	7.7	7.2	7.1	6.7
Concessionnel/TED	44.5	45.9	42.7	42.8	37.2	38.8	39.8	40.6	41.2
Indicateurs d'exposition BIRD (%)									
SD BIRD/SD publique	16.6	20.6	16.5	15.8	18.2	15.7	15.6	14.8	13.7
SD créanciers préférentiels/SD publique (%) ^c	38.6	40.6	34.2	39.0	51.2	50.7	52.9	51.2	50.2
SD BIRD/EBS	1.6	1.5	1.1	1.0	1.2	1.0	0.9	0.9	0.8
BIRD TED (m \$EU) ^d	2258	2267	2578	2540	2612	2882	3204	3521	3862
Dont valeur actuelle des garanties (m \$EU)									
Part portefeuille BIRD (%)	2	2	2	2	3	3	3	3	4
TED IDA (m \$EU) ^d	20	18	17	16	14	13	12	11	9
SFI (m \$EU)									
Prêts									
Capital & quasi-capital /c									
AMGI									
Garanties AMGI (m \$EU)									

a. Y compris dette publique et à garantie publique, privée non garantie, utilisation des crédits du FMI et capitaux nets à court terme.

b. "EBS" dénote les exportations de biens et services, y compris les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

c. Les créanciers préférentiels sont définis comme étant la BIRD, l'IDA, les banques multilatérales de développement, le FMI, et la Banque des règlements internationaux.

d. Y compris la valeur actuelle des garanties.

e. Y compris le capital et quasi-capital des instruments de prêts et fonds propres.

f. Les chiffres d'exposition pour l'EBI1 et au-delà sont uniquement indicatifs.

CPS Annexe B8

Portefeuille des opérations (BIRD/IDA et Dons) au 13/11/09

145

Projets clôturés	
BIRD/IDA *	
Total décaissé (Actif)	204.53
dont remboursement	1.81
Total décaissé (Clôturé)	1,418.82
dont remboursement	2,325.72
Total décaissé (Actif + Clôturé)	1,623.35
dont remboursement	2,327.53
Total non décaissé (Actif)	261.68
Total non décaissé (Clôturé)	0.00
Total non décaissé (Actif & Clôturé)	261.68

Projets actifs	Identification	Nom du projet	Dernière RSP		EB	Montant original en millions de \$EU			Ecart entre		
			Objectifs développement	Notation supervision		Progrès exécution	BIRD	DON	Annul.	Non décaissé	Orig.
P100026	INDH		MS	MS	2007	100.0			40.05	13.16	
P104265	Appui ONE		S	S	2008	150.0			141.25	25.75	
P069124	Dév agriculture en Bour		MI	I	2003	26.8			24.26	14.40	9.70
P082754	Routes rurales		S	S	2004	36.9			6.44	-4.03	-4.27
P094007	Routes rurales II		S	S	2006	60.0			10.65	-16.75	
P086877	Eau & assainissement rural		S	S	2006	60.0			39.04	22.70	
Résultat global						433.7			261.68	55.22	5.43

CPS Annexe B8

Portefeuille engagé et en cours de IFC au 31/10/09

Montants en millions de Dollars EU

EB	Nom abrégé Institution	LN		ET		QL + QE		GT		RM		ALL		LN		ET		QL + QE		GT		RM		ALL			
		Cmtd-SFI																									
2007	Al Amara - Maroc	0	0	4.69	15.74	0	20.43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4.69	3.31	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	AlterMed Maghreb	0	6.71	0	0	6.71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	BMCE	0	0	103.91	0	103.91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103.91	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	Capital N Africa	0	7.35	0	0	7.35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2006	FONDEP	0	0	0	3.19	0	3.19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	Jaida	0	0	0	22.15	0	22.15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2000	Maghreb Inv. Mgt	0	0.02	0	0	0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2000	Maghreb Invest P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	Mixta Africa	47.5	13.65	0	0	61.15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1988/1990/1993	SETAFIL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2009	Ynna	0	31.03	0	0	31.03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Portefeuille		47.50	58.75	108.60	41.08	255.94	0.00	11.25	18.58	108.60	6.50	0.00	144.93	0.00													